

Prenez

place,

Madame

La représentation politique des femmes en Suisse

Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines

Prenez

place,

Madame

La représentation politique des femmes en Suisse

Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines

Prenez place, Madame

La représentation politique des femmes en Suisse

Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines
mai 1990

Prenez

place,

Madame

La représentation politique des femmes en Suisse

Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines
mai 1990

Avant-propos

I

Début octobre 1987: les élections fédérales approchent, les élections de l'espoir. Les femmes en particulier caressent l'espoir de pouvoir faire enfin un pas décisif sur la voie de la représentation paritaire au Parlement national. Le vent est à l'optimisme: jamais, jusqu'à présent, autant de femmes qualifiées et compétentes se sont portées candidates. La sous-représentation des femmes au Parlement apparaît comme un thème important dans presque tous les partis et dans tous les médias, surtout pendant la phase finale de la campagne électorale. Chacun semble fermement résolu à entreprendre quelque chose pour remédier à cette inégalité.

19 octobre 1987: un jour après. Les femmes sont amèrement déçues. Le pourcentage de leurs représentantes au Parlement n'a fait qu'augmenter de 11 à 14.5 % au Conseil national et de 6.5 à 10.9 % au Conseil des Etats. Les journalistes se livrent aux premières analyses des élections.

Pourquoi le tournant annoncé ne s'est-il pas produit?

Comment expliquer, 16 ans après l'introduction du suffrage féminin, qu'un parlementaire seulement sur sept soit une femme?

Que faut-il faire pour que les femmes parviennent enfin à partager le pouvoir politique à égalité avec les hommes?

De nombreux électeurs et électrices, de nombreuses politiciennes et organisations féminines se posaient de telles questions à la fin du mois d'octobre 1987, ce qui a incité la Commission fédérale pour les questions féminines à se pencher sur le problème de la sous-représentation des femmes dans la sphère politique. Encore présidée par Mme Lili Nabholz-Haidegger, la Commission a demandé, au printemps 1988, aux Instituts de politologie des Universités de Zurich et de Berne d'entreprendre diverses études afin de dégager les causes profondes de cette situation.

Le présent rapport fournit un résumé de ces études. Il constitue d'une certaine manière une suite au rapport "Politique au féminin" (La situation de la femme suisse, 4ème partie), publié en 1984. Celui-là avait notamment pour objet l'histoire du mouvement féministe en Suisse et sa lutte pour l'obtention du suffrage féminin et en faveur de l'article sur l'égalité, ainsi que la participation des femmes à la politique et les mesures visant à l'égalité prises dans d'autres pays. La Commission, tout comme elle l'avait fait en 1984, a renoncé à

rédiger son propre texte à partir des divers rapports de recherche. Un groupe de travail a assuré le suivi des travaux. Le plénum a discuté les résultats en détail avec les chercheuses et les chercheurs et a informé ces derniers des corrections et des compléments qu'il souhaitait voir apporter. Les auteurs assument toutefois la responsabilité des textes publiés dans ces pages. La Commission exprime son propre point de vue et ses conclusions dans le bilan qui figure à la fin du rapport.

II

Le rapport "Prenez place, Madame" est essentiellement limité à l'étude d'un niveau du pouvoir politique, à savoir celui de la Grande Chambre du Parlement national, le Conseil national.

Deux raisons expliquent ce choix. Premièrement: le rapport qui existe entre la mobilité politique et la sélection. Le manque de politiciennes à cet échelon supérieur de l'activité politique est particulièrement prononcé en raison des difficultés multiples que rencontrent les femmes sur le chemin qui mène au pouvoir. Il importe d'identifier et de mesurer l'importance de ces obstacles à l'accès aux organes de décision sur le plan national.

Deuxièmement: dans un Etat fédéraliste, le pouvoir central peut compenser les limites découlant de l'autonomie locale en jouant un rôle de pionnier dans la résolution de problèmes particuliers. Les instances fédérales ont par exemple effectué des travaux préparatoires importants dans le domaine de l'égalité des sexes. L'analyse de la représentation des femmes au sein de l'Assemblée fédérale pourrait également fournir des bases de décision pour le choix de mesures visant à promouvoir la participation des femmes à la politique.

Troisièmement: dans le système politique très décentralisé de notre pays, le Conseil national apparaît en quelque sorte comme un dénominateur commun. Quiconque en fait l'objet d'une étude se trouve face à un domaine d'une part d'intérêt suprarégional, d'autre part aisément saisissable, qu'il est possible d'explorer même sans disposer de moyens financiers considérables.

La présente étude peut donc paraître avoir un caractère limité. Diverses approches conceptuelles et méthodologiques sont toutefois censées compenser ces limites. Elle ne porte pas uniquement sur l'accès aux fonctions de décision par la voie des élections, mais également sur la manière d'accéder à ce processus de sélection. En outre, elle inclut les trois groupes de personnes concernées les plus importants, soit les candidat(e)s, les électeur(trice)s et les partis. Les méthodes utilisées sont par conséquent des plus diverses. Sondages d'opinion, interviews en profondeur, questionnaires et analyses secondaires ont servi à recueillir les données empiriques.

III

Le rapport sur la représentation des femmes dans les organes politiques suisses se divise en huit chapitres:

Il commence par un aperçu hors frontières de la situation des femmes. Sous le titre "Programmes élaborés dans divers pays afin de promouvoir les femmes dans le domaine politique", Rosie Bitterli et Véronique Ducret brossent un tableau de la présence actuelle des femmes dans les parlements de divers pays et présentent les mesures qui ont été discutées et appliquées au cours des dix dernières années, afin d'améliorer la représentation des femmes dans les organes politiques.

Dans le deuxième chapitre, intitulée "La représentation féminine au Conseil national", Than-Huyen Ballmer-Cao expose tout d'abord la situation actuelle en matière de représentation des femmes à divers niveaux de la politique suisse, puis montre l'évolution de la représentation des femmes au Conseil national depuis l'introduction du suffrage féminin. Elle analyse, à l'aide de statistiques officielles et des résultats de ses propres recherches, divers aspects et causes de la sous-représentation des femmes au sein du Parlement.

Cette analyse d'une série de faits et de chiffres objectifs est suivie du troisième chapitre intitulée "Les femmes dans la compétition électorale". Than-Huyen Ballmer-Cao y examine comment les femmes deviennent candidates au Conseil national et quels types d'expériences elles font, pendant la campagne électorale, avec leur parti, avec les médias et sur le plan personnel. Des interviews de candidat(e)s et de président(e)s de partis effectuées par l'auteur servent de base à cette partie (et dans une certaine mesure à la partie suivante).

Dans le quatrième chapitre, "Les femmes et les résultats électoraux", Than-Huyen Ballmer-Cao étudie, en s'appuyant une fois de plus sur l'exemple des élections au Conseil national, dans quelle mesure les techniques électorales ainsi que des facteurs socio-économiques influencent les chances des candidates d'être élues. Des candidates racontent ensuite comment elles ont vécu leur défaite électorale et disent ce qu'elles pensent des mesures de promotion des femmes.

Les femmes et les hommes en tant qu'électeur(trice)s actif(ve)s constituent le thème du cinquième chapitre du rapport. Claude Longchamp, sous le titre "Etude comparative du comportement électoral des femmes et des hommes de 1971 à 1988", étudie à l'aide des résultats des élections fédérales qui eurent lieu pendant cette période les différences entre femmes et hommes sur les plans de la participation et de l'orientation politique ainsi que le rôle du sexe des candidat(e)s dans le choix des électeur(trice)s. Les analyses VOX des élections fédérales et les analyses Univox sur le thème "démocratie directe" ont servi de matériel de base.

Le sixième chapitre, intitulé "Attitudes à l'égard des mesures destinées à promouvoir les femmes lors des élections au Conseil national" concerne également l'ensemble des électeur(trice)s, actif(ve)s et passif(ve)s. Regula Stämpfli y expose les résultats d'une enquête complémentaire effectuée dans le cadre d'une analyse VOX des élections au Conseil national en 1987. Il s'agissait essentiellement d'étudier à l'aide d'un échantillon représentatif de l'électorat comment l'homme et la femme suisses perçoivent la sous-représentation des femmes dans les organes politiques suisses, ce qu'ils pensent des mesures de promotion des femmes - notamment de celles concernant la formation des listes et les quotas de sièges - et ce qu'ils attendent des politiciennes.

Le septième chapitre concerne les partis politiques, c'est-à-dire ceux qui devraient proposer et mettre en pratique des mesures éventuelles destinées à accroître la présence des femmes au Conseil national. Katharina Belser et Véronique Ducret ont effectué un sondage auprès de tous les secrétariats des sections cantonales des partis, afin de faire le point sur l'état actuel des discussions dans notre pays. Elles voulaient surtout savoir si et comment les partis ont encouragé leurs candidates lors des élections au Conseil national en 1987 et quelles mesures ils envisagent de prendre lors de la prochaine campagne électorale, en 1991.

Dans son bilan, qui clôt le rapport, la Commission fédérale pour les questions féminines résume les résultats les plus importants, à son point de vue, des sept études et se livre à quelques réflexions. Elle se rend bien compte que les résultats des recherches ne révèlent rien de surprenant mais confirment plutôt ce que l'on savait déjà ou du moins ce que l'on pressentait. Elle les juge néanmoins très intéressants et utiles surtout à ceux qui ne sont pas satisfaits de la situation actuelle des femmes dans la politique suisse et souhaitent l'améliorer. La Commission fait par conséquent des suggestions et des remarques sur la Suisse telle qu'elle pourrait se présenter demain, une Suisse dans laquelle femmes et hommes participeraient à égalité à la vie politique et se partageraient le pouvoir, et elle esquisse diverses approches qui permettraient de s'acheminer vers cette Suisse égalitaire.

IV

Les élections fédérales de 1991 sont proches. Lorsque ce rapport paraîtra, les préparatifs en vue de la campagne électorale battront leur plein. La condamnation de la sous-représentation des femmes et l'espoir d'un changement n'ont pas apporté l'amélioration souhaitée en 1987. Vingt ans après l'introduction du suffrage féminin et 10 ans après l'inscription de l'égalité des droits de la femme et de l'homme dans la Constitution fédérale, il sera indispensable, en 1991, que les politicien(ne)s, les partis et les électeur(trice)s s'emploient de manière

concrète à modifier la répartition du pouvoir politique entre les sexes. La Commission, en publiant ce rapport, souhaite les inciter à agir dans ce sens.

Les résultats des recherches ainsi que les réflexions figurant dans ce rapport n'ont pas été soumis au Conseil fédéral; par conséquent, ils n'engagent ce dernier en aucune façon.

Pour conclure, nous adressons nos vifs remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation du présent rapport. Nous pensons en premier lieu aux auteurs des rapports de recherche, au Centre de recherche de science politique à l'Université de Zurich, au Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne ainsi qu'aux membres du groupe de travail, Mme Alma Bacciarini, M. Alberto Godenzi et Mme Ruth Hungerbühler, qui ont assuré le suivi des recherches. Nous pensons également aux membres du Secrétariat de la Commission, Mmes Katharina Belser, Rosie Bitterli, Claudia Kaufmann et Verena Laedrach-Feller, qui ont collaboré à la conception et à la coordination du rapport ainsi qu'aux travaux de la phase terminale. Merci enfin à Mmes Francine Matthey et Elisabeth Veya pour la traduction des textes d'allemand en français ou vice-versa.

Commission fédérale pour les questions féminines
La présidente



Judith Stamm

Chapitre 1:

Programmes élaborés dans divers pays
afin de promouvoir les femmes dans le
domaine politique

par Rosie Bitterli et Véronique Ducret

Traduction: Francine Matthey

"Traiter de manière égale des personnes qui ne sont pas sur un pied d'égalité mène à l'inégalité." ¹

Introduction

La présente étude expose et commente les programmes élaborés dans divers pays dans le but d'améliorer ou d'assurer la représentation des femmes dans les organes politiques, notamment au niveau national. Il s'est avéré en fait plus difficile que prévu d'accéder aux informations appropriées.² Il n'existe guère de publications sur ce thème et le travail de documentation effectué sur place a pris beaucoup de temps. Une bonne partie des informations et des documents disponibles, en outre, traitent de la promotion féminine dans le domaine professionnel et dans les services publics.³ Dans le domaine politique, les mesures de promotion visent à accroître le pourcentage de femmes au sein des parlements, des gouvernements et dans d'autres fonctions politiques, ainsi qu'à assurer la participation égale du sexe féminin aux décisions politiques. Il existe évidemment une interaction des deux domaines; c'est pourquoi il convient également d'examiner, le cas échéant, les programmes de promotion appliqués dans les services publics.

L'étude est centrée sur les mesures. Ce procédé permet d'y inclure également des pays (et des programmes) au sujet desquels nous n'avons pas pu réunir des données et des informations complètes. Il ne s'agit donc pas d'un inventaire exhaustif de tous les programmes de promotion des femmes appliqués dans le domaine politique en Europe ou de l'autre côté de l'Atlantique, mais d'un catalogue des stratégies mises en place dans divers pays. Le matériel disponible a fait l'objet d'une étude approfondie et nous avons notamment tenté de présenter autant de programmes que possible dans les limites que nous nous sommes fixées. L'originalité, l'efficacité ou la valeur démonstrative d'un programme déterminé, outre l'existence d'une description détaillée dans les ouvrages consultés, figuraient au nombre des critères de sélection. Certains Etats sont mentionnés à plusieurs reprises dans le texte, d'autres seulement en relation avec une ou deux mesures de promotion, tandis que d'autres encore en sont totalement absents. Cette inégalité de traitement est due aux problèmes d'information rencontrés; elle ne traduit pas un parti pris.

Avant de nous préoccuper de ce qui se passe à l'étranger, voyons ce qu'il en est des programmes destinés à renforcer la représentation des femmes dans la vie politique en Suisse. Des efforts ont été déployés à deux reprises en vue d'ancrer l'égalité politique dans la loi, mais les organes concernés n'ont pas approuvé les propositions qui leur étaient soumises: au niveau fédéral, citons l'initiative parlementaire d'Anita Fetz, datant du 6 mars 1986, qui prévoyait une réglementation des quotas dans le domaine politique, dans le cadre d'une loi interdisant la discrimination des femmes. Dans le canton du Tessin, Cristiana Storelli a déposé le 24 octobre 1988 une initiative parlementaire réclamant la garantie d'une présence minimale des femmes dans les institutions politiques; elle prévoyait notamment un quota minimum de 30% au sein du Grand Conseil tessinois. Au niveau des partis, nous retiendrons en premier lieu les listes féminines présentées lors des élections au Conseil national en 1987, par le Parti socialiste du canton de Berne et le Parti radical-démocratique du canton de Soleure. En outre, des partis féminins ont vu le jour dans quelques villes et quelques cantons. Ils ont déjà pris - par exemple à Lucerne - une part très active aux campagnes électorales et remporté des sièges. Diverses sections de partis, en Suisse, soutiennent les femmes au moyen des listes, par exemple en pratiquant le cumul des candidates ou en les plaçant de manière favorable. Des organisations politiques s'efforcent de promouvoir les femmes sur le plan de la répartition des mandats. Des campagnes en faveur de l'élection des femmes ont également eu lieu. Le "Bureau de la condition féminine" du canton du Jura, par exemple, a déjà fait à plusieurs reprises, lors d'élections communales, de la propagande en faveur des candidates en utilisant le slogan "confiance aux femmes". Diverses organisations féminines ont organisé des campagnes spéciales afin d'appuyer les candidates à des élections. Enfin, relevons les décisions de deux partis nationaux: celle des Organisations progressistes suisses qui ont introduit le 15 juin 1986 un quota de 60% pour les femmes, applicable à toutes les fonctions au sein du parti, ainsi que la décision du PS suisse, en automne 1986, de réserver aux femmes un tiers au minimum des sièges dans le comité directeur, le bureau et les commissions.

La possibilité de prendre des mesures destinées à promouvoir les femmes ainsi que l'efficacité de ces mesures dépendent de nombreux facteurs. Le terrain diffère d'un pays à l'autre, par exemple selon le système politique, économique ou fiscal pratiqué. Notre étude n'inclut pas cet aspect; les programmes y sont présentés sans qu'il soit tenu compte des données structurelles des pays concernés.

Le catalogue de mesures est précédé d'un survol de la situation sur le plan mondial en matière de représentation des femmes dans les parlements et de quelques réflexions sur l'influence des systèmes électoraux en place sur les chances des femmes d'être élues. Chaque section consacrée à un type de mesure est complétée par un tableau synoptique. Un résumé met un point final à l'étude.

1. Généralités

1.1. Statistique

Lorsqu'on considère l'évolution de la situation dans tous les pays du monde, on s'aperçoit que la proportion moyenne de femmes qui siègent dans un parlement national est d'environ 13% depuis 1975 (30 juin 1989: 12,7%, 1er janvier 1988: 14,6%, 1975: 12,5%). Les parlements qui comptaient le plus de femmes en date du 30 juin 1989 étaient ceux de la Suède (38,1%; 1er janvier 1988: 30,9% seulement), de la Norvège et de la Roumanie (chacun 34,4%), de Cuba (33,6%), de la République démocratique allemande (32,2%), de la Finlande (31,5%) et du Danemark (30,7%). Les femmes représentaient 5,7% des parlementaires aux Etats-Unis (1er janvier 1988: 5,3%).⁴

En Europe, la proportion moyenne de femmes qui siègent dans les parlements, soit 16,6%, se situe légèrement au-dessus du niveau mondial. Aucune modification importante ne s'est produite entre le 1er janvier 1988 et le 30 juin 1989; on constate plutôt un léger recul de la représentation féminine: le 1er janvier 1988, 17,5% des parlementaires étaient de sexe féminin. Ce recul ne signifie cependant pas grand-chose. Ce qui est sûr et certain, c'est que le nombre des sièges occupés par des femmes n'a pas augmenté. Les 22 pays membres du Conseil de l'Europe⁵ dans lesquels la représentation des femmes a passé de 12,4% à 12,6% en moyenne au cours des dix-huit mois se répartissent en trois groupes:⁶

1. En tête figurent quatre pays scandinaves, la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Islande, ainsi que les Pays-Bas, avec 20 à 38% des sièges.
2. En deuxième position vient un groupe de quatre pays, soit la République fédérale d'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg et l'Italie, avec 12 à 15% des sièges.
3. Le troisième groupe, très hétérogène, comprend la plupart des autres pays. Il s'agit des 13 pays membres du Conseil de l'Europe, dans lesquels les femmes occupent 1 à 10% des sièges.

Dans les pays de l'Est, les femmes sont relativement bien représentées dans les parlements, soit à raison de 13 à 34%.

1.2. Systèmes électoraux

Le système électoral, qui régit la répartition des sièges, a une importance déterminante en ce qui concerne le taux de représentation des femmes dans les organes législatifs. Les systèmes appliqués de par le monde sont très divers et ils diffèrent en plus dans un même pays, selon qu'il s'agit d'un

parlement local, régional ou national. Voyons, en guise d'illustration, les deux exemples suivants.

Premièrement, le mode de scrutin appliqué à la Chambre haute influe sur le taux de représentation des femmes dans les parlements. Il existe d'une part le scrutin majoritaire, pratiqué en France et au Royaume-Uni, et, d'autre part, le scrutin proportionnel, appliqué dans de nombreux autres pays européens. On notera en principe que, dans le cas de la représentation proportionnelle, le débat porte plutôt sur les idées, tandis qu'il est plutôt axé sur les personnes dans le cas du scrutin majoritaire. Le système proportionnel ne repose pas sur la confrontation des personnalités et favorise l'échange d'arguments au sujet d'un programme. Il facilite en cela la tâche aux femmes, car elles n'ont pas l'habitude de mener des campagnes électorales au cours desquelles il est indispensable, si l'on veut être élu, de porter des coups à ses adversaires quel que soit leur sexe.⁷ Il existe dans de nombreux parlements un système bi-caméral (une Chambre haute et une Chambre basse). Suivant le mode de scrutin pratiqué dans la Chambre basse, les candidates y trouvent plus ou moins leur compte. Lorsque les membres de la Chambre basse sont nommés, les femmes ont davantage de chances. C'est le cas au Royaume-Uni et en Irlande, par exemple, où le nombre des parlementaires de sexe féminin est plus élevé dans la Chambre basse que dans la Chambre haute. L'élection des membres de la Chambre basse au suffrage universel indirect - élection du second degré - représente souvent un handicap pour les femmes. La France en est un exemple très significatif. Le Sénat français comporte très peu de femmes. Le fait d'exercer un mandat politique au niveau local/départemental et d'être ainsi solidement implanté constitue un critère d'élection capital et fait évidemment obstacle à l'entrée des femmes dans la Chambre basse.⁸

2. Promotion des femmes: situation sur le plan international

2.1. Tour d'horizon

La lecture des ouvrages traitant de la promotion des femmes dans le domaine politique permet de dégager **deux groupes principaux** de mesures: celles prises par les Etats celles que prennent des **institutions privées ou des particuliers**. Cette distinction procède des réflexions suivantes:

Les mesures prises par l'Etat sont pour la plupart introduites ou proposées sous la forme de quotas applicables dans divers organes dont les membres sont nommés ou dans les parlements. Il existe d'autres programmes isolés que nous exposerons également ci-après. Ces mesures présentent l'avantage de reposer sur un consensus social ou politique (acte législatif ou exécutif) et revêtent par conséquent un caractère impératif pour tous les organes appliquant le droit et pour tous les citoyens et citoyennes. Elles offrent la garantie d'une atteinte rapide et sûre de l'objectif visé. Leur désavantage réside toutefois dans la difficulté à obtenir un consensus approprié. En outre, même après que l'Etat a ordonné une mesure de soutien, certaines questions restent ouvertes: celle, d'ordre général, de l'admissibilité d'une discrimination positive pratiquée par l'Etat (9) et celle, d'ordre pratique, de savoir si les quotas peuvent être atteints et s'ils constituent un moyen efficace de promouvoir les femmes.

Les mesures d'ordre privé sont naturellement très diverses. Au premier plan figurent les décisions prises par les partis politiques en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans leurs organes, sur leurs listes, etc. Les quotas dans ce cas également comptent parmi les mesures les plus efficaces. Les désavantages liés aux quotas fixés par l'Etat ont moins d'importance en l'occurrence, du fait que les quotas des partis sont le fruit d'une décision à caractère privé.

Vue d'ensemble des mesures appliquées ou discutées dans divers pays afin de promouvoir les femmes dans le domaine politique

| | Mesures prises par les Etats | | | | Mesures d'ordre privé | | | | |
|----------|------------------------------|--|--|-------------------------------------|-------------------------------|----------------------|----------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| | Quotas dans les parlements | Quotas sur les listes ordonnés par les Etats | Quotas dans les organes extra-parlementaires | Autres mesures prises par les Etats | Mesures prises par les partis | | | | Autres mesures d'ordre privé |
| | | | | | Quotas | Formation des listes | Listes féminines/partis féminins | Autres mesures des partis | |
| Belgique | | | p. 11 | p. 14 | | | | | |
| RFA | | | p. 13 | | p.19 | p. 24 | | p. 27 | |
| Danemark | | | p. 11 | | p.19 | | p. 26 | | |
| Finlande | | | p. 11 | | | | | | |
| France | | p. 8 | | p. 15 | | p. 24 | | | |
| Islande | | | | | | | p. 26 | | |
| Italie | | | | p. 16 | | | | p. 27 | |
| Pays-Bas | | | p. 11 | p. 16 | | | | | |
| Norvège | p. 7 | p. 8 | p. 10 | | p.19 | p. 24 | p. 26 | | p. 29 |
| Suède | p. 7 | p. 8 | p. 11 | p. 16 | p.19 | p. 24 | p. 26 | | p. 30 |
| USA | | | p. 12 | p. 16 | p.21 | | | | p. 28 |

2.2. Mesures prises par les Etats afin de promouvoir les femmes dans le domaine politique

2.2.1. Quotas dans les parlements

Les pays au sujet desquels nous avons pu récolter des informations n'observent pas de quotas dans leur parlement national. Par ailleurs, il n'existe malheureusement pas d'informations circonstanciées disponibles sur la situation dans les organes législatifs au niveau local ou régional, d'où l'impossibilité d'effectuer une étude approfondie.¹⁰

En **Suède**, les quotas font actuellement l'objet d'un débat, mais seul le Parti communiste semble s'être prononcé en faveur du principe général des quotas fixés par l'Etat. Nous n'avons pas pu savoir si la question d'un quota au Parlement a été débattue en profondeur.¹¹

En **Norvège**, où il n'existe "guère de "tabous" à l'égard des quotas",¹² ces derniers ne sont pas non plus pratiqués dans les parlements, bien que les femmes députés de la gauche socialiste aient suggéré de modifier la constitution afin de garantir une représentation égale des deux sexes.¹³

Les quatre lois antidiscrimination citées qui sont en vigueur en Australie, en Grande-Bretagne, en Italie, en Irlande, en Suède, au Danemark, en Norvège et aux Etats-Unis¹⁴ ne se rapportent pas au domaine politique mais au secteur professionnel et aux services publics.¹⁵ La loi sur les quotas proposée par les Verts en République fédérale d'Allemagne¹⁶ concerne elle aussi, à l'exception du paragraphe 14 dont nous reparlerons, le domaine professionnel. Il n'y est pas non plus question d'un quota au parlement.

Vue d'ensemble

Quotas dans les parlements

Vue d'ensemble

Quotas dans les parlements

| | Mesures prises par les Etats |
|---------|---|
| | Quotas dans les parlements |
| Norvège | Proposition des députées de la gauche socialiste au Parlement |
| Suède | Débats, surtout au sein du Parti communiste |

2.2.2. Quotas sur les listes

Les députées norvégiennes de la gauche socialiste ont proposé au Parlement, en 1980, de recourir au système des quotas (40%, év. 50%) lors des élections.¹⁷ Le Parlement a rejeté cette proposition de loi.¹⁸

Un projet analogue a fait l'objet d'un débat en Suède, également en 1980. Les auteurs demandaient qu'un homme et une femme figurent en alternance sur les listes électorales afin que les femmes y occupent la moitié des bonnes places. Ce projet lui non plus n'a pas été approuvé.¹⁹

L'Assemblée nationale, en France, a adopté un projet de loi qui prévoit pour les agglomérations comptant un certain nombre d'habitants un quota sur les listes lors des élections municipales. Le gouvernement avait présenté en 1980 un premier projet qui prévoyait une représentation minimale des deux sexes de 20% sur les listes. Il est resté dans un tiroir jusqu'en 1982. Le gouvernement était d'avis qu'il appartenait aux partis politiques de veiller à la mixité de leurs listes. Quelque temps après, le Parti socialiste a proposé un complément au projet, qui garantissait aux femmes et aux hommes 25% au minimum des sièges dans les organes de décision.

La loi a été adoptée par l'Assemblée nationale en 1982. Pourtant, on lui a reproché à maintes reprises de déroger au principe de l'égalité entre les sexes, reconnue dans la Constitution, où l'article correspondant concerne autant les femmes que les hommes.²⁰ Le Conseil constitutionnel, auquel il a finalement été fait appel, a déclaré la loi anticonstitutionnelle et en a empêché l'entrée en vigueur.²¹ Il se référerait également à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme pour démontrer que "du rapprochement de ces textes, il résulte que la qualité du citoyen ouvre le droit de vote et d'éligibilité dans des conditions identiques à tous ceux qui n'en sont pas exclus" et que "ces principes de valeur constitutionnelle s'opposent à toute division par catégorie des électeurs ou des éligibles."²² Le Conseil constitutionnel ne s'est toutefois pas prononcé contre la loi "Roudy", qui établit "l'égalité professionnelle de traitement entre les femmes et les hommes" et interdit non seulement toute discrimination en matière de formation, d'accès à l'emploi, de qualification, de promotion et de conditions de travail, mais encore stipule que "des mesures sociales et des pratiques temporaires prises en vue de réaliser l'égalité des chances entre les travailleurs des deux sexes ne constituent pas un obstacle au principe de l'égalité entre les sexes". En résumé, des mesures positives en matière de formation et d'emploi ont été approuvées tandis qu'une loi qui prévoit de telles dispositions en faveur des femmes dans le domaine politique a été déclarée anticonstitutionnelle.²³

Vue d'ensemble

Quotas sur les listes

| | Mesures prises par les Etats |
|---------|---|
| | Quotas sur les listes |
| France | Loi de 1982 -représentation minimale des femmes fixée à 20% sur les listes lors des élections municipales et 25% des sièges réservés aux femmes - déclarée anticonstitutionnelle. |
| Norvège | 1980: Proposition des députées de la gauche socialiste au Parlement: quotas de 40 év. 50%. |
| Suède | 1980: Intervention parlementaire en faveur de l'alternance femme/homme sur les listes. |

2.2.3. Quotas dans les organes extra-parlementaires

Le système des organes d'experts, tel que nous le connaissons en Suisse sous la forme de commissions extra-parlementaires, est pratiqué d'une manière tout à fait comparable dans les pays étudiés.²⁴ La fixation de quotas pour chaque sexe - qu'ils soient rigides ou flexibles, spontanés ou imposés - en ce qui concerne ces groupes, comités ou commissions institués par le gouvernement ou l'Administration, a donné lieu à des débats dans la plupart de ces pays, surtout en Scandinavie, et a parfois été imposée par voie législative. Voyons de plus près de quoi il s'agit.

Le "corporate sector", comme on l'appelle, est particulièrement bien développé dans les systèmes politiques des pays nordiques.²⁵ Ce terme générique désigne des organes politiques comparables aux commissions extra-parlementaires en Suisse, qui représentent "*l'interface entre l'Etat, les groupes d'intérêts et les spécialistes*".²⁶ Ce système est devenu, au cours de ces dernières années, un élément important de la démocratie dans ces pays; un certain glissement du pouvoir s'est produit, des organes législatifs vers les organes extra-parlementaires.²⁷ La question de savoir s'il faut qualifier ces derniers de "démocratiques" reste toutefois ouverte. De grandes organisations clés ont sans doute, selon le cas, droit à un certain nombre de sièges, mais elles n'ont pas toujours une structure démocratique: de nombreux citoyens et citoyennes ne leur sont pas affiliés. En outre, c'est souvent l'Administration qui en nomme les membres. Dans ce sens, l'accès aux organes extra-parlementaires est plus sélectif que l'accès aux organes purement politiques. Selon Helga Maria Hernes: "*Les membres des comités représentent les groupes d'intérêts et les associations de manière beau-*

coup plus explicite que ne le font les représentants et les représentantes élus du peuple."²⁸

La nomination d'experts de sexe féminin dans ces organes revêt par conséquent une grande importance. La sous-représentation des femmes en leur sein s'explique par leur faible degré d'organisation, un phénomène général dans les institutions traditionnelles, ainsi que par le nombre insuffisant de celles qui occupent des positions supérieures, dirigeantes, dans l'économie et dans l'administration.²⁹ En Scandinavie, le nombre des femmes a également davantage augmenté, au fil du temps, dans les organes élus par le peuple, que dans les groupes de décision extra-parlementaires.³⁰ Dans quatre pays - Suède, Norvège, Finlande et Danemark -, des efforts ont été déployés, à notre connaissance, afin d'accroître le nombre des femmes au sein de ces groupes.³¹

La **Norvège** a été le premier pays à oeuvrer dans ce sens. L'ordre a été donné par décret royal, en 1973, à toutes les instances chargées des nominations, de désigner pour chaque siège deux personnes, une femme et un homme, la décision finale étant du ressort du ministère compétent. Des efforts devaient être faits en sorte que les femmes et les hommes soient représentés de manière égale dans chaque commission. Un ministère faisait dès lors fonction d'office de contrôle et devait être informé de l'institution de chaque nouvelle commission. Cette disposition a été renforcée en 1976 par l'obligation d'informer l'office de contrôle de la composition envisagée d'une commission avant de procéder aux nominations officielles. Cet office avait aussi désormais le droit d'exiger que soit modifiée la composition.³² Conséquence: le nombre des représentantes dans ces organes a passé de 10 à 20% entre 1972 et 1979.³³ En outre, un nombre croissant de femmes occupent des sièges dans des secteurs où elles étaient auparavant absentes.³⁴ Une étude montre toutefois que, en 1986, le sexe féminin était presque autant représenté que le sexe masculin dans les commissions qui s'occupent de santé et de sécurité sociale, tandis que les femmes étaient nettement minoritaires dans les commissions à vocation technique.³⁵ En 1983, des dispositions légales ont été publiées (paragraphe 21) en complément à l'Equal Status Act de 1979³⁶, qui s'appliquaient aux nominations aux niveaux national, régional et local.³⁷ Il a également été établi que les deux sexes devaient être représentés par un membre au minimum dans tous les organes des pouvoirs publics. Ceux qui comportaient quatre membres ou plus en comporteraient au moins deux de chaque sexe.³⁸ Le 1er mai 1988, une réglementation concernant les quotas a enfin été publiée. Selon le paragraphe 21 révisé de l'Equal Status Act, chaque sexe serait désormais représenté à raison de 40% au minimum dans toutes les commissions publiques.³⁹ Le Ministère de la Consommation et de l'Administration, chargé du contrôle, a déclaré en même temps que le profil d'exigences applicable aux membres des commissions publiques était d'un niveau trop élevé et qu'il fallait le modifier.⁴⁰ Il n'existe malheureusement pas d'informations disponibles sur les expériences faites avec cette réglementation des quotas. Il est néanmoins certain qu'une réglementation à caractère facultatif donne manifestement des résul-

tats insatisfaisants, même s'ils ne sont pas négligeables.⁴¹ Une décision a donc finalement été prise en faveur de la solution des quotas. Un enseignement à tirer pour d'autres pays!

En **Finlande**, grâce à un appel lancé par le Conseil pour l'égalité en 1978, le pourcentage de femmes dans les commissions extra-parlementaires a passé de 6,9 à 9,5% entre 1974 et 1982.

Au **Danemark**, à la suite d'une intervention du Premier Ministre en 1981, le pourcentage de femmes a passé de 8% (1979) à 15% (1985).⁴² En vertu de la loi sur l'égalité dans les commissions gouvernementales, édictée en 1985, tous les organes dont les activités ont une incidence politique sur la société doivent présenter une composition équilibrée et les organisations qui délèguent des membres à une commission sont tenues de proposer une femme et un homme.⁴³ Un quota de 33% de femmes a ainsi été atteint dans les commissions de formation récente mais la proportion moyenne pour toutes les commissions actives dans ce pays n'atteint encore que 15% en 1987.⁴⁴ La même année, le Parlement a décidé qu'il convenait d'améliorer la représentation des femmes dans certains comités exécutifs et dans certaines fondations. Le même nombre de femmes que d'hommes y seraient dorénavant nommés. Le Premier Ministre et le Conseil pour l'égalité sont chargés de veiller à l'exécution de cette disposition.⁴⁵

En **Suède**, les commissions publiques ne comptaient encore que 7% de femmes en 1972, 16% en 1979⁴⁷ et jusqu'en 1986.⁴⁶ Selon une étude à ce sujet publiée en 1987 et intitulée "Varannan Damernas", les comités directeurs, commissions, conseils et comités institués par l'Etat devraient comporter un nombre égal de représentants de chaque sexe d'ici 1988. L'objectif, dans un premier temps, a été fixé à 30% pour 1992. S'il n'est pas atteint spontanément, "*on envisagera la possibilité de créer une base légale*",⁴⁸ selon les termes utilisés par le gouvernement social-démocrate dans son projet de politique d'égalité. Le système de milice pratiqué en Suède en ce qui concerne la planification ainsi que le travail des commissions joue en l'occurrence un rôle important.⁴⁹ L'étude en elle-même a suscité un grand intérêt. Suggérée par le Ministère pour l'Egalité, elle était appuyée par les femmes députés au Parlement et par les groupes féminins au sein des partis. Après la publication de l'étude, à laquelle s'ajoutaient des recommandations, les partis et les organisations professionnelles - à l'exception du Parti communiste - ont néanmoins réagi de manière très négative à la solution des quotas.⁵⁰

Aux **Pays-Bas**, le quota de femmes a été fixé à 50% dans les "Directives concernant les organes de consultation et les commissions interministérielles". Il ne s'agit toutefois que d'un objectif, d'une déclaration d'intention.⁵¹

En **Belgique**, la Secrétaire d'Etat à l'Emancipation Sociale, Miet Smet, a lancé en avril 1989 un programme politique d'émancipation des femmes sur le plan lo-

cal, qui comporte dix objectifs en matière d'égalité.⁵² Ces propositions concrètes, très diverses, concernent pratiquement tous les aspects de la vie quotidienne: présence des femmes dans les différents organes et services à tous les niveaux, lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes, élaboration d'une politique en matière de santé, intégration des femmes âgées et financièrement défavorisées, création de formules variées relativement à la garde des enfants. Concernant le point qui nous intéresse particulièrement, soit l'encouragement de la représentation paritaire des femmes et des hommes dans les organes de consultation communaux, plusieurs plans d'action sont prévus. Examinons au préalable la composition de ces organes: les femmes sont souvent représentées en force dans les domaines de l'éducation ou de la santé, tandis qu'elles sont nettement minoritaires dans les commissions s'occupant du logement par exemple. Ce premier inventaire doit permettre de mieux équilibrer la représentation des deux sexes au sein de ces commissions. Parmi les mesures proposées figurent une règle selon laquelle les 2/3 au maximum des membres d'un organe peuvent appartenir au même sexe, l'obligation de soumettre une double candidature (homme + femme) lorsqu'un siège devient vacant ainsi que de désigner un homme et une femme lorsque deux sièges sont à pourvoir. L'implantation d'un véritable soutien des femmes en politique implique donc la nécessité de modifier les statuts des organes de consultation.

Le Premier Ministre belge Martens a élaboré d'entente avec la Secrétaire d'Etat Miet Smet un projet de loi sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes de consultation, qui a été adopté par le Conseil des Ministres en juillet 1989.⁵³ Ces organes communiquent leur avis aux Chambres, au Conseil des Ministres, à des ministères ou des départements et sont donc tout à fait comparables aux commissions extra-parlementaires précitées. Le règlement prévoit la double candidature (un homme + une femme) chaque fois qu'un siège est vacant dans l'un de ces organes et attribue la responsabilité de la nomination définitive à l'autorité compétente. Un contrôle est également prévu sous la forme d'un rapport permettant de vérifier l'efficacité de cette mesure.

L'égalité entre les sexes dans les commissions est considérée aux **Etats-Unis** également comme un moyen d'améliorer la situation des femmes dans le domaine politique. Kathy A. Stanwick et Katherine E. Kleeman, par exemple, font mention de cette stratégie dans une étude du Centre femmes américaines et politique (CAWP) et exhortent les femmes à briguer un siège dans des organes locaux et régionaux.⁵⁴ Plus de la moitié des femmes députés, aux Etats-Unis, ont été une ou plusieurs fois membres d'une commission instituée par l'Etat. Des études effectuées sur place montrent que l'exercice de telles fonctions permet d'accumuler des expériences, d'acquérir des connaissances importantes ainsi que de nouer des relations qui s'avèrent utiles ultérieurement aux hommes comme aux femmes pendant les campagnes électorales et durant l'exercice de leur mandat de député(e).⁵⁵ Il existe depuis 1987, dans l'Etat de l'Iowa, une loi qui enjoint le gouvernement de veiller à ce que l'égalité des sexes soit respectée dans tous

les comités, conseils et commissions, etc. institués par l'Etat, dont les sièges sont pourvus par voie de nomination. Des exceptions sont tolérées lorsque le nombre des personnes qualifiées de même sexe est insuffisant.⁵⁶ Des dispositions analogues relatives à l'égalité des sexes dans les organes publics sont entrées en vigueur en 1989 dans l'Etat de la Floride; l'Etat du Kansas prépare une réglementation et ceux du Montana, de la Californie, du Nord Dakota ainsi que du Minnesota déploient des efforts dans ce sens. Des collectifs de femmes poursuivant le même but se constituent actuellement dans de nombreux autres Etats. Les organisations féminines nationales également s'en mêlent et réclament une législation appropriée dans chaque Etat.⁵⁷

En République fédérale d'Allemagne, le sujet a été l'objet d'une interpellation massive au Bundestag de diverses femmes députés de la fraction CDU/CSU et de la fraction FDP. Le Ministère fédéral de la jeunesse, de la famille, de la femme et de la santé y a répondu le 5 novembre 1986 que le gouvernement "*s'efforce, dans chacune de ses propositions et décisions, d'accroître le pourcentage de femmes, dans la mesure où des personnes suffisamment qualifiées lui sont proposées*".⁵⁸ Il n'était donc pas encore question de mesures concrètes, alors que le projet de loi sur les quotas, dont nous avons déjà parlé, concocté par le groupe de travail féminin des Verts et datant de septembre 1985 prévoit au paragraphe 14 que:

*"Les sièges au sein des commissions, conférences et députations dans lesquelles les femmes sont sous-représentées doivent être occupés par des femmes à raison de 50 pour cent au minimum."*⁵⁹

Vue d'ensemble

Quotas dans les organes extra-parlementaires

| | Mesures prises par les Etats |
|----------|--|
| | Quotas dans les organes extra-parlementaires |
| Belgique | Projet de loi concernant la représentation équilibrée des sexes, approuvé par le Conseil des ministres. Niveau local: 2/3 des membres au maximum peuvent appartenir au même sexe et double candidature obligatoire lors de nominations. |
| RFA | 1986: Efforts du gouvernement en vue d'augmenter le pourcentage de femmes, dans la mesure où des personnes suffisamment qualifiées sont proposées. Proposition des Verts: quota de 50%. |
| Danemark | Décision du Parlement datant de 1987: Nomination d'un nombre égal d'hommes et de femmes. |
| Finlande | 1978: Appel lancé par le Conseil pour l'égalité. |
| Hollande | Directives; objectif: quota de 50%. |
| Norvège | 1er mai 1988: Paragraphe 21 de l'Equal Status Act: quotas minimums de 40% pour les deux sexes. |
| Suède | Etude "Varannan Damernas": solution par étapes jusqu'en 1998. Objectif pour 1992: 30% de femmes. |
| USA | 1987: Iowa: loi sur l'égalité des sexes. 1989: Idem en Floride. En préparation dans d'autres Etats. |

2.2.4. Autres mesures prises par les Etats afin de promouvoir les femmes dans le domaine politique

Il existe un certain nombre d'autres mesures étatiques visant à encourager l'égalité entre les sexes dans le domaine politique.

En **Belgique**, la participation des femmes aux décisions, notamment dans le domaine politique, est considérée comme l'une des priorités en matière d'émancipation féminine. Par conséquent, le Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation Sociale a élaboré diverses stratégies (campagnes, chartes, programmes) dans le but de sensibiliser le public à la sous-représentation des femmes dans les organes politiques. La Secrétaire d'Etat à l'Emancipation Sociale, Miet Smet, ainsi que les présidentes et représentantes des groupes féminins au sein des partis politiques ont signé la "Charte des femmes dans la politique".⁶⁰ Cette charte se réfère aux principes de l'égalité, de la solidarité et de la démocratie et fait appel aux femmes, aux hommes, aux pa-

rents, aux médias, aux organisations féminines, socio-culturelles et économiques, aux partis et institutions politiques à tous les niveaux et les incite à prendre des mesures afin d'instaurer l'égalité entre les sexes. Elle invite notamment les partis politiques à traiter en priorité le problème de la représentation paritaire dans tous les organes et à tous les niveaux du parti, à développer une stratégie des quotas progressifs sur les listes électorales, à bien placer les femmes sur les listes, à les encourager à assumer des mandats politiques et à soutenir les groupes féminins en leur sein. La charte a été signée en mars 1988, quelques mois seulement avant les élections municipales. Le Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation Sociale a amorcé en outre une campagne de sensibilisation⁶¹ à l'occasion des élections municipales d'octobre 1988, dans le but de renforcer la présence des femmes dans les conseils municipaux, inférieure à 10% à l'époque. Selon Madame Smet, les élections municipales étaient une bonne occasion de sensibiliser la population au problème de la participation des femmes à la vie politique, étant donné que chaque citoyen et chaque citoyenne sont au courant de ce qui se passe quotidiennement dans la commune. Le but de la campagne était d'encourager les électeurs et électrices à élire des femmes, d'améliorer l'image de la femme dans la politique et de rendre la population attentive à la nécessité d'une représentation égale des deux sexes dans les organes politiques. La télévision et la presse ont été mobilisées pendant le mois précédant les élections pour diffuser ce message. Résultat: le pourcentage de femmes dans les conseils municipaux a augmenté de 3%.

En France, la Secrétaire d'Etat chargée des Droits des Femmes, Michèle André, a mis en oeuvre diverses actions dans les milieux politiques et au sein de la population.⁶² L'une d'elles concerne les élus locaux. Les maires qui placent un certain nombre de femmes sur leur liste de collaborateurs ou qui attribuent à une femme la fonction d'adjointe au maire se verront décerner une distinction. La liste des maires ayant agi de la sorte sera publiée. Toutefois, aucune distinction, par manque de temps et pour cause de surcharge de travail, n'a encore été décernée depuis les élections municipales de mars 1989.

Une autre action, qui concerne cette fois les partis politiques, a fait l'objet d'une déclaration signée conjointement par la Secrétaire d'Etat chargée des Droits des Femmes et par les responsables des quatre grandes formations politiques (Rassemblement pour la République RPR, Parti communiste PC, Union pour la démocratie française UDF et Parti socialiste PS). Elle vise à modifier le fonctionnement des partis, qui est responsable pour une bonne part de l'absence des femmes sur la scène politique. Les quatre partis concernés s'engagent à faire disparaître sans tarder les inégalités en leur sein. En outre, Michèle André a invité les partis politiques à inclure les femmes dans leurs listes en vue des prochaines élections municipales, en tenant compte de leur pourcentage parmi la population en général, soit 52%, et parmi les personnes ayant le droit de vote, soit 53%.

Deux autres piliers du programme d'actions concernent les femmes et la formation. Celles qui exercent une fonction politique doivent pouvoir prétendre à des subventions pour financer leur formation continue. Sur le plan de l'éducation, une place est désormais réservée, dans les cours d'instruction civique, au rôle et aux droits des femmes dans l'Histoire et de nos jours, grâce aux efforts qu'ont déployés le Ministère de l'Education Nationale et la Secrétaire d'Etat Michèle André.

En **Italie**, la Commission pour l'égalité des hommes et des femmes, à l'occasion des premières élections générales (renouvellement des administrations locales, communales, provinciales et régionales) qui ont suivi sa création en 1984, a lancé une campagne intitulée "Elis des femmes". Elle était soutenue par le présidium du Conseil des ministres. Radio, télévision, affiches et annonces dans la presse, tous les moyens ont été mis en oeuvre. Son succès - augmentation du nombre des personnes de sexe féminin dans les administrations - s'explique notamment par la possibilité qui a été donnée d'utiliser le symbole officiel de la République et par le fait que les partis politiques ont mis à profit la campagne de propagande officielle pour placer leurs candidates féminines au premier plan.⁶³

En **Suède**, le gouvernement a créé en 1985 une commission dont la tâche consiste à élaborer des mesures en vue d'augmenter le nombre des éléments féminins dans les organes publics, les comités, etc.⁶⁴ C'est elle qui a commandé l'étude "Varannen Damernas", dont nous avons déjà parlé sous ch. 2.3. Il n'existe malheureusement pas d'autres informations disponibles sur les résultats du travail qu'a effectué cette commission.

Aux **Etats-Unis**, l'argent joue un rôle fondamental dans les campagnes électorales. Les citoyen(ne)s qui briguent un siège au Congrès ou au sein de l'organe législatif supérieur d'un Etat doivent investir au moins un million de dollars. Il n'est donc pas surprenant que les partisans de la promotion des femmes en politique se préoccupent aussi de plus en plus de la question du financement des campagnes électorales.⁶⁵ Kathy A. Stanwick et Katherine E. Kleeman, par exemple, proposent que l'Etat vienne en aide aux candidat(e)s qui ne parviennent pas à réunir une telle somme - il s'agit souvent de femmes - en finançant la campagne, en limitant le coût de celle-ci ou en fixant des montants maximums en ce qui concerne les fonds privés.⁶⁶ Ces projets n'ont toutefois pas encore été réalisés et les Américaines qui veulent faire campagne continuent elles aussi à la financer de leur poche ou à dépendre de fonds et de soutiens privés. Ce système est appliqué avec succès depuis quelque temps déjà outre-Atlantique.⁶⁷

Aux **Pays-Bas**, une part très importante de la promotion des femmes dans le domaine politique consiste à verser des subventions. Les femmes ont régulièrement la possibilité de suivre un cours de formation continue, subventionné par l'Etat. Les organisations féminines elles aussi reçoivent des subventions qui

constituent une forme de soutien indirect.⁶⁸ Contrairement à ce qui se fait en Suisse, une partie des organes exécutifs de rang inférieur ne sont pas institués par voie de scrutin; les membres posent leur candidature et sont nommés. Les autorités s'efforcent de répartir équitablement les tâches politiques entre les sexes. Les femmes sont avantagées lorsque des candidats des deux sexes à qualifications égales sollicitent la fonction de bourgmestre, un mandat au sein d'un organe exécutif, etc. Il existe en outre des projets prévoyant l'occupation à temps partiel de ces fonctions.⁶⁹

Cet exemple montre qu'une véritable promotion des femmes en politique implique aussi une amélioration des conditions générales. Il s'agit non seulement d'amener les femmes à faire de la politique et de les investir de fonctions dans ce domaine mais encore, inversement, d'aménager les fonctions de manière à ce qu'elles conviennent aussi aux femmes qui ont des obligations familiales. Nous avons déjà mentionné l'effet positif des mesures antidiscrimination.⁷⁰ Les lois, notamment, qui veillent à ce que des conditions générales optimales soient garanties aux femmes qui accèdent à la vie politique, assument une fonction politique ou souhaiteraient se présenter aux élections, pourraient avoir un effet indirect considérable. Selon Drude Dahlerup et Elina Haavio-Mannila: "*Les quotas fixés pour chaque sexe ou les quotas en faveur des femmes ne doivent pas constituer une mesure isolée. D'autres mesures s'imposent, par exemple des programmes d'éducation.*"⁷¹ En Suède, il s'avère que les parlements locaux qui comportent 40% de femmes se rencontrent dans les villes où les salaires sont élevés, la population est jeune, le degré d'occupation considérable et le secteur des services bien développé.⁷² Un Etat qui prend au sérieux l'égalité des sexes dans les parlements et les gouvernements ainsi que la promotion des femmes dans le domaine politique devrait développer une infrastructure appropriée: écoles du jour, garderies d'enfants, emplois à temps partiel, etc. C'est ce qui a été fait dans les pays nordiques, d'où l'avance stupéfiante qu'y ont prise les femmes.

Vue d'ensemble

Autres mesures prises par les Etats

| | Mesures prises par les Etats |
|----------|--|
| | Autres mesures prises par les Etats |
| Belgique | Stratégies du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation Sociale, notamment la "Charte des femmes dans la politique", signée conjointement avec les groupes féminins des partis. |
| France | Diverses actions mises en oeuvre par la Secrétaire d'Etat chargée des Droits des Femmes |
| Italie | Campagne "Elis des femmes" de la Commission pour l'égalité des hommes et des femmes. |
| Hollande | Subventionnement de la promotion des femmes dans le domaine politique. |
| Suède | Commission chargée d'élaborer des mesures. Conditions générales. |
| USA | Mesures de nature financière proposées en ce qui concerne les campagnes électorales. |

2.3. Mesures d'ordre privé destinées à promouvoir les femmes dans le domaine politique

2.3.1. Mesures prises par les partis

2.3.1.1. Quotas

Avant d'aborder de manière un peu plus détaillée le débat en cours sur les quotas en République fédérale d'Allemagne, suivi avec intérêt dans notre pays d'ailleurs, esquissons brièvement la situation dans les pays nordiques. Cinq partis essentiellement y dominent la vie politique: les partis conservateur, libéral et du centre ainsi que les partis social-démocrate et communiste.⁷³ Les partis de gauche et les partis libéraux surtout ont pris des mesures au cours des dix dernières années ou plus, afin de renforcer la position des femmes en leur sein.

En **Suède**, le Parti libéral a décidé en 1972 de porter à 40% au minimum la présence féminine dans les organes du parti et le Parti communiste a entrepris en même temps d'adapter la proportion de femmes parmi ses délégués à la proportion de femmes parmi ses membres.⁷⁴ En 1987, le Parti social-démocrate a examiné la question d'un quota minimum de 40% de femmes dans son organe de décision.⁷⁵

Les partis **norvégiens** ont suivi le mouvement quelque temps après: le Parti libéral a introduit en 1974 un quota de 40% en faveur du sexe le moins bien représenté et le Parti socialiste libéral l'a imité en 1975. Il s'applique aux délégués à tous les échelons du parti.⁷⁶ Le Parti travailliste et l'Alliance électorale des rouges ont introduit par la suite les mêmes dispositions réglementaires. Tous les partis politiques norvégiens observent de nos jours la règle du quota minimum de 40% pour chaque sexe dans tous leurs organes et à tous les niveaux.⁷⁷

Le Parti social-démocrate **danois** a introduit en 1977 des dispositions analogues à celles des modèles suédois et norvégien.⁷⁸

Le débat sur les quotas, dans les pays scandinaves, a débuté sur une large échelle déjà au cours des années septante. Les mesures prises n'ont pas tardé à apporter des résultats positifs au début des années quatre-vingts. L'idée a gagné la **République fédérale d'Allemagne** et donne actuellement lieu à de virulents débats au sein des partis.

La CDU se préoccupe des femmes depuis quelque temps. Le 33ème Congrès du parti, en mars 1985, avait pour slogan "Le nouveau partenariat - femmes dans la vie professionnelle, familiale et politique". Les directives adoptées à cette occasion portaient sur la participation des membres de sexe féminin au sein du parti. "...Les comités directeurs de toutes les sections du parti doivent veiller à ce que le nombre des candidates aux mandats et aux fonctions augmente d'une façon continue."⁷⁹ L'Union des femmes de la CDU a adopté, lors de son 14ème Congrès des délégués les 27/28 septembre 1985, à Bonn, une déclaration intitulée "Conditions institutionnelles et organisationnelles d'un nouveau partenariat hommes-femmes au sein de la CDU", qui s'inscrit dans son programme "Parténariat 2000". Ce programme prévoit une proportion de femmes dans les organes, les délégations et les commissions du parti ainsi qu'au sein du gouvernement, qui "correspond approximativement à la proportion de femmes parmi l'ensemble des membres". En juin 1988, des directives concernant l'égalité politique des femmes au sein de la CDU ont été publiées à l'occasion du 36ème Congrès de la CDU à Wiesbaden. Le système des quotas est limité aux membres du parti et, qui plus est, aux membres nommés.⁸⁰ Le débat sur les quotas joue donc un moins grand rôle dans la CDU/CSU, comme d'ailleurs au sein du FDP, au sujet duquel nous ne disposons pas d'autres informations.⁸¹ Preuve en est un modèle, propagé et finalement adopté, qui préconise une proportion de femmes en fonction du nombre des membres. On ne peut donc guère parler d'une véritable promotion

des femmes, mais il existe une relation de cause à effet: seul un parti à forte composante féminine décidera d'introduire des quotas ou d'autres mesures attractives de promotion, alors qu'un parti dépourvu de concept d'égalité efficace ne comptera guère de femmes dans sa base.

L'évolution au sein du SPD a pris un tour différent. En 1977 déjà, les femmes sociales-démocrates ont obtenu que soit créé un groupe de travail centré sur l'"égalité des femmes et des hommes au sein du parti". En septembre 1985, le comité directeur du parti et le conseil du parti ont décidé, sous l'impulsion de ce groupe de travail, que les femmes devraient représenter le quart de tous les candidat(e)s lors des élections de 1987 au Bundestag. L'objectif du SPD était d'"augmenter le pourcentage de femmes assumant des mandats, des charges et des fonctions au sein du parti, de manière à ce que ce pourcentage corresponde en principe au pourcentage de femmes dans la population."⁸² Les participantes à la Conférence fédérale de la communauté de travail des femmes sociales-démocrates du 4 - 6 octobre 1985 à Hannovre ont requis, dans leurs résolutions, l'introduction du principe général des quotas, soit 40% au minimum pour chaque sexe, applicable à tous les organes de décision ainsi qu'à tous les mandats et fonctions exercés au sein du SPD. L'égalité des sexes, toujours selon ces résolutions, serait réalisée par étapes selon un plan, dans lequel il est fait une distinction entre charges publiques et mandats parlementaires, ces derniers étant à leur tour différenciés selon l'échelon qu'ils occupent dans l'organisation fédéraliste: Parlement européen, Bundestag (Parlement fédéral), Landtage (Parlements des Land) et Parlements des villes. Des objectifs ont été fixés pour chacun de ces échelons. Concernant les élections au Bundestag, par exemple, 30% des mandats devraient être réservés aux femmes en 1987, 40% lors des élections suivantes et 50% en 1995. On procéderait par voie de nomination et en établissant des listes de réserve sur lesquelles figureraient des femmes et des hommes en alternance. Le train de mesures visant à l'égalité des femmes et des hommes au sein du SPD comprend, en outre, des mesures échelonnées visant à l'égalité interne, soit un quota de 50%, ainsi que des conditions générales et des actions politiques, un paragraphe relatif aux sanctions que doit prévoir le comité directeur du parti dans les directives (p.ex. remboursement réduit des frais occasionnés par les campagnes électorales, déchéance du droit de vote proportionnellement à la faute commise, destitution de fonctions, obligation de maintenir vacantes des fonctions partielles qui n'ont pas pu être attribuées à des femmes, réduction de subsides à des sous-sections ainsi qu'un paragraphe relatif à une Commission pour l'égalité.⁸³ Une modification du règlement en matière d'organisation, basée sur ces résolutions, n'a toutefois pas été approuvée lors du Congrès du SPD en 1986.⁸⁴ Elle ne l'a été qu'en 1988, au Congrès de Münster. Suite aux débats sur les quotas, les délégués ont décidé cette fois de modifier le règlement en matière d'organisation et le règlement électoral du parti, applicable à toutes les fonctions et à tous les mandats, dans le sens d'une "*assurance minimum donnée aux femmes et aux hommes lors des élections*":

"La clause d'une assurance minimum oblige toutes les sections et tous les organes spéciaux du parti à prendre chaque sexe en considération à raison de 40 pour cent au minimum, lorsqu'ils pourvoient les sièges dans les organes comportant plusieurs personnes, tels que les comités directeurs et les délégations. Ce quota de 40 pour cent n'entrera toutefois que progressivement en vigueur:

- Pour les fonctions telles que membres d'un comité directeur ou d'une délégation, le quota appliqué sera de 33 1/3 pour cent jusqu'en 1993 et de 40 pour cent dès 1994.*
- Pour les mandats brigüés lors des élections européennes, des élections au Bundestag, aux Parlements des Land et aux Parlements des villes, l'assurance minimum obligatoire prendra effet en 1990 et de manière progressive: 25 pour cent dès 1990, 33 1/3 pour cent dès 1994 et 40 pour cent dès 1998. (...)"⁸⁵*

La plus jeune formation politique de RFA représentée au Bundestag, soit les Verts, a décidé, lors du congrès du parti en 1986, d'introduire un quota minimum de 50% en faveur des femmes. Ce "principe de la fermeture-éclair", comme on l'appelle, doit garantir la présence de 50% de femmes au minimum dans tous les organes du parti et sur toutes les listes électorales (élections législatives).⁸⁶ Les Verts connaissent cependant déjà l'égalité, puisque la parité au sein du parti figure depuis le début dans leur programme.⁸⁷ Nous avons déjà mentionné le projet de loi antidiscrimination de la Communauté féminine de travail des Verts, datant de septembre 1985, qui comprend également une "loi sur les quotas". Il ne s'agit pas d'un règlement interne du parti en matière d'égalité politique mais d'une proposition de loi, donc concernant une mesure prise par l'Etat dans le secteur professionnel et dans les services publics.

La question des quotas préoccupe les partis aux **Etats-Unis** également. On notera tout d'abord que le système politique des E-U, notamment le système des partis, n'est pas comparable à celui de la Suisse ou d'autres pays européens. C'est ce qui explique que Stanwick et Kleeman soulignent avec tant d'insistance l'importance des partis en ce qui concerne l'égalité politique des femmes, importance qui va de soi dans les systèmes européens.⁸⁸ La majorité des informations dont nous disposons se rapportent aux règlements en matière de quotas en vue des grandes Conventions démocrate et républicaine qui se tiennent tous les quatre ans et qui ont une importance décisive pour la nomination des candidat(e)s à la présidence.

En vue de la Convention démocrate de 1972, la Commission McGovern-Fraser avait statué sur des directives concernant l'envoi de délégués par les Etats, selon lesquelles le pourcentage de femmes délégués devait correspondre au pourcentage de femmes dans la population globale. Conséquemment à cela, le nombre des délégués féminins à la Convention démocrate a fait un bond de 13% à 40%.⁸⁹ Cette disposition a été abandonnée par la suite et remplacée par des appels à prendre

spontanément des mesures visant à assurer une représentation égale des sexes. Les quotas ont été réintroduits dans la perspective de la Convention de 1980.⁹⁰ Conséquence: 49% des délégué(e)s à cette Convention étaient de sexe féminin (1976: 34%). Ces pourcentages se sont maintenus en 1984 et en 1988.⁹¹ Une catégorie de superdélégué(e)s a toutefois été créée, à laquelle ne s'applique pas la règle des quotas.⁹² La plate-forme démocrate nationale pour 1988 établissait expressément le droit des femmes (et des minorités) à être élues ou à exercer une fonction au sein d'un parti, et ce à égalité avec les hommes.⁹³ Le règlement interne de la Convention de 1988 prévoyait lui aussi divers règlements de procédure destinés à garantir l'égalité des sexes: répartition des fonctions entre les femmes et les hommes, quotas au sein des comités, etc.⁹⁴ Enfin, la Charte du Parti démocrate des Etats-Unis, qui date de 1988, contient elle aussi de nombreuses dispositions ayant trait à l'égalité. Une répartition égale des sièges entre les sexes au sein des délégations et des comités y est exigée à tous les niveaux du parti (art. 10, section 6); souvent, la deuxième fonction par ordre d'importance dans un organe est réservée au sexe qui n'occupe pas la position la plus élevée.⁹⁵

Le Parti républicain, pour sa part, avait préconisé une amélioration de la représentation des femmes en vue de la Convention de 1972.⁹⁶ Résultat: le pourcentage de femmes a fait un bond de 13% à 30%.⁹⁷ Il s'est maintenu jusqu'en 1984, année où il a même atteint 44%.⁹⁸ La plate-forme électorale des Républicains pour 1988 condamnait toutefois, en principe, les "quotas discriminatoires et les traitements préférentiels".⁹⁹

Vue d'ensemble

Mesures prises par les partis - Quotas

| | Mesures d'ordre privé |
|----------|---|
| | Mesures prises par les partis |
| | Quotas |
| RFA | CDU: 1988: Quota concernant les membres nommés. SPD: 1988: Assurance minimum donnée aux femmes et aux hommes lors des élections, par étapes, jusqu'en 1998. Verts: 1986: Quota de 50%. |
| Danemark | 1977: Parti social-démocrate: quota de 40%. |
| Norvège | Tous les partis: quotas minimums de 40% pour les deux sexes dans tous les organes et à tous les niveaux du parti. |
| Suède | 1972: Parti libéral: 40% de femmes au minimum. 1972: Parti communiste: Quota fixé selon l'effectif des membres. 1987: Parti social-démocrate: débat sur un quota de 40%. |
| USA | Conventions des partis: Parti démocrate: directives, appels et quota correspondant au pourcentage de femmes dans la population, toutefois modification du système. Parti républicain: opposé en principe aux quotas, appels. |

2.3.1.2. Formation des listes

Nous avons cité, dans la section précédente, plusieurs cas où les décisions du parti portaient également sur l'amélioration de la position des femmes sur les listes électorales. Nous présentons ci-après deux formules allant dans ce sens, qui ont donné des résultats particulièrement positifs, ainsi que deux propositions.

Dans les pays qui, comme la Suisse, pratiquent le système des listes électorales (seuls ces pays entrent ici en ligne de compte), le nombre des femmes qui figurent sur ces listes et, notamment, le rang qu'elles y occupent jouent un rôle déterminant en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique. Dans les pays nordiques par exemple, le pourcentage de femmes figurant sur les listes électorales a constamment augmenté depuis le début de ce siècle. Le bond le plus remarquable s'est produit au cours des années septante. Des parlementai-

res norvégiens et suédois ont rédigé en 1980 des motions - comme nous l'avons vu -, dans lesquelles ils réclamaient un quota légal de 40 ou 50% sur les listes.¹⁰⁰ Les deux propositions n'ont jamais été exécutées mais la pratique a évolué dans leur direction.¹⁰¹

En **Norvège**, le Parti socialiste de gauche et le Parti travailliste sont parvenus à faire adopter, lors des élections parlementaires en 1985, l'idée d'un quota spontanément fixé pour les listes électorales. Résultat: les deux partis ont augmenté tant leur nombre de mandats que le pourcentage de femmes dans leur fraction. Le principe du quota de places sur les listes effectuait ainsi une nette percée. En règle générale, un quota de 40% est appliqué actuellement à chaque sexe dans tous les organes et à tous les niveaux de chaque parti norvégien. Il s'applique également aux positions sûres sur les listes.¹⁰²

En **Suède**, il s'avère que les femmes participent légèrement plus que les hommes depuis les élections de 1976. Lors des dernières élections, les partis représentés au Parlement ont fixé spontanément un quota de 40% sur leurs listes. Conséquence: 38% de femmes siègent au Parlement.¹⁰³

Le Parti socialiste **français** recommande d'observer un quota de 20% de femmes sur les listes électorales, qui n'est toutefois pas respecté dans la pratique. Parmi les parlementaires socialistes de sexe féminin, ce quota, bien qu'insuffisant, est considéré comme un mal nécessaire susceptible de contribuer à l'élection des femmes. Ces dernières, pour cette raison, revendiquent en plus de la garantie et de l'augmentation du quota, la création d'une commission de soutien des femmes ainsi que des institutions sociales qui libèrent ces dernières de leurs obligations familiales.¹⁰⁴

En **République fédérale d'Allemagne**, le projet de la communauté de travail des femmes sociales-démocrates prévoit que leur parti accorde un soutien financier particulier aux femmes qui n'occupent pas une position sûre sur la liste du parti.¹⁰⁵

Vue d'ensemble

Mesures prises par les partis - Formation des listes

| | |
|---------|---|
| | Mesures d'ordre privé |
| | Mesures prises par les partis |
| | Formation des listes |
| RFA | Communauté de travail des femmes sociales-démocrates, proposition: soutien financier particulier aux femmes qui n'occupent pas une position sûre sur la liste du parti. |
| France | Parti socialiste: recommandation: quota de 20%. Revendication des femmes députés socialistes: garantie et augmentation des quotas. |
| Norvège | Tous les partis: quota minimum de 40%. |
| Suède | Elections 1989: tous les partis: quota minimum de 40%. |

2.3.1.3. Listes féminines / Partis féminins

Les listes féminines et les partis féminins ont une origine commune. Les femmes se sont unies pour lutter contre les listes à prédominance masculine et ont formé des listes exclusivement féminines, que ce soit au sein d'un parti déterminé ou en tant que groupe hors parti ou que nouveau "parti féminin". Sur ce point également, les informations que nous avons pu obtenir concernent essentiellement les pays scandinaves.

Il y a tout d'abord eu quelques tentatives de former des partis féminins, qui étaient toutefois fondés et dirigés par des hommes. Les femmes n'apportaient qu'une contribution limitée et périphérique à l'activité de ces groupements.¹⁰⁶ De véritables partis féminins, considérés à l'époque comme un défi au système patriarcal, se sont chaque fois heurtés à une forte opposition, tant de la part des partis que de celle de la société.¹⁰⁷

Il existe des listes féminines dans les cinq pays nordiques. Cette mesure a été appliquée surtout les premiers temps après l'introduction du suffrage féminin et principalement lors d'élections locales, car les partis politiques y jouent un rôle moins important dans la décision électorale.¹⁰⁸

Les expériences de ce type faites en **Norvège** et en **Suède** ne se sont pas avérées très fructueuses, certes, mais elles ont permis de renforcer les activités en rapport avec les thèmes féminins dans les partis et les organisations politiques traditionnels.¹⁰⁹

Le **Danemark** a connu en 1909, en 1913 et en 1946 un véritable boom des listes féminines. Le bilan a été particulièrement positif dans les communes rurales où les femmes suscitaient d'ordinaire une forte résistance lorsqu'elles se portaient candidates et au moment de l'élection.¹¹⁰

En **Islande**, le succès remporté par les listes féminines de 1908 à 1921 était peut-être dû à la situation politique instable qui a précédé et suivi l'indépendance. Une femme, présentée sur une liste féminine, a été élue pour la première fois au Parlement islandais en 1922. Ces listes ont connu un regain de succès en 1982, lors d'élections locales. En outre, les candidates de la liste féminine ont obtenu 3 sièges sur 60 lors des élections nationales en 1983 et le double, soit 6 sièges, en 1987.¹¹¹

Vue d'ensemble

Mesures prises par les partis - Listes féminines / Partis féminins

| | |
|-----------------|---|
| | Mesures d'ordre privé |
| | Mesures prises par les partis |
| | Listes féminines / Partis féminins |
| Danemark | 1ère moitié du 20ème siècle: résultats positifs dans les communes rurales. |
| Islande | 1922: première femme élue au Parlement; figurait sur une liste féminine. 1982: succès lors d'élections locales 1983 et 1987: succès lors des élections nationales |
| Norvège | Expériences faites avec des listes féminines. |
| Suède | Expériences faites avec des listes féminines. |

2.3.1.4. Autres mesures prises par les partis

Il vaut la peine de mentionner à ce propos la pratique de la nomination, en République fédérale d'Allemagne, d'une femme à plein temps chargée des questions féminines au sein du parti (p.ex. la CDU) ou de commissions d'égalité internes (proposition des femmes du SPD). Les résolutions, citées à plusieurs reprises déjà, de la Conférence de la Communauté de travail des femmes sociales-démocrates tenue en 1985 ¹¹², portent aussi sur des "conditions générales" qui doivent avant tout permettre aux femmes assumant des obligations familiales d'être actives dans un parti. Parmi les mesures proposées figurent la participation aux frais de déplacement, la fixation des dates et des lieux de réunion en tenant compte des femmes qui travaillent et de celles qui ont des enfants, l'aménagement de garderies d'enfants pendant les réunions d'une journée, etc.

Une étude effectuée en Italie et présentée lors de la conférence du Conseil de l'Europe, qui traite de la situation des femmes dans la vie locale et régionale, montre avec évidence que la responsabilité de chaque parti en matière d'égalité doit s'étendre au-delà du parti ou des listes. En 1980, 12,9% de femmes se sont portées candidates lors d'élections régionales dans le Piémont. On en a ensuite même dénombré 15,3% parmi les élu(e)s. En revanche, les organes extra-parlementaires du Piémont n'en comptaient que 7,22%. Si l'on ventile ces résultats entre les partis, on obtient le tableau suivant:

| | Candidates | Femmes nommés dans les organes extra-parlementaires |
|-----|------------|---|
| PCI | 21,67% | 4,39% |
| DC | 11,67% | 3,7 % |
| PSI | 8,33% | 1,08% |
| PRI | 11,67% | 10,81% |

Promouvoir les femmes, dans le cas des partis, signifie donc qu'ils doivent également proposer des femmes pour les fonctions publiques; autrement dit, il ne peuvent pas se contenter de placer des femmes sur les listes, laissant ensuite aux électeur(trice)s le soin de les promouvoir, et s'abstenir ainsi de passer à l'action dès qu'ils en ont l'occasion.¹¹³

Vue d'ensemble

Mesures prises par les partis - Autres mesures prises par les partis

| | |
|--------|---|
| | Mesures d'ordre privé |
| | Mesures prises par les partis |
| | Autres mesures prises par les partis |
| RFA | CDU: Femme chargée des questions féminines au sein du parti SPD: Proposition de la Communauté de travail des femmes sociales-démocrates: commission pour l'égalité, conditions générales, etc. |
| Italie | Expériences faites dans le Piémont: Conclusion: les partis doivent pratiquer l'égalité également lors de nominations à des fonctions publiques. |

2.3.2. Autres mesures d'ordre privé destinées à promouvoir les femmes dans le domaine politique

Les mesures résumées dans ce chapitre sont très diverses. Nous nous limiterons aux exemples d'initiatives privées telles que les actions de soutien et les campagnes d'information qui ont été et sont pratiquées dans plusieurs pays. Nous entendons montrer qu'elles permettent de faire des progrès qui ont à leur tour une influence positive sur l'attitude de certains électeurs et électrices, des partis, voire de l'Etat, à l'égard des mesures de promotion en général concernant les femmes.

Aux **Etats-Unis**, le soutien apporté aux candidates par leurs ami(e)s ou connaissances motive pour une bonne part ces femmes dans leur démarche.¹¹⁴ L'importance du réseau de relations politiques est manifeste. Stanwick/Kleeman: "*Progresser, en politique, signifie souvent connaître les acteurs qui évoluent sur la scène politique.*"¹¹⁵ Un moyen efficace consiste bien sûr à oeuvrer au sein d'une organisation politique ou à collaborer à une campagne électorale. Un système de mentors a été développé ces dernières années. Les femmes qui occupent déjà des fonctions politiques parrainent celles qui veulent tenter le grand saut. Elles les introduisent dans leur réseau de relations et les associent à leurs expériences. Il en résulte de nombreuses organisations formelles et informelles dont l'objectif est d'accroître - fréquemment en collaboration avec des organisations

féminines - le nombre des femmes occupant des fonctions publiques: Women support women: les femmes soutiennent les femmes.¹¹⁶ Ces activités sont financées par des privés; souvent les femmes s'unissent, précisément dans le but de rassembler des fonds pour les campagnes des candidates. Ces organisations sont devenues de véritables lobbies féminins qui non seulement soutiennent moralement les candidates mais encore oeuvrent lors des campagnes électorales ou en faveur de la nomination des femmes aux postes clés dans l'administration.¹¹⁷ L'idée semble aussi s'imposer depuis peu, dans ces PAC (Political Action Committees), que le sexe, en tant que critère de sélection, peut revêtir une importance particulière et ne doit pas être relégué au second rang, derrière les idées politiques.¹¹⁸ Une telle conception ouvrirait la voie vers une collaboration qui transcenderait les frontières partisans.

En **Norvège**, les femmes ont mené des campagnes d'opinion déjà au cours des années soixante, à l'occasion d'élections municipales. La première de ces campagnes a été lancée en 1967 en collaboration avec des politiciens qui occupaient des fonctions locales importantes. On a tenté, par le biais des médias et des écoles, de sensibiliser les gens à l'importance de la contribution des femmes à la vie politique. Les partis politiques ont été invités à présenter des candidates et les électeurs des deux sexes à élire des femmes. Conséquence: le pourcentage de femmes dans les fonctions publiques a augmenté de 6,3 à 9,5%. L'organisation féminine la plus importante a entrepris une campagne analogue en vue des élections de 1971, mais cette fois sans le concours des hommes. Simultanément, les femmes ont fait en sorte que le plus nombre possible de femmes membres de partis se portent candidates. Divers groupes féminins se sont livrés à des calculs pour tenter d'évaluer la possibilité optimale de favoriser les candidates à l'aide du bulletin de vote. Cette campagne a provoqué, au dire des hommes, un véritable "coup d'Etat des femmes". La proportion moyenne de femmes dans les conseils municipaux a atteint 14,8% et elles formaient même une majorité dans trois villes (dont Oslo, la capitale). On alors reproché aux femmes d'avoir agi contrairement aux principes démocratiques, bien que les stratégies auxquelles elles ont recouru fussent parfaitement légales et que les hommes eux aussi en eussent fait régulièrement usage par le passé. Peu de temps après ces élections de 1971, la loi électorale norvégienne a été modifiée dans le sens d'une limitation des possibilités d'influence des électeur(trice)s. Les élections municipales de 1975 ont confirmé le statu quo, la moyenne nationale étant de 15,4%, mais elles n'ont pas été précédées cette fois-ci d'une campagne d'opinion. Le "coup d'Etat des femmes" a néanmoins eu des effets à long terme sur la conscience des femmes elles-mêmes: elles se sont davantage intéressées à la politique. Cette évolution a d'ailleurs également amené les hommes à modifier leur attitude à l'égard des femmes du fait que ces dernières femmes ont prouvé, d'une part, qu'elles peuvent si elles le veulent lutter la main dans la main pour atteindre leurs objectifs et, d'autre part, qu'elles sont parfaitement capables, une fois élues, d'assumer un mandat politique conformément aux attentes de leurs électeur(trice)s. Une nouvelle campagne a eu lieu en 1979, qui s'est soldée cette fois par un accrois-

sement du taux moyen de représentation des femmes dans les parlements ou les conseils locaux, qui a atteint 22,8%.¹¹⁹

En **Suède**, les membres féminins de tous les partis représentés au Parlement ont commencé à s'organiser en 1979, afin de renforcer leur présence dans la vie politique. Cet esprit de corps s'est également exprimé dans une action menée conjointement avec les partenaires sociaux dans le but d'accroître le nombre des femmes dans les organes administratifs locaux.¹²⁰ Certaines questions spécifiques - violence à l'égard des femmes, rôle de la femme dans la société en général - ont d'ailleurs déjà donné lieu à une collaboration de ce type entre des femmes issues de divers partis et de divers camps politiques.¹²¹

Vue d'ensemble

Autres mesures d'ordre privé

| | |
|---------|---|
| | Mesures d'ordre privé |
| | Autres mesures d'ordre privé |
| Norvège | Campagnes d'information des organisations féminines lors d'élections locales depuis 1967: 1971: "Coup d'Etat des femmes". |
| Suède | Les femmes représentées au Parlement s'organisent, collaboration avec les partenaires sociaux: actions |
| USA | Système de mentors de sexe féminin, pressure-groups en faveur des femmes. |

3. Conclusions

Un coup d'oeil rétrospectif jeté sur les nombreux programmes de promotion des femmes présentés dans cette étude, qui ont été mis en oeuvre et discutés dans les pays nordiques, en République fédérale d'Allemagne, en France, en Belgique et dans d'autres pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis, permet de dégager succinctement les éléments suivants:

1. Les mesures prises par les Etats en vue de promouvoir les femmes sont encore à leurs débuts. Les quotas ont fini par susciter dans quelques pays un large consensus uniquement en ce qui concerne les commissions extra-parlementaires. En règle générale, des quotas de 40% sont appliqués ou proposés pour le sexe le moins bien représenté. Il est d'autant plus facile d'imposer des quotas dans ces organes de décision, que les sièges sont la plupart du temps pourvus par voie de nomination; il ne s'agit donc pas d'élections populaires. Les expériences faites en Norvège montrent que des recommandations et des appels en faveur d'une prise en considération équitable des deux sexes ne restent pas sans écho, certes, mais que seules des dispositions légales apportent l'effet souhaité.
2. Des campagnes lancées par l'Etat, à titre de mesure de promotion des femmes, afin de sensibiliser le public et les partis se sont avérées efficaces. Elles devraient être amorcées au niveau local et présenter une certaine diversité. Mentionnons par exemple la campagne récente qu'a menée sur une grande échelle la Secrétaire d'Etat Miet Smet, en Belgique, destinée à sensibiliser la population au problème de la promotion des femmes dans le domaine politique.
3. Les mesures privées destinées à promouvoir les femmes sont surtout prises par les partis politiques. Dans ce cas également, c'est l'introduction des quotas qui permet de faire de réels progrès, en premier lieu le quota de 40% applicable au sexe le moins bien représenté. Un parti qui introduit des quotas risque de provoquer certains remous dans les autres partis, car il peut s'ensuivre un gain de sièges non seulement pour les femmes mais encore pour le parti. L'augmentation du nombre des femmes députés dans les parlements en conséquence de la pratique spontanée des quotas dans les partis suédois et norvégiens démontre de façon impressionnante l'efficacité d'une telle mesure.
4. Le soutien réciproque des femmes par les femmes est et reste un aspect important de la promotion des femmes sur le plan privé. Le développement des comités d'action féminins et du système des femmes mentors aux Etats-Unis montre que même sur une scène politique où l'égalité politique de la femme n'a pas tellement de poids pour des raisons d'ordre structurel et de fond, les femmes peuvent agir et faire preuve de solidarité.

5. Les campagnes d'opinion lancées par les organisations et associations féminines constituent un moyen particulièrement efficace de promouvoir les femmes dans le domaine politique. Dans ce cas également, la municipalité représente un point de départ idéal. Elle est une dimension saisissable pour les électeur(trice)s, les partis y dominent moins fortement les élections et les candidat(e)s y sont davantage considéré(e)s en tant que personnes. Les conditions paraissent particulièrement appropriées lorsque les élections communales -comme en Norvège par exemple - ont lieu en même temps dans tout le pays, de sorte qu'une campagne d'opinion permet de sensibiliser la population tout entière à la nécessité de promouvoir les femmes dans le domaine politique. Le succès réitéré de ces campagnes démontre avec force l'efficacité d'une telle mesure d'ordre privé.

6. La promotion des femmes dans le domaine politique ne se conçoit pas sans l'amélioration simultanée des conditions générales d'ordre infrastructurel. Il est indispensable, pour pouvoir atteindre un équilibre des sexes dans les organes politiques de décision, d'alléger les charges familiales et autres des femmes afin que ces dernières soient à même d'assumer les tâches inhérentes à l'exercice d'un mandat politique. Les femmes sociales-démocrates, en RFA, ont exposé dans leur programme les mesures qui incombent non seulement aux organismes privés mais encore à l'Etat: garderies, écoles du jour, travail à temps partiel, etc. permettent aux femmes de concilier famille et activité politique.

Bibliographie

- 1 Ida Blom, Women's Politics and Women in Politics in Norway since the End of the Nineteenth Century, in: Retrieving Women's History, Changing Perceptions of the Role of Women in Politics and Society, publié par S. Jay Kleinberg, Paris 1988, p. 270; (*Blom*). Toutes les citations dans une langue source autre que l'allemand ont été traduites librement par l'auteur et ensuite d'allemand en français (excepté les citations originellement en français) par la traductrice.
- 2 Ceci parfois aussi à cause de difficultés linguistiques; une grande partie des publications sont rédigées dans une langue scandinave.
- 3 Les lois condamnant la discrimination et les lois régissant les quotas ainsi que les propositions y relatives dans divers Etats concernent dans une large mesure ce domaine.
- 4 Participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision, Etude mondiale sur la situation à la date du 1er avril 1988, Union interparlementaire, Genève 1988; (*Etude*) et: Carte de l'Union interparlementaire, juin 1989; (*Carte*). Le calcul d'une moyenne mondiale ainsi que la comparaison des chiffres atteints dans les différents pays posent des problèmes dans la mesure où l'obtention des chiffres est subordonnée aux dates des élections parlementaires et où ces dernières n'ont pas lieu partout en même temps.
- 5 Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne, San Marin, Suède, Suisse, Turquie.
- 6 Mariette Sineau, Voies et moyens pour améliorer la situation des femmes dans la vie politique, Conseil de l'Europe, Strasbourg 1989; (*Sineau*).
- 7 Janine Mossuz-Lavau/Mariette Sineau, La situation des femmes dans la vie politique, Conseil de l'Europe, Strasbourg 1989; (*Mossuz-Lavau/Sineau*)
- 8 *Mossuz-Lavau/Sineau*. Cf. également en ce qui concerne l'influence du système électoral: Torild Skard, Les femmes dans la vie politique des pays nordiques, in: Revue internationale des sciences sociales, 25 (1983), p. 693 ss.; (*Skard*).
- 9 Cf. à ce propos: Eliane Vogel-Polsky, Positive Aktionen und die verfassungsrechtlichen und gesetzlichen Einschränkungen, die deren Durchsetzung in den Mitgliedstaaten des Europarates entgegenstehen, version allemande de l'étude-pilote du Conseil de l'Europe, publiée par le Bundesministerium für Arbeit und Soziales, Vienne 1989; (*Vogel-Polsky*) et: Birgit Meyer, Frauen an die Macht!, Politische Strategien zur Durchsetzung der Gleichberechtigung von Mann et Frau, in: Aus Politik und Zeitgeschichte, annexe à l'hebdomadaire Das Parlament, B 9-10/87, 28 février 1987, Bonn 1987, p. 24; (*Meyer*) ainsi que: Unfinished Democracy, Women in Nordic Politics, publié par Elina Haavio-Mannila, Drude Dahlerup, Maud Edwards et al., Oxford, New York, Toronto, Sydney, Paris, Francfort 1985, p. 162 s.; (*Unfinished Democracy*).
- 10 Certaines indications relatives à la situation dans les pays nordiques figurent dans: *Unfinished Democracy*, p. 104 s.; elles sont malheureusement insuffisantes.
- 11 Maud Landby Edwards, La participation des femmes et la politique d'égalité des chances, in: Actualités suédoises, publié par l'Institut suédois, No 369, août 1989, Stockholm 1989, p. 6; (*Edwards*)
- 12 Frauenförderpläne, Durchsetzung der Chancengleichheit auf dem Erwerbsarbeitsmarkt und in der Gesellschaft, Deutscher Bundestag, Wissenschaftliche Dienste, Materialien No 100, octobre 1987, Bonn 1987, p. 330; (*Frauenförderpläne*)
- 13 *Unfinished Democracy*, p. 162 s.
- 14 Les Etats-Unis servent ici de modèle, cf. *Meyer*, p. 23
- 15 *Meyer*, p. 24
- 16 Projet provisoire de loi antidiscrimination élaboré par les Verts, publié par la Bundes-AG Frauen der GRÜNEN, Bonn 1985; (*Projet*) et: *Meyer*, p. 23 s.
- 17 *Unfinished Democracy*, p. 163
- 18 *Unfinished Democracy*, p. 56
- 19 *Unfinished Democracy*, p. 56
- 20 *Vogel-Polsky*
- 21 Danièle Loschak, Les hommes politiques, les "sages" (?)... et les femmes (à propos du Conseil constitutionnel du 18 novembre 1982), in: Droit social, No 2, février 1983, p. 131-137; (*Loschak*)
- 22 Jean Savatier, Les discriminations dans l'emploi en raison du sexe, in: Droit social, No 6, juin 1984, p. 339-342; (*Savatier*)
- 23 Andrée Michel, Positive Aktionen zugunsten der Frau, version allemande de l'étude-pilote du Conseil de l'Europe, publiée par le Bundesministerium für Arbeit und Soziales, Vienne 1987; (*Michel*)
- 24 Helga Maria Hernes, Welfare State and Woman Power, Essays in State Feminism, Oslo 1987, p. 73; (*Hernes*)

- 25 Sur les raisons à cela, cf. *Hernes*, p. 73 ss.: "Corporate Women in Five Nordic Countries"
- 26 *Hernes*, p. 73
- 27 *Hernes*, p. 74, et: (pas tout à fait du même avis): *Unfinished Democracy*, p. 164
- 28 *Hernes*, p. 75. Le raisonnement formulé ici est emprunté à Maria Hernes: cf. *Hernes*, p. 78
- 29 *Unfinished Democracy*, p. 163
- 30 Pour un aperçu de l'évolution dans le domaine des commissions extra-parlementaires, etc. dans les cinq pays nordiques, v. *Hernes*, p. 78
- 31 *Unfinished Democracy*, p. 129 s.
- 32 *Hernes*, p. 95
- 33 *Hernes*, p. 78, tableau 1
- 34 *Hernes*, p. 95
- 35 Actes de la Conférence sur les femmes dans la vie locale et régionale, Participation égalitaire des femmes à la détermination des politiques au niveau des collectivités territoriales, Strasbourg 1987, Rapport présenté par Mme Anne-Marie Tannaes (Norvège), p. 155; (*Actes 1987*)
- 36 La représentation des deux sexes dans les commissions publiques était déjà revendiquée dans cette publication; cf. à ce propos: *Frauenförderpläne*, p. 328
- 37 *Hernes*, p. 95, et: Milestones in 150 Years' History of Norwegian Women, Prospekt des Ligestillingsradet (Conseil pour l'égalité), Oslo 1988; (*Milestones*)
- 38 *Michel*, p. 59, ainsi que: Norway Information, Published by the Royal Norwegian Ministry of Foreign Affairs, Equal Status Between Men and Women, Février 1984, Oslo 1984, p. 17; (*Norway Information*)
- 39 Sex Equality in Norwegian Public Life, Abridged Version of the Ministeries' Programmes of Action, The Ministry of Consumer Affairs and Governmental Administration, Norway 1988, p. 7; (*Programmes of Action*) et: *Milestones*
- 40 *Programmes of Action*, p. 7
- 41 Surtout en raison du droit d'intervention de l'organe de contrôle.
- 42 *Hernes*, p. 78 et p. 96
- 43 *Frauenförderpläne*, p. 318
- 44 Document d'information "Equality between Women and Men in Denmark" des Dänischen LIGESTILLINGSRADET (Conseil pour l'égalité), Copenhague, édition 1987; (*Ligestillingsradet 1987*). La proportion était déjà de 38% en 1988. Il ne ressort pas clairement du document s'il s'agit d'une commission nouvellement instituée ou de la moyenne de tous les organes actifs. Cf. à ce propos: *Ligestillingsradet*, édition 1988
- 45 *Ligestillingsradet 1987*
- 46 *Eduards*, p. 5
- 47 *Hernes*, p. 78, cf. aussi: Actes de la Conférence ministérielle européenne sur l'égalité pour les femmes et les hommes, Strasbourg 1986, Rapport présenté par la délégation de la Suède, (pas d'auteur), p. 45 s. (*Actes 1986*), concernant l'évolution depuis les années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale.
- 48 *Eduards*, p. 5
- 49 *Unfinished Democracy*, p. 164
- 50 *Eduards*, p. 6
- 51 Information épistolaire de Joke Swiebel, Direction de la coordination de la politique d'émancipation, Ministère hollandais des affaires sociales et du travail, du 5.9.1989; (*Swiebel*)
- 52 Programmes en dix objectifs, Pour une politique d'émancipation, Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale, Bruxelles, mars 1989; (*Dix objectifs*)
- 53 "Projet de loi sur la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs", Conseil des ministres, 15 juillet 1989
- 54 Kathy Stanwick /Katherine E. Kleeman, Women Make a Difference, CAMP, Serie "Bringing More Women Into Public Office", New Brunswick 1983, p. 34; (*Stanwick/Kleeman*)
- 55 Kappie Spencer, Attaining a Gender Balance on State Boards and Commissions as a Route into Elective Office for Women, in: News & Notes, issued by the Center for the American Woman and Politics, vol. 7, No 1, printemps 1989, New Brunswick 1989, p. 11; (*News & Notes*, 7, 1)
- 56 *News & Notes*, 7, 1, p. 11
- 57 *News & Notes*, 7, 1, p. 10 ss. Cet article fournit un inventaire détaillé des efforts déployés aux Etats-Unis.
- 58 Deutscher Bundestag, 10. Wahlperiode, imprimé 10/6340, 5.11.1986, Antwort der Bundesregierung auf die Grosse Anfrage der Abgeordneten... - imprimé 10/5817 -, Situation der Frauen in der Bundesrepublik Deutschland, p. 39 s.; (*Antwort*)
- 59 *Projet*
- 60 Disponible auprès du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation Sociale, 56 rue de la Loi, 1040 Bruxelles.

- 61 "Campagne de sensibilisation visant à appuyer la participation des femmes à l'occasion des élections communales d'octobre 88", le Secrétaire d'Etat à l'Emancipation Sociale, M. Smet, Bruxelles, 12 septembre 1988
- 62 "La place des femmes dans la vie politique française", Secrétariat d'Etat chargé des droits des femmes, Paris.
- 63 *Actes 1986*, p. 83 s.
- 64 *Michel*, p. 61 s.
- 65 *Stanwick/Kleeman*, p. 36
- 66 *Stanwick/Kleeman*, p. 36
- 67 Cf. à ce propos les explications sous chiffre 3.2
- 68 *Swiebel*
- 69 *Michel*, p. 58 s.
- 70 Cf. introduction et sous chiffre 2.1
- 71 *Unfinished Democracy*, p. 163
- 72 *Actes 1986*, p. 46, cf. aussi: *Unfinished Democracy*, p.104 s.
- 73 *Unfinished Democracy*, p. 41
- 74 *Unfinished Democracy*, p. 42
- 75 *Frauenförderpläne*, p. 350
- 76 *Unfinished Democracy*, p. 42
- 77 *Actes 1986*, p. 153, et *Frauenförderpläne*, p. 328 s.
- 78 *Unfinished Democracy*, p. 42
- 79 Beate Hoecker, Politik: Noch immer kein Beruf für Frauen?, in: Aus Politik und Zeitgeschichte, Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament, B 9-10/87, 28 Februar 1987, Bonn 1987, p. 3; (*Hoecker*)
- 80 Frauenunion, Faltprospekt zum Thema "Frauen in der Union", Parteitags-Beschlüsse zur politischen Gleichstellung, Essener Leitsätze, Mainzer C3-Beschluss, Wiesbadener Richtlinien; (*Frauenunion*)
- 81 *Hoecker*, p. 3
- 82 *Hoecker*, p. 3
- 83 Il en sera encore question sous chiffre 3.1.4.
- 84 *Frauenförderpläne*, p. 171 ss.
- 85 Sozialdemokratischer Informationsdienst, Frauen in der SPD, Dokumentation der Quotendebatte vom 30. August 1988 auf dem Bundesparteitag in Münster, Dokumente Nr. 28, publié par le Bundesvorstand der Arbeitsgemeinschaft Sozialdemokratischer Frauen (ASF), Bonn 1988, p. 59; (*Quotendebatte*)
- 86 *Frauenförderpläne*, p. 181 ss.
- 87 *Hoecker*, p. 3
- 88 *Stanwick/Kleeman*, p. 31 s.
- 89 Percentage of Women to the National Conventions, 1900-1988, in: *News & Notes*, 6, 2, p. 21
- 90 Debra L. Dodson, Women at the Conventions: A Growing Presence, in: *News & Notes*, 6, 2, p. 14 s.
- 91 *News & Notes*, 6, 2, p. 21
- 92 Jo Freeman, Feminist Activities at the National Conventions, in: *News & Notes* 6, 3, p. 14
- 93 Paul G. Krik, Jr., Chairman, Democratic National Committee, The 1988 Democratic National Platform, p. 5; (*Democratic Platform*)
- 94 Final Call for the 1988 Democratic National Convention, publié par Democratic National Committee, Washington 1987; (*Final Call*) et: Delegate Selection Rules for the 1988 Democratic National Convention, publié par Democratic National Committee, Washington 1988; (*Selection Rules*)
- 95 The Charter and the Bylaws of the Democratic Party of the United States, as amended by the 1988 Democratic National Convention, Washington 1988; (*Charta*)
- 96 *News & Notes* 6, 2, p. 15
- 97 *News & Notes*, 6, 2, p. 21
- 98 *News & Notes*, 6, 2, p. 21
- 99 *News & Notes*, 6, 3, p. 12
- 100 Cf. à ce propos sous chiffre 2.2
- 101 *Unfinished Democracy*, p. 56 ss.
- 102 *Frauenförderpläne*, p. 328 s.
- 103 *Eduards*, p. 3
- 104 Régine Saint-Criq, Une autre place pour les femmes, Fédération Nationale des Elues Socialistes et Républicaines, Paris 1989; (*Saint-Criq*)
- 105 *Frauenförderpläne*, p. 173
- 106 *Unfinished Democracy*, p. 42
- 107 *Unfinished Democracy*, p. 43 ss.

- 108 *Unfinished Democracy*, p. 46
109 *Unfinished Democracy*, p. 46
110 *Unfinished Democracy*, p. 47
111 *Unfinished Democracy*, p. 47 s.
112 *Frauenförderpläne*, p. 171 ss.
113 *Actes 1987*, p. 204 s.
114 *Stanwick/Kleeman*, p. 29
115 *Stanwick/Kleeman*, p. 37
116 *Stanwick/Kleeman*, p. 37
117 *Stanwick/Kleeman*, p. 45 ss., et: *News & Notes*, 7, 1, p.
118 Ruth B. Mandel, *The Political Woman*, in: *The American Woman 1988-89, A Status Report*, publié par Sara E. Rix pour le Women's Research & Education Institute, New York/London 1989, p. 100; (*Political Woman*): Cet article contient un aperçu intéressant de l'évolution des PAC aux Etats-Unis.
119 *Skard*, p. 693 ss.
120 *Eduards*, p. 6
121 *Actes 1986*, p. 50.

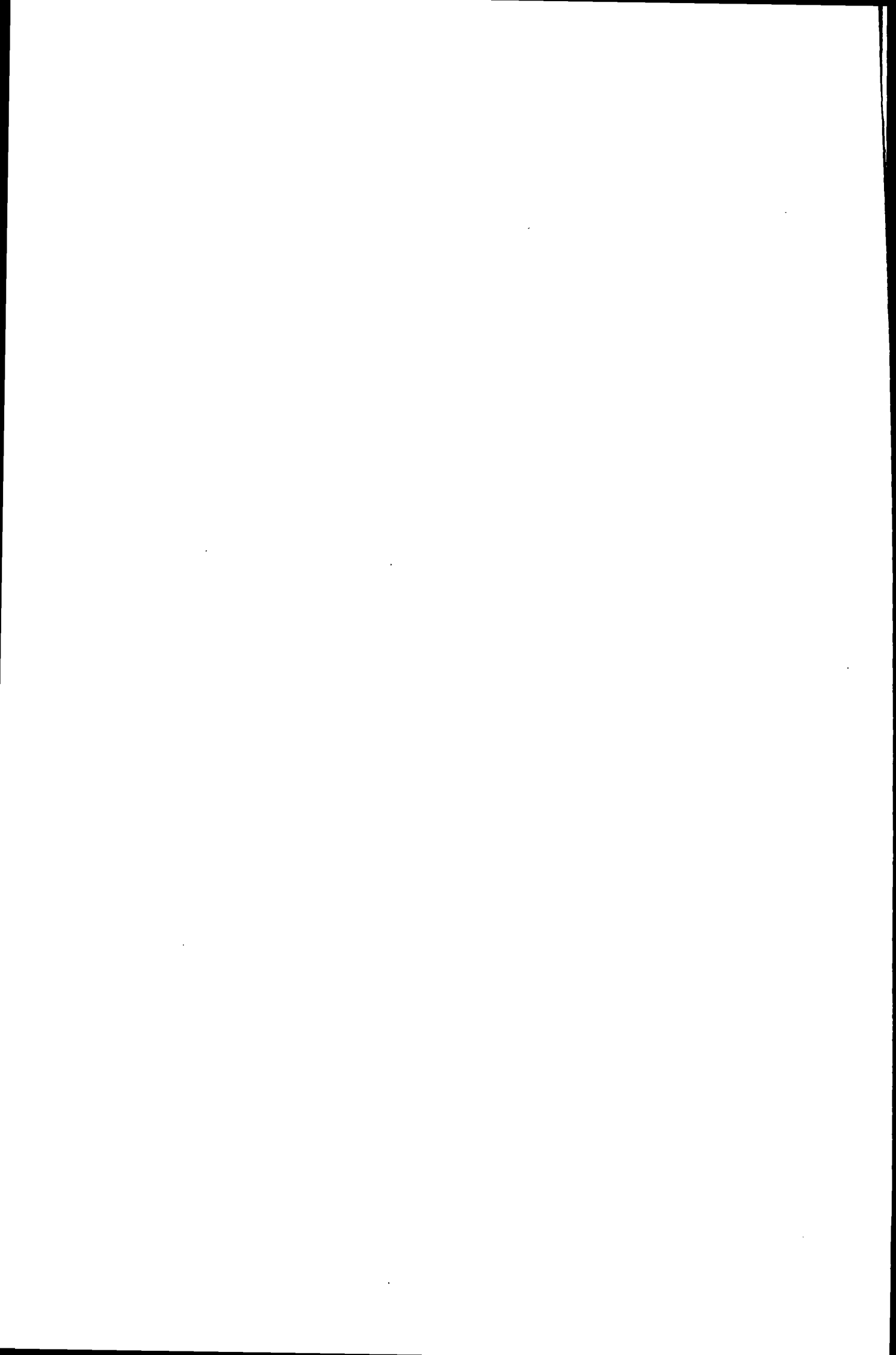
Chapitre 2:

La représentation féminine au

Conseil national

par Thanh-Huyen Ballmer-Cao

avec la collaboration de Luzia Kopp



La sous-représentation des femmes dans le domaine public frappe par son caractère quasi-universel. Pratiquement dans toutes les sociétés et à toutes les périodes historiques, la loi salique régit plus ou moins les activités non-domestiques. La carence en femmes politiques, qui apparaît comme une constante, n'est pas pour autant 'inévitabile'. En effet, même si l'insuffisance persévère, une évolution commence néanmoins à devenir perceptible, dans le sens d'une amélioration de la participation des femmes à la vie collective d'un grand nombre de pays.

Le présent chapitre se propose d'analyser l'évolution de la (sous)-représentation féminine dans la politique suisse, en se limitant à une chambre de l'Assemblée fédérale: le Conseil national. Dans une première partie, nous présentons un état des lieux de la présence des femmes dans le pouvoir législatif au niveau fédéral, cantonal et communal. La deuxième partie sera consacrée à l'évolution de la représentation féminine au Conseil national de 1971 à nos jours.

1. La représentation féminine dans le pouvoir législatif en Suisse

Même après les élections au Conseil national en 1987, la présence féminine dans les assemblées législatives restait faible.

Tableau 1:

Proportion de femmes dans le pouvoir législatif en Suisse après les élections au Conseil national en 1987

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Assemblée fédérale ¹ | 9.8% (1988: 13.0%) |
| Assemblées cantonales ² | 11.9% (1988: 12.4%) |
| Assemblées communales ³ | 15.0% |

Le tableau 1 montre qu'à aucun niveau la proportion des femmes ne dépassait le seuil de 15%. Cette sous-représentation n'était pas seulement générale, elle se

révélaient également pyramidale. En effet, la présence féminine diminue à mesure que l'on s'approche du sommet. Dans les assemblées législatives locales, on rencontre 15% de femmes, alors que ce taux était seulement de 12% dans les parlements cantonaux, et de 10% à l'Assemblée fédérale. Ainsi, en Suisse comme dans la majorité des pays occidentaux, la carence en femmes politiques s'accroît dans les instances supérieures, dont l'accès présuppose un parcours à la fois plus long et plus difficile ⁴.

Les années 80, pendant lesquelles une profonde évolution politique et culturelle eut lieu, apportèrent une certaine amélioration à la participation des femmes aux décisions politiques. C'est au cours de cette décennie qu'un 'décollage' fut constaté dans plusieurs pays européens (Mossuz-Lavau, 1988, p. 47 et ss.). En Suisse, ce phénomène a pris la forme d'un vrai 'rattrapage'. Entre 1980 et 1988, la proportion des femmes parlementaires a augmenté de 3.7% à l'Assemblée fédérale, de 3.9% dans les parlements cantonaux et de 4.8% dans les parlements des villes ⁵.

Néanmoins, cette 'percée' devrait être doublement relativisée. D'une part, on est encore très loin d'une représentation paritaire. D'autre part, la 'loi pyramidale' persiste: la progression ne semble pas avoir abouti à un nivellement entre le niveau fédéral et cantonal d'un côté et le niveau communal de l'autre.

L'analyse de l'appartenance partisane des femmes parlementaires suisses révèle que la sous-représentation féminine varie également selon les partis.

Tableau 2:

Appartenance politique des femmes parlementaires (en 1987, %)⁷

| Partis politiques | Assemblées: | | |
|------------------------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
| | fédérale ³ | cantoniales ⁴ | communales ⁶ |
| Parti radical démocratique (PRD) | 13 | 20 | 21 |
| Union démocratique du centre (UdC) | 0 | 4 | 3 |
| Parti libéral (PL) | 4 | 5 | 14 |
| Parti démocrate-chrétien (PDC) | 17 | 18 | 18 |
| Parti évangélique protestant (PEP) | 0 | 4 | 2 |
| Alliance des indépendants (AdI) | 8 | 4 | 1 |
| Parti socialiste (PS) | 46 | 27 | 32 |
| Parti du travail (PdT) | 0 | 1 | 1 |
| Organisations progressistes (POCH) | 8 | 4 | - |
| Partis écologistes (Verts) | 0 | 2 | 2 |
| Autres | 4 | 10 | 5 |
| Total | 100 | 99 | 99 |
| (n) | (24) | (357) | (304)⁶ |

Le tableau 2 montre que, d'une façon tout à fait générale, les femmes des partis de gauche (PS, POCH) et aussi celles de l'AdI sont proportionnellement mieux représentées à l'échelon fédéral. Les taux de femmes parlementaires des partis bourgeois (PRD, UdC, PL) et aussi du PEP tendent au contraire à diminuer lorsque l'on s'approche du sommet de la pyramide. En ce qui concerne les démocrates chrétiens, on ne constate pas de grandes différences quant à leur représentation aux trois niveaux considérés. Ce résultat donne matière à croire que, en Suisse comme ailleurs, la sous-représentation féminine n'est pas 'inévitable'. Quel que soit le motif qui amène un parti à féminiser sa députation, on peut dire que, là où l'esprit et la volonté d'ouverture existent, la carence en femmes politiques diminue. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet lors de l'analyse des candidatures aux élections au Conseil national.

Ainsi, malgré les changements positifs survenus dans le domaine de l'accèsion des femmes à l'arène politique, la représentation féminine reste insuffisante pour l'ensemble du pouvoir législatif. De plus, cette carence se révèle plus accusée dans les fonctions élevées, ainsi que parmi les adhérentes des partis bourgeois et confessionnels.

2. Evolution de la représentation féminine au Conseil national entre 1971 et 1988

Si l'on procède à l'analyse longitudinale de la représentation féminine au Conseil national depuis 1971, on constate une certaine évolution qui s'est opérée à la fois du point de vue de la quantité, de la culture politique et de l'idéologie partisane. Nous examinerons chacun de ces trois aspects par la suite.

2.1. La présence féminine au Conseil national

Pendant les cinq dernières périodes législatives, la présence féminine s'est renforcée au Conseil national. En effet, la proportion de femmes élues, qui a été de 5% en 1971, s'élevait à 7% en 1975, puis à 10,5% entre 1979 et 1983, et finalement à 13,5% en 1987 (Annexe I). Si on examine cette évolution de plus près, on constate que la progression semblait plus nette par rapport à des périodes de huit ans. Entre deux, le nombre de Conseillères nationales variait relativement peu.

2.2. La circonscription électorale ou la culture politique en contexte cantonal

Un second aspect de l'évolution de la représentation politique féminine au niveau national est le contexte électoral des candidates.

Le tableau 3 répartit le nombre de femmes élues au Conseil national entre 1971 et 1987, en fonction de leur circonscription électorale.

Tableau 3:

Répartition du nombre de femmes élues après chaque élection, en fonction de leur circonscription électorale, 1971-87⁸

| Circonscriptions électorales | 1971 | 1975 | 1979 | 1983 | 1987 ⁹ | Total | |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|-----------|-----------|
| | | | | | | (1) | (2) |
| Zurich | 3 | 5 | 5 | 5 | 7 | 12 | 25 |
| Saint-Gall | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 4 | 8 |
| Genève | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 3 | 4 |
| Lucerne | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 6 |
| Schwyz | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 4 |
| Valais | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 5 |
| Neuchâtel | 1 | - | 1 | 1 | - | 2 | 3 |
| Fribourg | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 2 | 4 |
| Vaud | - | 1 | 2 | 2 | 2 | 4 | 7 |
| Bâle-Ville | - | 1 | 2 | 1 | 1 | 3 | 5 |
| Soleure | - | 1 | 1 | - | 1 | 2 | 3 |
| Berne | - | - | 1 | 3 | 5 | 7 | 9 |
| Tessin | - | - | 1 | - | - | 1 | 1 |
| Argovie | - | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Bâle-Campagne | - | - | - | 1 | 2 | 2 | 3 |
| Jura | - | - | - | 1 | - | 1 | 1 |
| Schaffhouse | - | - | - | - | 1 | 1 | 1 |
| Thurgovie | - | - | - | - | 1 | 1 | 1 |
| Total | 10 | 14 | 21 | 21 | 27⁹ | 53 | 94 |

(1) Nombre de candidates élues dans chaque canton aux cinq premières élections au Conseil national

(2) Nombre total de mandats confiés aux femmes dans chaque canton aux cinq premières élections au Conseil national

Tout d'abord, il se révèle que le nombre de cantons qui ont élu des femmes au Conseil national a augmenté depuis 1971. Huit au début, ils ont été au nombre de dix en 1975, quatorze en 1979, et treize en 1983 et 1987. Successivement, au long des cinq premières élections au Conseil national après l'introduction du suffrage féminin, les deux tiers des cantons, soit dix-huit d'entre eux, ont

'fait confiance' aux femmes. Ainsi, l'évolution a eu lieu non seulement au niveau de la mentalité, mais a gagné en même temps la culture politique. Si, aux yeux de l'électorat, Madame l'élue est venue enrichir l'image collective des femmes, le fait de se faire (aussi) représenter par une (les) femme(s) perd dans maint canton le statut d'exception pour s'établir en tant que coutume. En d'autres termes, la progression de femmes au Conseil national ne s'explique pas a priori par le fait que chaque canton a élu plus de candidates, mais par l'augmentation du nombre de cantons qui ont élu (au moins une) femme(s).

Ensuite, ce sont surtout les circonscriptions électorales ayant plusieurs sièges au Conseil national qui ont élu des candidates. D'un côté, les 'grands' cantons comme Zurich, Saint-Gall, Vaud, Berne et Argovie ont délégué des femmes à Berne dès les années 70. De l'autre, à part les Grisons, les 'îlots de résistance' (UR, OW, NW, GL, ZG, AR, AI) n'ont qu'un ou deux sièges au Conseil national¹⁰. Donc, en dehors des coupures ville/campagne, alémanique/non alémanique, la représentation féminine varie aussi selon la grandeur de la circonscription. Ce facteur n'est d'ailleurs pas spécifique à la Suisse, mais se retrouve aussi ailleurs, par exemple outre-Atlantique (Clark et al, in Flammang 1984, p. 153 ss.). Deux raisons peuvent expliquer en partie la relation entre le nombre de femmes élues et celui des sièges à pourvoir. Premièrement, la loi du nombre. Plus une instance politique est grande, plus il y aurait de chances d'y voir des femmes. Cette loi du nombre a déjà été constatée en Suisse, par exemple dans les commissions des administrations communales (Geser, 1987), ainsi que dans les commissions parlementaires fédérales (Ballmer-Cao, in Commission fédérale pour les questions féminines, 1984, p. 128 ss.). Deuxièmement, le mode de scrutin. La proportionnelle, généralement considérée comme plus favorable aux femmes que d'autres modes de scrutin (Mossuz-Lavau, 1984, p. 59 ss.), n'est pas, en fait, appliquée dans tous les cantons aux élections au Conseil national. Là où il n'y a qu'un ou deux sièges à pourvoir, les élections revêtent en réalité la forme d'une majoritaire.

Enfin, comme une réélection est toujours possible, le tableau fait la distinction entre le nombre de mandats confiés aux femmes et le nombre effectif de Conseillères nationales entre 1971 et 1987 (colonnes 2 et 1, respectivement). Il se dégage une relation positive entre ces deux variables, c'est-à-dire que là où l'on élit peu de femmes, on a tendance à élire souvent la (les) même(s). Dans ces circonscriptions, l'augmentation de l'effectif féminin est soumise à la fois à la loi du nombre dont il était question plus haut et à la concurrence de(s) (la) sortante(s).

2.3. La représentation des sexes et la représentation des partis

L'analyse de l'appartenance partisane des Conseillers nationaux entre 1971 et 1987 montre que le clivage sexuel de la représentation à la chambre populaire en recouvre un autre: le clivage partisan.

Tableau 4A:

Tendance politique au Conseil national, évolution depuis 1971, en chiffres absolus¹¹

| Tendances politiques ¹² | 1971-75 | | 1975-79 | | 1979-83 | | 1983-87 | | 1987-91 | |
|------------------------------------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|
| | Total | dont F | Total | dont F | Total | dont F | Total | dont F | Total | dont F |
| 1. Bourgeoise | 78 | 3 | 76 | 5 | 82 | 8 | 85 | 3 | 85 | 6 |
| 2. Confession. | 47 | 3 | 49 | 5 | 47 | 4 | 45 | 3 | 45 | 5 |
| 3. Centriste | 13 | 0 | 11 | 0 | 8 | 0 | 9 | 2 | 9 | 1 |
| 4. Gauche trad. | 51 | 5 | 59 | 4 | 57 | 8 | 48 | 10 | 42 | 11 |
| 5. Gauche nouv. | - | - | - | - | 3 | 1 | 8 | 3 | 14 | 4 |
| 6. Droite nat. | 11 | 0 | 5 | 0 | 3 | 0 | 5 | 0 | 5 | 0 |
| Ensemble | 200 | 11 | 200 | 14 | 200 | 21 | 200 | 21 | 200 | 27 |

Tableau 4B:

Tendance politique des Conseillères nationales, évolution depuis 1971¹¹

| Tendances politiques ¹² | 1971-75 | | 1975-79 | | 1979-83 | | 1983-87 | | 1987-91 | |
|------------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | % | (n) | % | (n) | % | (n) | % | (n) | % | (n) |
| 1. Bourgeoise | 27 | (3) | 36 | (5) | 38 | (8) | 14 | (3) | 22 | (6) |
| 2. Confes. | 27 | (3) | 36 | (5) | 19 | (4) | 14 | (3) | 19 | (5) |
| 3. Centriste | - | - | - | - | - | - | 10 | (2) | 4 | (1) |
| 4. Gauche trad. | 45 | (5) | 29 | (4) | 38 | (8) | 48 | (10) | 41 | (11) |
| 5. Gauche nouv. | - | - | - | - | 5 | (1) | 14 | (3) | 15 | (4) |
| Ensemble (n) | 99% | (11) | 101% | (14) | 100% | (21) | 100% | (21) | 101% | (27) |

1. Parti radical-démocratique (PRD), Parti libéral (PL); Union démocratique du centre (UdC)
2. Parti démocrate-chrétien (PDC); Parti évangélique protestant (PEP)
3. Alliance des Indépendants (AdI)
4. Parti socialiste (PS); Parti du Travail (PdT)
5. Organisations progressistes (POCH); Partis écologiques (Verts)
6. Mouvement des républicains (MR); Action nationale (AN); Vigilants (VG).

Le tableau 4 montre l'évolution des tendances politiques au Conseil national pendant les cinq dernières périodes législatives. Il permet de comparer les forces des groupes politiques d'une part, et l'effectif féminin à l'intérieur de chacun de ces groupes d'autre part. Par exemple, en 1971, la députation 'bourgeoise' (PRD, PL, UdC) formait les 39% (n=78) de l'ensemble de tous les Conseillers nationaux. Or, la proportion de femmes députées 'bourgeoises' parmi leur propre groupe était de 4% (n=3).

Le tableau 4A révèle que la sous-représentation féminine au niveau de la chambre s'est reproduite à l'intérieur de tous les groupes partisans, à toutes les cinq dernières périodes législatives. En d'autres termes, pendant les deux premières décennies du suffrage féminin, les femmes ne constituaient à aucun moment, dans aucune députation, la majorité. Même à l'intérieur de la gauche, traditionnelle ou nouvelle, la proportion de Conseillères nationales variait entre le quart et le tiers de l'effectif total. Encore que cette 'féminisation', tout à fait relative, précisons-le, constitue un phénomène plutôt récent. Cependant, si on compare la représentation féminine à la force des groupements, on doit reconnaître l'effort de certains d'entre eux. Dans l'ensemble, ce sont les partis de gauche, et aussi en partie ceux du centre, qui se montrent les plus ouverts aux femmes. Si les Conseillères nationales de la gauche nouvelle sont "surreprésentées" dès la fin des années 70, l'effectif féminin de la gauche traditionnelle est en constante progression, même si la députation elle-même se réduit pendant les trois dernières périodes législatives. Par contre, on remarque une nette stagnation à l'intérieur des partis bourgeois, et même confessionnels. Ainsi, en Suisse comme dans d'autres pays européens non scandinaves, les élues sont généralement membres des partis de gauche ou alternatifs (Mossuz-Lavau, 1984, p. 80 ss.).

Le tableau 4B compare l'appartenance partisane des Conseillères nationales entre elles. Grosso modo, on y distingue deux phases. La première, qui dure jusqu'en 1983, se caractérise par une certaine prédominance des femmes parlementaires bourgeoises et confessionnelles. Dans la phase qui suit, on voit cette relation se renverser. L'effectif féminin de la nouvelle gauche est venu renforcer celui de la gauche traditionnelle, qui, quant à lui, s'est également consolidé. Ainsi, s'il existait une politique au féminin au Conseil national, elle serait faite de moins en moins par les femmes des partis bourgeois ou confessionnels.

De ce fait, on peut parler d'une certaine féminisation de la nouvelle politique à la chambre populaire de l'Assemblée fédérale. Cette féminisation consiste en une meilleure représentation des femmes dans les forces progressistes au Conseil national. En effet, à la veille des années 90, et même si l'on ne prend pas en considération les démocrates-chrétiennes, les femmes de l'AdI, du PS et des groupes alternatifs forment à elles seules le quart de l'effectif de leurs partis à la chambre populaire.

L'évolution dans la représentation féminine au Conseil national, dont il était question au début de ce chapitre, s'est donc opérée dans trois directions: Primo, en sens vertical, avec la progression globale de l'effectif féminin. Secundo, en sens horizontal, à travers l'augmentation du nombre de circonscriptions électorales qui votaient femmes. Tertio, en profondeur, en direction d'un renouvellement du politique provoqué par les nouvelles venues.

Cependant, qui dit évolution, ne dit pas nécessairement changement. Le potentiel féminin se trouve actuellement confiné dans une double limite. D'une part, l'insuffisance générale de la présence des femmes en politique. D'autre part, la faiblesse des partis à l'intérieur desquels les femmes sont les mieux représentées. En d'autres termes, le statut minoritaire des Conseillères nationales s'applique à la fois en dedans et en dehors.

Tout au long du présent chapitre, nous avons analysé la représentation féminine au Conseil national, d'une part, en dressant un inventaire des lieux, et d'autre part en étudiant l'évolution de l'effectif féminin pendant les cinq dernières périodes législatives. Cette analyse permet de faire au moins deux remarques. Primo, la présence des femmes à la chambre populaire fédérale reste maigre, malgré certains changements. Secundo, la représentation féminine varie fortement selon les tendances politiques, qui connaissent des degrés et des rythmes de féminisation très différents de leur députation.

Remarques

- 1 Source: Annuaire suisse de la vie publique 1983/84
- 2 Source: Association suisse pour les droits de la femme
- 3 Source: Ballmer-Cao (1989b)
- 4 Voir à ce propos Mossuz-Lavau, Sineau (1984, p. 15 ss.).
- 5 Evolution de la proportion de femmes parlementaires entre 1980 et 1988:

| | 1980 | 1985 | 1988 |
|------------------------|-------|-------|-------|
| Parlement fédéral | 9.3% | 9.8% | 13.0% |
| Parlements cantonaux | 8.5% | 10.9% | 12.4% |
| Parlements des villes* | 14.3% | 17.0% | 19.1% |

* Sources:

1980: Commission fédérale pour les questions féminines, 1979, p. 116.

1985 et 1988: Union des villes suisses, 1984 et 1988.

- 6 Source: Enquête représentative de Th.H. Ballmer-Cao et R. Wenger (1989a), p. 29.
- 7 Afin de faciliter la comparaison du tableau 1.2 avec d'autres tableaux de la présente étude, nous classons ici la proportion des femmes parlementaires suisses en 1987 en fonction de leurs tendances politiques:

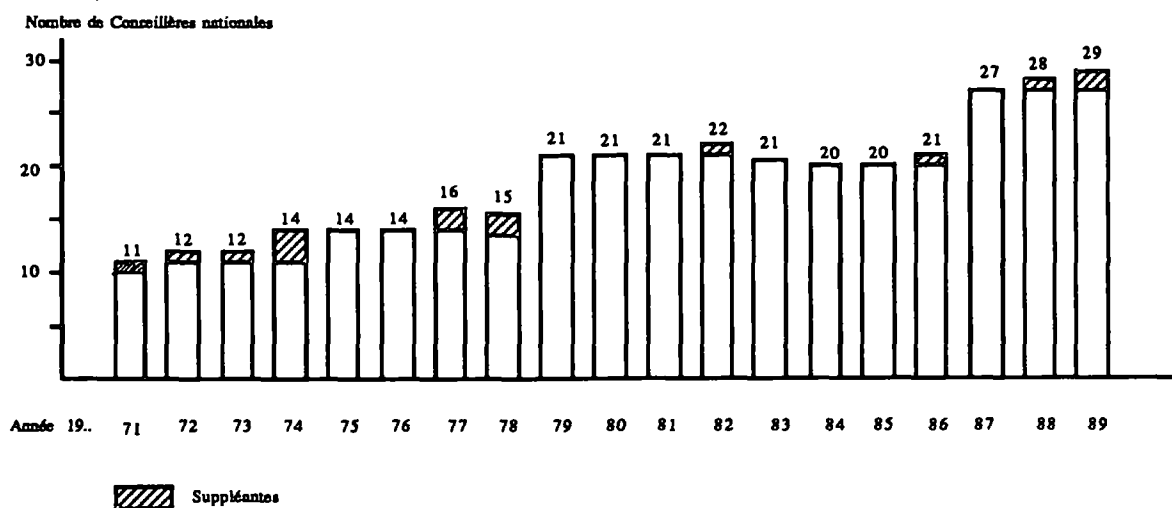
| Tendances politiques | Assemblées: | fédérale | cantoniales | communales |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| 1. Bourgeoise | | 17 | 29 | 38 |
| 2. Confessionnelle | | 17 | 22 | 20 |
| 3. Centriste | | 8 | 3 | 1 |
| 4. Gauche traditionnelle | | 46 | 29 | 33 |
| 5. Gauche nouvelle | | 13 | 7 | 2 |
| 6. Autre | | - | 9 | 5 |
| Total | | 101% | 99% | 99% |

1. Parti radical-démocratique (PRD), Parti libéral (PL); Union démocratique du centre (UdC)
2. Parti démocrate-chrétien (PDC); Parti évangélique protestant (PEP)
3. Alliance des Indépendants (AdI)
4. Parti socialiste (PS); Parti du Travail (PdT)
5. Organisations progressistes (POCH); Partis écologiques (Verts).

- 8 Source: Ballmer-Cao (1988), avec mise à jour. Voir aussi à ce propos Annexe I.
- 9 Les chiffres ne tiennent pas compte des femmes élues à la fois au Conseil national et au Conseil des Etats, et qui, par la suite, ont choisi de siéger à la deuxième chambre. Voir aussi à ce propos l'Annexe I.
- 10 A relever aussi l'exception constituée par le canton de Schwyz, lequel dispose de trois sièges au Conseil national et a élu dès 1971 une femme à la chambre populaire.
- 11 Source: Rapport du Conseil fédéral au Conseil national sur les élections au Conseil national (années diverses).
- 12 Cette typologie a été construite par Hanspeter Kriesi (1986).

Annexe

Présence féminine au Conseil national entre 1971 et 1989



Chapitre 3:

Les femmes dans la compétition

électorale

par Thanh-Huyen Ballmer-Cao

avec la collaboration de Luzia Kopp

Les élections constituent une étape déterminante dans l'acquisition des mandats politiques. Dans quelle mesure cette sélection influence-t-elle la sous-représentation des femmes dans les fonctions électives en Suisse? Pour répondre à cette question, nous examinons dans le présent chapitre deux aspects différents de la compétition électorale, à savoir: le recrutement des candidat-e-s d'une part et la lutte électorale d'autre part.

1. Le recrutement des candidat-e-s au Conseil national

Si la question de la sélection des candidat-e-s constitue un aspect intégral, voire central, du processus politique, celle-ci ne fait pas toujours partie des analyses politiques. En effet, considéré à tort ou à raison comme un processus 'pré-électoral', le recrutement des candidats se fait le plus souvent à l'insu du grand public. Même pour les politologues, le problème du recrutement représente l'un des 'jardins secrets' de la politique (Gallagher, Marsh, 1988).

Et pourtant, il faudrait rappeler que la jeune sociologie politique de la femme s'est intéressée relativement tôt à cette question. Le 'jardin secret' est supposé être en même temps un 'terrain vague' où se livre la lutte pour le pouvoir. En d'autres termes, comment expliquer autrement la persistance de la carence en femmes parmi l'élite politique, malgré les articles constitutionnels sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, les bureaux, commissions de la condition féminine, et les déclarations de bonne volonté des partis? En élargissant leur analyse à ce qui se passe en coulisse, des femmes politologues ont détecté d'autres facteurs explicatifs du mécanisme d'exclusion, officiellement dénié. Leurs études, menées dans plusieurs pays, montrent que les procédures de sélection jouent un rôle déterminant dans la (non)-nomination des candidatures féminines (Sainsbury in Gallagher, Marsh, 1988; Mossuz-Lavau, 1984, p. 89 ss.). Dans le cadre de cette section, nous allons cerner le problème de la sélection des candidatures au Conseil national, ceci en esquisant le profil socio-politique des candidats hommes et femmes d'une part, en analysant les procédures de recrutement de quelques partis politiques d'autre part.

1.1. Qui se présente aux élections au Conseil national?

Examinons les candidatures depuis 1971 selon trois critères: le sexe, l'appartenance partisane et l'âge.

1.1.1. La présence féminine dans la course

Pendant les deux premières décennies du suffrage féminin, il y avait moins de Suissesses que de Suisses ayant accès aux élections au Conseil national. Cette sous-représentation persista jusqu'à la dernière élection en 1987, où la proportion de candidates atteignit le 'record' de 29%.

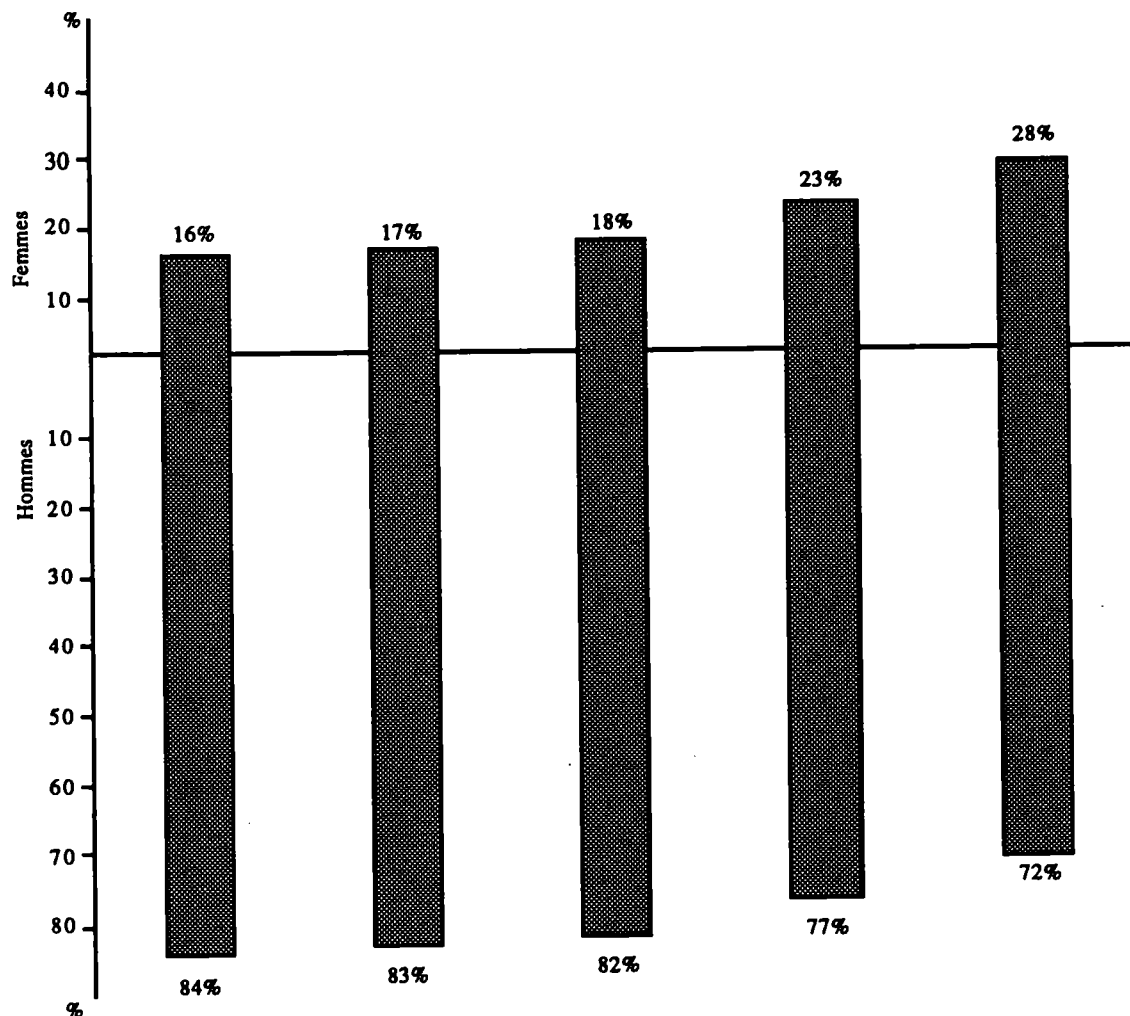
Etudions ce phénomène de plus près, en analysant son évolution depuis l'introduction du suffrage féminin.

Tout d'abord, on constate que, au cours des cinq dernières élections au Conseil national, le nombre total de candidatures a augmenté. Situé vers 1'700 en 1971, il variait autour des 2'000 entre 75 et 83, pour atteindre environ 2'400 en 1987.

Ensuite, disons que, d'une façon absolue, l'intérêt pour un siège à l'Assemblée fédérale s'est accru pour les deux sexes. Mais, si on compte plus d'hommes et plus de femmes qui se présentent entre 1971 et 1987, on constate aussi que la part de candidatures féminines a été de plus en plus forte. Le graphique 1, qui répartit les candidats au Conseil national selon le sexe, révèle qu'il y a eu proportionnellement toujours plus de femmes participant aux élections. Dans l'année de l'introduction du suffrage féminin, on ne comptait même pas une candidate pour cinq candidats (soit 16% de femmes et 84% d'hommes en 1971). A la dernière élection, cette relation était presque de un à trois (soit 29% de femmes et 71% d'hommes en 1987).

Graphique 1:

Proportion de candidats au Conseil national, selon le sexe, évolution depuis 1971, en %¹



| Année | 1971 | 1975 | 1979 | 1983 | 1987 |
|----------|------|------|------|------|------|
| Total nF | 268 | 329 | 340 | 432 | 679 |
| nM | 1433 | 1630 | 1520 | 1458 | 1737 |

Enfin, le renforcement de la présence féminine dans la course au Conseil national devient encore plus évident si l'on considère les taux de croissance des candidatures à partir de 1971. D'une façon générale, l'augmentation totale a été plus nette aux élections de 1975 et de 1987. Entre ces deux élections, on enregistrait une stagnation des candidatures. Cette évolution, cependant, se dessine différemment pour chaque sexe. Si l'on compare séparément les hommes et les femmes, on constate que les candidatures féminines ont augmenté sensiblement d'une élection à l'autre, tandis que les candidatures masculines se sont accrues seulement en 1975 et 1987 et ont même accusé une légère baisse en 1979 et 1983.

En résumé, la sous-représentation féminine parmi les preneurs de décisions se retrouve dès l'accès à la sélection. Elle persiste durant les deux premières décennies du suffrage féminin, malgré une tendance vers une représentation moins inégale entre les sexes.

1.1.2. La féminisation de la nouvelle politique

L'examen de la tendance politique des candidat-e-s au Conseil national fournit quelques éléments d'explication à la carence générale en candidates et à l'amélioration progressive de leur participation aux élections.

Le tableau 2 répartit les candidats selon leur parti depuis les élections de 1971. Il montre, d'une part, la proportion de candidats proposée par chaque formation par rapport au total et, d'autre part, le pourcentage de femmes candidates à l'intérieur de chaque formation. Par exemple, en 1971, les partis bourgeois ont proposé 37% de tous les candidats qui se sont présentés à l'élection au Conseil national; or, parmi les candidatures bourgeoises, on comptait seulement 15% de femmes candidates. Le tableau 2 permet de faire plusieurs observations.

Premièrement, il se dégage une fluctuation quant à la participation des partis aux élections. D'une façon générale, les partis bourgeois présentent de moins en moins de candidats: si ces derniers formaient plus du tiers de l'effectif en 1971, ils étaient un quart seulement aux élections suivantes et même un cinquième en 1987. Par contre, la gauche en général, et en particulier la gauche nouvelle, a augmenté sa participation aux élections. Pratiquement absentes en 1971, les Organisations progressistes et les Ecologistes présentaient les 17% de tous les candidats pour 1981, c'est-à-dire environ la même proportion que les partis confessionnels. De même, les petits groupements ont quasi doublé leur participation en l'espace de vingt ans (1971: 6%; 1987: 13%).

Deuxièmement, on remarque que la présence des candidates varie fortement d'une tendance politique à l'autre. D'un côté, on peut parler d'une sous-représentation féminine générale, c'est-à-dire indépendante du parti et de l'élection donnés. En d'autres termes, à aucun moment, ni dans aucune formation politique, les candidates étaient majoritaires. De l'autre côté, cependant, on distingue grosso modo trois groupes de partis en fonction de leur effectif féminin. Dans le premier groupe figurent les partis bourgeois, qui présentent généralement peu de femmes. Par exemple, le PRD, l'UdC et le PL proposaient environ le quart de l'ensemble des candidats en 1983. Or, les femmes formaient le 13% du total des candidatures de ces trois partis. Le deuxième groupe se composait des partis confessionnels, de la gauche traditionnelle, ainsi que de la droite nationale, dont le taux de candidates équivalait à peu près à celui de leur participation électorale. En ce qui concerne ces formations, on observe peu de différences entre la proportion de candidates d'une part et la proportion

totale des candidatures d'autre part. La gauche nouvelle, l'AdI et les petits groupements forment, quant à eux, le troisième groupe: celui qui propose proportionnellement beaucoup plus de femmes par rapport à sa participation globale aux élections.

Tableau 2:

Tendance politique des candidat-e-s au Conseil national, évolution depuis 1971, en %¹

| Tendances politiques | 1971 | | 1975 | | 1979 | | 1983 | | 1987 | |
|----------------------|---------------|-----|---------------|-----|---------------|-----|---------------|-----|---------------|-----|
| | Total, dont F | | Total, dont F | | Total, dont F | | Total, dont F | | Total, dont F | |
| 1. Bourgeoise | 37 | 15 | 26 | 14 | 26 | 15 | 26 | 13 | 21 | 18 |
| 2. Confessionnelle | 18 | 17 | 18 | 15 | 17 | 13 | 15 | 17 | 14 | 22 |
| 3. Centriste | 9 | 18 | 7 | 17 | 8 | 21 | 6 | 25 | 7 | 36 |
| 4. Gauche trad. | 19 | 15 | 23 | 20 | 25 | 22 | 23 | 27 | 17 | 37 |
| 5. Gauche nouvelle | - | 37 | 5 | 26 | 6 | 40 | 12 | 42 | 17 | 49 |
| 6. Droite nationale | 11 | 12 | 11 | 10 | 8 | 13 | 7 | 20 | 12 | 16 |
| 7. Autre | 6 | 18 | 9 | 24 | 10 | 17 | 10 | 23 | 13 | 26 |
| Ensemble % | 100 | 16 | 99 | 17 | 100 | 18 | 99 | 23 | 101 | 28 |
| n | 1701 | 268 | 1959 | 329 | 1860 | 340 | 1890 | 432 | 2416 | 679 |

1. Parti radical-démocratique (PRD), Parti libéral (PL); Union démocratique du centre (UdC)
2. Parti démocrate-chrétien (PDC); Parti évangélique protestant (PEP)
3. Alliance des Indépendants (AdI)
4. Parti socialiste (PS); Parti du Travail (PdT)
5. Organisations progressistes (POCH); Partis écologiques (Verts)
6. Mouvement des républicains (MR); Action nationale (AN); Vigilants (VG).

Ainsi, à partir du tableau 2, on peut parler d'un double mouvement. D'un côté, une participation électorale accrue des forces politiques non établies, dont la nouvelle gauche ainsi que les divers petits groupements. De l'autre, une féminisation de ces derniers, dans le sens d'une progression de la proportion des candidatures féminines. C'est ce double mouvement qui a contribué directement et indirectement à l'amélioration générale de la participation des femmes aux élections. Directement, puisque le renforcement de l'effectif féminin s'accompagne d'une augmentation globale des candidatures des forces politiques non établies. Indirectement, étant donné le processus de boule de neige, lequel a stimulé l'ouverture d'autres partis envers les femmes.

1.1.3. La surreprésentation des candidats d'âge moyen

Si le groupe des candidat-e-s au Conseil national est à prédominance masculine, il se compose également d'une majorité de personnes ayant la quarantaine.

Le tableau 3 décrit l'évolution de la structure des âges des candidats aux cinq dernières élections selon le sexe. Ceci en prenant les quartiles comme mesure de dispersion. Supposons qu'en 1971 cent femmes se soient présentées aux élections. Si l'on classe leur âge par ordre croissant, on constate que la 25e candidate avait 35 ans (valeur du 1er quartile), la 50e 45 ans (valeur médiane) et la 75e 52 ans (valeur du 3e quartile). Deux faits se dégagent du tableau 3.

Premièrement, l'âge moyen des candidats se situe autour de 43-44 ans (médiane). Ceci indépendamment du sexe et de l'élection.

Deuxièmement, les femmes qui se présentaient étaient généralement plus jeunes que les hommes. Cette constatation est valable pour toutes les élections et pour tous les groupes de candidats (premier, deuxième et troisième quartiles). Par exemple, aux élections de 1987, l'âge médian des candidates était de 40 ans, alors que celui des candidats était de 44 ans (deuxième quartile).

Tableau 3:

Structure d'âge des candidat-e-s au Conseil national, évolution depuis 1971 (quartiles comme mesure de dispersion)¹

| Années | 1er quartile | | Médiane | | 3e quartile | |
|--------|--------------|--------|---------|--------|-------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 1971 | 35 | 39 | 45 | 46 | 52 | 54 |
| 1975 | 32 | 35 | 42 | 46 | 51 | 53 |
| 1979 | 31 | 35 | 40 | 45 | 51 | 54 |
| 1983 | 32 | 37 | 40 | 45 | 49 | 54 |
| 1987 | 32 | 36 | 40 | 44 | 48 | 53 |

Troisièmement, on constate un rajeunissement des candidats des deux sexes au cours des deux dernières décennies. Entre 1971 et 1987, l'âge médian de tous les candidats a diminué d'environ 2 à 3 ans. Si le rajeunissement a eu lieu dans tous les trois quartiles pour les deux sexes, il fut en général plus accusé chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, dans l'espace de 16 ans, la majorité des candidates s'est 'rajeunie' de 4 ans, tandis que la plupart des candidats n'ont 'rajeuni' que d'un an seulement (troisième quartile).

Ainsi, au long des deux premières décennies, les 'quarantennaires' sont surreprésentés parmi les candidats des deux sexes. Cependant, à l'intérieur de cette structure d'âge, on constate une légère évolution, dans le sens d'un rajeunissement des candidats. Dans ce processus, les femmes ont joué un rôle important: par rapport aux hommes, non seulement elles se présentent plus jeunes, mais encore elles le font de plus en plus jeunes.

Le rajeunissement général des candidats peut s'expliquer en grande partie par les mutations sociopolitiques qui ont marqué pratiquement tout le monde occidental, à travers la percée des mouvements articulant des thèmes nouveaux. Par contre, les différences d'âge entre les sexes peuvent surprendre, car elles vont à l'encontre, d'une part, des données recueillies dans d'autres pays (par exemple, à propos des candidat-e-s non sortant-e-s britanniques, in Lovenduski, 1988) et, d'autre part, des conséquences qu'on dirait 'logiques' du retard de l'introduction du suffrage féminin en Suisse. L'examen de l'âge des candidats selon leur sexe et leur parti montre que les candidates de toutes les tendances politiques sont proportionnellement plus jeunes (Annexe III.1). Nous voilà devant l'hypothèse suivant laquelle le suffrage féminin représenterait un stimulus pour les jeunes Suissesses. En d'autres termes, on peut se demander si le décollage, qui présupposait une mobilisation maximale de plusieurs ressources comme l'instruction, la socialisation, la conscientisation, etc., ne serait pas entrepris en premier lieu par la jeune génération qui, précisément, en dispose.

En résumé, le problème de la sous-représentation des femmes aux élections du Conseil national peut être ramené à celui d'un recrutement spécifique à la fois sous l'angle du sexe, de l'âge et du parti. A la question de savoir qui se présente aux élections du Conseil national, nous répondons par un portrait-robot, décrivant cette personne comme étant généralement de sexe masculin, dans la quarantaine moyenne et appartenant à un parti bourgeois. Cependant, ce portrait-robot tend à perdre de sa pertinence: le candidat moyen est de plus en plus souvent une femme, de gauche, au seuil de la quarantaine.

Si l'évolution que nous venons d'esquisser n'est pas encore arrivée au point de renverser la tendance dominante, elle est devenue, dorénavant, perceptible. Ce premier pas vers l'égalité des sexes dans la phase préélectorale comporte deux aspects distincts. Il accentue, d'une part, le processus de sélection. La progression de la présence des femmes s'accompagne en effet d'une 'inflation' générale des candidats des deux sexes. D'autre part, il amplifie la tendance vers la double polarisation dans le sens d'un cumul des clivages sexuels et politiques. En termes très simplifiés, disons que le conflit n'oppose pas a priori le bloc des hommes à celui des femmes, mais plutôt les forces politiques établies traditionnelles à prédominance masculine, d'un côté, aux groupements non conventionnels à féminisation croissante, de l'autre.

1.2. Comment devient-on candidat-e?

Dans les élections au Conseil national, les partis politiques jouent un rôle prédominant. D'une part, les dimensions des circonscriptions électorales, et le cas échéant le canton, font croître l'importance des partis, qui s'imposent en tant qu'intermédiaires entre les candidats et les électeurs. D'autre part, le scrutin de liste permet aux partis d'influencer fortement la désignation des candidatures. D'ailleurs, notre étude démontre que les partis constituent le moteur de démarrage le plus courant pour les candidates (Ballmer-Cao, Wenger, 1989, p. 58 ss.). Aussi allons-nous nous limiter dans cette section à l'analyse des modes de recrutement et de nomination des candidats au Conseil national, tels qu'ils sont pratiqués par les partis.

La sélection des candidatures au Conseil national est un amalgame de pratiques très diversifiées. Sans pour autant être exhaustives, nous nous bornons à décrire les principales modalités du recrutement, telles qu'elles sont ressorties de l'analyse qualitative d'une vingtaine d'entretiens semi-structurés que nous avons menés dans le cadre de cette étude. Parmi les personnes interrogées figurent des candidates aux élections de 1987, ainsi que des présidents de partis politiques cantonaux (pour plus de détails, voir Annexe III.2).

1.2.1. Du manque de candidats à la carence en candidates

Grosso modo, on peut dire que le recrutement des candidatures pour le Conseil national se fait selon deux critères principaux. D'une part, la représentativité. En général, la sélection est sensée assurer une 'bonne représentation' de la base, qui peut être d'ordre géographique (les régions du canton), sociodémographique (le sexe, l'âge), économique (les catégories socio-professionnelles), politique (les tendances à l'intérieur du parti). D'autre part, la popularité du (de la) candidat-e. Ce critère se définit à la fois par rapport au 'dedans' (travail et réputation à l'intérieur de son propre parti) et au 'dehors' (capacité d'attirer un grand nombre d'électeurs). Ces deux critères de sélection se révèlent importants, d'autant plus qu'il s'agit des élections au niveau national.

Avoir autant de conditions à remplir simultanément ne facilite évidemment pas la recherche des candidat-e-s. En principe, la bonne personne à proposer devrait provenir de la bonne région du canton, avoir le bon sexe, le bon âge, exercer la bonne profession, appartenir à la bonne aile du parti, y faire preuve de compétence, jouir de sympathies, etc. Dans la réalité, la sélection apparaît comme une série d'actes de balance en vue d'équilibrer, et le cas échéant de pondérer, les critères.

Aussi le problème de la carence en candidat-e-s, déjà maintes fois signalé au niveau communal (Burger, 1979), se retrouve-t-il dans notre enquête au niveau

national. Le président d'un parti de gauche de la Romandie décrit la situation de son canton en ces termes:

"Notre canton est très particulier de ce côté-là. On doit plutôt aller les (candidats) chercher que devoir les trier. C'est rare que les gens se proposent".

Dans ces conditions, les candidats potentiels représentent une 'denrée rare', qui doit être 'ménagée'. Toujours selon le même président:

"Tout d'abord, on fait une liste des 'palpables', c'est-à-dire de tous ceux qu'on 'pourrait'... Après, on s'approche: 'qu'est-ce que tu en penses? est-ce que ça t'intéresserait?' ".

Comment s'étonner d'entendre les mêmes propos au centre et à droite? Le président d'un parti confessionnel de la Suisse orientale déclare, laconique:

"Devoir combiner les critères personnels à la représentation régionale: un exercice quasi acrobatique".

De fait, les difficultés sont auto-renforçantes. Plus nombreux se révèlent les critères de sélection, plus réduit est le nombre de candidats potentiels. En l'occurrence, plus le choix des candidatures possibles est restreint, plus il est difficile de répondre aux critères de sélection.

La sous-représentation féminine dans les élections au Conseil national serait-elle dans ce cas une suite logique de la carence générale en candidats? En général, en ce qui concerne le recrutement, disons que, dans le contexte des pratiques partisanes actuelles, le manque de candidates se trouve programmé. Ceci pour plusieurs raisons qu'il convient de commenter ici.

Premièrement, le sexe constitue généralement un facteur de sélection parmi d'autres et, plus rarement, un critère prioritaire. Par conséquent, il y a concurrence entre les quotas. Le sexe est venu en quelque sorte compliquer l'équilibrage des représentations d'ordre géographique, politique, etc. établies, sans pouvoir s'imposer comme critère de sélection principal. Mossuz-Lavau a d'ailleurs souligné cette situation dans le cas de la Norvège (Mossuz-Lavau, 1984, p. 68):

"...Et dans la mesure où il est plus difficile de trouver de 'bons' candidats parmi les femmes que parmi les hommes, ces 'considérations de districts' (représentation équilibrée prenant en compte les préférences régionales) sont en général plus préjudiciables à celles-ci qu'à ceux-là. En tout cas, en Norvège, les politiciens des deux sexes sont d'accord: la principale barrière à une augmentation du nombre de femmes députés se situe dans l'obligation qu'ont tous les partis de composer avec les quotas géographiques et les préférences locales".

Cette remarque se révèle particulièrement pertinente dans notre pays, en raison du fédéralisme. En effet, le souci de respecter les minorités fait qu'en Suisse une participation leur est implicitement garantie. Dans la sélection de l'élite politique, la région linguistique et le canton par exemple constituent des critères très importants. En parlant de la composition du Conseil fédéral et de sa

formule magique, une candidate n'a-t-elle pas caractérisé la Suisse comme étant "le pays des quotas"?

La deuxième raison au manque de candidatures féminines est l'interprétation très limitative que les partis font de la représentativité, ainsi que de la popularité. Quant au premier critère de sélection, il s'applique en premier lieu au profil des segments 'visibles' de la base du parti. En d'autres termes, des considérations concernant la représentation des catégories d'âge, socioprofessionnelles, etc. tendent à favoriser la majorité constituée par des groupes qui, en toute probabilité, s'exprime à l'intérieur du parti. Les minorités que constituent les femmes, les jeunes, les retraités, se trouvent pas conséquent moins prises en considération dans la sélection. C'est cette situation que Burger déplore, en écrivant:

"Il vaudrait mieux mesurer la représentativité d'une liste de candidats ou d'un parlement en fonction du degré de représentation des groupes dont la capacité d'affronter un conflit est faible ou nulle" (Burger, 1979, p. 186).

Une présidente de parti à d'ailleurs fait la même analyse pour le parlement de son canton, en nous déclarant:

"Les conséquences à tirer pour les prochaines élections, c'est d'essayer d'avoir des gens ... qui sont représentatifs des mouvements sociaux, des catégories sociales qu'on défend... Le parti doit encourager les candidatures dont il estime qu'elles correspondent aux besoins du parti. Là, on s'est rendu compte qu'on a de grosses lacunes. Vraiment, il y a une recherche à faire pour que tous ces mouvements aient un lien au Conseil".

La popularité du candidat, qui constitue le second critère de sélection, semble connaître une interprétation tout aussi limitative. A relever les composantes les plus courantes: l'appui des groupes de pression, les expériences dans les organes dirigeants du parti, les mandats politiques détenus antérieurement, etc., bref, des ressources dont les femmes disposent rarement. Le président d'un parti confessionnel d'un grand canton justifie cette définition en ces termes:

"Le problème à propos des femmes n'est pas qu'on ne veuille pas les faire figurer sur une liste, mais bien qu'on ne trouve pas de candidatures fortes parmi elles. Force veut ici dire expérience, rayonnement et activités politiques. On ne peut tout de même pas choisir une ménagère de... (nom d'une petite commune rurale), qui fait deux après-midis par semaine un remplacement dans un jardin d'enfants, et la faire figurer comme troisième sur la liste. Les gens du canton vont se demander: 'Mais qui c'est, cette femme?'".

Comme l'a noté le rapport 'Les femmes et la politique en Valais', le fait que l'on applique aux femmes les mêmes critères de sélection qu'aux hommes freine donc considérablement leurs chances de participer à une élection (Commission d'étude sur la condition féminine en Valais, 1988, p. 101).

Aux deux raisons de la carence en candidates que nous venons d'exposer, viennent s'ajouter d'autres qui y sont plus ou moins liées. Tout d'abord, il semble que l'évolution des mentalités à l'égard de la question féminine vienne seulement de s'engager. En d'autres termes, l'ouverture politique en direction des femmes se manifeste aujourd'hui à travers un mélange d'universalisme et de minimalisme.

Universalisme, dans le sens d'un consensus à propos de la légitimité de la représentation féminine. Minimalisme, en ce qui concerne les limitations qu'on impose à cette représentation.

"Si on n'a pas une femme sur la liste, on va perdre des voix. Les électrices ne seront plus motivées à voter notre parti"

a déclaré un président de parti. Une candidate d'un autre parti a fait la même constatation:

"Le moment était venu de proposer les candidats. On était tous d'avis, il faut qu'une femme figure sur la liste. De nos jours, c'est incontournable!"

A l'encontre de cet avis répandu, une autre femme politique a riposté:

"Toujours devoir entendre dire: 'Il faut une femme sur la liste', j'en ai assez. Pourquoi une seule, je vous le demande, hein? Pourquoi pas plusieurs?"

Ensuite, on peut parler d'une certaine tendance à la pratique de la 'consanguinité' dans la recherche de candidat-e-s. En termes plus diplomatiques, Burger reproche aux partis leur 'manque de fantaisie'. Selon lui, le recrutement des candidats s'étend rarement en dehors des milieux familiers des sympathisants, donc, de ceux qui sont déjà bien intégrés à la vie communautaire. En conséquence, cette pratique ne prend pas en considération d'autres personnes qui, en soi, seraient prêtes à participer (Burger, 1979, p. 186).

Le moment de recrutement est aussi important. Souvent, les partis sont accusés de préparer la liste de candidats à la dernière minute. Or, le recrutement-minute semble plus fréquent lorsqu'il s'agit de femmes:

"Lorsque les listes ont déjà été plus ou moins établies, on s'avise alors d'y faire entrer l'élément féminin. Il s'agit dès ce moment-là de combler une case libre, en respectant tous les critères internes..." (Commission d'étude sur la condition féminine en Valais, 1988, p. 101).

Une de nos interviewées a rapporté les mêmes expériences:

"Tout allait très vite. Le parti n'a même pas organisé une assemblée dans mon district. Le temps pressait. J'étais la dernière personne qui ait été proposée. Ils semblaient soulagés d'avoir trouvé une femme".

Le président d'un parti bourgeois a fait le même constat critique de cette pratique à l'intérieur de son propre parti:

"Aux élections au Conseil national, on n'a pas trouvé de femme, car tous les candidats hommes étaient des candidatures fortes et déjà nommées. Après coup, on s'est rendu compte qu'aucune femme ne figurait sur la liste. Maintenant, on a besoin d'une victime, qui doit servir de contrepoids à cette dominance (Übermacht). Dès le début, on savait que celui-ci, celui-là s'intéresse à une candidature. Alors, dans plusieurs sections, tout simplement, on n'est plus allé à la recherche de candidates. Cette façon de procéder était incorrecte".

Le recrutement déficient de candidates ne se traduit pas seulement dans l'organisation ou l'attentisme, mais également dans le bâclage de la procédure. Une candidate nous a fait part de son analyse de cette situation:

"Apparemment, on ne s'est pas suffisamment donné de la peine pour trouver des femmes. Ce n'était pas parce qu'aucune femme ne se mettait à disposition. On a tout simplement posé la question en passant: 'Voulez-vous?'

Peut-être la personne en question a-t-elle hésité, déjà on n'insistait plus et on déclarait qu'on ne trouvait pas de femme. Il ne s'agissait probablement pas de méchanceté, mais plutôt d'indifférence ou de négligence".
Les, ou plutôt la candidate potentielle, qui a passé les filtres, doit encore vouloir se présenter. Comment réagissent les femmes devant la décision de figurer sur une liste?

1.2.2. L'abstention des femmes ou comment ne sont-elles tout de même pas devenues candidates

L'approche des candidats potentiels constitue la deuxième phase du recrutement. Si la sélection peut être considérée comme un acte de balance, le moment 'd'aborder' les candidats est souvent décrit comme un long processus de tâtonnement et de persuasion. Or, ce second pas est, paraît-il, plus long et plus difficile lorsqu'il s'agit de femmes. Pourquoi hésitent-elles?

Les facteurs déjà connus, d'ordre psychologique, historique et culturel, sont ressortis à plusieurs reprises dans notre enquête. A gauche comme à droite, on a cité, voire déploré abondamment, le manque 'd'engagement', de 'courage', de 'socialisation', de 'disponibilité', 'd'expérience', de 'conscientisation', de la part des femmes. Nous nous limitons ici à relever quelques explications, qui ont été avancées dans les interviews, et qui nous semblent intéressantes.

La carrière politique féminine se caractérise par une connexion étroite avec la sphère privée (Ballmer-Cao, Wenger, 1989). Cette connexion se traduit non seulement au plan psychologique, mais aussi sur un plan matériel.

"Entrer sur la scène publique, ça entraîne une série de conséquences. L'épreuve de rupture commence quand une seule personne se trouve sous le projecteur, tandis que les autres restent complètement dans l'obscurité. Quel entourage supporterait cette situation?"

On peut compléter cette analyse d'une candidate de la gauche nouvelle, en citant les propos d'une autre femme politique d'un parti bourgeois:

"Les femmes ont besoin d'un entourage qui ne les laisse pas tomber. Mon mari a assez investi pour moi quand il me laisse courir les meetings et quand il doit gagner seul pour toute notre famille".

L' 'esprit de sacrifice' n'est évidemment pas à attendre de tout le monde. Il arrive des collisions entre la politique et la vie privée. Une interviewée nous faisait part de l'expérience de sa colistière:

"La jeune institutrice qui figurait sur notre liste a rompu avec son partenaire après les élections. Il n'a pas apprécié qu'elle s'est exposée de la sorte".

Or la connexion entre le public et le privé ne résulte pas uniquement de l'autoanalyse des femmes concernées, mais également des normes traditionnelles de rôles entre les sexes. Toujours selon la même interviewée:

"Les gens, ils disent: 'on doit avoir plus de femmes à Berne, bon. Mais pourquoi précisément celle-là? Elle aurait meilleur temps de rester à la maison, de s'occuper de son ménage. Regardez son mari, lui, doit même pendre le linge!'"

A relever que la conformité aux rôles sexués est si profonde qu'elle se traduit sous une forme particulièrement perfide: l'abstention ou l'autocensure. Autrement dit, l'intériorisation des normes à propos de la division du travail entre hommes et femmes va si loin que l'on élimine a priori certaines catégories de femmes (mère de famille avec enfants en bas âge par exemple) de la liste des candidates 'papables':

"Le recrutement est un problème. Je comprends aussi que les femmes, à certaines phases de leur vie, ne sont pas disposées à s'engager dans la politique. Voyez-vous, c'est pour moi quelque chose de tout naturel".

nous déclarait un président de parti. Que l'on écarte de prime abord les mères de famille de la politique au nom de la nature, soit. On va jusqu'à invoquer la conscience. Evoquons à ce propos un autre motif de censure de la part des partis:

"J'ai des tas de femmes dans le parti, mais qui ont des enfants en bas âge, à qui je ne peux pas demander trop. Je peux pas. Ou alors à ce moment-là je me sens coupable. Je me dis alors: 'Mon dieu, elle va avoir des problèmes avec ses enfants, avec son mari'. Si on leur demande, on les tente aussi. Car des fois, elles ont aussi envie".

Mais que disent les rares femmes que l'on aborde? Le conflit famille-politique provisoirement résolu, la disponibilité pour la politique n'est pas pour autant évidente. La surcharge féminine comporte précisément plusieurs aspects. Si elle traduit la division traditionnelle des rôles entre les sexes, elle reflète paradoxalement le début d'ouverture de la sphère publique en direction des femmes. En effet, du fait que la représentation féminine, même faible, a atteint une certaine légitimité, la demande en potentiel féminin a fortement augmenté. Comme on pratique rarement des politiques de relève suivies, il en résulte un peu partout des 'ruptures de stock':

"Nous avons dans le comité directeur de notre parti quelques jeunes femmes mariées avec des enfants en bas âge. Celles-ci assument en même temps d'autres fonctions et mandats communaux. Alors elles ont déjà assez à faire. Si maintenant on vient encore leur poser la question si elles seraient disposées à une candidature au Conseil national ou aux Etats, alors il faudrait beaucoup de temps pour les convaincre. Les efforts à fournir dans ce travail de persuasion sont plus grands chez les femmes que chez les hommes".

Pourquoi s'étonner de l'abstentionisme des partis dans la recherche des candidates? Une interviewée décrit ses propres expériences dans les termes suivants:

"Je trouve aussi que je suis discriminée parce que je suis avantagée. Je n'aurais pas fait de carrière aussi rapide si je n'étais pas une femme. Simplement parce que c'est entré dans les moeurs qu'il faut des femmes, et il n'y en avait pas. Effectivement, on vous met partout... Parce qu'elle est une femme, parce qu'elle est romande, parce qu'elle est compétente, alors vroom!! Et ce n'est pas toujours bien".

En somme, les raisons d'une non-candidature sont multiples, dont les effets sont interdépendants et autoreforçants. Encore faudrait-il relever que, dans le problème de la carence en candidates, les partis ont sans doute leur part de responsabilité. En effet, non seulement ils tendent à recruter mal les femmes, mais surtout, ils pratiquent des modèles de recrutement qui désavantagent indirectement ces dernières.

2. La lutte électorale

Dans cette section, nous allons traiter deux aspects de la course au mandat, à savoir les positions sur les listes, et la campagne électorale.

2.1. Les positions sur les listes de candidats

Dans le scrutin de liste, le classement des candidats joue un rôle très important. En effet, être porté par un parti est une chose, comment on est présenté par la suite en est souvent une autre.

2.1.1. Candidats 'de fer' et candidats 'd'appât': la hiérarchisation des candidatures

En Suisse, les modes de classement des candidats sont très variés. En termes globaux, on peut dire que chaque parti pratique le sien. Grosso modo cependant, le classement s'organise selon deux clivages. Le premier, de type géopolitique, diffère selon les circonscriptions électorales. Le second, de type socioculturel, s'applique aux traditions partisans. C'est ainsi que le recrutement des candidats varie non seulement d'un canton, mais aussi d'un parti à l'autre. Il arrive aussi que les clivages s'entrecroisent. Par exemple, le parti socialiste peut adopter des procédures de classement très identiques à celles du parti démocrate-chrétien du même canton. Or, le parti socialiste frère de la circonscription voisine pratique peut-être un tout autre mode de nomination.

En simplifiant, on peut faire la distinction entre deux modèles de classement. L'un est de type 'égalitaire', selon lequel le parti ne manifeste sa préférence à aucun candidat. Ce sont en général les partis de gauche et alternatifs qui pratiquent ce modèle de classement. Si l'idée de base est la même, les formes adoptées ainsi que les justifications varient fortement d'un parti à l'autre. Citons-en deux des plus courants: l'ordre alphabétique et le tirage au sort.

"Les candidats de notre parti sont classés selon l'alphabet en fonction de leur nom. Avant, on a mis les candidats sortants en tête de liste. Mais on a depuis cessé de le faire. Les jeunes ont réussi à faire passer leur idée. Les sortants qui sont à Berne depuis vingt ans, on ne doit pas encore les privilégier"

disait une candidate socialiste. Une présidente socialiste d'un autre parti justifiait par contre le tirage au sort dans ces termes:

"L'ordre alphabétique est injuste. Ceux qui ont un nom avec Z seront toujours en fin de liste. Alors on veut donner la même chance à tout le monde".

L'égalitarisme à l'égard des candidats représente-t-il le mode de classement idéal? Les partis qui pratiquent le second modèle de classement dit 'préférentiel' répondent à cette question par le négatif. Selon eux, le parti a avantage à exprimer clairement ses préférences. Les motifs sont nombreux. Ecoutez une candidate de la gauche nouvelle:

"Les sortants doivent figurer en premier. Sinon, cela peut être interprété comme une preuve de défiance, une quasi-destitution.

Les présidents de parti voient d'autres aspects au problème. L'un d'eux constatait:

"Il (le classement alphabétique) est d'ailleurs mal compris par les gens. Ils croient que ceux qui sont en tête de liste sont ceux qui sont préférés par le parti, ou qu'on avait un ordre qu'eux ne comprennent pas!".

Un autre faisait la critique de la liste de son parti, laquelle à son avis ne faisait pas ressortir clairement les recommandations partisans:

"Nos électeurs se sont dits: Ils (le parti) veulent envoyer trois personnes à Berne, alors qu'ils nous disent qui... Cette liste a provoqué l'insécurité parmi les gens, qui se sont demandés: 'le parti préfère finalement lesquels?'".

Déloyauté à l'égard des sortants, manque de transparence pour les électeurs, le modèle égalitaire produit-il paradoxalement l'inégalité? Une présidente décrivait les avantages du modèle préférentiel dans les termes suivants:

"A partir de maintenant, on veut faire des élections primaires à l'intérieur du parti, c'est-à-dire les candidats seront placés dans l'ordre dans lequel ils sont élus par l'assemblée. On veut surtout par là mettre en avant ceux qui travaillent à l'intérieur du parti, qui correspondent le plus à la sensibilité du parti, et qui ne sont pas forcément les plus connus".

A relever cependant que l'application stricte de l'un ou l'autre modèle est plutôt rare dans la réalité. Il ressort de notre enquête, et aussi de nos observations directes, que, la plupart du temps, les partis se contentent d'un compromis entre le préférentiel et l'égalitariste. En règle générale, on favorise les sortants en leur réservant les positions sûres de la liste et on donne, soit disant, la même chance à tous les autres candidats en les classant selon l'ordre alphabétique. Cette pratique se retrouve un peu partout, à gauche comme à droite. Certes, elle connaît maintes versions, plus ou moins sophistiquées. Selon l'une d'elle les candidats non sortants sont divisés en deux catégories. Ceux qui se représentent sont classés en fonction du nombre de voix qu'ils ont recueilli lors des dernières élections, seuls les nouveaux figurent par ordre alphabétique. Une autre pratique consiste à varier l'ordre alphabétique, ceci en commençant une fois par la lettre A, une autre fois par Z, etc.

Le classement des candidats est important, dans le sens qu'il influence les résultats électoraux. Les avis quant à l'importance de cette influence diffèrent. Par contre, il semble qu'il y ait consensus à propos d'une corrélation positive, dans le sens que, mieux le candidat est classé, plus il aurait de chances d'être élu. Or, que signifie 'être bien classé'?

D'une façon tout à fait générale, on peut dire que les bonnes positions sur une liste sont celles qui sont en tête, certes, mais dont le nombre dépend directement de celui des sièges emportés par le parti lors de l'élection précédente. En d'autres termes, en fonction de la probabilité selon laquelle le parti va gagner ou perdre un mandat, il existe plusieurs catégories de positions sur une liste (Hellevik, 1979, p. 285 ss.). Nous en distinguons, grosso modo, trois ²:

- les positions dites 'sûres', placées en tête de liste. Elles équivalent au nombre de sièges emportés par le parti lors de l'élection précédente, moins un.
- les positions dites 'd'espoir', ou pour parler franc, moins sûres, placées directement à la suite. Elles correspondent au(x) siège(s) que le parti peut conquérir ou, par contre, risque de perdre.
- les autres positions, en queue de liste, remplissent en principe la fonction dite 'd'appât'.

Il découle de cette classification, d'une part, une sorte de hiérarchisation des candidatures dans le sens d'une inégalité des chances d'être élu et, d'autre part, une lutte pré-électorale en vue d'un bon classement sur la liste.

Ces deux facteurs, comme nous allons le constater, jouent un rôle important dans la sous-représentation des candidatures féminines.

2.1.2. Les femmes et les positions 'sans espoir'

En analysant le rôle que jouent les partis dans le manque de candidates, Mossuz-Lavau a constaté un phénomène répandu en Europe: les partis ont tendance à présenter, non seulement peu, mais aussi mal les femmes (Mossuz-Lavau, 1984, p. 94 ss.).

Qu'en est-il en Suisse? Au moins en ce qui concerne les élections au Conseil national, notre pays ne fait pas exception à la règle.

Etant donné que certains partis pratiquent des méthodes de classement dits "égalitaristes" (par exemple selon l'ordre alphabétique des noms, le tirage au sort, etc.), il est difficile de tirer des conclusions à partir des données générales sur les positions de chaque sexe. Mais il est tout de même intéressant de signaler le fait que, tout étant par ailleurs égal, les candidates sont moins bien placées sur les listes que les candidats. Ceci à toutes les cinq dernières élections au Conseil national³.

Pourquoi les partis présentent-ils mal les femmes? Les raisons qui ont été évoquées pour expliquer la carence en candidates refont surface ici. Les critères d'évaluation des candidatures, qui ont réduit les chances des femmes lors du recrutement, continuent à désavantager ces dernières pendant la phase de nomination. Peu nombreuses à être sortantes, à pouvoir cumuler les conditions d'une candidature 'de fer', les femmes figurent rarement en tête de liste.

D'ailleurs, les positions sûres sont souvent l'objet de marchandages, de disputes à l'intérieur des partis. Les femmes, sous-représentées dans le comité di-

recteur, parmi les délégués, c'est-à-dire dans les organes importants pour la nomination, continuent de rester marginales.

Ainsi, la sous-représentation des femmes en politique résulte de toute une chaîne causale, dont les étapes vont du mode de scrutin, au recrutement et au classement des candidatures, en passant par le découpage des circonscriptions. Les nombreuses raisons que nous venons de souligner mises à part, notre enquête met en évidence une explication supplémentaire, avancée très souvent comme cause de l'insuffisance de la participation féminine aux élections. A gauche comme à droite, on nous parlait d'une différence spécifiquement sexuelle dans la façon d'apprécier les chances électorales. En d'autres termes, il semble que les femmes ont plus souvent tendance que les hommes à refuser une candidature d'appât, c'est-à-dire à s'abstenir de se présenter quand les chances d'élection sont minimales. Nos interviewés évoquaient ce phénomène, apparemment répandu, sous des aspects très différents.

Une présidente du parti socialiste disait:

"Je ne peux quand même pas obliger les femmes à se mettre sur une liste. Cette fois, le problème est que, qui voudra se présenter sur une liste en sachant que, si le parti avait obtenu les trois sièges, ce serait en faveur des trois autres colistiers. Il y a des femmes qui sont connues, qui sont capables, qui auraient pu faire un excellent travail au Conseil national, mais qui n'avaient aucune intention d'aller perdre les élections, de faire une campagne où elles étaient sûres de ne pas faire de toute manière un résultat favorable. Des femmes, on en a..."

Les positions sans espoir sont naturellement les positions sans attrait.

L'hésitation des femmes s'explique de façons différentes. Écoutons les propos d'une candidate:

"Le problème chez les femmes, c'est qu'elles ne veulent pas figurer en queue de liste... Parce qu'on a toujours dit aux femmes: 'ne vous laissez pas faire, n'acceptez surtout pas de devenir les 'bouche-trous' des partis!' Or, des bouche-trous, on (le parti) en a besoin, hommes et femmes".

Un président de parti constatait:

"J'ai plus de peine à trouver des candidates valables pour les positions en queue de liste. Ça, c'est sûr. Les femmes sont très difficiles. Allez leur dire que: 'Tu es bien, mais quand même pas si bien qu'on te mette en tête de liste'. Les hommes connaissent ce jeu bien avant les femmes. Elles ont toujours l'impression qu'on abuse d'elles. Ça va probablement changer ... (rire) ... elles vont devoir se désaccoutumer".

Un autre président faisait une analyse semblable:

"Les femmes nous disent: 'Je me mets sur la liste seulement si j'ai une chance'. Elles le disent parce qu'elles n'ont pas d'expérience, et qu'elles sont un peu gâtées. Une femme qui voulait absolument être élue, l'était souvent, car il n'y en a pas beaucoup. Alors, toutes les autres croient qu'elles doivent avoir la même chance".

Toujours selon le même interviewé:

"Chez les hommes, c'est différent. Ils se disent: je me mets sur la liste. Je suis maire, je vais mobiliser les gens de ma commune. J'aide mon parti. Les femmes sont moins disposées à aider le parti. Elles préfèrent savoir quels sont les risques et quelles sont les chances qu'elles courent".

Réalisme, inexpérience, manque de solidarité... Tels furent les reproches formulés à l'adresse des femmes. Mais ces critiques sont-elles justifiées quand, par rapport aux hommes, les femmes peuvent plus rarement tirer avantage d'une candidature? Pensons à la carrière professionnelle par exemple. Cependant, au-delà des différences d'analyse des chances électorales, il faudrait relever celles de conceptions de vie.

Un président d'un parti confessionnel nous disait:

"Les femmes sont conséquentes. Elles disent plus facilement: 'Non, je n'ai pas de temps en ce moment'. Mais quand elles s'engagent, elles le font plus et mieux que les hommes. Elles sont généralement mieux préparées que les hommes dans la même situation. Un homme a tendance à accepter, à essayer même s'il n'a pas beaucoup de temps à investir. A mon avis, une femme est moins tentée de le faire. Un homme si. Mais, à la fin, on remarque quand même qu'il a moins travaillé".

Vouloir toujours bien faire, est-ce une éthique féminine du travail ou la traduction de leur insécurité? La femme alibi n'est-elle pas constamment soumise au 'trac', qu'elle essaie le plus souvent de compenser en travaillant 'deux fois plus que les autres' (Kanter, 1977, p. 973; Sineau, 1988, p. 102 ss.)? Sans doute, y a-t-il un mélange d'éthique et d'insécurité. Mais, en tout cas, le perfectionnisme empêche souvent les femmes de 's'aventurer' dans le domaine public. D'ailleurs, une candidate de la nouvelle gauche nous a décrit cet état d'âme en ces termes:

"Mais y a-t-il un sens à se faire inscrire sur une liste, en devant se dire constamment: 'Mon Dieu, si j'étais élue, ce serait une catastrophe?'".

2.2. La campagne électorale

Lors de l'analyse des modes de classement des candidats sur les listes, nous avons proposé deux clivages, l'un géopolitique, l'autre socioculturel, pour cerner les différences dans les pratiques des partis. Or, on peut reprendre ces mêmes clivages à propos de la campagne électorale. D'une part, la façon de faire la chasse aux voix varie selon les circonscriptions électorales, ou plus précisément, de la grandeur du canton. D'une façon générale, plus un canton est grand, plus la campagne devient importante, élaborée et coûteuse. D'autre part, il existe des différences d'idéologies partisanes. Si, à gauche, on préfère les campagnes 'collectivistes' auxquelles tous les candidats participent à pied d'égalité, par contre, à droite et au centre, on autorise les campagnes dites 'personnalisées', laissées à chaque candidat individuellement. Evidemment, les recoupements sont nombreux. On constate parfois plus d'analogies entre les partis socialiste, démocrate-chrétien et radical du même canton que lorsque l'on compare ces trois partis avec leurs confrères respectifs d'un canton voisin.

Dans cette section, nous allons étudier deux aspects des campagnes qui précéderont les élections au Conseil national, à savoir leur préparation et leur réalisation.

2.2.1. Le travail à la base: le tremplin des candidates

La popularité, nous l'avons constaté, constitue un critère de sélection central. Comment les candidates l'ont-elles obtenue? Dans notre enquête, il était souvent question des 'services rendus à la base', à partir desquels la popularité se construit. Une femme candidate racontait ce long travail de construction:

"J'ai toujours fait un travail supplémentaire. C'est très important. Quand les organisations féminines, les associations des mères de famille ... que sais-je .. m'invitent pour un exposé, j'y vais. Les femmes sont reconnaissantes qu'on vienne chez elles, qu'on leur expose la situation politique et les liens qui existent entre les choses. Mais il faut dire que ce genre de travail demande beaucoup de temps".

Une autre interviewée relatait la même expérience:

"J'ai souvent fait des exposés pour les groupes de femmes. Je sens leur soutien maintenant pour ma candidature. On vient me parler quand je promène le chien. Les femmes qui n'ont pas la possibilité (de faire de la politique), elles sont contentes de voir d'autres femmes faire bien leur travail. C'est pour elles la preuve que les femmes sont aussi capables".

Une femme politique, ancienne candidate, faisait ce commentaire:

"Les femmes peuvent avoir toutes les qualités professionnelles ou individuelles, mais ce n'est pas suffisant. Il faut commencer à se créer une arrière-terre pour être élue. Ce travail de base est très lourd à assumer... Evidemment, il faut de l'enthousiasme, du temps, de la force, de l'énergie, de l'argent... Ce travail de base sert à préparer la base électorale".

Le long travail de base serait, paraît-il, un moyen pour les femmes de compenser certaines de leurs lacunes:

"Les femmes n'ont aucune idée. Les hommes, ils ont leurs syndicats, leurs associations professionnelles, leur Rotary, que sais-je. Les hommes, ils nouent des contacts à l'école de recrues, au service militaire... Tout ça, nous, on n'a pas"

faisait remarquer une candidate. Une autre disait presque dans les mêmes termes:

"La popularité, tout candidat, homme ou femme, doit l'avoir. Il faut que le candidat soit connu. Les hommes, eux, ils le savent. C'est pourquoi ils se mettent dans des associations comme le football, le militaire, le Touring, la gymnastique, les organisations professionnelles. Ils prennent des charges, des postes au sein de ces associations".

Le travail de base est utile seulement si les femmes peuvent le transformer en base électorale. Or, comme il ressort de l'enquête, peu de femmes veulent faire ce genre d'opération, et beaucoup préfèrent rester dans l'ombre.

Écoutons à ce propos une jeune candidate:

"Pour le public, je suis une inconnue. J'ai dix ans de moins que Madame X. (la concurrente), mais je suis depuis très longtemps 'sur la piste'. Sur mon travail, les gens ne sont pas informés, car je fais justement un travail que les femmes ont toujours fait: collaborer, à tout, mais à être la deuxième, partout. Ceci donne une certaine compétence que je trouve nécessaire de rendre publique. Les femmes doivent aussi se dire une fois: 'maintenant, je le peux, moi aussi!'"

Il ne suffit pourtant pas de se donner confiance. Il faut également une bonne dose de courage. Une autre candidate racontait:

"Ce n'est pas facile d'expliquer ma popularité. Ce fut un long processus. Je me suis toujours engagée en tant que représentante des autres femmes. Par des activités, articles de journaux, je ne sais plus... Comme femme,

je ne dois pas faire plus, mais autrement. Je dois beaucoup m'exposer, certainement plus que les hommes ont dû le faire".

S'exposer, voilà ce qui fait hésiter beaucoup de femmes. Toujours selon la même candidate:

"Quand on s'expose, on se fait aussi beaucoup d'ennemis. Peut-être ma personnalité a aussi quelque chose à faire là-dedans".

Par contre, ne pas s'exposer n'est assurément pas rentable en politique. Un président de parti faisait la comparaison entre deux candidats de sa liste:

"C'est vrai que M. X. est un homme qui, depuis de longues années, se montre beaucoup et de façon tout à fait intelligente... C'est un professionnel... par contre, Madame Y. est une personne modeste. Elle n'est pas quelqu'un qui aime obligatoirement se mettre en avance. Elle fait très bien ce qu'elle fait, avec sérieux et compétence. Mais dans le système politique où nous vivons, ça ne paie pas, ce côté réservé".

Aussi, le travail de base au niveau national est-il une question d'investissement et également de marketing. D'ailleurs, ces aspects marchands, qui caractérisent toute la campagne électorale, continuent à handicaper beaucoup de candidates.

2.2.2. La chasse aux électeurs ou le 'cauchemar' des candidates

Lors de notre enquête, les interviewées ont généralement fait part d'expériences positives à propos de leur candidature.

"J'ai eu du plaisir aux manifestations électorales. On faisait beaucoup de connaissances. On nouait des tas de contacts. On était obligé de connaître, d'analyser beaucoup de questions"

racontait une jeune candidate. Une autre relatait le même point de vue:

"Je suis contente de l'avoir fait (la campagne électorale). Premièrement, j'ai beaucoup appris. Par exemple, réprimer le trac, avoir de la confiance en soi, défendre mes idées, convaincre les gens... Deuxièmement, j'ai eu beaucoup de contacts intéressants dans tout le canton, aussi avec des gens en dehors du parti".

L'effet d'apprentissage était tout aussi apprécié chez les candidates ayant plus de routine:

"Je n'étais pas du tout stressée. Mais non. Pour moi, elle (la campagne électorale) pourrait durer encore deux mois de plus. Je l'ai trouvée vraiment intéressante".

La campagne électorale, une partie de plaisir pour les femmes? Rien n'est moins sûr. Le côté contact ne représente qu'un aspect parmi plusieurs de la chasse aux voix, car c'est précisément d'elle qu'il s'agit.

Le premier problème est celui de l'image, qu'il faut soigner ou même créer. Cette tâche n'est pas facile, surtout lorsque l'image réelle va à l'encontre des normes culturelles ambiantes.

Une candidate observait à ce propos:

"Je suis consciente que je provoque la peur chez beaucoup de gens, aussi chez ceux qui se disent être non traditionnels. Je peux faire passer ma volonté... C'est une force. Mais elle indispose aussi les hommes, ce qui est aussi un désavantage. Quand on provoque de la crainte, on risque aussi le rejet des autres".

Une autre candidate disait:

"Très souvent, on me dit: 'Tu ne devrais pas dire que tu es féministe. Tu dois baisser ta vapeur là-dessus, parce que politiquement ce n'est plus nécessairement rentable'. Mais là, ce sont des compromis que je ne suis pas près d'accepter. Peut-être que je ne serai jamais Conseillère nationale, ça ne fait rien, mais je serai toujours féministe!"

Il n'y a pas que le féminisme ou la volonté qui nuisent à l'image. D'autres 'bagatelles' risquent de le faire tout autant. Une candidate à ce propos:

"Les gens me disent: 'Aha, vous roulez en Alfa Romeo!'. Mon collègue a une BMW, on n'y trouve rien à redire".

Un président de parti:

"On a reproché à notre candidate, Madame Y., de s'engager pour la protection de l'environnement et de rouler en voiture de sport. Cette inconsistance a créé des problèmes".

Les définitions de ce qui est 'féminin' et ce qui ne l'est pas représentent également des normes non écrites.

Une candidate nous racontait ses propres craintes:

"Au début, je me suis dit: 'Que fais-tu là? Tu es célibataire. Tu n'as pas d'enfants. Et encore avec une profession 'méchante' (l'interviewée est juge d'instruction) et tout. Les gens ne vont certainement pas voter pour toi'. Je dois dire que ma colistière est femme médecin, a quatre enfants".

Craintes sans fondement? Détrompons-nous. Ce n'est pas par hasard que la grande majorité des femmes politiques sont mariées (Cohen, 1985; Ballmer-Cao, Wenger, 1989). Dans un domaine traditionnellement considéré comme masculin, faudrait-il s'étonner que ces 'preuves de féminité' passent mieux aux yeux du public? Même en politique, on ne libère pas pour autant les femmes de leur rôle maternel.

Un président d'un parti de gauche faisait l'analyse suivante:

"Être mariée ou être célibataire, c'est moins là le problème. C'est plutôt l'apparence maternelle, le type de bonne mère de famille comme Hedi Lang, Emilie Lieberherr qui attire. On se figure que ces femmes défendent une autre politique familiale que les candidates qui ont le type de féministe radicale".

Avoir la popularité, la bonne image, c'est bien. Mais il faut encore savoir les 'vendre'. C'est ce point qui pose des problèmes à beaucoup de candidats.

Citons l'une d'elles, qui nous racontait la campagne de son colistier:

"Lui (le colistier), c'est un personnage particulier. C'est un grand utilisateur de scoops médiatiques. Il sait provoquer l'intérêt en racontant n'importe quoi. Ceci me contrarie tout à fait, car je suis inintéressante à ce niveau-là. Il est difficile d'être intéressant en étant sérieux".

Difficile? C'est même 'dur', paraît-il:

"Je trouve que c'est dur de se vendre soi-même, dur de se vendre à ses camarades. Ça me rend malade... C'est vrai, on (les femmes) a tendance à être modeste. Bon, je peux faire l'analyse et dire que je suis compétente pour faire ça. C'est parfait. Mais entre ça et arriver à me vendre à n'importe quel prix, à jouer sans arrêt, sans arrêt, à se mettre en avant, c'est dur, c'est dur. C'est une difficulté que je trouve énorme".

Pourtant, ces difficultés, les candidates les voient à travers des activités qu'on pourrait trouver 'élémentaires' à toute campagne électorale. Le fait de 'soigner' les relations avec la presse ou avec les groupes de pression, de se 'démарquer' des autres candidats aux 'tables rondes' peut sembler constituer les règles de base d'un manuel électoral; elles ne posent pas pour autant moins de problèmes à certaines candidates. Écoutons-les:

"Le reporter doit s'intéresser à moi et venir chez moi. Je ne vais pas chez lui, me mettre à genoux, pour qu'il écrive quelque chose sur moi. Je serais 'vendue' dans ce cas".

"Les candidats masculins avaient plus d'expérience... Ils font des démarches auprès des organisations, ce que je n'ai pas fait. Je n'ai pas assez bougé, ça c'est vrai. En partie, je manquais d'expérience. Mais aussi en partie, je ne trouve pas correct d'aller demander le soutien des groupes juste avant les élections. Ça me dérange. Je n'arrive pas à aller au-delà d'un certain stade. Je ne peux pas, je ne veux pas".

"Là où ça s'arrête pour moi, c'est quand dans un débat électoral il faut voler la parole pour l'avoir. Ça a un aspect bagarre, égoïsme, inélégance.. C'est difficile de se battre pour soi, comme ça, en marchant sur les pieds des autres".

Le 'cauchemar' des candidates se révèle ainsi à la fois in- et extrinsèque. D'une part, les difficultés proviennent d'une certaine éthique, dans le sens d'une mise en question des règles du jeu établies par et pour les hommes. D'autre part, il y a le poids des images culturelles qui amputent et qui enferment. Sur beaucoup de candidates pèse donc le double regard du dedans et du dehors. Dans son étude sur les femmes politiques françaises, Sineau a également constaté cette binomie (Sineau, 1988, p. 99 ss.). L'auteur explique les conduites d'innovation féminines en politique comme une possibilité de s'affirmer, de sortir des représentations aliénantes dans lesquelles la communauté (masculine) souhaite les enfermer.

2.2.3. La mobilisation des ressources

On sait que le financement des campagnes électorales constitue un sujet tabou en politique. Au cours de nos interviews, les chiffres fournis à ce propos sont rares, et le plus souvent strictement confidentiels. Aussi allons-nous aborder dans cette section deux problèmes plus généraux, liés à la mobilisation des ressources, à savoir les campagnes personnelles d'une part, le management des campagnes d'autre part.

La tendance générale à la personnalisation de la politique se reflète jusque dans les campagnes électorales qui précèdent les dernières élections au Conseil national. Malgré le scrutin de liste qui devait relativiser l'importance des 'têtes', l'inflation des listes et des candidats fit quand même augmenter la concurrence. Les partis réagissent souvent à ce phénomène en se retournant en direction de (contre?) leurs propres candidats.

Une candidate d'un parti confessionnel:

"Le parti cantonal a des ressources limitées. Il attend et il souhaite même que chaque candidat mobilise son entourage, qu'il fournisse des efforts supplémentaires. Le parti joue parfois deux candidats l'un contre l'autre, afin de cumuler les voix".

Même les partis de gauche se mettent 'à jour':

"Cette année, pour la première fois, on a permis des publicités personnelles. On s'est dit, pourquoi pas si ça attire des voix. Plus un candidat fait de voix, plus ça rapporte au parti. Dans la mesure où l'on respecte les règles du jeu, c'est une bonne chose".

Quelles sont-elles, en fait, ces 'règles du jeu'? Il ressort de notre enquête que celles-ci sont définies d'une manière plus ou moins large. Souvent, les règles veulent tout simplement éviter que les campagnes personnalisées amplifient la concurrence à l'intérieur de la même liste:

"Dans la mesure où la campagne (personnalisée) n'est pas menée contre un colistier, c'est permis"

a précisé un président de parti. Un autre déclarait, plus laconique:

"Chacun est libre, mais personne n'a le droit de s'en prendre aux autres candidats de sa liste".

Une telle réglementation semble logique, voire déontologique. En réalité, elle reste souvent lettre morte.

Une présidente de parti jugeait la dernière campagne électorale ainsi:

"On a eu des problèmes chez nous. Tous les candidats ont fait des campagnes personnelles effrénées. Des affiches sauvages... Il y avait une concurrence terrible entre les candidats de notre parti. Cette situation est grave".

Une ancienne présidente avouait:

"Nous avons évidemment un règlement prévoyant qui peut dépenser combien, mais c'est de la théorie. Celui qui a de l'argent, il le dépense. Celui qui n'en a pas, ben il n'a qu'à regarder...".

Un président d'un autre parti jugeait la situation avec plus d'indulgence:

"C'est clair que quand vous vous mettez sur une liste, vous voulez aussi être élu. Sans ambition, on ne ferait pas une chose pareille, hein. Alors il est normal qu'on tente certaines choses".

Les campagnes personnalisées demandent donc la mobilisation de beaucoup de ressources. S'il est connu que les femmes sont moins dotées que les hommes de ce côté-là, il est néanmoins intéressant de relever l'idéalisme, l'attentisme de la part des candidates interviewées.

Une candidate, pourtant une 'routinière' de la politique, déclarait:

"Les candidats du parti ne doivent rien payer de leur poche. Et moi, de toute façon, je ne veux rien payer non plus. Je ne paye tout de même pas pour pouvoir devenir quelque chose! Cela suffit quand je mets mes forces à disposition":

Une autre candidate, alors qu'elle savait que son siège vacillait, racontait:

"En fait, je n'ai entrepris aucune action personnelle. D'ailleurs, je n'en ai jamais fait non plus. On mène une campagne de parti. D'habitude, on ne fait pas de publicité dans la presse, ou autre chose dans ce genre... En fait, on n'a pas fait grand-chose".

Une candidate résumait ces problèmes en ces termes:

"La façon de mener une campagne électorale, c'est aussi une question de mentalité et d'apprentissage. Les femmes sont en général novices, ça c'est vrai!"

La conscience d'être novice est une chose, combattre cette conscience en est une autre. Quels sont les obstacles à la professionnalisation des campagnes électorales féminines?

Tout d'abord, il y a la difficulté des pratiques alternantes. Tout à l'heure, nous avons relevé que le travail à la base constitue un moyen courant permettant aux candidates de se faire connaître. Dans une campagne électorale, ce canal direct a l'avantage d'être moins coûteux sur le plan financier. Un président de parti décrivait la campagne de la candidate sortante de sa liste ainsi:

"Madame X. a mené sa campagne plutôt en direction de la base: par des lettres adressées et des conversations avec les électeurs. C'est vrai qu'elle a fait moins de publicité dans la presse et imprimé moins de tracts que ses colistiers".

Une campagne un peu alternative, en quelque sorte. Le problème est que, du point de vue des partis, une telle pratique n'est pas toujours bienvenue. Toujours selon le même président:

"En tant que président du parti, je n'ai rien contre la publicité personnalisée (dans la presse). Bien au contraire. Le parti peut épargner de l'argent, quand chaque fois son nom apparaît dans l'annonce faite (et payée) par le candidat. Ce qui est important pour moi, c'est que le nom du candidat apparaisse toujours avec celui du parti. Ainsi, l'effet gagne le parti tout entier".

Ensuite, la double ou triple charge, qui censurait les femmes au recrutement, continue à handicaper les candidates pendant la campagne électorale. Écoutons le rapport de quelques expériences:

"J'étais constamment en déplacement pendant tout un mois. Je n'étais aucun soir chez moi, y compris les samedis et dimanches. Ce serait un motif de divorce pour mon mari (rire)".

"J'ai toujours une mauvaise conscience, comme beaucoup d'autres femmes d'ailleurs. Être mariée, avoir des enfants, mener une vie professionnelle et encore faire de la politique!"

Pourtant, les candidates célibataires ne sont pas non plus à envier:

"Quand on a un travail à plein temps et une certaine responsabilité professionnelle, mener une campagne électorale, c'est un stress".

Bien que l'exercice d'une activité professionnelle soit, dans l'ensemble, considéré par les femmes actives comme un excellent moyen pour se faire connaître et apprécier, le fait de devoir participer aux manifestations électorales tous les soirs durant plusieurs semaines représente souvent une épreuve physique et psychique. Une candidate célibataire:

"Des fois, je suis si fatiguée après le travail que je me cherche un parking à l'abri et dors dans ma voiture une demi-heure. Après je me sens fit pour le prochain meeting électoral!"

Elle avouait plus loin:

"Souvent, je n'ai même pas le temps de lire le journal au travail. Alors le stress, c'est aussi la mauvaise conscience de ne pas être informée. Mes colistières sont mariées, elles viennent déjà douchées, et ont déjà

Iu le journal. Elles se préparent pour chaque soir un petit exposé. Il y a des jours où je peux me le permettre, mais d'autres pas, alors j' improvise".

Enfin, le professionnalisme, c'est aussi 'faire comme les hommes'. Là commence le dilemme entre l'autre (masculin) et le soi (féminin). Que signifie mener un combat comme et contre les hommes? Une candidate socialiste faisait l'analyse suivante:

"Dans ce sens là, pour faire une campagne d'homme, il faut que je m'organise mieux, que je réfléchisse à ma campagne, que je m'entoure de personnes qui travaillent, qui font en partie des choses que je n'aime pas faire, ça j'ai compris. Par exemple, aller voir tels groupes, telles personnes et ci et ça. Puisque je suis maladroite dans ce genre de chose, en fait, il faut que je trouve des gens qui le fassent à ma place".

Se battre avec les mêmes armes que les adversaires ne veut pas dire nécessairement s'écarter de ses propres principes. Toujours selon la même candidate:

"Mais moi, je reste moi-même. Si c'est pour esquiver certaines réponses, certains problèmes. Si c'est pour être fade et inintéressant. Moi, je ne suis pas d'accord. Je préférerais ne pas être élue".

2.2.4. Les difficultés médiatiques

Les différences spécifiquement sexuelles, qui sont ressorties à plusieurs reprises dans ce chapitre, se révèlent plutôt floues en ce qui concerne les rapports avec les média. Du fait que ce résultat se base sur des entretiens avec des femmes dont plusieurs étaient des candidates "fortes", il ne peut être généralisé à toutes les candidatures féminines.

Quels furent, selon nos interviewées, les problèmes médiatiques que rencontrent les femmes candidates? Premièrement, à relever les différences de taille entre les cantons, selon lesquelles l'importance des média dans les campagnes électorales varie considérablement. Disons que, dans les petites circonscriptions, les interviewées ont moins l'impression d'être 'livrées à la merci des média'. Par contre, dans les grandes circonscriptions, la présence médiatique est devenue 'obligatoire' pour les candidats des deux sexes.

Un président de parti disait à ce propos:

"En fait, c'est égal si c'est un homme ou une femme. Ce qui importe aujourd'hui, c'est la présence dans les média. Quelqu'un peut être très actif dans sa commune, s'engager pour les affaires scolaires, écrire chaque samedi un article dans le journal local, il n'a pas encore pour autant un nom dans le canton".

Or, le travail médiatique, plusieurs candidates l'ont fait. Par des moyens différents, tels que les rapportaient les interviewées:

"La présence médiatique seule ne suffit pas (pour être élu), mais elle est centrale. Mon comité de soutien a investi entre 30 et 40'000 francs. Par rapport à mes colistiers et aux hommes d'autres listes, c'est peu. Mais je trouve déjà que c'est une belle somme".

"J'ai une bonne presse. On citait très souvent mon nom. Ceci à cause de mes activités politiques, mais aussi parce que je suis une femme en tête de liste".

"La télévision s'est beaucoup intéressée à moi. Ils savent que mon siège vacille et qu'on joue contre moi un colistier, un Conseiller d'Etat. Alors, pour les média c'est intéressant... Il se développait quelque chose

comme un sentiment de justice. Les gens ne trouvaient pas juste qu'on ne soutenait pas pleinement une femme. Ça a provoqué un effet de solidarité".

Ainsi, si l'état des finances permettaient à peu de candidates de marquer leur présence dans les médias à pied d'égalité avec leurs concurrents, il faut relever que le statut minoritaire féminin joue parfois en leur faveur. Encore faudrait-il savoir utiliser ces atouts!

Deuxièmement, les problèmes propres aux petits partis, qui ont des ressources matérielles limitées et qui proposent une plus grande proportion de femmes. Une candidate sortante d'un grand canton déclarait:

"Comme femme membre d'un parti marginal, on est doublement désavantagée. Bon, le parti a fait un journal et des stands... Mais plus que ça, il n'avait pas les moyens financiers. Dans les médias, on ne considérait jamais mon siège comme celui du parti, mais comme le mien. Comme le siège était occupé par une femme, on ne m'a pas vraiment accordé la confiance. Je suis convaincue, la même chose ne serait pas arrivée à un homme".

Il ressort donc de nos interviews que les problèmes médiatiques de candidates existent, mais, d'une part, ils sont cumulés avec d'autres comme la compétition médiatique dans les grands cantons, les difficultés des petits partis, etc. et, d'autre part, ils peuvent partiellement être compensés par d'autres facteurs dans certaines situations.

Ces résultats peuvent être complétés par ceux de deux autres études empiriques récentes sur le rôle de la presse écrite dans les élections au Conseil national. Wiederkehr, dans son analyse du comportement de 700 candidats pendant la campagne électorale de 1987 quant à leur utilisation des annonces publicitaires dans les journaux, confirme l'inégalité entre les sexes à propos du recours à ce mode de propagande électorale. Avec l'appui des chiffres, l'auteur montre entre autres que: premièrement, il y a proportionnellement moins de candidates plaçant des annonces; deuxièmement, celles qui le firent, se montrèrent plus modestes financièrement que leurs concurrents hommes. A relever également que ces résultats restent valables même si l'on fait la différence entre les sortants et les non-sortants (Wiederkehr, 1989).

L'étude de Tschopp, qui compare entre autres l'image des candidats des deux sexes dans la presse écrite de huit cantons avant les élections de 1983 et 1987, réfute la thèse courante selon laquelle les candidates sont discriminées par les médias. Grosso modo, dans son analyse empirique, Tschopp ne constate ni une sous-représentation féminine (mesurée par rapport au nombre d'articles écrits sur les listes et leurs candidat-e-s), ni une malprésentation des femmes (mesurée en fonction du degré de personnalisation des sources d'information des articles) (Tschopp, 1989).

Ainsi, pour le moment, tout se passe comme si les difficultés médiatiques des candidates provenaient essentiellement de la disparité des ressources financières et politiques. Une discrimination de la part des médias ne semble par

contre pas évidente, ni du point de vue empirique à travers des analyses quantitatives, ni du point de vue subjectif à travers la perception des candidates.

2.2.5. Les femmes au secours des candidates?

Les relations entre les candidates et leur entourage féminin peuvent être caractérisées d'ambiguës. D'une part, il ressort de notre enquête que les groupes féminins peuvent constituer un soutien électoral pour les candidates. D'autre part, cependant, la solidarité féminine ne semble pas constituer un principe généralement reconnu par les candidates.

Dans certains partis, on autorise les actions entreprises par leur groupe féminin pour soutenir les candidates femmes. Cette 'tolérance' est interprétée dans certains cas comme un traitement inégal, voire discriminatoire, par rapport aux hommes.

"Il existe un accord passé entre tous les candidats de notre liste. Chacun de nous s'engage à ne pas entreprendre des actions spéciales. Une exception à cet accord était le stand organisé par les femmes du parti pour soutenir les candidates. Sans ça, tout était identique pour tout le monde"

a raconté une candidate socialiste. Une autre, d'un parti bourgeois, avait fait la même expérience:

"Le parti faisait les annonces publicitaires pour tous les candidats, à égalité. Chez moi, c'était un peu différent. Etant la seule femme sur la liste, j'ai eu le soutien des femmes. Dans ma ville, par exemple, elles ont distribué des tracts pour moi toute seule. C'était une exception, car dans notre canton, on n'apprécie sans doute pas quand quelqu'un entreprend plusieurs choses".

Comment les présidents de parti jugent-ils ces actions de soutien? Ils commentent, semble-t-il, à y prêter attention. Selon l'un d'eux:

"Les femmes du parti ont compris cette fois qu'il est possible d'élire une femme au Conseil national. Leur groupe était très actif, ce qui a rapporté beaucoup de voix à Madame X."

Un autre allait plus loin:

"Je crois que les femmes politiquement engagées ont cumulé les deux candidates de notre liste. J'en connais qui disent: 'une de ces deux femmes doit passer. Je double leur nom sur la liste'. Alors elles ont barré systématiquement (Streichkonzert) tous nos candidats hommes. Ça c'était visible".

Pourtant, pas toutes les candidates ont profité de ces 'actions positives'. Certains partis, y compris ceux de gauche, les refusent précisément au nom de l'égalité entre les sexes.

"Non, on n'avait pas de mesures de soutien spéciales ou organisées pour les femmes. De ce côté là, on était strictement égalitaire"

déclarait le président d'un parti socialiste. Sa candidate nous a d'ailleurs confirmé ce comportement:

"Les femmes sont peu nombreuses dans notre parti, et il n'y avait pas de mobilisation des femmes pour les femmes".

Parfois, ce n'est même pas une question de principe. Il y a quelque fois un peu de passivité, d'apolitisme ou même de rivalité. Écoutons quelques candidates à ce propos:

"J'ai demandé aux femmes de mon parti si elles allaient organiser un comité de soutien pour moi. Bon, elles ne l'ont tout simplement pas fait. Pourquoi, je n'en sais rien. Après mon échec électoral, je leur ai demandé la raison de ce comportement. Alors elles se sont demandées pourquoi elles ne l'ont pas fait, ce comité".

"La grande organisation féminine que je préside est politiquement neutre. Elle n'est liée à aucun parti. C'est pourquoi les femmes qui y sont hésitent à s'engager politiquement, à soutenir la candidature de leur présidente. Il y aurait là un grand travail d'information et de conscientisation à fournir".

"Au début, tout marchait bien. Les femmes du parti ont voté la candidate. Dans l'enthousiasme, la femme, la femme. Mais après, la candidate, une fois élue, est quelqu'un qui est mieux placée que les autres. Et alors, ça commence un peu, vous comprenez! Je crois que les hommes voient dans les autres hommes mieux placés leurs représentants, leurs défenseurs. Mais les femmes ne se rendent pas compte que cette élue lutte pour elles. Il paraît qu'elle est là pour être la plus belle, la plus importante".

Qu'en est-il alors de la solidarité féminine? Elle est 'conditionnelle', selon l'analyse d'une candidate socialiste:

"J'ai une solidarité très forte avec certaines personnes. Mais j'ai par contre des oppositions violentes avec certains hommes, certaines femmes. Bien sûr que l'on a le lobby des femmes dans le parti... Des fois, ça fonctionne quand il n'y a pas d'intérêts divergents. C'est seulement à ce moment-là que la solidarité joue".

Tout au long de ce chapitre, nous avons examiné la situation des femmes dans la compétition électorale, en analysant, d'une part, le recrutement des candidats et, d'autre part, leur comportement pendant la campagne. Il en ressort que la sous-représentation féminine dans les sphères de décision politique se retrouve également dans les étapes de sélection antérieures, et s'explique en grande partie par le nombre et la définition des filtres qui abondent sur le parcours. Sans doute, plusieurs problèmes rencontrés par les candidates se posent également aux candidats. Mais la différence dans ce cas consisterait dans le fait que les groupes marginaux, subjectivement, se montrent plus sensibles aux difficultés et, objectivement, disposent de moins de ressources pour franchir les obstacles que les catégories sociales bien intégrées. Aussi, dans la chaîne causale de la marginalité politique féminine, le sexe représente-t-il un facteur explicatif nécessaire, mais non suffisant, dans le sens qu'il régénère plus qu'il ne construit les barrières à une participation égalitaire. Certes, il y a de la mauvaise volonté, des rivalités, la crainte de l'incognito de la part des hommes et des partis, mais il existe aussi la séparation des sphères entre l'homme et la femme, qui handicape, la culture politique qui est lente à évoluer, l'idée d'une justice absolue qui brime celle de l'équité, le retard historique qui doit être rattrapé après des siècles d'exclusion, et aussi, ajoutons-le, l'attitude critique des femmes elles-mêmes à l'égard du jeu politique tel qu'il se pratique actuellement.

Notes

- 1 Source: Rapport du Conseil fédéral au Conseil national sur les élections au Conseil national (années diverses)
- 2 Cette typologie s'inspire de celle de Hellevik (1979).
- 3 Positions des candidats hommes et femmes depuis 1971:

| Années | 1er quartile | | Médiane | | 3e quartile | |
|--------|--------------|--------|---------|--------|-------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 1971 | 4 | 3 | 7 | 7 | 14 | 15 |
| 1975 | 5 | 3 | 8 | 8 | 16.5 | 17 |
| 1979 | 4 | 3 | 8 | 7 | 16.75 | 16 |
| 1983 | 4 | 3 | 7 | 7 | 15.75 | 15 |
| 1987 | 3.5 | 3 | 7 | 7 | 17 | 16 |

Si l'on considère les positions médianes des candidats, les différences entre les sexes ne sont pas évidentes, mais par contre, parmi le premier quart de candidats qui figurent en tête de liste, on constate que les hommes sont en meilleure position que les femmes (premier quartile). En même temps, une certaine évolution est à relever. Disons que, d'une façon générale, il y a tendance à la polarisation des candidates. D'une part, les femmes classées en tête de liste ont réussi à améliorer progressivement leur position: tandis que le premier quartile masculin conservait en moyenne la troisième place, le même quartile féminin s'est avancé d'un demi point entre 1971 et 1987. D'autre part, la situation générale des candidates s'est plutôt dégradée: en 1971 et en 1975, les positions de la majorité féminine étaient légèrement meilleures que celles de la majorité masculine (troisième quartile). Cette tendance se renversait à partir de 1979 en faveur des candidats.

Bibliographie

voir chap. 4, pp 115

Annexe 1

Age moyen des candidat-e-s au Conseil national, évolution de puis 1971, selon la tendance politique (médiane)

| Tendances politiques | 1971 | | 1975 | | 1979 | | 1983 | | 1987 | |
|--------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H |
| 1. Bourgeoise | 45 | 46 | 45 | 48 | 44 | 47 | 44 | 48 | 42 | 45 |
| 2. Confessionnelle | 45 | 45 | 47 | 45 | 47 | 46 | 46 | 47 | 47 | 47 |
| 3. Centriste | 44 | 45 | 44 | 44 | 45 | 45 | 44 | 47 | 40 | 40 |
| 4. Gauche traditionnelle | 44 | 47 | 38 | 42 | 38 | 42 | 39 | 43 | 43 | 45 |
| 5. Gauche nouvelle | 25 | 27 | 29 | 30 | 30 | 33 | 34 | 35 | 36 | 38 |
| 6. Droite nationale | 49 | 51 | 44 | 50 | 46 | 51 | 50 | 53 | 42 | 48 |
| 7. Autre | 35 | 38 | 41 | 45 | 42 | 42 | 47 | 46 | 40 | 42 |
| Ensemble (n) | 45 (268) | 46 (1433) | 42 (329) | 46 (1630) | 40 (340) | 45 (1520) | 40 (432) | 45 (1458) | 40 (679) | 44 (1737) |

1. Parti radical-démocratique (PRD), Parti libéral (PL); Union démocratique du centre (UdC)
2. Parti démocrate-chrétien (PDC); Parti évangélique protestant (PEP)
3. Alliance des Indépendants (AdI)
4. Parti socialiste (PS); Parti du Travail (PdT)
5. Organisations progressistes (POCH); Partis écologiques (Verts)
6. Mouvement des républicains (MR); Action nationale (AN); Vigilants (VG).

Annexe 2

Les entretiens semi-structurés

But

Il s'agit d'une enquête explorative, en vue de détecter le plus grand éventail possible de difficultés et barrières liées à la participation des femmes aux élections au Conseil national.

Instrument et méthode d'analyse

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens semi-directifs, d'une durée qui variait entre une et trois heures.

Ensuite, nous avons procédé à une analyse qualitative de ces entretiens pour en tirer certains passages. Grosso modo, trois critères ont été utilisés dans la sélection des citations:

- 1) la pertinence par rapport aux concepts théoriques et à la systématique de la présente étude;
- 2) l'originalité; et aussi de temps à autre
- 3) le degré d'illustration.

Les passages extraits de ces entretiens sont cités entre guillemets dans le texte. Les précisions apportées entre parenthèses proviennent de l'auteur.

Choix des personnes interviewées

Comme l'enquête a un caractère exploratif et non représentatif, nous avons choisi les personnes à interviewer parmi les candidates au Conseil national qui, en 1987, n'ont pas été élues.

A partir de ce critère de base, nous voulions obtenir une grande variété de partis politiques, de cantons et de régions linguistiques parmi les personnes interviewées. Elles sont réparties en trois catégories:

- Les candidates sortantes, qui n'ont pas été réélues (n=3).
- Les candidates dites 'éminentes', qui, malgré leur cursus honorum, n'ont pas été élues (n=3).
- Les candidates dites 'sans espoir' (n=4).

Par la suite, nous avons complété ces trois groupes d'interviewées en interrogeant parallèlement deux autres catégories de personnes:

- Les présidents des partis dont les candidates interviewées sont membres (n=5).

- Des femmes qui sont politiquement actives mais qui ne participent pas (plus) au jeu électoral (n=4).

Thèmes abordés lors des entretiens semi-structurés

Situation initiale

1. Situation politique

- position du parti aux élections au CN 1987
- organisation des femmes à l'intérieur du parti
- mesures de soutien aux femmes par le parti

2. Recrutement, classement sur la liste

- de la candidate interviewée
- des autres candidats
- pratique habituelle du parti

3. Perception, jugement

- motifs, espoirs, attentes

4. Biographie

- réseau politique: parti et groupes féminins, mandats
- réseau socio-économique: autres mandats, fonctions
- vie associative: organisations, associations (féminines, mixtes)
- vie privée: activité professionnelle, instruction, statut familial

Campagne électorale

1. Organisation

- les supporters
 - a) le parti, le groupe féminin
 - b) les lobbies
 - c) les amis, les connaissances, la famille
- thèmes électoraux: "nouvelle politique"?

2. Propagande et PR:

contribution des supporters a), b) et c) en ce qui concerne les affiches, annonces, journaux électoraux, manifestations publiques, propagande directe, média

3. Finances:

contribution des supporters a), b) et c)
grassroot fund

Non-(re)élection

1. Jugement général

2. Raisons

- situation politique (1.1)
- les supporters (2.1)
- le parti
- la campagne électorale: propagande et PR (2.2)
- les moyens financiers (2.3)
- l'électorat

3. Autres raisons

- style politique
- conception politique

4. Avenir politique

- ambitions personnelles
- conséquences à tirer
- "to play or to reform the rules"? et comment?
- mesures de soutien aux femmes

Chapitre 4:

Les femmes et les résultats
électoraux

par Thanh-Huyen Ballmer-Cao
avec la collaboration de Luzia Kopp

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'analyser les résultats électoraux des candidats sous trois aspects: le succès électoral, la représentation sociodémographique au Conseil national, et l'après-élection.

1. Les candidates et les résultats électoraux

La sous-représentation des femmes parmi les agents de décision commence, nous l'avons montré, bien avant les élections. Comme dans l'histoire des dix petits nègres, les femmes politiquement "potentes" disparaissent successivement à chaque filtre du pouvoir. En ce sens, la sélection par élection ne constitue que la barrière finale, puisque les résultats électoraux, ceux du Conseil national par exemple, se révèlent, eux aussi, sexuellement spécifiques.

1.1 Les chances d'être élu-e au Conseil national

Le succès du mythe de la femme supérieure, morale, laborieuse et surtout différente de l'homme, pourrait faire croire que les rares candidates jouiront de la faveur populaire aux élections. Or, les statistiques révèlent, au moins en ce qui concerne le Conseil national, que les chances d'élection sont moindres pour les femmes que pour les hommes.

Le tableau 1A compare les chances d'élection au Conseil national pour les candidats des deux sexes, ceci à partir de 1971. On y trouve la proportion de candidats élus par 100 candidatures. Par exemple, en 1971, sur cent candidats des partis confessionnels, 15 ont passé, dont 14 hommes et une seule femme. Formulons trois remarques à propos du tableau 1A.

Tout d'abord, si les femmes sont moins proposées aux élections, elles sont aussi moins élues que les hommes. D'une façon générale, on peut dire que, durant les deux premières décennies du suffrage féminin, les candidates, quelle que soit leur tendance politique, ont eu moins de chances de devenir Conseillères nationales que leurs concurrents ou leurs colistiers. Ces disparités sont grandes, puisque le taux d'élus était en moyenne de un sur dix pour les hommes et de un sur cent pour les femmes.

Tableau 1A:

Chances d'être élu-e* au Conseil national, par rapport à l'ensemble des candidats, évolution depuis 1971 selon le sexe et selon la tendance politique¹

| Tendances politiques | 1971 | | 1975 | | 1979 | | 1983 | | 1987 | |
|----------------------|------|----|------|----|------|----|------|----|------|----|
| | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H |
| 1. Bourgeoise | 0.5 | 12 | 1 | 14 | 1.5 | 15 | 0.5 | 17 | 1 | 16 |
| 2. Confessionnelle | 1 | 14 | 1.5 | 12 | 1.5 | 13 | 1 | 15 | 1 | 12 |
| 3. Centriste | 0 | 9 | 0 | 8 | 0 | 5 | 1.5 | 6 | 1 | 5 |
| 4. Gauche trad. | 1.5 | 14 | 1 | 12 | 1.5 | 11 | 2 | 9 | 3 | 8 |
| 5. Gauche nouvelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| 6. Droite nationale | 0 | 6 | 0 | 2 | 0 | 3 | 0 | 4 | 0 | 2 |
| 7. Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ensemble | 0.6 | 11 | 0.7 | 9 | 1.1 | 10 | 1.1 | 9 | 1.1 | 7 |

* Proportion de femmes ou d'hommes élu-e-s sur cent candidats des deux sexes

Tableau 1B:

Chances d'être élu-e* au Conseil national, par rapport aux candidats du même sexe, évolution depuis 1971 selon le sexe et selon la tendance politique¹

| Tendances politiques | 1971 | | 1975 | | 1979 | | 1983 | | 1987 | |
|----------------------|------|----|------|----|------|----|------|----|------|----|
| | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H |
| 1. Bourgeoise | 3 | 14 | 7 | 16 | 11 | 18 | 5 | 20 | 7 | 19 |
| 2. Confessionnelle | 6 | 17 | 9 | 15 | 12 | 15 | 6 | 18 | 7 | 15 |
| 3. Centriste | 0 | 11 | 0 | 10 | 0 | 7 | 6 | 8 | 2 | 7 |
| 4. Gauche trad. | 10 | 17 | 4 | 15 | 7 | 14 | 8 | 12 | 7 | 12 |
| 5. Gauche nouvelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 | 3 | 4 | 2 | 5 |
| 6. Droite nationale | 0 | 7 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 5 | 0 | 2 |
| 7. Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ensemble | 4 | 13 | 4 | 11 | 6 | 12 | 5 | 12 | 4 | 10 |

* Femmes: Proportion de candidates élues sur cent candidates femmes

* Hommes: Proportion de candidats élus sur cent candidats hommes

1. Parti radical-démocratique (PRD), Parti libéral (PL); Union démocratique du centre (UdC)
2. Parti démocrate-chrétien (PDC); Parti évangélique protestant (PEP)
3. Alliance des Indépendants (AdI)
4. Parti socialiste (PS); Parti du Travail (PdT)
5. Organisations progressistes (POCH); Partis écologiques (Verts)
6. Mouvement des républicains (MR); Action nationale (AN); Vigilants (VG).

Ensuite, les chances d'élection varient selon la tendance politique. Dans l'ensemble, on peut dire que ce sont les candidats de formations partisans établies qui ont les chances électorales les plus grandes, et que les plus petits groupements non-gouvernementaux connaissent des taux de réussite moins élevés. A relever que cette remarque est plus valable pour les hommes que pour les femmes. Un candidat masculin qui se présente sur une liste du PRD, de l'UdC, du PDC ou du PS aurait plus de chances d'aller à Berne qu'une autre personne, homme ou femme, qui figure sur une liste écologique ou de l'AdI.

Enfin, à l'intérieur de toutes les formations, à droite comme à gauche, les chances électorales féminines sont moindres que celles de leurs colistiers. En termes proportionnels cependant, il faudrait relever que les inégalités entre les sexes sont plus fortes à l'intérieur des listes de la droite nationale et surtout des listes bourgeoises et confessionnelles. Si l'on se rappelle que ce sont précisément ces formations qui proposaient peu de candidates (tableau 2, chap. 3), il y a matière à parler d'une plus grande disparité entre les sexes dans ces partis que dans d'autres.

Si l'on considère maintenant l'évolution des chances d'élection au Conseil national au cours des cinq dernières élections, des perspectives différentes pour chaque sexe se dessinent. Globalement parlant, les chances des candidats ont diminué, tandis que celles des candidates sont restées constantes, ou plus précisément, tout aussi mauvaises. Ainsi, la 'menace' à l'hégémonie masculine provenait, non pas de la concurrence féminine, mais de l'augmentation des candidats et des listes.

Le tableau 1B montre les chances d'élection des candidats femmes et hommes au Conseil national par rapport aux autres candidats du même sexe, ceci à partir de 1971. Par exemple, en 1971, sur cent candidates bourgeoises, trois ont été élues, tandis que sur cent candidats bourgeois, quatorze ont pris le chemin de Berne.

Les résultats qui se dégagent du tableau 1B ne diffèrent pas sensiblement de ceux du tableau 1A et tendent à les amplifier.

Primo, quelle que soit leur tendance politique, les chances collectives des candidatures masculines sont plus élevées que celles des candidatures féminines. Aux cinq dernières élections, elles variaient en moyenne entre le double et le triple.

Secundo, la probabilité d'être élue se révèle plus grande pour une candidate si elle se présente sur la liste d'une formation établie (soit de la gauche traditionnelle, des partis confessionnels ou bourgeois, mais aussi partiellement de l'AdI). Pour les femmes de la nouvelle gauche, il y a écart entre leurs chances relativement bonnes de devenir candidates (tableau 2, chap. 3), et la probabilité plutôt moindre qu'elles ont d'être élues.

Tertio, depuis 1971 on n'enregistre pas d'amélioration sensible quant aux chances d'élection des candidatures féminines, lesquelles sont restées dans l'ensemble médiocres. Le "décollage" qui s'est traduit dans l'augmentation du nombre de candidates n'a pas eu lieu dans la compétition électorale elle-même.

Ainsi, si le chemin qui mène à Berne est long et difficile, il l'est plus pour les femmes que pour les hommes.

1.2. Le succès électoral

On devrait parler, en fait, du succès électoral au pluriel. Si la chose décisive reste de fait d'être ou de ne pas être élu, il existe d'autres critères d'évaluation du succès électoral. Etant donné que les positions sûres en tête de liste sont peu nombreuses, la grande majorité des candidatures se révèlent en réalité 'sans espoir'. Dans ce cas, de toute évidence, le 'succès' ne se définit pas par rapport au siège au Conseil national, mais il se mesure en fonction d'autres facteurs. Nous nous proposons de faire l'analyse de la liste des résultats, en y examinant trois catégories de positions:

- celles qui suivent immédiatement les élu-e-s,
- celles qui ont obtenu le plus, ainsi que
- celles qui ont obtenu le moins de suffrages.

1.2.1. Les positions 'viennent-ensuite' ou le prix de consolation pour les femmes

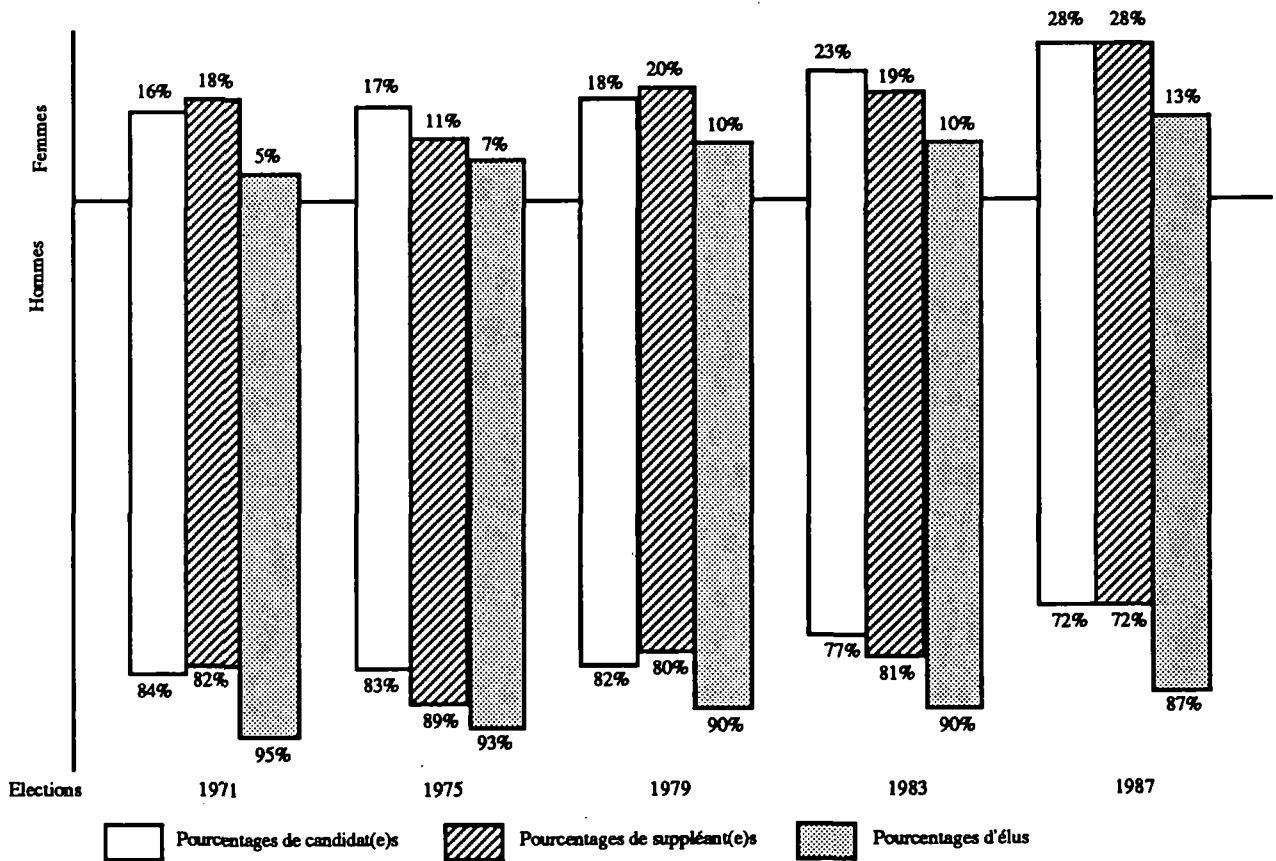
Il est rare, au moins pour les élections au Conseil national, que la première candidature passe. La plupart du temps, le siège vient seulement après quelques essais, au cours desquels le candidat tente chaque fois d'améliorer son score. Aussi, si l'on examine la liste des résultats, les positions qui viennent immédiatement après celles des élu-e-s peuvent-elles être considérées comme des positions 'd'espoir', non seulement par rapport aux vacances toujours possibles, mais également en fonction des chances éventuelles au cours d'élections futures.

Le graphique 1 montre la proportion de premiers et de deuxièmes suppléants selon le sexe aux cinq dernières élections au Conseil national. Dans un but comparatif, il indique également les taux de candidats et d'élus pour chaque sexe.

Considérons tout d'abord les suppléants. Il se révèle que les femmes sont aussi sous-représentées parmi ce groupe, dans le sens que seule une suppléance sur 4 ou 5 revient à une femme. Néanmoins, il semble qu'un 'décollage' ait eu lieu lors de la dernière élection. Pour la première fois, en 1987 la proportion de suppléantes a dépassé le seuil des 25%, alors qu'entre 1971 et 1983, elle stagnait autour de 20%.

Graphique 1:

Comparaison entre les taux de candidats, de suppléants et d'élus aux cinq dernières élections au Conseil national, selon le sexe



Comparons ensuite les taux de suppléants, de candidats et d'élus selon le sexe. Il ressort que, d'une façon générale, les différences de proportions entre ces trois groupes jouent plutôt en faveur des hommes. En d'autres termes, chez les femmes, par rapport aux candidates, on trouve proportionnellement plus de suppléantes que d'élues. En effet, tandis que le taux de suppléantes s'écarte relativement peu de celui des candidates, par contre, il y a une baisse très nette de la proportion de Conseillères nationales. La diminution progressive entre les pourcentages de candidatures, de suppléances et de sièges obtenus paraît logique et évidente. Or, elle l'est moins en ce qui concerne les hommes, chez qui l'on constate la tendance contraire. Leur sur-représentation, tout en restant générale, se révèle la plus nette parmi les élus.

En termes très simplifiés, on peut dire que, si les chances de devenir Madame l'élue restent minces, par contre, celles de figurer parmi les 'viennent-ensuite' sont un peu meilleures. On peut interpréter cette situation comme la preuve de l'existence d'un nouveau 'ghetto' pour les femmes, celles qui 'pourraient', mais en réalité ne siègent pas. On peut par contre considérer ce résultat comme une évolution vers une représentation plus égalitaire des sexes en politique: le 'ghetto' serait une 'salle d'attente' pour les futures élues.

Deux indices parlent en faveur d'une attitude optimiste. Premièrement, si l'on ventile les suppléantes en fonction de leurs partis, il se révèle que la proportion de ce groupe a augmenté dans pratiquement toutes les formations (Annexe IV). En 1987, on trouve parmi les 'viennent-ensuite' des partis du centre et de gauche presque autant de femmes que d'hommes. Dans les formations bourgeoises et confessionnelles, la proportion de suppléantes varie autour de 20%. Deuxièmement, obtenir une bonne position sur la liste des résultats revient souvent à augmenter les chances d'un bon classement sur la liste des candidats aux prochaines élections. Citons à ce propos un président de parti, qui nous a déclaré: *"Naturellement, l'électeur sait aussi que le candidat qui figure à la place quinze de la liste n'a aucune chance. Mais pour le parti, il est extrêmement important de savoir qui a passé de la trentième à la quinzième place. Pour nous, cela signifie qu'on a commis une erreur dans le classement de cette personne, et qu'il s'agit de quelqu'un qu'on doit absolument soutenir aux prochaines élections"*.

Ainsi, les positions sur la liste des résultats peuvent représenter une valeur de 'marchandage' future vis-à-vis du parti. Il est possible que, dans l'avenir, elles soient utilisées plus souvent par ou en faveur des femmes.

D'ailleurs, il est intéressant de signaler que la relation entre la position sur la liste de candidats et celle sur la liste de résultats est différente selon le sexe.

Tableau 3:
Relation entre la position sur la liste de candidats¹ et le taux de suffrages obtenus²

| Année | Coefficient de corrélation de Pearson: | | |
|-------|--|--------|--------|
| | Ensemble | Femmes | Hommes |
| 1975 | -.27 | -.22 | -.28 |
| 1979 | -.29 | -.25 | -.29 |
| 1983 | -.27 | -.21 | -.29 |
| 1987 | -.28 | -.24 | -.30 |

p = .0001

Le tableau 2 indique le degré d'association entre le classement sur la liste et le résultat électoral des quatre dernières élections au Conseil national, ceci en montrant les coefficients de Pearson. D'une façon simplifiée, disons qu'il

s'agit d'une mesure de corrélation entre deux variables, dont la valeur maximale est de +/- 1 (relation parfaite) et minimale 0 (aucune relation). Tout d'abord, le tableau 2 montre qu'il existe une certaine relation entre ces deux facteurs, même si celle-ci n'est pas très forte. En d'autres termes, une bonne position sur la liste des candidats augmente la probabilité d'obtenir un taux de suffrages élevé, ou vice versa, un bon résultat électoral présuppose souvent un bon classement de départ.

Ensuite, le tableau 2 révèle que le degré d'association entre la position initiale et finale est encore moins fort chez les femmes que chez les hommes. Autrement dit, par rapport aux candidats, le résultat des candidates apparaît comme moins dépendant de leur classement sur la liste. Essayons d'en dégager quelques hypothèses.

La première explication plausible est le fait que beaucoup de femmes figurent sur les listes "alternatives" (tableau 2, chap. 3), qui les présentent bien d'une part, mais qui ont peu d'électeurs d'autre part. Ce qui signifierait que, dans ce cas, il n'y a pas nécessairement de relation étroite entre la position initiale et la position finale.

La seconde explication est liée à la tendance de beaucoup de partis à sous-estimer leurs candidates et à mal les présenter; mais ces dernières ont réussi plus souvent que leurs colistiers à améliorer leur position. Comme nous aurons l'occasion de le constater dans la prochaine section, les femmes font de meilleures résultats que les hommes parmi le groupe de candidats qui ont obtenu le moins de suffrages. Citons également à ce propos les résultats de Ballmer-Cao et Wenger. Dans leur étude sur les femmes élues en Suisse en 1986, les auteurs ont constaté que la grande majorité d'entre elles, y compris les Conseillères nationales, ont réussi à améliorer leur position finale, déjà bonne au départ (Ballmer-Cao, Wenger, 1989)³.

1.2.2. Les candidates et leur popularité

Une autre façon d'évaluer les résultats d'une élection revient à examiner le nombre de voix obtenues par les candidats. Nous nous proposons d'utiliser le taux de suffrages comme mesure de leur popularité². Etant donné les différences de taille entre les circonscriptions électorales, le tableau 3 ventile les taux de suffrages des candidat-e-s en 1983 et 1987 selon leurs cantons. On y trouve trois catégories de mesure: le taux de suffrage moyen, maximum et minimum obtenus par les candidats dans chaque circonscription⁴.

Examinons tout d'abord la première colonne de chaque élection. D'une façon générale, on peut dire que les femmes ont obtenu en moyenne moins de voix que les hommes. Leur taux de suffrage moyen se situe vers les 10%, alors que celui de leurs concurrents masculins est à 13%. Cette différence devient plus grande si

l'on prend aussi en considération les cantons où les listes étaient exclusivement masculines: le taux de suffrage moyen des candidats remonte à environ 17%.

Considérons ensuite les records de suffrages dans les cantons. Là aussi, ce sont en général les hommes qui les emportent: leur record moyen se situe vers 40% des suffrages, les candidates doivent se contenter d'environ 30%. La performance masculine se révèle 'intimidante' lorsque l'on tient compte aussi des cantons où les femmes étaient absentes des élections: leur record d'ensemble remonte à environ 50%.

Tableau 3:

Taux de suffrages obtenus aux élections de 1983 et 1987⁴, selon le sexe et le canton¹

| Cantons | 1983 | | | | | | 1987 | | | | | | | |
|---------|---------|------|---------|------|---------|-------|---------|----|---------|----|---------|-----|---------|---|
| | Moyenne | | Maximum | | Minimum | | Cantons | | Moyenne | | Maximum | | Minimum | |
| | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H |
| ZH | 5 | 5 | 36 | 25 | 0 | 0 | ZH | 4 | 4 | 34 | 24 | 0 | 0 | |
| BE | 4 | 6 | 30 | 40 | 0 | 0 | BE | 3 | 5 | 25 | 42 | 0 | 0 | |
| LU | 14 | 20 | 46 | 52 | 2 | 1 | LU | 10 | 14 | 54 | 51 | 0 | 0 | |
| UR | - | - | - | 70 | - | - | UR | - | 23 | - | 81 | - | 1 | |
| SZ | - | 24 | 49 | 46 | - | 5 | SZ | 5 | 16 | 8 | 43 | 3 | 3 | |
| OW | - | - | - | 63 | - | - | OW | - | 19 | - | 46 | - | 0 | |
| NW | - | - | - | 69 | - | - | NW | - | 39 | - | 77 | - | 2 | |
| GL | - | - | - | 83 | - | - | GL | - | 44 | - | 76 | - | 12 | |
| ZG | - | 24 | - | 66 | 2 | 1 | ZG | 10 | 33 | 16 | 67 | 6 | 1 | |
| FR | 13 | 16 | 26 | 42 | 4 | 3 | FR | 12 | 11 | 31 | 45 | 1 | 0 | |
| SO | 10 | 16 | 30 | 41 | 1 | 1 | SO | 8 | 13 | 23 | 34 | 0 | 0 | |
| BS | 6 | 8 | 34 | 50 | 0 | 0 | BS | 5 | 7 | 31 | 44 | 0 | 0 | |
| BL | 11 | 10 | 32 | 43 | 1 | 1 | BL | 8 | 10 | 37 | 36 | 1 | 1 | |
| SH | 2 | 16 | 4 | 34 | 1 | 1 | SH | - | 21 | 37 | 42 | - | 2 | |
| AR | - | 43 | - | 62 | - | 25 | AR | - | - | - | - | - | - | |
| AI | - | - | - | 91 | - | - | AI | - | 30 | - | 75 | - | 7 | |
| SG | 14 | 19 | 50 | 50 | 3 | 2 | SG | 11 | 11 | 45 | 43 | 2 | 0 | |
| GR | 17 | 23 | 23 | 43 | 14 | 11 | GR | 10 | 16 | 20 | 46 | 3 | 1 | |
| AG | 9 | 12 | 36 | 36 | 0 | 0 | AG | 7 | 8 | 31 | 32 | 0 | 0 | |
| TG | 10 | 12 | 19 | 37 | 2 | 1 | TG | 11 | 11 | 25 | 35 | 0 | 0 | |
| TI | 8 | 13 | 27 | 47 | 0 | 0 | TI | 3 | 11 | 8 | 69 | 0 | 0 | |
| VD | 7 | 10 | 31 | 48 | 1 | 0 | VD | 7 | 9 | 37 | 35 | 0 | 0 | |
| VS | 19 | 14 | 35 | 38 | 3 | 2 | VS | 18 | 16 | 34 | 41 | 3 | 0 | |
| NE | 10 | 14 | 39 | 38 | 1 | 1 | NE | 9 | 17 | 25 | 34 | 2 | 2 | |
| GE | 16 | 19 | 41 | 39 | 2 | 0 | GE | 14 | 17 | 37 | 43 | 2 | 0 | |
| JU | 4 | 9 | 10 | 28 | 1 | 1 | JU | 14 | 20 | 21 | 43 | 7 | 5 | |
| Moyenne | 10 | 13 | 31 | 41 | 2 | 1.4 | Moyenne | 9 | 13 | 29 | 42 | 1.6 | 0.7 | |
| | | (16) | | (49) | | (2.7) | | | (17) | | (48) | | (1.5) | |

(Les moyennes entre parenthèses sont celles qui incluent les cantons n'ayant pas eu de femmes candidates)

A la queue, cependant, la tendance se renverse. Parmi les derniers arrivés, les femmes ont perdu plus 'honorablement' que les hommes. Leur minimum représentait presque le double de celui de leurs concurrents. Même lorsque l'on inclut les cantons sans candidates, le taux de suffrages minimum des sexes tend plutôt à se niveler. Le 'marais' est-il le seul terrain propice aux femmes?

Si nous comparons maintenant les résultats des deux dernières élections, nous constatons que l'évolution se révèle minime et, même, qu'elle est légèrement défavorable aux femmes. Il serait peu réaliste d'être optimiste, mais par contre le pessimisme est peu justifié. En effet, l'examen de la situation dans les cantons permet un certain espoir. D'une part, le nombre de circonscriptions dans lesquelles les candidates ont obtenu un taux de suffrages identique ou supérieur à celui des candidats a passé de trois⁵ à cinq⁶ en 1987. D'autre part, si l'on compte les cantons où au moins une femme figure parmi les deux personnes les mieux élues, on constate que leur nombre a aussi passé de six⁷ à huit⁸.

En somme, quand on examine la situation de l'ensemble des candidates au Conseil national, on doit constater que la progression des femmes dans les lieux de décision est encore très insuffisante. Si le 'starisme', amplifié par les médias, contribue sans doute à faire évoluer les représentations collectives des femmes, il tend aussi à fausser la réalité en véhiculant sans arrêt des réussites. Pour le moment, la situation des candidates reste précaire dans l'ensemble. Une certaine progression est manifeste dans le milieu et le bas de la pyramide. Autrement dit, les candidates commencent à se démarquer en occupant plus nombreuses les positions 'viennent-ensuite' d'une part, en dévastant le marais des 'mal-aimés' populaires d'autre part. Cette progression va-t-elle suffire dans le futur pour niveler les inégalités entre les sexes?

2. La représentation sociodémographique au Conseil national

Qui sont nos représentant-e-s à la chambre populaire du Parlement fédéral? Dans le premier chapitre, nous avons montré la sous-représentation féminine, ainsi que l'inégalité dans le rythme de féminisation à l'intérieur des députations. Dans la présente section, nous esquissons le profil sociodémographique des Conseillers nationaux, en examinant leur âge, leur statut familial et leur profession.

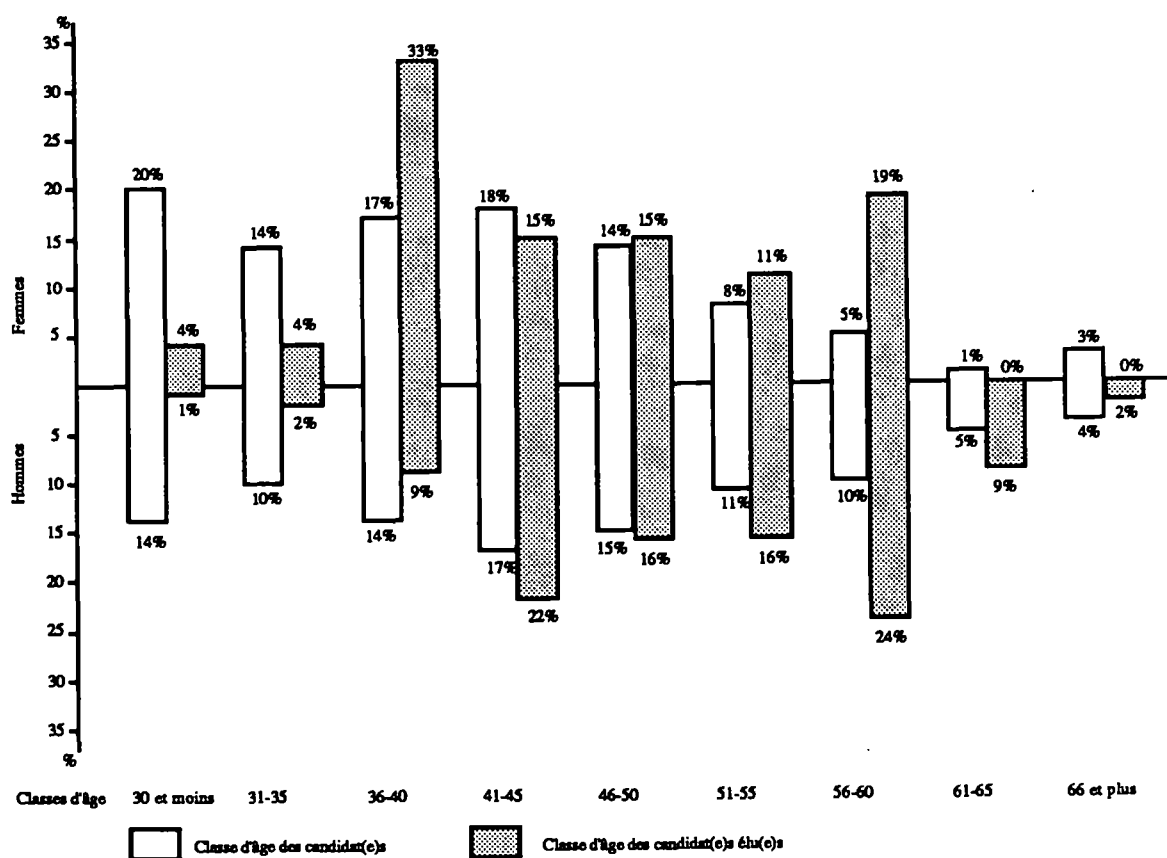
2.1. Du rajeunissement des candidates à celui des femmes députés

Nous avons montré au chapitre précédent que le candidat moyen au Conseil national a la quarantaine. A la dernière élection, par exemple, cet âge se situait vers les 43 ans. Or, si l'on considère l'âge médian des élus de la présente pé-

riode législative, on constate que le Conseiller national moyen, avec ses 49 ans, n'est pas beaucoup plus âgé.

Si l'écart de l'âge médian entre les candidats et les députés se situe vers six ans, il est également intéressant de constater qu'il n'est pas tout à fait identique pour les deux sexes. Ainsi, si les candidats ont en moyenne 44 ans, les hommes députés en ont 49. L'âge médian des femmes candidates et parlementaires se situe respectivement à 41 et 43 ans. Au parlement comme aux élections, les femmes sont donc plus jeunes que les hommes.

Graphique 2:
Classe d'âge des candidats¹⁰ et des députés⁹ au Conseil national, selon le sexe (1987)



Le graphique 2, qui ventile les candidats et les élus des deux sexes en fonction de leurs classes d'âge, permet de faire des comparaisons plus détaillées.

Tout d'abord, on constate chez les deux sexes que la courbe d'âge des candidats est légèrement plus plate que celle des élus. Disons que, chez les premiers, il ne ressort aucune concentration nette jusqu'à l'âge de 50 ans; après cette limite la proportion de candidats hommes et femmes diminue. Par contre, chez les élus, on remarque une surreprésentation de ceux et de celles ayant entre 45 et 60 ans.

Ensuite, c'est sur ce deuxième point que les sexes se différencient légèrement. Chez les femmes élues, la "surreprésentation" commence dès la classe d'âge 36-40 ans, tandis que chez les hommes élus, elle s'applique seulement à partir de la classe d'âge 41-45 ans.

Ces deux résultats nous permettent de faire trois remarques. Primo, tout au moins en ce qui concerne le Conseil national, il existe en Suisse peu d'écart entre l'âge moyen des candidats et des élus. Secundo, il n'empêche que, si l'on considère les extrêmes, les jeunes ainsi que les personnes âgées demeurent sous-représentées chez les candidats et surtout chez les élus. Tertio, la plus grande jeunesse des femmes candidates se retrouve chez les femmes élues, ce qui laisse supposer que leur âge, à condition qu'il ne soit pas 'extrême', ne constituerait pas un élément important aux yeux des électeurs.

Cette hypothèse est renforcée quand on examine l'âge des Conseillers et Conseillères nationaux à leur première élection au Conseil.

Tableau 4:
Moyenne d'âge des Conseillères et Conseillers nationaux à leur première élection au Conseil, 1971-1987 (moyenne arithmétique)¹⁰

| Périodes législatives | Femmes (n) | Hommes (n) |
|-----------------------|------------|------------|
| 1971-75 | 46 (13) | 47 (61) |
| 1975-79 | 50 (7) | 47 (48) |
| 1979-83 | 44 (10) | 46 (60) |
| 1983-87 | 43 (9) | 49 (54) |
| 1987-91 | 41 (16) | 46 (55) |

Il ressort du tableau 4 que, à l'exception de la seconde période législative, les Conseillères nationales étaient en moyenne plus jeunes que leurs collègues hommes lorsqu'elles furent élues pour la première fois à la chambre populaire.

De plus, cet écart est devenu de plus en plus important. Dans les années 80, il se situait autour de 5-6 ans.

Il serait aussi intéressant de signaler que la plus grande jeunesse féminine se trouve à la fois chez les femmes députées nouvelles et réélues. Pour la période législative 1987-91 par exemple, ces dernières sont en moyenne 3 ans plus jeunes que leurs collègues hommes dans la même situation¹¹.

2.2. Le statut familial des élus: le reflet de la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes

Le rôle que joue la famille dans la carrière politique féminine a été étudié dans Ballmer-Cao, Wenger (1989). Rappelons simplement trois des résultats de cette étude:

- La grande majorité des femmes assumant un mandat politique en Suisse sont mariées et mères de famille.
- Pour des raisons d'ordre psychologique et structurel, le mariage et surtout les enfants apparaissent comme un avantage pour débiter dans la politique, mais comme un handicap pour y faire carrière.
- Les femmes politiques mariées et ayant des enfants doivent leur engagement public à un milieu familial extrêmement favorable, tant du point de vue matériel que non matériel.

Tableau 5:
Le statut familial des Conseillers nationaux selon le sexe, période législative 1987-91, en %⁹

| Statut familial | Femmes | Hommes |
|---------------------------------|----------|-----------|
| Marié, avec enfant(s) | 58% | 86% |
| Marié, sans enfant | 11% | 6% |
| Non ou ex-marié, avec enfant(s) | 11% | 2% |
| Célibataire | 19% | 5% |
| Total (n) | 99% (26) | 99% (166) |
| Missing n=8 | | |

Si l'on compare le statut familial des Conseillers nationaux des deux sexes pour la présente période législative, on constate que, chez les femmes, le non-conventionalisme d'une carrière politique tend plus souvent à se refléter dans la vie privée. En effet, le tableau 5 permet de constater que la proportion de per-

sonnes non ou ex-mariées, ainsi que celles de personnes mariées sans enfants est plus élevée chez les Conseillères nationales que chez leurs collègues masculins. Tandis que pratiquement neuf hommes députés sur dix sont mariées et ont des enfants, seulement six femmes députés sur dix se trouvent dans la même situation.

La plus grande variété biographique des femmes politiques reflète deux aspects contradictoires de la division traditionnelle des rôles entre les sexes. En termes très simplifiés, disons qu'au départ les femmes sont placées devant le choix entre la famille et la carrière, tandis que les hommes anticipent ce choix en faisant dépendre la famille de la carrière. Mais, a posteriori, la carrière masculine devient à son tour plus dépendante de la famille que la carrière féminine. D'ailleurs, l'Assemblée fédérale aurait-elle autant d'hommes si d'avantage de politiciens étaient chefs de familles monoparentales, veufs ou célibataires?

Il est aussi intéressant de signaler à ce propos une forte évolution dans le statut familial des Conseillères nationales qui ont siégé aux deux premières décennies du suffrage féminin. D'une façon générale, leur statut a perdu beaucoup de son caractère traditionnel. Si les femmes mariées et mères de famille formaient la quasi-totalité des Conseillères nationales de la première heure, elles n'en sont plus aujourd'hui que la moitié environ. Dans la génération présente, la proportion de femmes célibataires, de femmes mariées sans enfants et de femmes non ou ex-mariées avec enfants a augmenté¹².

Ainsi, l'image de la sphère privée de la majorité des femmes et hommes politiques reste traditionnelle. Malgré le début d'une certaine évolution, on peut dire que le mariage et les enfants continuent de représenter un élément important pour la carrière politique féminine aussi bien que masculine; mais leur effet se révèle différent selon le sexe.

2.3. La profession des Conseillères nationales: le reflet de la situation des femmes dans le monde du travail

Toujours selon l'étude de Ballmer-Cao, Wenger (1989), la plupart des femmes politiques suisses sont professionnellement actives:

- Elles sont essentiellement regroupées dans les professions traditionnellement considérées comme féminines (enseignement, secrétariat...).
- Elles occupent en moyenne, par rapport à leur niveau d'instruction, des positions professionnelles relativement modestes.

Les empreintes de la marginalité féminine dans le monde du travail se retrouvent ainsi jusque dans la politique. Dans la présente étude, nous allons constater un autre aspect des activités professionnelles des femmes députées, du moins de celles actives au niveau fédéral: leur concentration dans le fonctionariat.

Le tableau 6 montre les professions des Conseillers nationaux de la période législative 1987-91. Il révèle que la structure de l'emploi diffère selon le sexe, ceci à plusieurs points de vue.

Tableau 6:
Profession exercée par les Conseillers nationaux selon le sexe,
période législative 1987-91, en %⁹

| Professions | Femmes ¹³ | Hommes |
|--|----------------------|-----------|
| Professions libérales | 4% | 13% |
| - Juristes | 4% | 12% |
| - Médecins | - | 1% |
| Professions indépendantes | 4% | 30% |
| - Entrepreneurs | - | 15% |
| - Artisans, agriculteurs | 4% | 15% |
| Employés du secteur public ou semi-public | 49% | 25% |
| - Hauts fonctionnaires | - | 1% |
| - Petits et moyens fonctionnaires | 19% | 9% |
| - Enseignants | 30% | 15% |
| Employés du secteur privé | 11% | 8% |
| - Cadres supérieurs | - | 5% |
| - Employés moyens et subalternes | 11% | 3% |
| Professions 'politiques' | 22% | 23% |
| - Politiciens 'professionnels' ¹⁴ | 7% | 10% |
| - Représentants de groupes de pression | 4% | 10% |
| - Journalistes (média) | 11% | 3% |
| Autres | 11% | - |
| Total (n) | 101% (27) | 99% (173) |

Tout d'abord, les employés sont proportionnellement plus nombreux chez les femmes que chez les hommes. Si environ une Conseillère nationale sur deux est employée du secteur public ou privé, seulement un Conseiller national sur trois est dans la même situation. Par contre, les professions libérales et indépendantes ne sont pratiquement représentées que chez les hommes.

Ensuite, si l'on considère séparément les employés du secteur public et semi-public, on constate une plus grande présence d'enseignantes parmi les Conseillères nationales. D'ailleurs, avec 30%, cette profession se révèle la plus courante chez les femmes siégeant au Conseil national.

Enfin, les professions politiques se partagent d'une façon quasi égale entre les sexes. Cependant, il est plus fréquent que les hommes soient des professionnels

de la politique ou des représentants de groupes de pression et que les femmes travaillent dans les médias.

Ces résultats sont aussi intéressants dans la mesure où ils reflètent l'effet combiné entre la situation des femmes dans la société et l'économie d'une part, et le système de milice d'autre part. La grande proportion de Conseillères nationales actives dans le secteur public ou semi-public en général et dans le corps enseignant en particulier montre que, pour les groupes professionnellement peu intégrés, la carrière politique est possible si les conditions professionnelles sont très favorables. De plus, ce facteur est devenu de plus en plus important, étant donné le fait que les exigences d'un mandat politique ont augmenté ces dernières années. D'ailleurs, si l'on compare les professions des femmes députés de la présente période législative et celles des quatre premières, on constate une représentation moindre des employées du secteur privé ainsi que des professions libérales, au profit des employées du secteur public et des professions politiques¹⁵. Sans doute, les différences entre les sexes du point de vue de la profession se recoupent-elles avec d'autres de nature politique. Les Conseillères nationales proviennent nombreuses des partis de gauche qui, plus souvent que d'autres partis, recrutent leurs cadres et candidats parmi les employés du secteur public.

En résumé, le profil sociodémographique des membres du Conseil national diffère légèrement selon le sexe. L'élue a presque 50 ans, il est marié, père de famille, le plus souvent indépendant sur le plan professionnel. L'élue, à peine la quarantaine, est, elle aussi, mariée, mère de famille, mais travaille dans l'enseignement ou l'éducation. Par rapport à son collègue masculin, cependant, l'élue s'écarte plus fréquemment de la norme du mariage.

3. L'après-élection

Dans cette section, nous nous proposons de traiter de deux thèmes: l'échec électoral et les mesures de soutien aux femmes.

3.1. L'échec électoral et ses raisons

Pour un certain nombre de candidates, nous l'avons constaté, la non-élection ne représente pas tout à fait une défaite, puisque celles-ci savaient d'avance qu'elles partaient perdantes. Pour d'autres, cependant, il s'agissait bien d'un échec, puisqu'elles étaient des candidates sortantes ou des candidates dites 'fortes', car ayant de bonnes chances d'être élues. Quelles furent les raisons de leur insuccès? Certes, un échec électoral est le plus souvent le produit d'une série de facteurs liés les uns aux autres. Il serait donc problématique

d'en isoler certains. Nous allons néanmoins analyser quelques-unes des raisons qui ont été données au cours des interviews.

Une année s'est écoulée entre les élections au Conseil national en automne 87 et la période pendant laquelle nous avons mené les entretiens avec les candidates et présidents de parti. Si quelques blessures sont restées ouvertes, les esprits se sont calmés. Il nous a semblé que l'analyse que les interviewées ont faite de leur échec électoral était lucide. Nous distinguons deux types de raisons avancées par les interviewées: les circonstances extérieures d'une part, et les facteurs individuels d'autre part.

3.1.1. Les circonstances extérieures

Les circonstances extérieures, qui d'ailleurs peuvent jouer pour ou contre un candidat, apparaissent comme des paramètres plus ou moins indépendants de la personne en question et de son sexe.

Tout d'abord, il y a le système électoral. La proportionnelle, la conjonction des listes, la répartition des sièges restants, etc. tendent à conditionner les élections de telle façon que certains mandats sont moins sûrs que d'autres. Une femme politique sortante a d'ailleurs déclaré avec franchise:

"Mon parti a deux mandats, dont l'un est un mandat restant, une sorte de siège 'ambulant' (Handersitz), si vous voulez. C'est moi qui ai hérité ce siège à la suite d'un décès. Mais j'ai toujours su qu'il s'agissait d'un mandat peu sûr".

La proportionnelle, qui devrait 'assurer une meilleure représentation des minorités', cause aussi ses propres 'inégalités'. Une des personnes concernées voyait la chose ainsi:

"Mon canton a 6 sièges au Conseil national. Il y avait en 1987 52 ou 53 candidats. Si on compte le nombre de suffrages, j'étais à la quatrième place. Alors, maintenant, il y a des gens qui siègent à Berne et qui ont eu moins de voix que moi. C'est clair, je suis victime de la représentation proportionnelle".

Le système électoral devrait veiller, non seulement à l'équilibre des idées, mais aussi à celui des régions. La commune de résidence du candidat peut devenir un facteur de pouvoir dans le jeu électoral. Pour expliquer le fait que la colistière Y et non la favorite X de la liste ait été élue, le président du parti a avancé la provenance géographique comme un facteur possible:

"Madame X (la favorite) vient de l'extrémité du canton. Elle habite la campagne et travaille en ville. Elle n'est pas bien intégrée dans la section locale. C'est très important, ça, dans une petite région, on a beau être qualifié, on aura de toute façon des difficultés à cause du faible potentiel d'électeurs.... Madame Y (la colistière) vient d'un district qui ne se sentait pas assez pris en considération et qui a alors entrepris des efforts particuliers pour rattraper sa sous-représentation".

Ensuite, il y a aussi les stratégies électorales des partis. Par exemple, dans beaucoup de cantons, les élections au Conseil national coïncident avec celles au Conseil des Etats. Alors il arrive que les unes influencent les autres. Une in-

interviewée sortante disait avoir perdu des voix des électeurs bourgeois, car son parti jouait le trouble-fête en présentant des candidats au Conseil des Etats:

"Moi, j'ai pressenti que cette décision (de participer aux élections au Conseil des Etats) allait me coûter mon siège. Et ce fut le cas. Les radicaux ont perdu leur mandat au Conseil des Etats, à cause de nous. Alors ils ne nous ont plus soutenus aux élections au Conseil national".

Qu'un parti ait des ambitions peut être dangereux; qu'il perde du terrain peut l'être encore plus. Une femme politique sortante nous disait:

"Je crois que c'est mon parti qui a perdu son siège. Personnellement, j'ai obtenu le double de voix par rapport à ma première candidature, il y a quatre ans. Ce qui manquait cette fois, c'était les suffrages du parti".

Dans une situation de crise, l'élection devient difficile pour tout le monde. Pour les non-sortants de toute façon:

"Mon parti n'a pas reconquis cette fois le troisième siège qu'il a perdu il y a quatre ans. Or, c'est moins difficile d'entrer quand le parti a gagné".

Enfin, la presse, peut, sans le vouloir, jouer le mauvais rôle. Une interviewée disait:

"J'ai l'impression que la presse m'a rendu un bien mauvais service. Elle a dit d'avance que je pourrais perdre mon siège".

L'électorat se laisserait-il impressionner par le scepticisme des médias? En tout cas, les présidents des partis furent influencés:

"Moi, je sentais venir l'échec de Madame X. Une semaine avant, puis deux, trois jours avant, on entendait les journalistes dire que Monsieur Y. allait faire un malheur dans le canton. Il travaille beaucoup. Il est beaucoup à... (nom d'une ville du canton)".

Le scepticisme est néfaste. L'optimisme ne l'est pas moins:

"Ici, on a toujours dit pendant la campagne que je serais élue. Et c'est très mauvais. Pour mobiliser les gens, il ne faut pas dire que je serai de toute façon élue"

faisait remarquer une candidate non élue. D'ailleurs, le manque de mobilisation fut un peu le problème des candidats sortants. La presse ne faisait qu'amplifier cet effet. Un président de parti avouait:

"Autour de Madame X. (la candidate sortante) on s'agitait peu. C'est difficile de dire pourquoi. Il y a un peu dans cette région des problèmes de structure, de renouvellement de personnes. Ou est-ce qu'ils pensent que la réélection est assurée? C'est difficile à dire".

Dans la recherche d'explications à leur échec électoral, les interviewées ont fait, nous l'avons souligné, une analyse objective à maints égards. Leurs réflexions sur la situation politique générale vont même jusqu'à inclure le hasard dans les résultats électoraux. En effet, il serait difficile d'imaginer qu'il en soit autrement, quand deux cent voix seulement séparent deux colistiers:

"On était très près l'un de l'autre. La différence était vers les 200 voix. Ce fut un hasard qu'il (le colistier) ait remporté l'unique siège du parti".

Ce facteur impondérable a aussi joué pour d'autres candidates:

"La première fois, on m'a mise sur la liste parce qu'on avait besoin d'une femme. La deuxième fois, j'étais plus connue et étais première suppléante. La troisième fois, j'ai pensé être élue. Mais voilà... étant donnée

la petite différence de suffrages entre ma colistière et moi, je considère le résultat comme le fruit d'un hasard".

"La différence de 200 voix entre Monsieur X. et moi s'explique de différentes façons. C'est un hasard tout d'abord, car elle aurait très bien pu être inversée".

3.1.2. Les facteurs individuels

Si les raisons relatives aux circonstances extérieures apparaissent comme non spécifiques sur le plan sexuel, par contre, celles qui ont trait aux caractéristiques individuelles des candidates sont souvent liées à leur personne et à leur sexe.

L'un des tabous des campagnes électorales, ou des relations publiques d'une façon générale, est le féminisme. Avec toutes les déformations, fausses interprétations auxquelles il a été soumis, ce terme semble définitivement condamné par et pour le public. Une interviewée en a fait l'expérience:

"Je suis féministe, à la différence de ma colistière (qui est élue), qui a le type mère de famille. On a moins peur d'elle que de moi".

Peur du féminisme? Le président de son parti analysait la chose un peu différemment:

"C'est énorme, le fossé entre les idées, les idéaux et la façon de les mettre en pratique. Bien sûr, on doit agir en fonction de ses idéaux, mais on doit aussi le faire avec beaucoup de tact. On doit savoir combien de gens on peut effaroucher à la fois. Or, Madame X. effarouche volontiers beaucoup de gens. Elles provoquent la peur. Ce n'est même pas son féminisme, mais c'est sa façon de le présenter (darstellen)".

L'analyse est lucide et le raisonnement est tentant. Tout se passe comme si les idées nouvelles étaient tolérées, à condition qu'elles soient bien 'emballées'. Une jeune candidate l'a bien compris, qui déclarait:

"L'important, c'est de convaincre les hommes. Quand la bonne volonté manque, les femmes n'ont de toute façon aucune chance. Si nous faisons une opposition frontale contre les hommes, nous n'arrivons à rien du tout. Partout, ce sera comme un mur, et ce sera fini".

Ainsi, les 'bonnes' façons sont importantes pour les femmes en politique. Le problème, c'est que la définition de ce qui est de bonne façon et ce qui ne l'est pas repose largement sur celle des normes de la féminité. Alors se pose la question de savoir si le féminisme, avec ses revendications d'égalité et d'émancipation, doit et peut être présenté à travers des façons 'féminines', c'est-à-dire avec 'charme, élégance, diplomatie', etc. L'expérience de deux interviewées féministes démontre combien ce paradoxe est normatif:

"Pendant la campagne électorale, un groupe d'amis m'accompagnait à toutes les manifestations. Je n'ai pas dû y aller seule. C'est frustrant d'aller quelque part où on se sent à part. On se sent alors perdu, abandonné. Les gens peuvent aussi être hostiles".

"Les hommes comme les femmes me reprochent d'être ambitieuse, névrosée. Je n'arrive jamais à trouver une présentation satisfaisante, qui soit acceptable pour moi et pour tout le monde. J'ai dû réfléchir beaucoup et longtemps, si vraiment je suis aussi ambitieuse et névrosée qu'on me le reproche, si vraiment j'ai des ma-

nières aussi impossibles qu'on me le disait. Mais, à la fin, j'ai décidé de ne plus me justifier. Depuis, je suis de nouveau bien dans ma peau".

Ainsi, les femmes peuvent se heurter à la culture dominante en ayant des idées et/ou des façons qui n'y sont pas conformes. A propos de la 'bonne façon' de faire de la politique pour les femmes, il n'y a pas seulement le fait que la féminité y est demandée; la part de masculinité joue également. Une interviewée sortante a expliqué son échec électoral entre autres par une prise de position impopulaire au Parlement fédéral:

"Toute la presse et beaucoup de gens de mon parti m'ont critiquée vertement à cause de cette position. C'était aussi un élément qui a pesé dans mon échec en 1987. Un homme aurait fait peut-être des calculs. Soit il se serait abstenu de voter, soit il aurait voté même contre son idée. Je ne veux pas mettre tous les hommes dans un panier, mais il y en a qui m'ont dit: 'Enfin, tu ne devrais pas, etc.'. Je savais que cela ne plairait pas à certains, mais je pensais que les arguments rationnels devraient l'emporter sur les arguments émotionnels. Je ne veux pas me plier à ces calculs électoraux, car je pense que, quand on a des idées, il faut les défendre jusqu'au bout. D'autres ne l'auraient pas fait à ma place, ça, j'en suis tout à fait consciente".

De nombreux facteurs viennent se combiner dans le jeu électoral, dont aucun ne peut être absolument représentatif, ni exhaustif. On pourrait finalement penser que l'élu des deux sexes est simplement la bonne personne, arrivée au bon moment et qu'il est finalement illusoire de parler de condition féminine en politique. Et pourtant, il nous semble qu'à ce propos une évolution vient de commencer.

3.2. Les mesures et stratégies de soutien aux femmes

Aux élections de 1987, deux nouveautés ont vu le jour: les listes féminines, qui présentaient uniquement des femmes, et les quotas, qui réservaient un certain pourcentage de la liste aux candidates. En fait, ces deux nouveautés n'étaient pas si nouvelles. La première liste féminine suisse a été déposée douze ans plus tôt, aux élections au Conseil national en 1975¹⁶. Pour ces élections, elles furent au nombre de six, réparties dans six cantons différents et émanant de partis ou de groupements de tendances très diverses¹⁷. Les quotas, initiés par les partis de gauche et alternatifs, trouvèrent leur première application dans différentes élections locales en 1985 et 1986 déjà¹⁸. La nouveauté, cette fois, réside sans doute dans le fait que ces mesures ont fait boule de neige dans différents partis et qu'elles ont atteint une certaine ampleur.

Dans le cadre de la présente section, nous allons confronter et systématiser les attitudes des enquêtés par rapport à ces deux types de mesures de soutien.

Même parmi les personnes directement concernées, il ne se dégage pas de consensus, ni sur le bien-fondé, ni sur l'efficacité de telles mesures. Ce qui nous paraît intéressant, ce ne sont pas tellement les prises de position, mais bien les arguments qui les justifient.

Parmi les interviewées qui étaient favorables aux mesures de soutien, le motif de la disparité entre les sexes est apparu comme suffisant pour justifier de telles actions:

"Les quotas? C'est une bonne chose. Il est regrettable qu'on doive en arriver là. Mais jusqu'à ce que les femmes se rattrapent, je trouve que les quotas ne sont pas une mauvaise chose".

"Je suis pour le système des quotas. Plus je suis engagée dans la politique, plus je suis pour... Les femmes ont besoin qu'on les favorise, aussi longtemps qu'elles sont en minorité".

En ce qui concerne les listes féminines, les arguments ne sont pas très différents:

"Les mesures de soutien sont le seul moyen pour aboutir à quelque chose. A la limite, je suis pour les listes fermées avec un certain nombre de femmes pour garantir leur élection. C'est une solution transitoire jusqu'à ce que l'on ait obtenu l'égalité dans la répartition des mandats".

Ainsi, les 'actions positives' révèlent, aux yeux de ces trois interviewées, des moyens qui permettent d'atteindre l'égalité entre les sexes. Même si elles devaient créer à leur tour d'autres inégalités ou des ghettos:

"En principe, si on est pour l'égalité, on devrait être contre les quotas. L'égalité devrait venir d'elle-même. Mais la situation socio-économique est encore telle, que ce groupe a besoin d'un soutien adéquat".

"On doit essayer (de soutenir les femmes) par tous les moyens. Naturellement, on crée par là aussi des inégalités. Mais tant que les femmes sont discriminées, je trouve qu'on doit les soutenir".

"J'étais contre les listes féminines. On en a discuté en 1971, lors de la première élection au Conseil national, car cela représente une marche en arrière. Mais maintenant, j'ai vu qu'à Berne ça a marché. Comme les quotas, ce sont des remèdes à la situation statique actuelle".

La fin justifie-t-elle les moyens? Oui, car aux yeux de certaines, il s'agit des seuls moyens pour atteindre une meilleure représentation des femmes en politique:

"Je suis pour l'application des quotas. Dans les partis bourgeois, les choses ne vont pas autrement. Les hommes n'abandonnent pas volontiers leurs positions".

"Je suis pour les listes fermées (féminines). On constate que, parce que les listes sont ouvertes (mixtes) comme c'est encore le cas dans mon canton actuellement, les femmes subissent proportionnellement plus d'échecs que les hommes. Donc, il n'y a pas encore cette volonté politique".

"Je trouve que la liste féminine à Berne est une très bonne expérience. Mais naturellement, on doit continuer à lutter. Les hommes se sont rendus compte que ça peut rapporter. Alors ils commencent déjà maintenant à combattre cette mesure. C'est ça que je reproche aux hommes. Bon, c'est humain, mais comme ils ont de la peine à renoncer à leurs privilèges".

Ces arguments ne sont pas sans fondement. L'expérience d'un parti alternatif lors d'une élection communale le montrait:

"On voulait d'abord, soit cumuler les femmes, soit en mettre plus sur la liste. Alors les hommes se sont fâchés. Ils disaient: 'Figurer tout simplement comme ça en queue de liste, non!'. Ils ne trouvaient pas juste qu'on discrimine de prime abord les hommes".

Un autre parti de gauche faisait la même expérience. Selon sa présidente:

"Chez nous, ce sont les hommes qui sont fâchés, car les places sont prises par beaucoup de femmes. On a plutôt l'effet inverse, c'est-à-dire pendant la campagne au Conseil national, j'ai eu beaucoup de problèmes... On voulait faire une lettre adressée aux femmes pour les inviter à voter Madame X et Madame Y. On s'est

heurté à une formidable réaction de la part des hommes qui ont refusé qu'on envoie cette lettre en disant: 'Ça suffit. On ne peut pas favoriser tout le temps les femmes. On veut aussi ajouter le nom des candidats masculins, si vous voulez envoyer cette lettre'. Alors, nous, hein... Je me souviens d'une énorme contre-réaction".

Tout se passe comme si, aux yeux des personnes favorables aux mesures de soutien, il s'agissait d'un 'mal nécessaire'. Nécessaire, car il n'allait pas autrement. Mal, car l'application des mesures n'est pas sans problèmes. Les interviewées montrent qu'elles en sont tout à fait conscientes. Une des premières difficultés, c'est de réaliser le quota revendiqué:

"C'est pas parce qu'on a le quota que, hop, on a toutes les femmes qu'on veut. C'est pas vrai. Il ne suffit pas de mesures de promotion. Il faut trouver les femmes aussi"

déclarait une socialiste. Une femme du POCH tenait les mêmes propos:

"Le quota de 60%, on n'y avait d'abord pensé seulement pour le Comité directeur. Il ne nous est pas possible d'avoir 60% de femmes à tous les niveaux. D'ailleurs, les femmes font seulement 40% des membres. Mais à l'intérieur comme à l'extérieur du parti, on parlait tout le temps de 60% partout. C'est impossible, on n'a pas toutes ces femmes".

Même si on les trouve, 'toutes ces femmes', le problème n'en est pas résolu pour autant. D'autres difficultés restent entières, par exemple la 'qualité'.

"Le petit nombre n'est pas bon, mais la sélection est bonne, car la qualité est quelque chose d'appréciable".

"Naturellement, je ne suis pas pour que l'on porte une femme à une position importante, seulement parce qu'elle est une femme. Mais tant qu'on part de l'idée que les femmes devraient faire la moitié partout, je trouve les quotas légitimes".

"Je crois que l'essentiel, ce sont les femmes capables. Car je crois que si on met des femmes qui ne sont pas compétentes, seulement parce qu'elles sont femmes, on a des problèmes après. On a des difficultés, parce que ces femmes n'arrivent pas à correspondre à ce qu'on attend du poste, là où elles sont. Après on dit: 'Eh ben, voilà, ce sont des femmes. Elles ne sont pas capables".

Ainsi le nombre insuffisant de femmes disponibles et la garantie de leur 'compétence' sont considérés comme étant deux obstacles éventuels aux mesures de soutien. Le problème, à notre avis, c'est qu'il existe entre la sous-représentation et ces deux difficultés une relation auto-renforçante. Tant que la politique apparaîtra aux femmes comme aliénante, il y aura toujours carence en femmes dans la sphère politique. Tant que la sous-représentation subsiste, la qualité continuera à s'imposer comme norme pour la minorité qui a accès aux décisions. Faudrait-il, dans ce cas, exiger que les conditions d'application d'une mesure de soutien soient idéales, puisque, si elles l'étaient, une telle mesure ne serait pas nécessaire? Une socialiste a d'ailleurs déclaré avec franchise:

"Je suis pour les mesures de soutien. C'est clair que le risque existe qu'une femme ne soit pas compétente. On a aussi des hommes qui ne sont pas si compétents. L'égalité entre les sexes dans ce cas signifie que les femmes peuvent également se permettre d'être aussi incompétentes que les hommes".

Néanmoins, il semble que la plus grande barrière aux mesures de soutien se trouve à un niveau plus profond: le désir, aussi paradoxal qu'il puisse paraître, de sauvegarder l'équité et la dignité.

Repartager le pouvoir revient à en enlever à quelqu'un. Or, les femmes refusent de dépasser certaines limites. Une femme POCH, qui est connue pour son engagement en faveur des quotas, nous disait à propos de la possibilité du cumul des candidates:

"Sur la liste, on a en tant que femmes de meilleures places que les hommes. Je suis d'avis que nous ne devons pas discriminer encore plus les hommes. Certains hommes dans le parti sont compétents et méritent aussi de faire un bon résultat électoral".

Au delà du sentiment de justice, il y a aussi un peu d'orgueil personnel:

"On a une liste alphabétique. Oui, en principe, si on veut vraiment promouvoir les femmes, il faudrait les mettre en tête de liste. Je suis favorable à ce moyen en tant que mesure de soutien, mais personnellement je n'ai pas besoin de ces mesures. Ces cadeaux, je n'en ai pas besoin".

"Je suis pour les mesures de soutien des femmes pendant les élections. Mais je ne demanderai jamais le cumul de mon nom".

Les adversaires des mesures de soutien sont aussi conscients de ces faiblesses. Leurs arguments reprennent les problèmes qui ont été évoqués lors de la discussion des avantages et désavantages de telles mesures:

"Le quota? C'est la dernière des choses. Quand on prétend, il faut tant et tant de femmes, il faut aussi les avoir. Alors, moi, hein... Que de fois je suis allée à la recherche de candidates!".

"Je souhaite que les hommes ne nous refusent pas leur collaboration et leur coopération, au cas où les quotas sont adoptés".

"Je trouve le quota une très mauvaise mesure, parce qu'elle conduit à des résultats inverses. D'un côté, on oblige les femmes à accepter des rôles qu'elles ne peuvent pas assumer. De l'autre, on veut à tout prix mettre une femme dans une certaine position. La qualité doit être placée avant tout. On ne devrait pas privilégier une femme moins compétente aux dépens d'un homme plus compétent qu'elle".

"Qu'un groupe de femmes demande de cumuler, de voter pour une telle ou une telle, ça je comprend car ce sont des groupes de pression. Mais, en tant que président d'un parti, moi, par rapport aux gens que je demande d'être sur la liste, je ne peux pas cumuler une telle et ne pas cumuler les autres. Je ne pourrais pas".

Ce qui est intéressant, c'est que nous ne trouvons presque pas d'opposants inconditionnels des quotas. Très souvent, de longs arguments justificatifs accompagnent l'attitude négative. Il n'est pas rare non plus que les opposants aux mesures de soutien arrivent à reconnaître la nécessité d'entreprendre quelque chose:

"On ne peut plus de nos jours contourner la nécessité d'un certain soutien. On doit remplir certains fossés. Ça, je le reconnais aussi".

"Favoriser les femmes aux élections? Je refuse ces méthodes. Bon, peut-être qu'elles sont nécessaires pour permettre aux femmes de compenser un certain retard".

Qu'on doive 'venir à l'aide' des femmes, soit. Mais comment? En s'abstenant d'entreprendre quelque chose. A relever que, dans ce laisser-faire, la nature de nouveau est venue au secours des adversaires des quotas:

"Je suis contre (les quotas). J'avoue que je ne verrais pas volontiers cette mesure figurer dans nos statuts. Je suis d'avis que cela devrait venir tout naturellement, tout normalement".

"Je ne suis pas d'accord qu'on fixe des quotas spéciaux pour les femmes. Ça devrait venir lentement, naturellement"

disait-on dans les rangs bourgeois. A gauche, on est moins catégorique, mais la réticence, toujours au nom de la nature, demeure:

"C'est la moins pire des solutions. Je trouve que le principe est bien, parce qu'il nous force à réfléchir au problème, à la solution. Mais c'est quand même superficiel, hein? Il faudrait que ce soit plus naturel. C'est pour ça que je suis réticent".

A l'égard des mesures de soutien, l'asymétrie des prises de position se compense en quelque sorte par la symétrie des arguments. En d'autres termes, on constate que, d'une part, il y a absence de consensus à ce propos, mais que, d'autre part, les mêmes arguments sont repris de part et d'autre. Cette polarisation ne devrait cependant pas cacher une certaine évolution des attitudes. Dans les milieux favorables à ces mesures et qui les appliquent, on reconnaît comme auparavant leur nécessité, mais on devient plus attentif aux problèmes pratiques et psychologiques qui y sont liés. Dans les milieux réticents à ces mesures, c'est le moyen qu'on rejette, tandis que l'on arrive même à admettre, au moins officiellement, la légitimité et la nécessité d'une meilleure représentation féminine.

Au seuil des années 90, la présence des femmes dans les sphères de décision reste minime. Ceci malgré une évolution perceptible au niveau des structures et des mentalités. En fait, le grand problème de cette carence, c'est le nombre ainsi que la diversité des facteurs qui la régissent. Certes, il y a la résistance par attachement aux privilèges, il y a l'attentisme par peur des changements, mais il existe aussi d'autres facteurs, allant à l'encontre d'une plus grande participation féminine, mais qui n'y sont pas nécessairement liés de façon directe, le principe de l'égalité par concurrence ou les jeux électoraux par exemple. Au delà de ces explications, il faudrait sans doute en trouver d'autres, dont l'une revêt à notre avis une grande importance. On constate de la part des femmes politiques une certaine réticence à jouer les trouble-fêtes indésirables, qui 'enlèvent' leur place aux hommes, et surtout à s'intégrer dans une sphère où un bon nombre de règles du jeu ne sont pas les leurs.

C'est ce dernier point qui nous ramène au problème de la représentation politique des femmes soulevé au départ de la présente étude. Cette question recouvre non seulement l'idée d'égalité, mais également d'autres projets de société. Or, si les barrières à l'encontre de cette participation se dressent contre une représentation équitable des sexes, les filtres du pouvoir handicapent indirectement le potentiel innovateur, en encourageant le conformisme. La sélection de nos représentants politiques ne devrait-elle pas, précisément, se fixer d'autres finalités?

Notes

- 1 Source: Rapport du Conseil fédéral au Conseil national sur les élections au Conseil national (années diverses).
- 2 Le taux de suffrage de chaque candidat est le pourcentage du nombre de voix que celui-ci a obtenu, par rapport au total des suffrages exprimés dans le canton.
- 3 Les 15 Conseillères nationales qui ont répondu à cette question se sont présentées pratiquement à part égale entre des positions très bonnes (8) et assez bonnes (7). Parmi ces dernières, quatre ont pu améliorer leur classement sur la liste des résultats en passant d'une position assez bonne à une très bonne. Aucune d'elles n'a 'reculé'.
- 4 Rappelons à ce propos que les résultats de l'élection de 1979 ne présentent pas de différences sensibles par rapport à ceux de 1987 et 1983.
- 5 Il s'agit du Valais, de Bâle-Campagne et de Zurich
- 6 Valais, Fribourg, Zurich, Saint-Gall et Thurgovie
- 7 Zurich, Schwyz, Saint-Gall, Argovie, Neuchâtel et Genève
- 8 Zurich, Lucerne, Bâle-Ville, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Vaud et Valais
- 9 Source: Secrétariat général de l'Assemblée fédérale (1988)
- 10 Source: Secrétariat général de l'Assemblée fédérale (années diverses)
- 11 En 1987, l'âge moyen des Conseillers nationaux sortant réélus était de 50 ans chez les femmes et de 53 ans chez les hommes
- 12 Statut familial des Conseillères nationales à leur première élection, 1971-87, en chiffres absolus:

| Statut familial | 1971-75 | 1975-79 | 1979-83 | 1983-87 | 1987-91 |
|---------------------------------|-----------|----------|----------|----------|-----------|
| Marié, avec enfants | 9 | 4 | 6 | 2 | 9 |
| Marié, sans enfants | - | - | - | 1 | 3 |
| Non ou ex-marié, avec enfant(s) | - | 1 | - | 4 | 1 |
| Célibataire | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 |
| Total | 10 | 6 | 8 | 9 | 16 |

- 13 Pour les Conseillères nationales qui ne sont plus professionnellement actives, la profession considérée est celle exercée à la dernière activité.
- 14 Sont considérés comme politiciens 'professionnels' les Conseillers nationaux qui assument en même temps un mandat exécutif local à plein temps
- 15 Dernière profession exercée par les Conseillères nationales ayant siégé durant les quatre premières périodes législatives du suffrage féminin (71-83):
 - professions libérales: 14%
 - employées du secteur public: 44%
 - employées du secteur privé: 25%
 - professions politiques: 17%
- 16 Il s'agissait de la liste zurichoise, 'Politisch interessierte Frauen' (les femmes que la politique intéresse), à l'initiative de Lydia Benz-Burger.
- 17 En 1987, on trouvait des listes féminines dans les cantons suivants:

- Zurich, liste 'Mutter und Kind', avec 9 candidates, sous-conjonction avec les listes de la droite nationale
- Berne, liste 'Sozialdemokratische Partei und Gewerkschaften' avec 27 candidates
- Zoug, liste 'Sozialistisch-grüne Alternative' (SGA) avec deux candidates
- Soleure, liste 'Freisinnig-demokratische Partei des Kantons Solothurn und Jungliberale Bewegung-Frauenliste', avec 7 candidates
- Bâle-Ville, liste 'Sozial-liberale Partei europäischer Föderalisten' (SLE), avec 2 candidates
- Argovie, liste 'Frauen für den Aargau', avec 13 candidates, tendances politiques diverses.

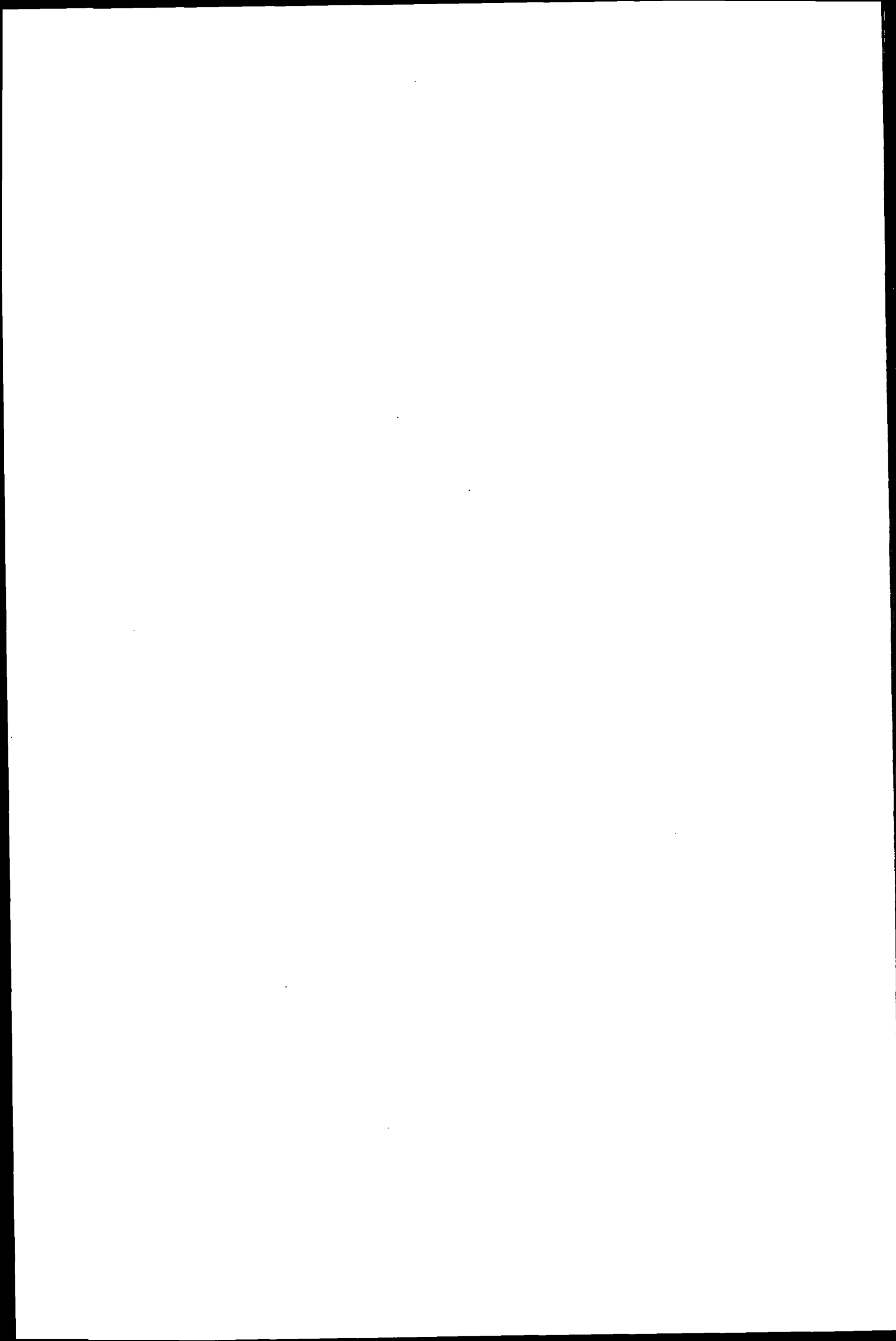
18 Par exemple aux élections au parlement communal de la ville de Zurich en 1986

Annexe

Pourcentage de femmes parmi les premiers et deuxièmes suppléants depuis 1971, selon leur tendance politique

| Tendances politiques | 1971 | 1975 | 1979 | 1983 | 1987 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|
| 1. Bourgeoise | 13 | 12 | 18 | 8 | 17 |
| 2. Confessionnelle | 18 | 13 | 13 | 24 | 18 |
| 3. Centriste | 25 | 8 | 40 | 0 | 44 |
| 4. Gauche traditionnelle | 24 | 14 | 27 | 29 | 40 |
| 5. Gauche nouvelle | 0 | 0 | 33 | 58 | 50 |
| 6. Droite nationale | 14 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ensemble | 18% | 11% | 20% | 19% | 28% |

1. Parti radical-démocratique (PRD), Parti libéral (PL); Union démocratique du centre (UdC)
2. Parti démocrate-chrétien (PDC); Parti évangélique protestant (PEP)
3. Alliance des Indépendants (AdI)
4. Parti socialiste (PS); Parti du Travail (PdT)
5. Organisations progressistes (POCH); Partis écologiques (Verts)
6. Mouvement des républicains (MR); Action nationale (AN); Vigilants (VG).



Bibliographie

- Annuaire suisse de la vie publique (années diverses)
Bâle, Editions Schwabe & Cie SA
- Arbeitsgruppe FRAUEN der Freisinning-demokratischen Partei des Kantons Solothurn (1987)
Frauen in der Politik im Kanton Solothurn. Eine Studie über die Wahlen in die legislativen Behörden 1971-85
Solothurn
- Association vaudoise pour les droits de la femme (1986)
La représentation féminine dans les insitutions politiques vaudoises
Maracon et Lausanne
- Ballmer-Cao Th. Huyen (1988)
Le conservatisme politique féminin: mythe ou réalité?
Genève, Editions Georg
- Ballmer-Cao Th. Huyen, Wenger Ruth (1989)
L'élite politique féminine en Suisse
Zurich, Seismo, Société suisse de sociologie
- Ballmer-Cao Th. Huyen (1990)
La représentation féminine dans la politique locale en Suisse
(à paraître)
- Benz-Burger Lydia (1987)
Die Frauenliste. Rechenschaftsbericht zum Experiment mit Langzeitwirkung
Bonstetten, Interfeminas Verlag
- Burger Ruedi (1979)
"Vom Kandidat zum Einwohnerrat. Untersuchungen zur repräsentativen Demokratie auf Gemeindeebene"
in *Année politique suisse 1979*
Berne, Haupt
- Cohen Yolande (1985)
"Stratégies féministes. Le pouvoir dérivé du contre-pouvoir"
in *International Political Science Review*, Vol. 6, No. 3
- Commission d'étude sur la condition féminine en Valais (1988)
Les femmes et la politique en Valais
Sion
- Commission des Communautés Européennes (1975, 1983)
Femmes et hommes d'Europe
Bruxelles
- Commission fédérale pour les questions féminines (1979-1984)
La situation de la femme en Suisse
Rapport en plusieurs parties, Berne
- Conseil fédéral (années diverses)
Rapport du Conseil fédéral au Conseil national sur les élections au Conseil national
Chancellerie fédérale, Berne
- Flammang Janet A. (Ed) (1984)
Political Women. Current Roles in State and Local Government
Beverly Hills, Sage Yearbooks in Women's Policy Studies
- Frauenzentrale Basel (1987)
Umfrage und Auswertung zum Thema Frau und Politik
Basel
- Fuchs Epstein Cynthia, Coser Laub Rose (Eds) (1981)
Access to Power: Cross-National Studies of Women and Elites
London, George Allen & Unwin
- Gafner Christine (1976)
Nationalratswahlen 1975: Wahlanalyse über die als Kandidatinnen beteiligt gewesenen Frauen
Papier polycopié
- Gallagher Michael, Marsh Michael (Eds) (1988)
Candidate Selection in Comparative Perspective. The Secret Garden of Politics
London, Newbury Park, Beverly Hills, New Dehli, Sage
- Geser Hans (1987)
Kommunales Regieren und Verwalten, Ein empirisches Handbuch
Grüsch Rüeegg Verlag

- Hellevik Ottar (1979)
 "Do Norwegian voters discriminate against women candidates for parliament? A rejoinder"
 in *European Journal of Political Research*, 7:2
- Kanter Rosabeth M. (1977)
 "Some Effects of proportions on group life: skewed sex ratios and response to token women"
 in *American Journal of Sociology*, March
- Kriesi Hanspeter (1986)
 "Perspektiven neuer Politik: Parteien und neue soziale Bewegungen"
 in *Année politique suisse*
 Berne, Haupt
- Lovenduski Joni (1988)
Obstacles to the feminisation of political elites in Great Britain
 Papier présenté à l'atelier Femmes, hommes et pouvoir politique, organisé par le Conseil de l'Europe à
 Salzbourg, 30 juin - 3 juillet 1988
- Means Ingunn Norderial (1972)
 "Political Recruitment of Women in Norway"
 in *Western Political Quarterly*, 25
- Mossuz-Lavau Janine, Sineau Mariette (1984)
Les femmes dans le personnel politique en Europe
 Rapport soumis au Conseil de l'Europe, Strasbourg, Direction des Droits de l'Homme
- Mossuz-Lavau Janine (1988)
Femmes d'Europe: 10 ans. Miroir de l'évolution des droits des Européennes (1977-1987)
 Bruxelles, Commission des Communautés Européennes
- Secrétariat général de l'Assemblée fédérale (Eds) (années diverses)
Notices et portraits des membres du Conseil national, du Conseil des Etats et du Conseil Fédéral
 Berne
- Secrétariat général de l'Assemblée fédérale (Eds) (années diverses)
Annuaire des autorités fédérales
 Berne
- Sineau Mariette (1988)
Des femmes en politique
 Paris, Economica, Collection La Vie Politique
- Tschopp Cosima (1989)
*Die Nationalratswahlberichterstattung in der Deutschschweizer Tagespresse. Eine inhaltsanalytische
 Betrachtung der Jahre 1979 und 1987 unter besonderer Würdigung der Präsentation von Kandidatinnen*
 Lizentiatsarbeit am Seminar für Publistikwissenschaft der Universität Zürich
- Union des villes suisses (années diverses)
Annuaire statistique de l'Union des villes suisses
 Berne
- Wiederkehr Erich (1989)
Der gekaufte Sitz
 Lizentiatsarbeit an der Forschungsstelle für politische Wissenschaft der Universität Zürich
- Zentralsekretariat der SP Schweiz (1987)
Auf die Dauer hilft nur Frauenpower
 Bern, SPS-Dossier. Sektions-Leitfaden zur Quotenregelung

Chapitre 5:

Etude comparative du comportement
électoral des femmes et des hommes
(1971 à 1988)

par Claude Longchamp

Traduction: Francine Matthey

Introduction

L'électorat suisse comporte 51 pour cent de femmes; elles sont donc légèrement majoritaires. 14,5 pour cent des parlementaires au Conseil national étaient de sexe féminin en 1988. Ce faible taux de représentation est le résultat de divers facteurs. Nous avons formulé les hypothèses suivantes: 16 ans après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral subsistent

- un problème de mobilisation des femmes,
- un problème de sélection des femmes dans les partis et
- un problème d'élection des candidates.

Le présent rapport traite de manière détaillée des problèmes de mobilisation et d'élection des femmes; nous avons laissé en principe de côté le problème de la sélection, qui constitue un thème de l'étude de T.H. Ballmer-Cao et L. Kopp.

Notre approche comporte trois phases:

- Rassembler des informations significatives sur le thème "Comportement électoral des femmes et des hommes", en se basant sur des enquêtes représentatives effectuées depuis que le suffrage féminin a été introduit.
- Evaluer les tendances apparues depuis 1971 et, dans la mesure du possible, pour les années à venir.
- Pondérer les facteurs qui expliquent le fossé existant entre la proportion d'électrices et la proportion de députées, en vue des mesures à prendre (cf. graphique 1).

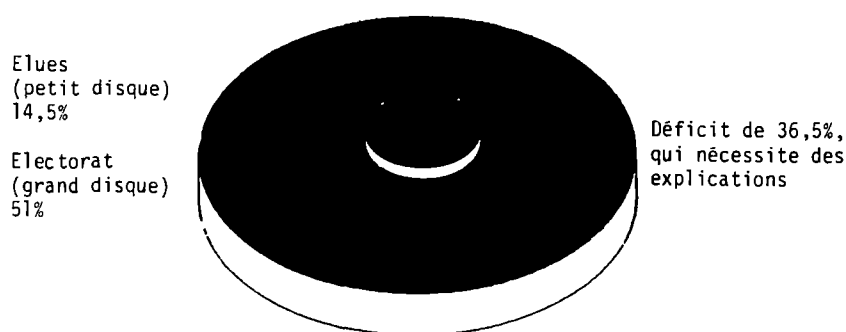
Nous défendons quatre thèses au total, qui ont trait au comportement électoral récent, actuel et futur des citoyennes et des citoyens:

Selon la thèse du rapprochement en matière de comportement électoral, les différences parfois considérables qui existaient, au cours des années 70, entre le comportement des femmes et celui des hommes étaient dues avant tout à l'introduction tardive en Suisse, par rapport aux autres pays, du suffrage féminin. Les particularités que présentaient en conséquence la participation aux élections et aux votations, le comportement pendant les campagnes électorales, la position dans le schéma gauche/droite ainsi que la mobilisation des femmes

par les divers partis ont entre-temps largement disparu. A la fin des années 80, la situation, dans ses aspects essentiels, diffère peu de celle qu'on rencontre dans d'autres pays.

Graphique 1:

Pourcentage de femmes dans la société au Conseil national en 1987



La thèse de l'assouplissement concerne la participation future aux élections. Elle repose sur l'idée d'une participation de plus en plus ponctuelle du souverain à la vie politique. Le citoyen se rend aux urnes lorsqu'il se sent personnellement concerné et que ses intérêts sont en jeu. Ce n'est plus l'intérêt général ou la conscience du devoir qui le pousse à le faire. Ce comportement caractérise actuellement davantage les femmes, notamment lors des votations. Nous émettons l'hypothèse qu'à l'avenir, et selon le cas, les taux de participation des hommes et des femmes différeront davantage également lors des élections. Il n'y a donc aucune raison impérieuse de compenser d'une façon continue la faible différence qui subsiste. Elle peut très bien disparaître lors d'un seul scrutin ou alors augmenter par rapport à aujourd'hui.

La thèse du conflit entre les sexes¹ est également axée sur l'avenir. Ce conflit existe dans toutes les sociétés mais revêt une forme et une intensité très diverses sur le plan politique. Nous supposons qu'il se produira une généralisation des différents intérêts et autres valeurs de nature politique des femmes et des hommes, qui ont actuellement déjà un poids parfois décisif lors de votations; nous partons ensuite de l'idée qu'ils influenceront de manière croissante les décisions électorales: si la tendance actuelle se maintient, les femmes soutiendront davantage à l'avenir des partis qui défendent de nouvelles valeurs et se situent à gauche.

La thèse de la légitimité des élections, enfin, s'applique au système électoral. Le doublement (théorique) des électeurs, participants et candidats, suite à l'introduction du suffrage féminin au niveau fédéral, a rendu la concurrence

plus âpre entre candidat(e)s. En outre, les règles actuellement appliquées en matière de représentation datent d'avant 1971; il s'ensuit une sous-représentation, inhérente au système, des femmes au Parlement. Si l'on ne modifie pas le système électoral, une partie des femmes actives sur le plan politique mettra en question la légitimité des élections et des décisions des organes institués selon ce système.

Le rapport se divise en trois chapitres:

- Le premier chapitre traite de la participation politique et de certains aspects, liés au sexe, du comportement des personnes pendant les campagnes électorales et lors des élections; nous y comparons en outre l'intérêt des deux sexes pour la politique.
- Le deuxième chapitre porte sur la conscience politique; il y est tout d'abord question du choix du parti par les électeurs et électrices ainsi que de l'évolution des idéologies et des modes de pensée; enfin, il traite des différences de comportement entre les sexes lors des votations.
- Le troisième chapitre traite de l'importance de l'image du parti dans le choix des listes et de l'importance du sexe dans le choix de la personne; suit une étude des possibilités de renforcer à l'avenir ces deux éléments de base en matière de promotion des femmes.

L'auteur, dans ses commentaires, s'appuie sur les documents cités en annexe. Le présent document constitue une suite - bien que le problème y soit examiné sous un angle plus particulier - à l'étude "Politique et Etat" publiée en 1979 par la Commission fédérale pour les questions féminines.² Elle complète également les rapports de recherche présentés depuis lors qui concernent la Suisse ou établissent une comparaison sur le plan international.³ Le travail de documentation a été achevé à la fin de l'année 1988 et le manuscrit est disponible depuis septembre 1989.⁴

1. Participation des femmes et des hommes à la politique

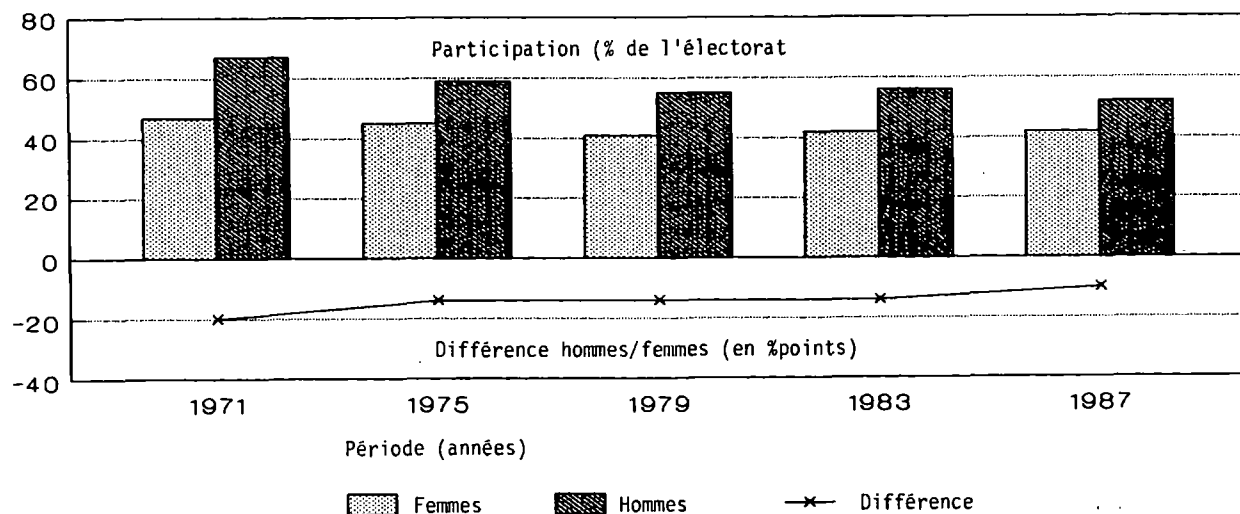
1.1. Rapprochements en matière de participation aux élections et de comportement pendant les campagnes électorales

Environ 41 pour cent des femmes et près de 52 pour cent des hommes ont participé aux dernières élections au Conseil national; la différence était donc de 11 points. Si l'on part du nombre des personnes mobilisées, 100 électeur(trice)s actif(ve)s correspondaient en 1987 à 55 hommes et 45 femmes.

Nous avons recouru à la thèse du rapprochement pour interpréter cette situation. Seize ans après l'introduction du suffrage féminin, les différences sur le plan de la participation se sont atténuées jusqu'à être comparativement faibles. La comparaison avec d'autres groupes sociaux en témoigne: la participation des paysan(ne)s aux dernières élections au Conseil national excédait de 30 points celle des ouvrier(ère)s spécialisé(e)s; la différence était de 17 points entre les diplômé(e)s d'une université et les personnes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire; 69,6 pour cent des électeur(trice)s du canton de Schaffhouse se sont rendus aux urnes en 1987, 22,6 pour cent dans le canton d'Appenzell Rhodes Intérieures.⁵

La différence de participation entre les sexes s'est atténuée au cours du temps (cf. graphique 2 et tableau 1 en annexe). Une enquête effectuée en 1971 révélait une différence de 20 pour cent. 67 hommes sur 100 et 47 femmes sur 100 firent usage de leurs droits politiques à l'époque. Lors des scrutins ultérieurs, il s'est produit un net rapprochement des taux de participation. La différence était chaque fois de 14 points,⁶ de 1975 à 1983. Si la participation des femmes aux élections est restée pratiquement constante au fil des années, celle des hommes, en revanche, a régressé.

Graphique 2:
Participation aux élections, selon le sexe 1971-1987



Source: Analyses Vox de votations fédérales

Nous expliquons cette évolution de la manière suivante: les élections de 1971 représentaient un cas particulier. Tout d'abord, les hommes y ont participé un peu plus intensément qu'en 1967; c'était la dernière fois qu'ils votaient entre eux, d'où une telle différence, qui a toutefois diminué rapidement dans un premier temps puis lentement dès 1975. La raison apparaît lorsqu'on ventile les électeurs selon les âges: dans la classe des retraités, la différence entre les sexes se maintient largement au-dessus de la moyenne; en revanche, elle a pratiquement disparu chez les électeurs plus jeunes. Il existe même actuellement des signes d'une légère surreprésentation des femmes parmi les électeur(trice)s qui votent pour la première fois.

Cette situation nous amène à faire une première réflexion sur l'évolution future de la participation aux élections: si les femmes de la jeune génération actuelle constituent un jour la majorité de l'électorat féminin, la différence de participation entre les sexes sera largement atténuée. Il s'agit toutefois d'un processus qui nécessitera plusieurs élections pour s'accomplir.

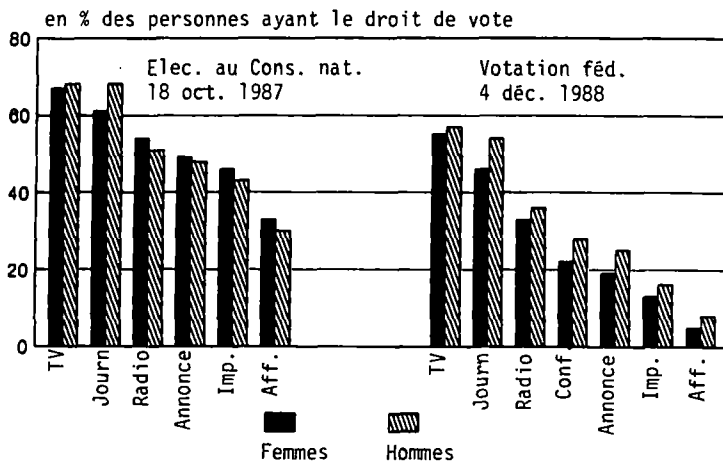
En revanche, les raisons d'ordre structurel qui déterminent la participation politique subsisteront. L'influence de la formation, de la profession et de la position sociale est notoire: plus leur position dans l'échelle sociale est élevée, plus les citoyen(ne)s sont actif(ve)s.⁷ Tant que l'accès aux positions privilégiées sur les plans économique et social sera lié au sexe des personnes, femmes et hommes ne participeront pas au scrutin dans une mesure égale.

La thèse du rapprochement dans son ensemble s'applique également au comportement pendant les campagnes électorales. Des éléments importants de la formation de l'opinion sont l'indice d'un rapprochement des comportements. Si des études antérieures font régulièrement mention d'un usage différent des médias,⁸ selon le sexe des candidats, ce sont aujourd'hui les points communs à cet égard qui retiennent l'attention (cf. graphique 3a et tableau 2 en annexe): les supports d'information indépendants par rapport à la campagne, tels que la télévision, la presse et la radio, ont une importance égale. Hommes et femmes prêtent en outre attention aux annonces, aux imprimés ainsi qu'aux affiches. En 1987, l'ordre d'importance des médias de même que la fréquence de l'usage étaient dans l'ensemble largement identiques chez les femmes. Une différence encore guère significative sur le plan statistique se dessinait dans le domaine de la presse. Les hommes ont un peu plus utilisé ce moyen d'information, tout comme ils le font hors du domaine politique.

Les différences relatives aux discussions précédant les élections se sont légèrement accentuées (cf. graphique 3b et tableau 2 en annexe). Les personnes des deux sexes discutent le plus souvent avec leur famille, mais également avec des amis et connaissances. En revanche, on discute moins que d'habitude au travail, dans les sociétés et le contact direct avec des candidats ou des parlementaires des deux sexes est moins fréquent. Avant les élections de 1987, les femmes

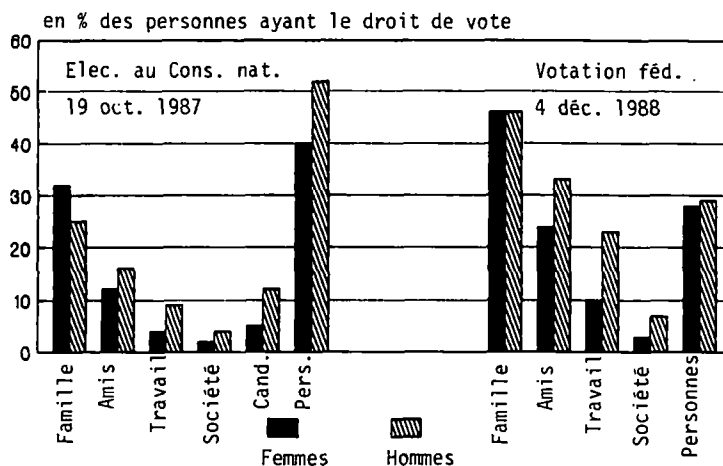
discutaient davantage avec leur famille, les hommes davantage à l'extérieur. Cela n'implique pas forcément que les femmes soient fixées sur la famille. Par comparaison avec les années précédentes, la fréquence des discussions - avant tout dans le milieu familial - a augmenté(9).

Graphique 3a:
Utilisation des médias, selon le sexe de média



Source: Analyses Vox de votations fédérales (1987/88)

Graphique 3b:
Discussions politiques, selon le sexe et selon le/la partenaire



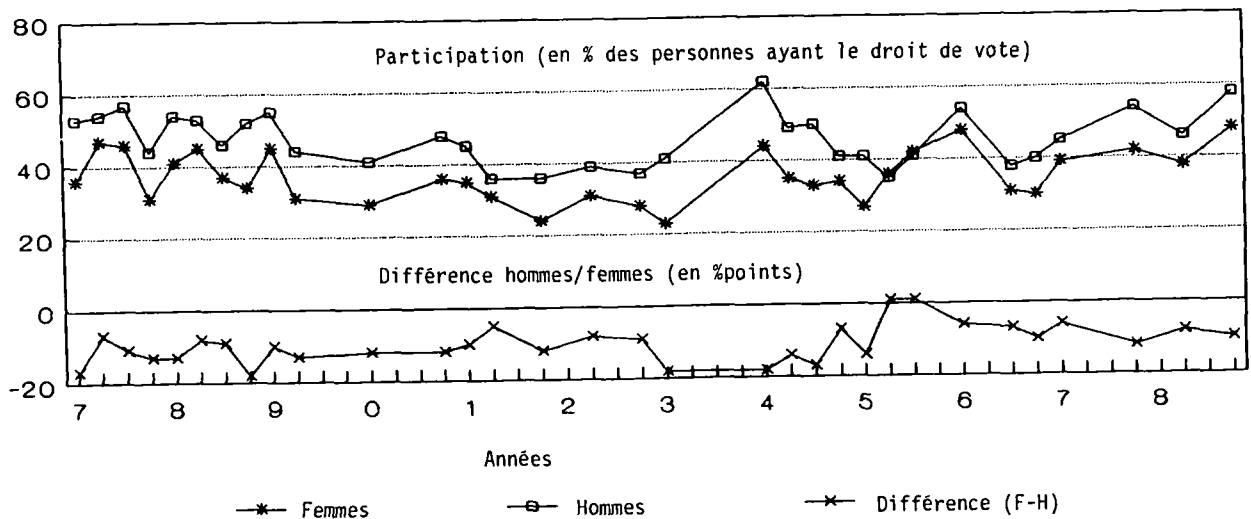
Source: Analyses Vox de votations fédérales (1987/88)

1.2. Flexibilité de la participation des femmes et des hommes lors de futures élections?

La thèse du rapprochement est inspirée tout d'abord des développements intervenus dans d'autres pays.¹⁰ On peut lui reprocher avec raison de faire une part trop grande aux conséquences du retard dans l'introduction du suffrage féminin. En revanche, elle laisse de côté les effets considérables de la démocratie directe sur la participation de l'homme et de la femme à la vie politique.

Le taux de participation au scrutin des citoyen(ne)s suisses est extraordinairement faible.¹¹ Sur 10 personnes, 4 femmes au moins et un peu plus de 5 hommes accomplissent leur devoir d'électeur(trice). Les proportions sont supérieures dans toutes les autres démocraties occidentales. Le taux est encore plus faible, en moyenne, lors des votations (cf. aussi graphique 4 et tableau 3 en annexe). Au plan particulier, ces valeurs moyennes ne signifient cependant pas grand-chose. Certes, 45 pour cent des hommes et 35 pour cent des femmes en moyenne se rendent aux urnes et la différence entre les sexes, soit 10 points, est approximativement égale de 1977 à 1988 à celle enregistrée lors des élections. Il est toutefois impossible de faire des prévisions à l'aide de ces résultats. La participation totale varie sensiblement en fonction du(des) projet(s) et de la politisation, de même que la différence liée au sexe fluctue d'une votation à l'autre.

Graphique 4:
Participation aux votations, selon le sexe



Source: Analyses Vox de votations fédérales

Indépendamment du niveau général, la participation des femmes et des hommes aux votations présente des différences s'échelonnant de moins 18 à plus 1 point. L'équilibre s'est produit en juin 1985 (principalement à cause de l'initiative "Droit à la vie") et en septembre 1985 (surtout à cause du nouveau droit matrimonial). La différence la plus prononcée a été enregistrée en décembre 1978 (économie laitière, protection des animaux, formation professionnelle et police de sécurité), en février 1983 (droits de douane sur les carburants, article sur l'énergie) et enfin en février 1984 (redevance sur le trafic des poids lourds, service civil). Contrairement à ce qui se passe dans le cas des élections, cette différence ne manifeste pas une tendance nette à la baisse.

Il s'avère prématuré de tirer des conclusions sur la base des deux votations de 1985, qui ont marqué le début d'une ère nouvelle en ce qui concerne la participation des hommes et des femmes.

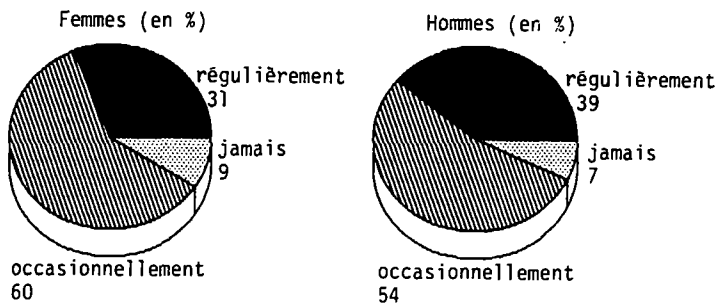
Nous supposons aujourd'hui déjà que le nombre et la composition des participants aux votations va dépendre davantage de la mesure dans laquelle ils se sentiront concernés. On ne pourra toutefois tirer des conclusions générales qu'une fois que des études spéciales auront été effectuées, qui permettront de mesurer les effets des "votations groupées" et des scrutins cantonaux. Toujours est-il que les projets en matière d'égalité, tels que l'égalité des droits, le nouveau droit matrimonial et successoral, semblent être ceux qui mobilisent actuellement le pourcentage le plus élevé de citoyennes.

La thèse de l'assouplissement du comportement politique n'est pas fondée sur l'idée d'une régression linéaire de la différence de participation entre hommes et femmes aux élections. Elle prévoit des taux de participation variables, comme dans le cas des votations. Le jour où la participation atteindra son niveau le plus bas (notamment chez les hommes), la mobilisation pourrait, selon le cas, surpasser les différences de participation d'origine structurelle. Si les femmes venaient à reconnaître davantage que les hommes l'importance des élections et à se sentir plus touchées par le choix des thèmes, par les styles ou par les figures politiques, il n'est pas exclu qu'elles participeraient en plus grand nombre.¹²

Ce raisonnement s'appuie sur les résultats de travaux de recherche effectués sur l'abstentionnisme lors des votations et des élections: premièrement, nous savons qu'environ 30 pour cent de citoyen(ne)s se rendent régulièrement aux urnes et, deuxièmement, qu'un autre groupe, également important, participe selon le cas. Du côté des femmes, celles qui votent lorsqu'elles se sentent concernées, et qui représentent à notre avis les citoyennes de demain, constituent le groupe le plus nombreux; en revanche, la participation régulière des hommes au scrutin reste une pratique fortement ancrée (cf. graphique 5a et tableau 4 en annexe).¹³

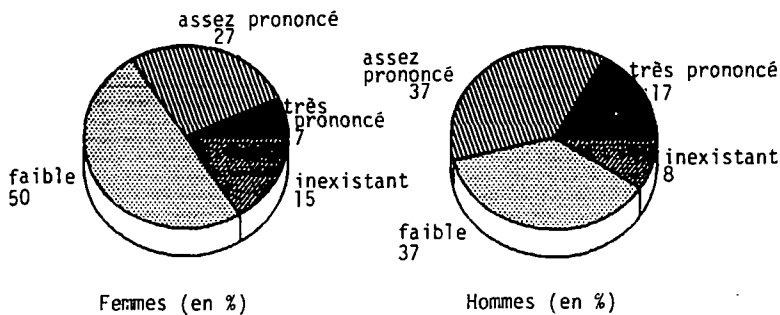
La différence de comportement entre les sexes sur le plan de la participation se retrouve dans l'intérêt manifesté à l'égard de la politique. Les hommes estiment qu'ils s'y intéressent davantage que les femmes et plus souvent qu'elles sur un plan général. Les femmes, par contre, ont tendance à s'y intéresser de façon ponctuelle (cf. graphique 5b et tableau 5 en annexe).¹⁴

Graphique 5a:
Disposition à se rendre aux urnes, selon le sexe



Source: Analyses Vox de votations fédérales (1987/88)

Graphique 5b:
Intérêt pour la politique, selon le sexe



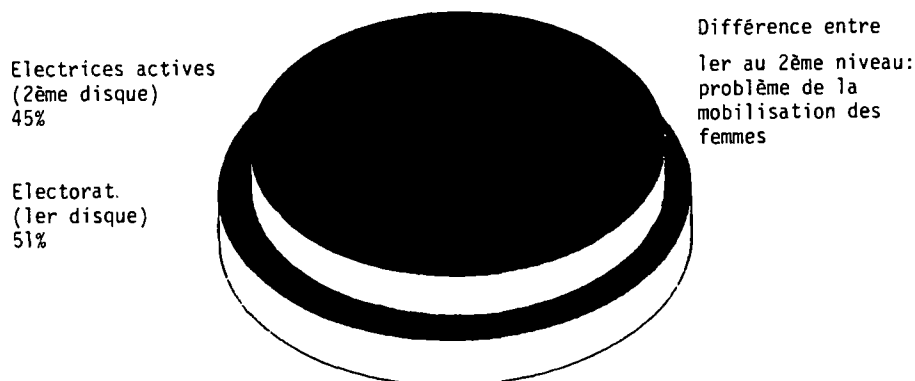
Source: Analyses Vox de votations fédérales (1987/88)

1.3. Problème décroissant de la mobilisation: bilan

Le but des élections est de pourvoir les organes d'un Etat de citoyen(ne)s représentatif(ve)s de la population. S'il n'est pas vraiment atteint en ce qui concerne divers groupes sociaux, on peut dire qu'il ne l'est pas du tout dans le cas des femmes. Ces dernières constituent plus de la moitié, soit 51 pour cent, de l'électorat et représentent actuellement 45 pour cent des électeur(trice)s actif(ve)s. Le problème de la mobilisation des femmes n'explique pas à lui seul la différence entre ces chiffres et les 14,5 pour cent de femmes députés. Un sixième au maximum du déficit de représentation est imputable à ce facteur (cf. graphique 6). Par conséquent, d'autres mécanismes, dont nous parlerons plus loin, entrent en jeu.

Graphique 6:

Pourcentage de femmes dans la société et parmi les électeur(trice)s actif(ve)s en 1987



Différence due au problème de la mobilisation: 6% sur 36,5%
(36,5% = Déficit, qui nécessite des explications, v. Graphique 1)

Tous les efforts déployés en vue d'accroître la participation des femmes aux élections et aux votations sont évidemment judicieux. Il s'agira à long terme de renforcer l'intérêt du sexe féminin pour la politique, sa participation ainsi que sa compétence en matière de politique. A court terme, nous espérons néanmoins que la mobilisation appropriée des votantes occasionnelles sera des plus efficaces, c'est-à-dire qu'elle compensera les faibles différences de participation qui subsistent lors des élections.

Il serait erroné, à notre avis, d'attendre d'une augmentation de la participation qu'elle résolve automatiquement le problème de la représentation déficitaire. La participation féminine, au fil du temps, a perdu en grande partie ses

caractéristiques initiales; la représentation des femmes au sein des parlements n'a pas connu une évolution analogue. Il convient par conséquent d'élaborer des mesures de promotion en tenant compte des facteurs exposés ci-après. Il ne nous paraît pas (ou plus) indiqué de réduire le problème de la sous-représentation des femmes dans les fonctions politiques essentiellement à celui de la participation à la vie politique.

2. Orientations politiques des femmes et des hommes

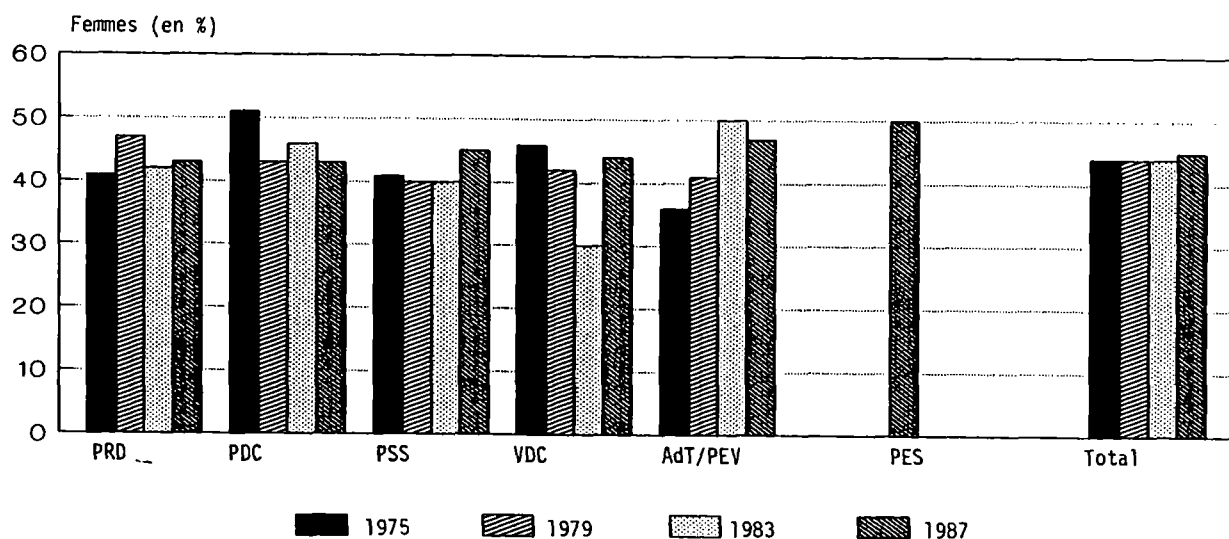
2.1. Rapprochement en matière de choix du parti

Lors des dernières élections au Conseil national, la plupart des partis ont mobilisé en moyenne autant d'hommes et de femmes, que lors des élections précédentes. Les proportions respectives, environ 55 et 45, sont devenues la règle. Un net dépassement chez les uns ou chez les unes constitue actuellement une exception, non seulement parmi les participant(e)s mais également parmi les électeur(trice)s des divers partis. Le choix du parti a subi un rapprochement aussi rapidement que la participation aux élections (cf. graphique 7 et tableau 6 en annexe).¹⁵

Cette situation est toutefois l'aboutissement de cheminements différents: au début, le PDC enregistrait une surreprésentation des femmes. En 1975, 51 pour cent de ses électeurs étaient de sexe féminin. Il se peut que son implantation solide dans le milieu catholique, son caractère de parti populaire et l'importance qu'il accorde à la famille aient déterminé un nombre relativement élevé de femmes à lui apporter leur soutien. Cet effet a néanmoins été de courte durée: en 1979 déjà, le pourcentage de ses électrices diminuait. Depuis lors, il oscille, avec de faibles écarts, aux alentours de la moyenne.

Graphique 7:

Pourcentage de femmes parmi les électeurs des partis de 1975 à 1987



Sources: Analyses Vox de votations fédérales (1979-1987)
Kerr (1987)

L'évolution, en ce qui concerne le PSS, a tendance à s'effectuer en sens inverse. Jusqu'en 1987, le parti a dû se satisfaire d'un nombre de femmes inférieur à la moyenne parmi son électorat. Lors des dernières élections au Conseil national, la proportion de ses supporters féminins a sensiblement augmenté pour la première fois. Cette évolution, à notre avis, s'explique par la baisse de la popularité du PSS auprès des travailleurs de sexe masculin, traditionnellement syndiqués; le parti a nettement perdu du terrain au cours des années 80 précisément. L'écart entre les pourcentages de femmes et d'hommes diminue dans les couches sociales moyennes, de formation récente: les femmes autant que les hommes adhèrent à la social-démocratie.

C'est dans le cas du PRD que ce rapprochement rapide et d'envergure a été le plus évident. Des déséquilibres importants ne se sont guère produits que le temps d'une élection. Le PRD a eu au début de très grosses difficultés à rallier durablement les femmes. En 1983 notamment, ses électeurs masculins prédominaient visiblement. En revanche, des petits partis, nouveaux ou récemment créés, soit réussissent à toucher un assez grand nombre de femmes, soit essuient un net rejet. C'est le cas des Verts. Ils peuvent actuellement, en tant que parti unique dans son genre, être sûrs de compter autant de femmes que d'hommes parmi leurs électeurs. Idem pour le POCH. Inversement, il existe des signes d'une surreprésentation des hommes au sein des électeur(trice)s du Parti des automobilistes ou de l'Action nationale.

Le nombre excessif des femmes parmi les électeur(trice)s du PDC a servi d'argument à plusieurs reprises, pendant les années 70, à ceux qui jugent les femmes plus conservatrices que les hommes. Le net rejet de l'initiative sur la solution du délai et de l'initiative sur l'impôt sur la richesse (1977) les y ont également encouragés.¹⁶ A la fin des années 80, la thèse du conservatisme ne nous paraît plus tellement pertinente. Premièrement, le conformisme n'est plus l'apanage de l'un ou de l'autre sexe. Certaines attitudes fondamentales évoluent même en sens inverse de part et d'autre, de même que les avis sur certains thèmes. Tout d'abord, les femmes ont commencé à prendre conscience de la discrimination dont elles sont l'objet dans la société ainsi que dans les milieux politique et économique et à revendiquer leurs droits. Ensuite, elles se sont mises à fixer leurs priorités en politique et à prendre, concernant certains thèmes, des décisions qui ne coïncident pas avec celles des hommes. Voyons de plus près dans quelle direction s'opère ce changement et quelle est son ampleur.

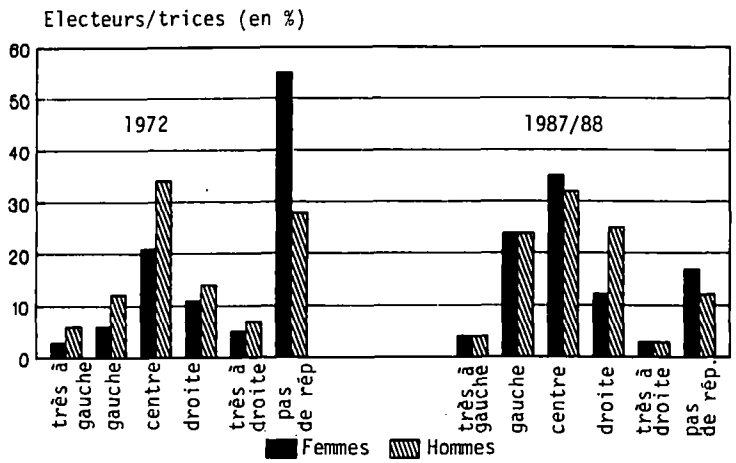
2.2. Différences ponctuelles entre hommes et femmes à l'avenir?

L'orientation gauche/droite et l'orientation matérialisme/post-matérialisme constituent des paramètres adéquats pour déterminer les dimensions fondamentales de la conscience politique. La première opposition reflète le problème de la répartition équitable des biens matériels;¹⁷ la deuxième implique une analyse du

changement dans l'ordre des valeurs, en l'occurrence la priorité donnée à des valeurs non matérielles telles que la protection du milieu naturel ou le développement personnel, par rapport aux besoins de sécurité de nature physiologique ou matérielle.¹⁸

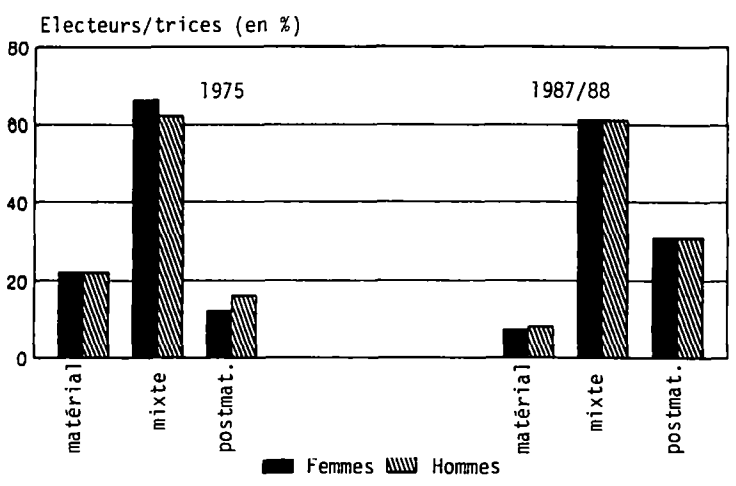
En 1971, plus de la moitié des femmes n'ont pas pu ou pas voulu se situer dans le schéma gauche/droite (cf. graphique 8a et tableau 7 en annexe).¹⁹

Graphique 8a:
Orientation gauche/droite, selon le sexe (1972 et 1987/88)



Source: Analyses Vox de votation fédérales (1987/88)
Sidjanski (1974)

Graphique 8b:
Postmatérialisme, selon sexe (1975 et 1987/88)



Source: Analyses Vox de votation fédérales (1987/88)
Ballmer-Cao (1988)

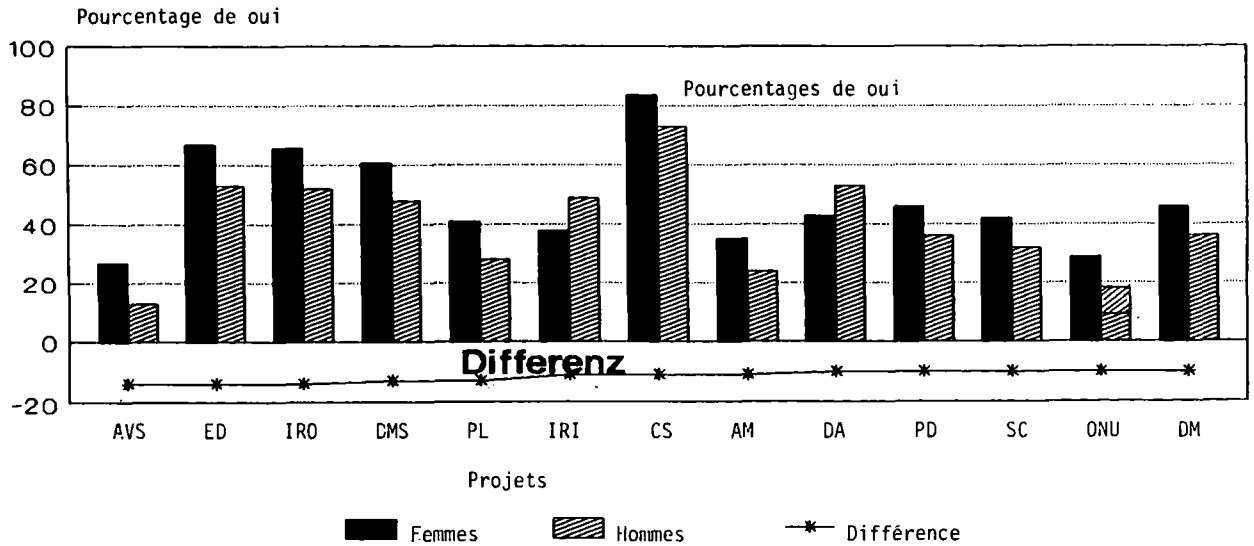
La situation a considérablement évolué puisque qu'en 1987/88 quatre femmes sur cinq ont consenti à le faire. Les positions extrêmes étaient autrefois aussi rares qu'aujourd'hui. C'est surtout le nombre des femmes situées au centre ou à gauche qui a augmenté. En revanche, le pourcentage de femmes qui se considèrent à droite est resté pratiquement constant. Une légère orientation vers la droite s'est produite en 1971, pour s'inverser vers la gauche en 1987/88.²⁰ Ce glissement est également net par comparaison aux hommes: les deux études ont révélé une répartition normale, presque idéale. En 1971 comme en 1987/88, les hommes se rangeaient à parts égales à gauche ou à droite du milieu du schéma. Leur comportement lors des votations et des élections n'a pas, comme celui des femmes, accusé de tendance au cours des années.

Le changement des valeurs présente lui aussi une spécificité liée au sexe (cf. graphique 8b et tableau 8 en annexe).²¹ De 1975 à 1987/88, les valeurs postmatérialistes ont progressé de 19 points chez les femmes contre 14 points chez les hommes. Il en résulte dans l'ensemble un équilibre parfait entre les deux sexes. Actuellement, 1 personne sur 10 appartient à la tendance purement matérialiste, 3 sur 10 adhèrent à la tendance purement postmatérialiste et 6 sur 10 affichent une tendance mixte. Cette répartition traduit un pas important vers un changement des mentalités, qui n'a pas d'égal sur le plan international. Dans aucun autre pays occidental, les valeurs postmatérialistes sont aussi développées.²² Si cette évolution, plus manifeste chez les femmes, se poursuit, les différences liées au sexe pourraient s'accroître au cours des années 90, précisément sur des thèmes s'inscrivant dans la ligne postmatérialiste.

Le comportement actuel des citoyens et des citoyennes lors des consultations populaires reflète parfois déjà cette évolution. Les pourcentages de oui enregistrés sont à peu de chose près identiques. Les 90 votations qui ont eu lieu de 1977 à 1988 accusaient une différence entre les sexes de 2 pour cent en moyenne (cf. graphique 9 et tableau 9 en annexe), et des majorités de oui ou de non, comme dans le cas du nouveau droit matrimonial et successoral, sont rares. La décision des femmes n'a prévalu qu'exceptionnellement jusqu'à présent. Des groupes de thèmes se cristallisent toutefois, à l'égard desquels hommes et femmes réagissent différemment.²³

Premièrement: les femmes se comportent de manière particulière - et ce n'est guère surprenant - lors de votations sur des projets entraînant une redistribution des droits liés au sexe. Les intérêts en jeu, les gains et les pertes en perspective sont autant de facteurs qui influencent le comportement de chaque sexe. Les votations concernant l'égalité des droits entre hommes et femmes (ED), le droit matrimonial et successoral (DM) ainsi que l'âge de la retraite à 60 ans (AVS) en sont des exemples. Lors de la votation sur l'assurance maternité (AM), des intérêts liés à l'âge des participants ont joué un rôle déterminant. Ces différents facteurs ont été presque inopérants dans le cas de l'initiative sur la maternité (1984).

**Graphique 9:
Différences de comportement liées au sexe lors des votations**



Source: Analyses Vox de votation fédérales (1977-88)

| | |
|-----|---|
| AVS | Abaissement de l'âge à l'AVS |
| ED | Egalité des droits entre hommes et femmes |
| IRO | Initiative Rothenthurm |
| DMS | Nouveau droit matrimonial |
| PL | Redevance sur le trafic des poids lourds |
| IRI | Impôt sur la richesse |
| CS | Chemins et sentiers |
| AM | Initiative assurance-maternité |
| DA | Initiative solution du délai en matière d'avortement |
| PD | Contre publicité pour les produits qui engendrent la dépendance |
| SC | Initiative sur le service civil |
| ONU | Adhésion à l'Organisation des Nations Unies ONU |
| DM | Initiative sur le référendum dépenses militaires |

Deuxièmement: le comportement des hommes et des femmes diffère, en règle générale, lorsque le scrutin porte sur des projets de nature militaire. Les femmes se sont montrées plus critiques à l'égard de l'initiative de Rothenthurm (IRO), du référendum sur les dépenses militaires (DM) et de l'initiative sur le service civil II (SC). Des intérêts autres, des liens différents avec cette institution éminemment masculine qu'est l'armée et certaines attitudes à l'égard de la guerre et de la paix ont peut-être pesé dans la décision.

Troisièmement: Le thème protection de la vie semble avoir des résonances différentes selon le sexe et a contribué à déterminer le comportement des participant(e)s à la votation sur Rothenthurm. Toutefois, il s'agit d'un thème très hétérogène. Nous avons cité, en guise de dernier exemple d'un esprit plus conservateur, l'initiative sur la solution du délai en matière d'avortement (DA); lors des votations subséquentes comparables, la différence s'est amenuisée au fur

et à mesure. Les femmes ont voté Verts lors de l'initiative sur les chemins et sentiers pédestres (CS) et de celle sur la redevance sur le trafic des poids lourds (PL). Les exemples d'écarts importants restent peu nombreux; il existe cependant toute une série de votations, précisément dans le domaine de l'énergie et des transports, à l'occasion desquelles on peut dire que les femmes se sont montrées plus progressistes ou plus conscientes des problèmes touchant l'environnement.

Les femmes ont peut-être aussi une autre perception des rapports de la Suisse avec l'étranger. Elles ont réagi différemment des hommes lors de votations qui concernaient l'étranger ou les étranger(ère)s, en rejetant par exemple moins vigoureusement le projet d'adhésion de la Suisse à l'ONU. L'écart a été moins important dans le cas du droit d'asile et de certaines questions relatives aux étranger(ère)s.

Autre interprétation possible: depuis le milieu des années 80, les différences de comportement entre les sexes lors des votations se sont multipliées. Soit il ne s'agit que d'un phénomène circonstanciel dû à l'abondance de projets ayant trait à la discrimination des femmes; soit il faut y voir le signe d'une exacerbation du conflit entre les sexes, qui pourrait à l'avenir également avoir une incidence sur des thèmes autres que les thèmes spécifiquement féminins.

2.3. Problème croissant de la sélection: bilan

L'attachement à un parti n'a pas eu de rapport jusqu'à présent avec l'appartenance à l'un ou à l'autre sexe. Le système actuel des partis continue à refléter les querelles classiques d'ordre économique telles que l'opposition possédants-non possédants et l'opposition ville-campagne. Des conflits d'ordre culturel, par exemple l'antagonisme entre groupes confessionnels et entre groupes linguistiques, persistent également.²⁴

L'importance du conflit entre les sexes s'accroît dans les sociétés modernes. Lorsque les hommes restent dominants dans les organes sociaux et politiques, la pression y augmente et se traduit notamment par le problème de la sélection (que nous laissons largement de côté dans cette partie de l'étude). Nous le considérons actuellement comme l'obstacle majeur à un renforcement de la présence des femmes au Parlement: les femmes représentent 45 pour cent des électeur(trice)s actif(ve)s mais 29 pour cent seulement des candidat(e)s (cf. graphique 10). Les 16 points de différence représentent presque la moitié du déficit de représentation des femmes parmi les député(e)s par rapport au pourcentage d'électrices au sein de l'électorat. Par conséquent, les mesures proposées destinées à promouvoir les femmes nous paraissent des plus indiquées dans les conditions actuelles.

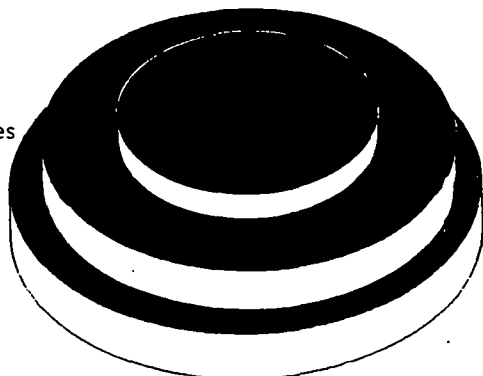
Graphique 10:

Pourcentage de femmes dans la société, parmi les électeur(trice)s actif(ve)s et les candidat(e)s en 1987

Candidates
(3ème disque)
29%

Electrices actives
(2ème disque)
45%

Electorat
(1er disque)
51%



Différence entre
2ème au 3ème niveau:
problème de sélection
des femmes

1er au 2ème niveau:
problème de
mobilisation des
femmes

Différence due au problème de la mobilisation: 6% sur 36,5%

Différence due au problème de la sélection: 16% sur 36,5%

(36,5% = Déficit, qui nécessite des explications, v. Graphique 1)

3. Ecart entre conscience sociale et comportement individuel: deux exemples de paradoxe relatifs aux élections

Une partie non négligeable de la population est ouverte à un renforcement de la présence des femmes au Parlement. Elle sait que ces dernières sont sous-représentées et souhaite les voir plus nombreuses au sein des autorités. Les mesures proposées à cet effet suscitent - selon leur envergure - des réactions plus ou moins positives. C'est, en quelques mots, ce qui ressort de l'étude de Regula Stämpfli, portant sur les attitudes à l'égard des mesures destinées à promouvoir les femmes lors des élections.²⁵

Il s'agit là d'une situation paradoxale, due au fait que la conscience sociale n'a jusqu'à présent guère influé sur le comportement individuel. Il existe un écart considérable entre pensée et action: les femmes pourraient, en pratiquant le panachage et le cumul de manière appropriée, contribuer efficacement au renforcement de leur présence dans le monde politique. Elles pourraient également soutenir les partis favorables aux femmes et ouvrir ainsi la voie au changement. Examinons, à l'aide de deux exemples, le pourquoi de cette situation.

3.1 Différence entre l'image que donnent d'eux-mêmes les partis et leur engagement effectif en matière de questions féminines; impact sur la décision électorale

Les partis se comportent de façon inégale à l'égard des questions féminines. Leur perception des problèmes, les stratégies qu'ils élaborent en vue de les résoudre et la mesure dans laquelle ils appliquent ces dernières varient manifestement. Il en est de même du pourcentage de candidat(e)s et du comportement des parlementaires des deux sexes lors des votations.²⁶ Une étude portant sur la législature 1983-1987 confirme la chose suivante: le principe de l'égalité des chances des femmes fait l'objet d'un large consensus au sein du Parlement. En revanche, l'application de ce principe dans la vie quotidienne donne naissance à de nombreux conflits. Deux fronts se constituent en règle générale (au Conseil national): celui de la majorité bourgeoise et celui des rouges et des verts. Le PDC et le PEV se montrent toutefois moins unis lorsqu'il s'agit de questions touchant la politique familiale ou sociale. De véritables alliances féminines sont rares. Lorsque les fractions manifestent clairement leur volonté, la loyauté envers le parti l'emporte sur la solidarité féminine.

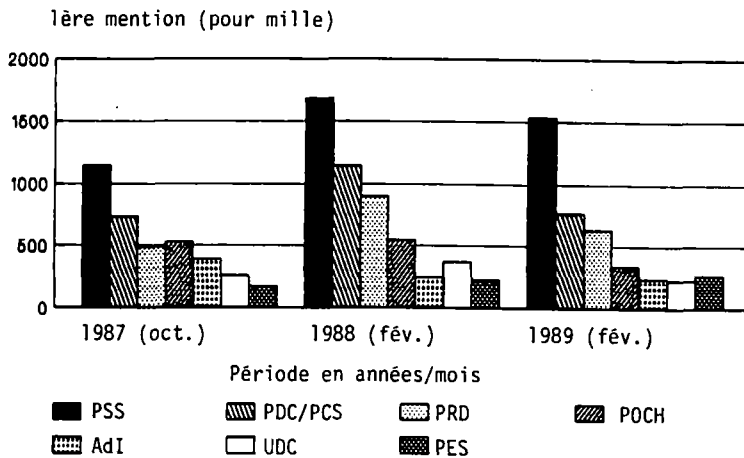
Comment cette situation est-elle perçue? Les électeur(trice)s sont-ils vraiment sensibles à ces antagonismes ou prennent-ils leurs décisions sans se laisser influencer?

Nous avons examiné l'idée qu'ils se font de la compétence et de l'engagement des partis en matière de questions féminines en général (cf. graphique 11a et ta-

bleau 10 en annexe). La situation est claire: le PSS arrive en tête; 15 pour cent des personnes en moyenne le citent en premier lieu dans les études effectuées de 1987 à 1989. Les partis bourgeois suivent à une bonne distance: le PDC d'abord, le PRD en dernier, précédé du POCH et de l'AdI.

Graphique 11a:

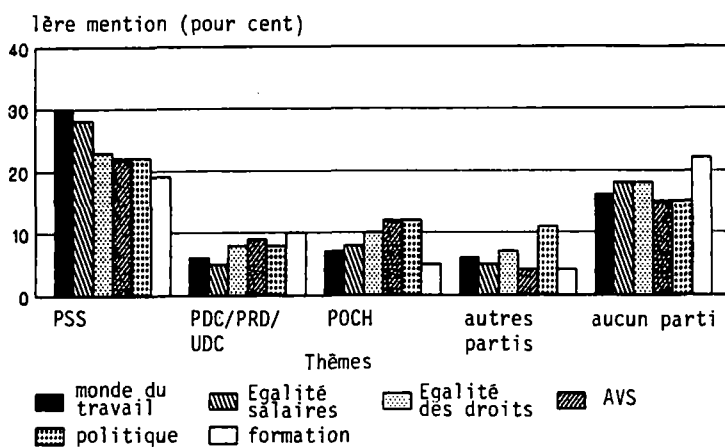
Image de la compétence des partis en matière de questions féminines en général 1987-89



Source: Analyses Univox 'Démocratie directe'

Graphique 11b:

Image de la compétence des partis en matière de promotion des femmes, selon les thèmes



Source: Attitudes à l'égard des mesures de promotion des femmes (1988)

En matière de promotion des femmes, aspect que nous avons spécialement étudié, la répartition est pour ainsi dire la même, bien que les accents se soient quelque peu déplacés (cf. graphique 11b et tableau 11 en annexe). La fréquence des mentions augmente dans l'ensemble; les sociaux-démocrates, hommes et femmes, arrivent une fois de plus en tête du classement. Le POCH occupe cette fois-ci la deuxième place; il passe plus souvent pour engagé, en matière de questions féminines, que tous les partis bourgeois réunis. Ces estimations valent indépendamment de l'aspect concerné: égalité des droits, égalité des chances dans l'emploi, égalité des salaires, égalité dans le domaine de l'AVS ou de la formation. Femmes et hommes évaluent les partis de façon remarquablement analogue. Un certain nombre d'entre eux n'ont pas encore d'opinion à ce sujet.

L'analyse des résultats des élections montre pourtant que l'image des partis, en matière de questions féminines, n'influe guère les électrices quant au choix des listes. Les électeurs des deux sexes décident tout d'abord en fonction de leurs affinités avec un parti. L'identification se fait soit à travers des références sociales, des idées et des attitudes fondamentales ou à travers des personnes éminentes. Les thèmes ou le style, qui revêtent très souvent une importance considérable dans le cas des questions féminines, ne constituent que deux des cinq éléments au moins qui sous-tendent vraisemblablement les décisions. Toujours est-il que la part non négligeable des électeur(trice)s qui n'ont pas d'affinités avec un parti en tiennent davantage compte. On a minimisé - toujours selon les électeur(trice)s - l'importance des questions féminines par le passé. En 1987, elles ne figuraient même pas sur la liste des dix problèmes considérés comme les plus importants en Suisse. La protection de l'environnement, les problèmes économiques et la sécurité sociale venaient en priorité. Les électeur(trice)s ont dans ces domaines une idée de la politique des partis beaucoup plus précise que dans celui des questions féminines, qui est encore une "terre en friche", pour ainsi dire, dans le paysage politique suisse.²⁷

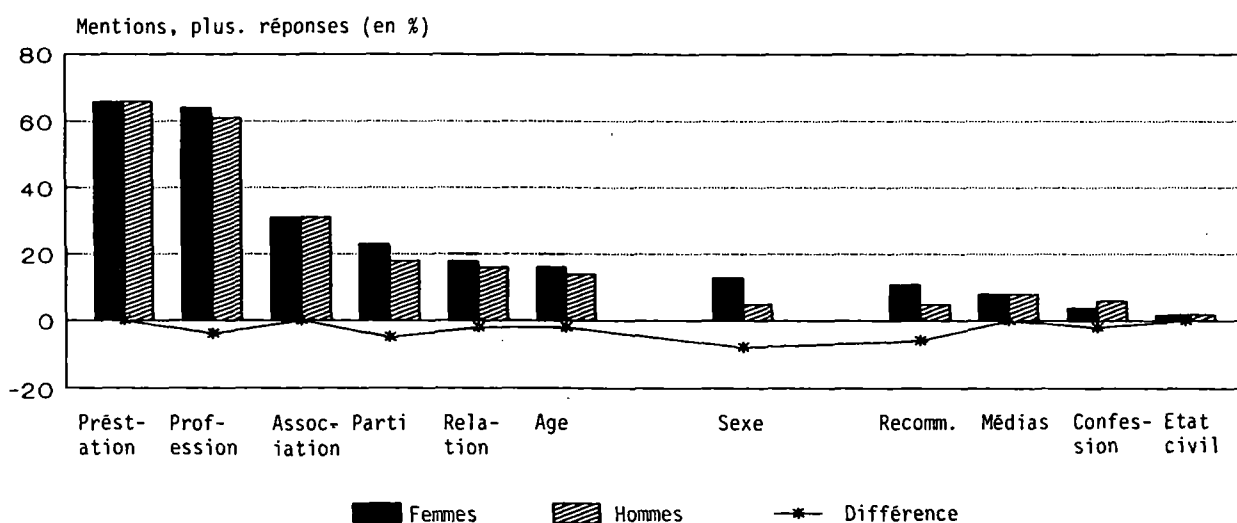
3.2. Caractère anodin du sexe dans le choix de la personne

Les femmes sont en mesure d'augmenter le nombre de leurs représentantes au Conseil national. Le droit électoral, qui autorise à radier et à cumuler des noms, à panacher des listes, offre des possibilités à cet égard. Seule une minorité des 10 pour cent de personnes qui modifient elles-mêmes les listes donne la priorité au sexe parmi les qualités personnelles déterminantes du(de la) candidat(e) (cf. graphique 12 et tableau 12 en annexe). Huit pour cent de l'ensemble des électeur(trice)s l'ont fait en 1987 et exactement autant en 1983. Selon le sondage le plus récent, effectué hors d'une période électorale, 9 pour cent des électeur(trice)s entendent accorder une attention particulière au sexe des candidat(e)s qu'ils choisiront.

L'idée que les femmes agissent tout à fait autrement est erronée. Quarante-vingt-sept pour cent d'entre elles (95% des hommes) tiennent compte en premier lieu des prestations (générales) des candidat(e)s, de leur situation professionnelle et de leur appartenance à des associations d'intérêts; viennent ensuite le sexe et l'âge. L'attitude est le plus souvent déterminée par les orientations partisans: ce sont les sympathisants qui se préoccupent depuis longtemps déjà de la question qui s'engagent le plus; 40 pour cent des électeur(trice)s du POCH, 24 pour cent de ceux qui votent pour le PSS et 11 pour cent de ceux qui votent pour les Verts prêtent attention au sexe des candidat(e)s. En tête figurent les mères chefs de famille, les adultes qui n'ont pas d'enfants et les personnes qui travaillent à temps partiel, domiciliés dans les grandes agglomérations.

Graphique 12:

Critères de sélection des personnes lors des élections au Conseil national



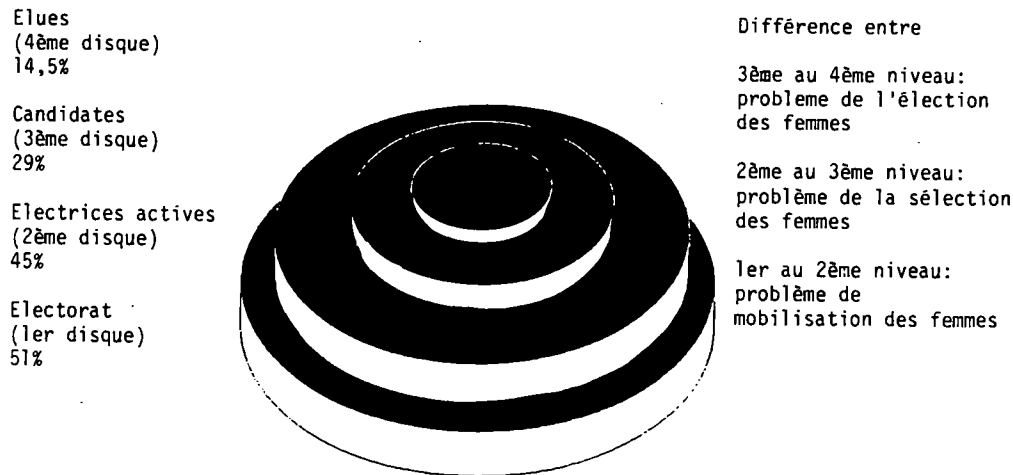
Source: Attitudes à l'égard des mesures de promotion des femmes (1988)

3.3. Problème de l'élection des femmes: bilan

La sous-représentation des femmes au Parlement ne découle pas de leur taux de participation, inférieur à celui des hommes. C'est leur élimination lors de la formation des listes par les partis et lors du choix des candidat(e)s par les électeur(trice)s qui joue un rôle déterminant. Les femmes représentaient 29 pour cent des candidat(e)s en 1987. Elles ne sont plus que 14,5 pour cent parmi les élu(e)s, une différence notable. Nous considérons de ce fait le problème de l'élection des femmes comme un élément de réflexion important dès le moment où l'on souhaite accroître le nombre de celles qui siègent au Parlement.

Graphique 13:

Pourcentage de femmes dans la société, les électeur(trice)s actif(ve)s, les candidat(e)s et au Conseil national en 1987



Différence due au problème de la mobilisation: 6% sur 36,5%

Différence due au problème de la sélection: 16% sur 36,5%

Différence due au problème de l'élection: 14,5% sur 36,5%

(36,5% = Déficit, qui nécessite des explications, v. Graphique 1)

Les partis réagissent diversement à cette situation. Quelques-uns prennent nettement les devants: ils font de la propagande non seulement pour une meilleure position des femmes sur les listes mais encore pour la solution des quotas, afin de compenser les désavantages dont souffrent les candidates au sein et hors des partis.²⁸ Seule une minorité d'électeur(trice)s leur a jusqu'à présent emboîté le pas en formulant des idées concrètes sur les mesures à prendre. Si l'on constate un net rapprochement du droit électoral passif, il n'en est pas de même du droit électoral actif.

Par conséquent, les mesures prises en considération du problème de l'élection des femmes nous semblent particulièrement importantes. On pourrait résoudre le paradoxe en faisant du sexe un critère de décision qui pèse plus lourd dans la conscience des électeur(trice)s actif(ve)s et en valorisant aux yeux des citoyens et citoyennes l'image actuelle de chaque parti en matière de questions féminines. La première approche vise à augmenter le nombre des femmes au Parlement, indépendamment de leur appartenance à un parti; la deuxième implique l'apport d'un soutien aux partis favorables aux femmes, une stratégie qui devrait tout d'abord permettre de donner davantage de poids à certaines préoccupations des femmes.

Il importe de toute façon en premier lieu que les électeur(trice)s prennent davantage conscience du préjudice dont souffrent effectivement les femmes. L'ordre d'importance actuel des critères de choix tels que les prestations politiques, la profession et l'affiliation à des associations favorise les hommes. Parmi les possibilités d'influer sur les chances des candidat(e)s d'être élu(e)s, la radiation des candidates sur les listes est la plus fréquemment utilisée.

Il est difficile, sans effectuer une recherche concomitante de longue durée, de prévoir l'impact de l'information ou de la propagande ayant trait au sexe sur le choix de la personne ou l'impact de celle ayant trait à l'image spécifique de la femme sur le choix du parti. L'importance du thème dans le cas des élections, en Suisse - mesurée aux résultats - est restée plutôt modeste jusqu'à présent. Les préférences sont exprimées de manière plus directe lors des votations.

Notes

- 1 Cf. Frauenlexikon (1988) et Nohlen (1984).
- 2 Cf. Commission féd. pour les questions féminines (1979).
- 3 Sur le plan suisse, v. Ballmer-Cao (1988) et Longchamp (1986); sur le plan international, v. en premier lieu Lovenduski (1986), Randall (1987), Frauenlexikon (1988) et Norris (1988). Concernant le problème traité dans ces pages, Lipset/Wattemberg (1982) s'avère également utile.
- 4 Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé sous une forme particulière à élaborer ce rapport, et tout spécialement Wolf Linder, Angela Grosso-Ciponte, Regula Stämpfli et Monika Spinatsch.
- 5 Toutes les indications présentes et ultérieures concernant les élections de 1987 au Conseil national sont issues de Longchamp (1988).
- 6 Toutes les indications présentes et ultérieures concernant les élections au Conseil national de 1971 à 1983 sont tirées de Sidjanski et al. (1974), Sidjanski et al. (1975), Hertig (1980), Longchamp (1984) et Kerr (1987); cf. aussi le graphique 15.
- 7 Citons, en tant qu'auteurs représentatifs de l'abondante littérature internationale traitant de la participation, Nie/Verba (1975) et Asher (1984).
- 8 Cf. Commission féd. pour les questions féminines (1979) ou Schmidtchen (1984)
- 9 Cf. Commission féd. pour les questions féminines (1979)
- 10 Outre la littérature déjà citée (note 3) permettant une comparaison sur le plan international, voir au sujet des Etats voisins: RFA: Ritter/Niehuss (1987), Hofmann-Göttig (1986 a et b); Autriche: Plasser (1987); France: Mossuz-Lavau (1985) et Italie : Beckwith (1981).
- 11 Ce phénomène est depuis longtemps un sujet de préoccupation prioritaire de la recherche sur la participation en Suisse; le rapport du DFJP reste un document fondamental; le désintérêt à l'égard de la politique, le nombre excessif de votations et la résignation sur le plan politique y sont considérés comme les trois explications principales de l'abstentionnisme (cf. Neidhart/Hoby (1977)). Depuis lors, diverses nouvelles thèses ont été soutenues, dont voici un résumé succinct. Premièrement: comparée avec les démocraties étrangères, la démocratie directe, en Suisse, a été sensiblement développée et intensifiée au cours du temps. L'abstentionnisme lors des votations et des élections est une conséquence directe du nombre excessif de scrutins auxquels le peuple est convié (cf. Riklin/Kley (1981)). Deuxièmement: il n'y a pas dans l'ensemble de dépolitisation de la population mais un déplacement cyclique de la politique institutionnelle vers la participation extra-institutionnelle; des actes, des contenus et des styles politiques non conventionnels sollicitent actuellement, davantage que ne le font les votations et les élections, l'esprit de protestation qui couve ici et là au sein des nouvelles couches sociales moyennes, de la jeune génération et dans les villes (cf. Kriesi et al. (1981)). Troisièmement: le déclin de la participation aux élections et aux votations découle directement du conflit profond qui se manifeste lors des scrutins; quand il s'agit de questions fondamentales ou que la bataille qui précède le scrutin est dure, la participation augmente à court terme du fait de la mobilisation de participants circonstanciels (cf. Gruner/Hertig (1983)).
- 12 Cet aspect est traité dans un projet de recherche plus poussé dont sont chargés W. Linder, C. Longchamp et R. Stämpfli dans le cadre du PNR 21, intitulé "Politische Kultur im Wandel". Les résultats seront publiés en 1991.
- 13 Nos résultats ne sont pas directement comparables avec ceux qu'a publiés la Commission fédérale pour les questions féminines (1979); comme la teneur de l'interview diffère, nous nous abstenons de faire des comparaisons entre les deux époques.
- 14 Cf. principalement Inglehart (1981).
- 15 Le rapport entre le choix du parti et le sexe auquel appartient l'électeur n'a nulle part été exposé systématiquement jusqu'à présent, pour ce qui est de la Suisse; nous donnons ici un premier aperçu tiré des études de cas concernant les élections au Conseil national (cf. graphique 15).
- 16 Cf. en ce qui concerne la Suisse la Commission féd. pour les questions féminines (1979), Ballmer-Cao (1988); pour une vue d'ensemble sur le plan international, voir Randall (1987).
- 17 Cf. principalement Sidjanski (1975).
- 18 Cf. surtout Inglehart (1977).
- 19 Concernant les résultats empiriques des années 70, voir Sidjanski (1974).

- 20 Selon des études empiriques comparatives effectuées sur le plan international, seule l'Australie connaît une situation analogue; dans neuf Etats européens ainsi qu'aux E-U, les femmes se situent comme les hommes, dans le schéma, ou plus à droite qu'eux. La Suisse dans son ensemble se situe à peu près au centre (cf. Vaus/McAllister (1989)).
- 21 Concernant les résultats empiriques des années 70, voir Ballmer-Cao (1988).
- 22 Inglehart (1985) et Plasser (1987) donnent une vue globale de la situation actuelle dans la plupart des pays industrialisés européens.
- 23 Selon les données de base enrichies, tant les valeurs moyennes que les généralisations s'écartent des publications antérieures (cf. Longchamp (1986) et Ballmer-Cao (1988)).
- 24 Cf. Kerr (1987).
- 25 Cf. Stämpfli (1990) dans ce tome.
- 26 Cf. la partie de Th. Ballmer-Cao et L. Kopp, dans ce tome, en ce qui concerne les candidats et les parlementaires de sexe féminin. Hostenstein (1988) brosse un tableau complet des prises de position en matière de questions féminines au cours de la législature 1983-1987.
- 27 Concernant les résultats les plus récents à ce propos, cf. Linder/Longchamp (1989).
- 28 Concernant la situation et les mesures prises dans d'autres pays européens, voir Mossuz-Lavau (1984); pour les pays nordiques, où la situation est particulière, voir Skard (1983); quant à la Suisse, voir Ballmer-Cao/Wenger (1989). Hoecker (1986) a établi un classement systématique des études amorcées sur ce sujet.

Annexe

A1. Méthode utilisée

Les résultats empiriques présentés ci-avant sont empruntés à des enquêtes représentatives, effectuées entre 1971 et 1988, auxquelles nous avons eu accès et qui traitent du thème en question sous une forme ou une autre. Les réflexions théoriques sont en outre inspirées de la lecture des ouvrages cités sous Références bibliographiques (v. p. 163s.)

A1.1. Enquêtes représentatives

Nous avons pris en considération les trois études qui ont été réalisées dans le cadre des analyses VOX des élections au Conseil national. Nous avons en outre utilisé les deux études que l'Université de Genève a effectuées en 1971 et en 1975 suite aux élections fédérales. En ce qui concerne le comportement lors des votations, nous nous sommes référés à toutes les analyses VOX des votations fédérales. Les données relatives à l'image des partis proviennent des analyses Univox sur le thème "Démocratie directe". Mentionnons aussi tout spécialement la nouvelle étude "Attitudes à l'égard des mesures destinées à promouvoir les femmes lors des élections au Conseil national", chapitre 6, à la demande de la Commission fédérale pour les questions féminines.

Tous les sondages qui présentent pour nous un intérêt ont été saisis sur une banque de données au Centre de recherche de politique suisse. Les caractéristiques principales des méthodes figurent dans le graphique 15. Voici les différents niveaux d'analyse ont été choisis:

- Analyse primaire: Etude sur les femmes, 1988 (v. graphique 15);
- Analyses secondaires: Elections au Conseil national en 1987, analyse VOX de la votation fédérale du 4 décembre 1988; analyses Univox "Démocratie directe" 1988 et 1989;
- Analyses d'ouvrages: toutes les autres enquêtes citées dans le graphique 15.

Lorsque des résultats intéressants nous faisaient défaut, nous avons renoncé à effectuer des recherches spéciales, notamment en ce qui concerne la composition hommes/femmes des électeurs des partis en 1971.

Graphique 15

Matériel ayant servi de base au rapport "Comportement électorale des femmes et des hommes de 1971 à 1988"

| Enquête | Type d'échantillon | Population | Taille de l'échantillon | Période du sondage | Institut responsable | 1ère publication |
|-------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| ECN 71 | Random | CH entière électorat | 1911 | Print. 1972 | Konso AG(BS) DSP (Uni GE) | Sidjanski et al. (1974) (1975) |
| ECN 75 | Random | CH entière électorat | 1500 | Hiver 1975 | Isopublic(ZH) DSP (Uni GE) | Kerr (1988) |
| ECN 79 | Random/Quota | CH all./fr. électorat | 1100 | Oct./nov. 1979 | SRSP (ZH) CRPS (Uni BE) | Hertig (1980) |
| ECN 83 | Random/Quota | CH all./fr. électorat | 1003 | oct./nov. 1983 | SRSP (ZH) CRPS (Uni BE) | Longchamp(1984) |
| ECN 87 | Random/Quota | CH entière électorat | 1001 | oct./nov. 1987 | SRSP (ZH) CRPS (Uni BE) | Longchamp(1988) |
| Anal.VOX 77-85 | Random/Quota | CH all./fr. ayants dr.de vote | 700 en moyenne | lors des 20 jours après | SRSP (ZH) CRPS (Uni BE) | VOX (1977 ss.) |
| 86-89 | Random/Quota | CH entière ayants dr.de vote | 1000 en moyenne | le scrutin | SRSP (ZH) CRPS (Uni BE) | |
| UniVox I Ib 86-89 | Random/Quota | CH all./fr. citoyen(ne)s | 700 en moyenne | en fév. 1 mois | SRSP (ZH) CRPS (Uni BE) | Linder/Longchamp (1989) |
| Etude sur les femmes | Random/Quota | CH entière électorat | 1066 | Juin 88 | SRSP (ZH) CRPS (Uni BE) | Stämpfli(1990) |

Source: Nachanalysen eidg. Wahlen 1971-1983, Handbuch zur Datenbank mit Fragebögen, Zeigematerial und Codeplänen, CRPS, Berne 1987. Nachanalyse der Nationalratswahlen 1987, Handbuch zur Datenbank mit Konzept, Fragebogen und Auswertungsunterlagen, CRPS, Berne 1987. C. Longchamp: "Die VOX-Analysen als Beispiel politischer Sozialforschung", in: Marktforschung Schweiz, Handbuch 1988/89, ed. par VSMF, Einsiedeln.

Abréviations: ECN=Elections au Conseil National; SRSP=Société suisse de Recherches Sociales Pratiques; CRPS=Centre de Recherche de Politique Suisse; DSP=Département de Science Politique

A1.2. Méthode statistique

Nous avons examiné les différences liées au sexe à l'aide de tableaux de contingence. Pour déterminer la force de relation, nous avons recouru aux tests suivants:

- Test de Chi-carré: Ce test permet de déterminer avec quelle probabilité une corrélation établie dans un échantillon (p.ex. sondage) s'applique aussi à la population totale (p.ex. les personnes ayant le droit de vote). Nous avons choisi comme niveau de signification minimum une certitude de 95 pour cent (ou une probabilité d'erreur maximum de 5 pour cent ou 0.05). Dans de tels cas, la généralisation est statistiquement fiable. Si non, il ne vaut pas la peine de poursuivre les analyses statistiques.
- Coefficient de corrélation Gamma: Il sert à mesurer la corrélation entre une variable indépendante (p.ex. le sexe) et une variable dépendante (p.ex. la participation). On peut utiliser le coefficient lorsque le niveau d'échelle d'une variable est au moins ordinal. Il atteint des valeurs comprises entre +/-1. Plus il se rapproche de 0, plus la corrélation est faible. On emploiera les formules suivantes: "pas de corrélation" (en cas de Gamma positif ou négatif) pour 0 à 0.19; "faible corrélation" pour 0.2 à 0.29; "corrélation moyenne" pour 0.3 à 0.39 et "corrélation forte" pour un Gamma supérieur à 0.4.

En ce qui concerne le comportement lié au sexe lors des scrutins, il est impossible de calculer après coup le coefficient de corrélation Gamma; dans les analyses VOX antérieures, seuls les tests Chi-carré ont été pris en considération. Afin de pouvoir déterminer de façon homogène l'intensité du comportement lié au sexe, lors des scrutins, nous avons considéré comme un minimum des différences de 10 points en ce qui concerne les "oui".

Afin d'augmenter le nombre des personnes interrogées et, de ce fait, la validité dans les sous-groupes, nous avons cumulé autant que possible les études comparables effectuées en 1987 et en 1988. Des groupes de critères totalisant moins de 25 mentions n'ont en principe pas été inclus dans les considérations qui ont suivi. Ceci concerne notamment les sympathisant(e)s des petits partis parmi les électeur(trice)s actif(ve)s (ou les votant(e)s). Si le nombre de cas se trouve précisément dans une zone limite, les pourcentages sont indiqués entre parenthèses; ils correspondent à des tendances et ne devraient pas être utilisés dans d'autres contextes.

Toutes les analyses statistiques ont été effectuées au Centre de recherche de politique suisse sur le système Victoria AT, à l'aide du logiciel SPSS/PC+.

A2. Tableaux

- Tableau 1: Participation, totale et selon le sexe, des électeur(trice)s aux élections au Conseil national de 1971 à 1987
- Tableau 2: Utilisation des médias et discussions, considérées globalement et selon le sexe, parmi les personnes ayant le droit de vote, lors d'élections et de votations
- Tableau 3: Participation des personnes ayant le droit de vote, considérée globalement et selon le sexe, aux votations fédérales de 1977 à 1988
- Tableau 4: Disposition des personnes ayant le droit de vote, considérée globalement et selon le sexe, à participer aux votations et aux élections
- Tableau 5: Intérêt pour la politique manifesté par les personnes ayant le droit de vote, considéré globalement et selon le sexe
- Tableau 6: Choix des listes par les électeur(trice)s, considéré globalement et selon le sexe, lors des élections au Conseil national de 1975 à 1987
- Tableau 7: Orientation gauche/droite des personnes ayant le droit de vote, considérée globalement et selon le sexe
- Tableau 8: Orientation postmatérialiste des personnes ayant le droit de vote, considérée globalement et selon le sexe
- Tableau 9: Décisions par thème des personnes ayant le droit de vote, considérées globalement et selon le sexe, lors des votations fédérales de 1977 à 1988
- Tableau 10: Compétence attribuée aux partis en matière de questions féminines en général de 1987 à 1989
- Tableau 11: Compétence attribuée aux partis en matière de promotion des femmes, selon les thèmes
- Tableau 12: Critères énoncés de choix des personnes lors d'élections au Conseil national

Tableau 1:
Participation considéré globalement et selon le sexe des électeurs(trices)
aux élections au Conseil national den 1971 à 1987

| Scrutin | Participation | | | | Représ. parmi les électeur(trice)s | |
|-----------------------------|---------------|--------|--------|------------|------------------------------------|--------|
| | Totale | Femmes | Hommes | Différence | Femmes | Hommes |
| | % | % | % | % | % | % |
| Elections au C.nat. 1971 | 56,9 | 47 | 67 | -20 | 41 | 59 |
| Elections au C.nat. 1975 | 52,0 | 45 | 59 | -14 | 44 | 56 |
| Elections au C.nat. 1979 | 48,0 | 41 | 55 | -14 | 44 | 56 |
| Elections au C.nat. 1983 | 48,9 | 42 | 56 | -14 | 44 | 56 |
| Elections au C.nat. 1987 | 46,7 | 41 | 52 | -11 | 45 | 55 |
| Moyenne 1971-87: | 50,5 | 43,2 | 57,8 | -14,6 | 43,6 | 56,4 |

Tableau 2:

Utilisation des médias et discussions, considérée globalement et selon le sexe, parmi les personnes ayant le droit de vote, lors d'élections et de votations

| Utilisation des médias | Elections au C. nat. 18.10.1987 | | | | Votation fédérale 4.12.1988 | | | |
|--------------------------------|---------------------------------|------------|------------|-------------------------|-----------------------------|------------|------------|-------------------------|
| | Totale | Femmes | Hommes | Chi ² /Gamma | Totale | Femmes | Hommes | Chi ² /Gamma |
| | % | % | % | | % | % | % | |
| <i>Utilisation des médias:</i> | | | | | | | | |
| Télévision | 68 | 67 | 68 | 0.11/(0.05) | 56 | 55 | 57 | 0.45/(0.05) |
| Journaux | 65 | 61 | 68 | 0.05/ 0.14 | 49 | 46 | 54 | 0.00/ 0.17 |
| Radio | 53 | 54 | 51 | 0.05/ 0.03 | 35 | 33 | 36 | 0.34/(0.06) |
| Expl. du C.féd. | -- | -- | -- | ---- / ---- | 25 | 22 | 28 | 0.06/(0.13) |
| Annonces | 49 | 49 | 48 | 0.23/(0.00) | 22 | 19 | 25 | 0.02/ 0.18 |
| Imprimés | 45 | 46 | 43 | 0.39/(0.06) | 15 | 13 | 16 | 0.19/(0.12) |
| Affiches | 32 | 33 | 30 | 0.18/(0.02) | 6 | 5 | 8 | 0.05/ 0.27 |
| Gadget pub. | 3 | 2 | 4 | 0.02/ 0.19 | -- | -- | -- | ---- / ---- |
| <i>Discussions:</i> | | | | | | | | |
| Famille | 29 | 32 | 25 | 0.05/ 0.13 | 46 | 46 | 46 | 0.00/ 0.01 |
| Ami(e)s | 14 | 12 | 16 | 0.00/ 0.05 | 28 | 24 | 33 | 0.00/ 0.22 |
| Collègues | 6 | 4 | 9 | 0.00/ 0.06 | 17 | 10 | 23 | 0.00/ 0.46 |
| Sociétés | 3 | 2 | 4 | 0.00/ 0.10 | 5 | 3 | 7 | 0.00/ 0.48 |
| Candidat(e)s | 9 | 5 | 12 | 0.00/ 0.31 | -- | -- | -- | ---- / ---- |
| Personne | 46 | 40 | 52 | 0.00/ 0.19 | 28 | 28 | 29 | 0.55/(0.04) |
| <i>n=</i> | <i>1001</i> | <i>498</i> | <i>503</i> | | <i>1020</i> | <i>511</i> | <i>509</i> | |

Tableau 3:
Participation des personnes ayant le droit de vote, considérée globalement
et selon le sexe, aux votations fédérales de 1977-1988

| Scrutin | Participation | | | Différence | Représentation parmi les votant(e)s | |
|-------------------|---------------|--------|--------|------------|-------------------------------------|--------|
| | Totale | Femmes | Hommes | | Femmes | Hommes |
| | % | % | % | %pts | % | % |
| 13.3.1977 | 45 | 36 | 53 | - 17 | 42 | 58 |
| 12.6.1977 | 50 | 47 | 54 | - 7 | 47 | 53 |
| 25.9.1977 | 52 | 46 | 57 | - 11 | 45 | 55 |
| 4.12.1977 | 38 | 31 | 44 | - 13 | 44 | 56 |
| 26.2.1978 | 48 | 41 | 54 | - 13 | 44 | 56 |
| 28.5.1978 | 49 | 45 | 53 | - 8 | 47 | 53 |
| 24.8.1978 | 42 | 37 | 46 | - 9 | 46 | 54 |
| 3.12.1978 | 43 | 34 | 52 | - 18 | 42 | 58 |
| 18.2.1979 | 50 | 45 | 55 | - 10 | 46 | 54 |
| 20.5.1979 | 38 | 31 | 44 | - 13 | 44 | 56 |
| 2.3.1980 | 35 | 29 | 41 | - 12 | 45 | 55 |
| 30.11.1980 | 42 | 36 | 48 | - 12 | 45 | 55 |
| 5.4.1981 | 40 | 35 | 45 | - 10 | 46 | 54 |
| 14.6.1981 | 34 | 31 | 36 | - 5 | 48 | 52 |
| 29.11.1981 | 30 | 24 | 36 | - 12 | 45 | 55 |
| 6.6.1982 | 35 | 31 | 39 | - 8 | 47 | 53 |
| 28.11.1982 | 33 | 28 | 37 | - 9 | 46 | 54 |
| 27.2.1983 | 32 | 23 | 41 | - 18 | 42 | 58 |
| 26.2.1984 | 53 | 44 | 62 | - 18 | 42 | 58 |
| 20.5.1984 | 42 | 35 | 49 | - 14 | 44 | 56 |
| 23.9.1984 | 42 | 33 | 50 | - 17 | 42 | 58 |
| 2.12.1984 | 38 | 34 | 41 | - 7 | 47 | 53 |
| 10.3.1985 | 34 | 27 | 41 | - 14 | 44 | 56 |
| 9.6.1985 | 35 | 36 | 35 | + 1 | 51 | 49 |
| 22.9.1985 | 42 | 43 | 42 | + 1 | 51 | 49 |
| 16.3.1986 | 51 | 48 | 54 | - 6 | 48 | 52 |
| 28.9.1986 | 35 | 31 | 38 | - 7 | 47 | 53 |
| 7.12.1986 | 35 | 30 | 40 | - 10 | 46 | 54 |
| 5.4.1987 | 42 | 39 | 45 | - 6 | 48 | 52 |
| 6.12.1987 | 48 | 42 | 54 | - 12 | 45 | 55 |
| 6.6.1988 | 42 | 38 | 46 | - 8 | 47 | 53 |
| 4.12.1988 | 53 | 48 | 58 | - 10 | 46 | 54 |
| Moyenne 1977-1988 | 40,2 | 35,2 | 45,1 | - 9,9 | 45,4 | 54,6 |

Remarque:

Concernant les object des votations par scrutin, cf. tableau 9

Tableau 4:
Disposition des personnes ayant le droit de vote, considérée globalement et selon le sexe, à participer aux votations et aux élections

| Disposition à participer | Elections au C. nat. 18.10.1987 | Etude sur les femmes juin 1988 | Votation fédérale 4.12.1988 | Moyenne des études |
|---|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| | % | % | % | % |
| <i>Personnes ayant le droit de vote</i> | | | | |
| régulièrement | 36 | 32 | 37 | 35 |
| selon le cas | 56 | 60 | 56 | 57 |
| jamais | 7 | 7 | 6 | 7 |
| pas de réponse | 1 | 1 | 1 | 1 |
| <i>n=</i> | 1001 | 1067 | 1020 | 3088 |
| <i>Femmes</i> | | | | |
| régulièrement | 30 | 29 | 33 | 31 |
| selon le cas | 60 | 62 | 57 | 60 |
| jamais | 9 | 8 | 8 | 8 |
| pas de réponse | 1 | 1 | 1 | 1 |
| <i>n=</i> | 498 | 533 | 511 | 1542 |
| <i>Hommes</i> | | | | |
| régulièrement | 42 | 35 | 41 | 39 |
| selon le cas | 51 | 58 | 53 | 54 |
| jamais | 6 | 6 | 4 | 5 |
| pas de réponse | 1 | 2 | 2 | 2 |
| <i>n=</i> | 503 | 534 | 509 | 1546 |
| Chi-Carré | 0.00 | 0.00 | 0.00 | -- |
| Gamma | 0.18 | 0.09 | 0.21 | -- |

Tableau 5:
Intérêt pour la politique manifesté par les personnes ayant le droit de vote, considéré globalement et selon le sexe

| Intérêt pour la politique | Elections au Cons. nat. 18.10.1987 | Etude sur les femmes juin 1988 | Votation fédérale 4.12.1988 | Moyenne des études |
|---|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| | % | % | % | % |
| <i>Personnes ayant le droit de vote</i> | | | | |
| très prononcé | 12 | 12 | 13 | 12 |
| assez prononcé | 31 | 30 | 34 | 32 |
| faible | 41 | 47 | 42 | 43 |
| inexistant | 15 | 10 | 10 | 12 |
| ne sais pas | 0 | 0 | 0 | 0 |
| pas de réponse | 1 | 1 | 1 | 1 |
| <i>n=</i> | 1001 | 1067 | 1020 | 3088 |
| <i>Femmes</i> | | | | |
| très prononcé | 8 | 6 | 8 | 7 |
| assez prononcé | 28 | 25 | 28 | 27 |
| faible | 46 | 55 | 49 | 50 |
| inexistant | 17 | 13 | 15 | 15 |
| ne sais pas | 0 | 0 | 0 | 0 |
| pas de réponse | 1 | 1 | 1 | 1 |
| <i>n=</i> | 498 | 533 | 511 | 1542 |
| <i>Hommes</i> | | | | |
| très prononcé | 16 | 17 | 18 | 17 |
| assez prononcé | 36 | 35 | 40 | 37 |
| faible | 37 | 40 | 35 | 37 |
| inexistant | 10 | 7 | 6 | 8 |
| ne sais pas | 0 | 0 | 0 | 0 |
| pas de réponse | 1 | 1 | 1 | 1 |
| <i>n=</i> | 503 | 534 | 509 | 1546 |
| Chi-carré | 0.00 | 0.00 | 0.00 | -- |
| Gamma | 0.28 | 0.35 | 0.37 | -- |

Tableau 6:
Choix des listes par les électeur(trice)s, considéré globalement et selon le sexe, lors des élections au Conseil national de 1975-1987

| Election | Parti | | | | | | |
|-------------------------------|-------|------|------|------|-------------|------|-----------------|
| | PRD | PDC | PSS | UDC | AdI/ PEP | PES | Liste vierge |
| | en % | en % | en % | en % | en % | en % | en % |
| 1975 | | | | | | | |
| Elections au Conseil national | 22,2 | 20,9 | 24,9 | 9,9 | 8,1 | -- | -- |
| Femmes | 41 | 51 | 41 | 46 | 36 | -- | -- |
| Hommes | 59 | 49 | 59 | 54 | 64 | -- | -- |
| 1979 | | | | | | | |
| Elections au Conseil national | 24,1 | 21,5 | 24,6 | 11,6 | 7,6 | -- | -- |
| Femmes | 47 | 43 | 40 | 42 | 41 | -- | 43 |
| Hommes | 53 | 57 | 60 | 58 | 59 | -- | 57 |
| 1983 | | | | | | | |
| Elections au Conseil national | 23,3 | 20,8 | 22,8 | 11,1 | 6,1 | 2,8 | -- |
| Femmes | 42 | 46 | 40 | 28 | 50 | -- | 43 |
| Hommes | 58 | 54 | 60 | 72 | 50 | -- | 57 |
| 1987 | | | | | | | |
| Elections au Conseil national | 22,9 | 20,0 | 18,6 | 11,0 | 6,1 | 5,0 | -- |
| Femmes | 43 | 43 | 45 | 44 | 47 | 50 | 44 |
| Hommes | 57 | 57 | 55 | 56 | 53 | 50 | 56 |

Tableau 7:
Orientation gauche/droite des personnes ayant le droit de vote, considérée globalement et selon le sexe

| Orientation gauche/droite | Elections au Conseil nat. 18.10.1987 | Votation fédérale 4.12.1988 | Moyenne des études |
|---|---|--------------------------------|--------------------|
| | % | % | % |
| <i>Personnes ayant le droit de vote</i> | | | |
| tout à gauche | 3 | 4 | 4 |
| à gauche | 25 | 24 | 24 |
| au centre | 36 | 31 | 33 |
| à droite | 19 | 23 | 21 |
| tout à droite | 4 | 3 | 3 |
| ne sais pas | 6 | 13 | 9 |
| pas de réponse | 8 | 3 | 5 |
| <i>n=</i> | 1001 | 1020 | 2021 |
| <i>Femmes</i> | | | |
| tout à gauche | 3 | 4 | |
| à gauche | 26 | 22 | 24 |
| au centre | 38 | 32 | 35 |
| à droite | 14 | 19 | 12 |
| tout à droite | 4 | 3 | 3 |
| ne sais pas | 7 | 17 | 12 |
| pas de réponse | 8 | 3 | 5 |
| <i>n=</i> | 498 | 511 | 1542 |
| <i>Hommes</i> | | | |
| tout à gauche | 3 | 4 | 4 |
| à gauche | 23 | 25 | 24 |
| au centre | 34 | 29 | 32 |
| à droite | 24 | 26 | 25 |
| tout à droite | 3 | 3 | 3 |
| ne sais pas | 4 | 10 | 7 |
| pas de réponse | 8 | 3 | 5 |
| <i>n=</i> | 503 | 509 | 1546 |
| Chi-carré | 0.02 | 0.01 | -- |
| Gamma | 0.05 | 0.03 | -- |

Tableau 8:
Orientation postmatérialiste des personnes ayant le droit de vote, considérée globalement et selon le sexe

| Orientation postmatérialiste | Elections au Conseil nat. 18.10.1987 | Votation fédérale 4.12.1988 | Moyenne des études |
|---|--|-----------------------------------|-----------------------|
| | % | % | % |
| <i>Personnes ayant le droit de vote</i> | | | |
| valeurs exclusivement matérialistes | 7 | 8 | 8 |
| valeurs mixtes | 61 | 62 | 61 |
| valeurs excl. postmatérialistes | 32 | 30 | 31 |
| <i>n=</i> | 1001 | 1020 | 2021 |
| <i>Femmes</i> | | | |
| valeurs exclusivement matérialistes | 7 | 8 | 7 |
| valeurs mixtes | 65 | 60 | 62 |
| valeurs excl. postmatérialistes | 29 | 32 | 31 |
| <i>n=</i> | 498 | 511 | 1009 |
| <i>Hommes</i> | | | |
| valeurs exclusivement matérialistes | 8 | 8 | 8 |
| valeurs mixtes | 57 | 64 | 61 |
| valeurs excl. postmatérialistes | 35 | 28 | 31 |
| <i>n=</i> | 503 | 509 | 1012 |
| Chi-carré | 0.04 | 0.00 | -- |
| Gamma | 0.09 | 0.08 | -- |

Tableau 9:
Décisions par thème des personnes ayant le droit de vote, considérées globalement et selon le sexe, lors des votations fédérales de 1977 à 1988

| Scrutin | Total | Ecart | | Différ. |
|--|-------|---------------|--------|---------|
| | Oui | Femmes Oui | Hommes | |
| 13.3.1977 | | | | |
| - 4ème initiative sur l'emprise étrang. | 29 | + 2 | - 1 | + 3 |
| - 1ère initiative sur l'emprise étrang. | 34 | + 2 | - 1 | + 3 |
| - Référendum en matière de traités internat. | 23 | - 3 | + 2 | - 5 |
| - Contre-projet au référendum | 66 | + 4 | - 3 | + 7 |
| 12.6.1977 | | | | |
| - Harmonisation fiscale | 41 | - 1 | + 2 | - 3 |
| 25.9.1977 | | | | |
| - Protection des locataires | 43 | + 1 | - 1 | + 2 |
| - Contre-projet à la prot. | 45 | - 1 | + 1 | - 2 |
| - Initiative Albatros | 39 | + 1 | - 1 | + 2 |
| - Solution du délai en mat. d'avortement | 48 | - 5 | + 5 | - 10 |
| - Augmentation du nombre de signat. requis | 56 | + 0 | - 1 | + 1 |
| 4.12.1977 | | | | |
| - Impôt sur la richesse | 44 | - 6 | + 5 | - 11 |
| - Droits politiques | 59 | + 2 | - 1 | + 3 |
| - Introduction d'un service civile de remplacement I | 38 | + 4 | - 4 | + 8 |
| - Equilibre des finances féd. | 62 | - 3 | + 3 | - 6 |
| 26.2.1978 | | | | |
| - Démocratie dans la construction des routes | 39 | + 4 | - 4 | - 8 |
| - Abaissement de l'âge donnant droit à l'AVS | 21 | - 6 | + 8 | - 14 |
| - Article conjoncturel | 68 | + 2 | - 1 | + 3 |
| - 9ème révision de l'AVS | 66 | + 1 | - 2 | + 3 |
| 28.5.1978 | | | | |
| - 12 dimanches sans véhicules à moteur | 36 | + 3 | - 3 | + 6 |
| - Règlement de l'heure en Suisse | 48 | - 1 | + 2 | - 3 |
| - Protection de grossesse | 31 | - 1 | + 1 | - 2 |
| - Aide aux hautes écoles et à la recherche | 43 | + 1 | - 1 | + 2 |
| - Loi sur le tarif des douanes | 55 | - 2 | + 2 | - 4 |
| 24.8.1978 | | | | |
| - Canton du Jura | 82 | + 4 | - 4 | + 8 |
| 3.12.1978 | | | | |
| - Arrêté sur l'économie laitière | 68 | - 1 | + 0 | - 1 |
| - Protection des animaux | 82 | + 1 | - 1 | + 2 |
| - Formation professionnelle | 56 | + 4 | - 3 | + 7 |
| - Police de sécurité | 44 | + 1 | - 1 | + 2 |

| Scrutin | Totale | Ecart | | Différ. |
|--|--------|---------------|--------|---------|
| | Oui | Femmes Oui | Hommes | |
| 18.2.1979 | | | | |
| - Chemins et sentiers | 78 | + 6 | - 5 | + 11 |
| - Droit de vote et d'éligibilité à 18 ans | 49 | - 2 | + 2 | - 4 |
| - Interdiction publicité pour produits qui engendrent la dépendance | 41 | + 5 | - 5 | + 10 |
| - Initiative installations atomiques I | 49 | + 3 | - 3 | + 6 |
| 20.5.1979 | | | | |
| - Réforme finances fédérales | 35 | + 0 | - 0 | + 0 |
| - Loi sur l'énergie atomique | 69 | + 0 | - 0 | + 0 |
| 2.3.1980 | | | | |
| - Séparation de l'Etat et de l'église | 21 | - 5 | + 4 | - 9 |
| - Nouvelle réglementation de l'approvisionnement du pays | 86 | + 0 | - 1 | - 1 |
| 30.11.1980 | | | | |
| - Ceintures de sécurité | 52 | + 3 | - 2 | + 5 |
| - Quote-part des cantons au produit net des droits de timbre | 67 | + 0 | - 0 | + 0 |
| - Nouvelle répartition recettes Régie féd. des alcools | 71 | + 1 | - 0 | + 1 |
| - Révision du régime du blé | 64 | - 0 | + 1 | - 1 |
| 5.4.1981 | | | | |
| - Initiative être solidaires | 16 | + 1 | - 0 | + 1 |
| 14.6.1981 | | | | |
| - Egalité des droits entre hommes et femmes | 60 | + 7 | - 7 | + 14 |
| - Protection des consommateurs | 66 | + 3 | - 3 | + 6 |
| 29.11.1981 | | | | |
| - Régime financier | 69 | - 0 | + 1 | - 1 |
| 6.6.1982 | | | | |
| - Modification du code pénal suisse | 64 | + 0 | - 1 | + 1 |
| - Loi sur les étrangers | 50 | + 4 | - 3 | + 7 |
| 28.11.1982 | | | | |
| - Surveillance des prix | 56 | + 3 | - 2 | + 5 |
| - Contre-projet surveillance des prix | 22 | + 0 | - 0 | + 0 |
| 27.2.1983 | | | | |
| - Nouvelle réglementation droits de douane sur les carburants | 53 | - 4 | + 3 | - 7 |
| - Art. const. sur l'énergie | 51 | + 1 | - 1 | + 1 |

| Scrutin | Totale | Ecart | | Différ. |
|--|--------|---------------|--------|---------|
| | Oui | Femmes Oui | Hommes | |
| 26.2.1984 | | | | |
| - Redevance sur le trafic des poids lourds | 59 | - 1 | + 1 | - 1 |
| - Vignette auto-routière | 53 | + 1 | - 0 | + 1 |
| - Initiative service civil II | 36 | + 6 | - 4 | + 10 |
| 20.5.1984 | | | | |
| - Initiative sur les banques | 27 | + 2 | - 1 | + 3 |
| - Bradage du sol national | 49 | + 1 | - 0 | + 1 |
| 23.9.1984 | | | | |
| - Initiative anti-atomique II | 45 | + 4 | - 3 | + 7 |
| - Initiative énergétique | 46 | + 5 | - 4 | + 9 |
| 2.12.1984 | | | | |
| - Radio et télévision | 69 | + 2 | - 2 | + 2 |
| - Aide aux victimes d'actes de violence criminelle | 82 | + 0 | - 0 | + 0 |
| - Assurance maternité | 16 | + 1 | - 1 | + 1 |
| 10.3.1985 | | | | |
| - Subventions instruction primaire | 59 | - 3 | + 2 | - 5 |
| - Subventions santé publique | 53 | + 1 | - 0 | + 1 |
| - Subsidés de formation | 48 | + 0 | - 0 | + 0 |
| - Initiative vacances | 35 | + 1 | - 1 | + 2 |
| 9.6.1985 | | | | |
| - Part des cantons au produit net des droit de timbre | 67 | - 2 | + 2 | - 4 |
| - Nouvelle répartition recettes impôt sur boissons distillées | 72 | + 0 | - 1 | + 1 |
| - Suppression aide aux producteurs de blé | 57 | - 2 | + 1 | - 3 |
| - Droit à la vie | 31 | + 2 | - 2 | + 4 |
| 22.9.1985 | | | | |
| - Nouveau droit matrimonial et successoral | 55 | + 6 | - 7 | + 13 |
| - Harmonisation du début de l'année scolaire | 59 | + 2 | - 2 | + 4 |
| - Garantie contre les risques à l'innovation | 43 | + 1 | - 2 | + 3 |
| 16.3.1986 | | | | |
| - Adhésion à l'ONU | 24 | + 5 | - 5 | + 10 |
| 28.9.1986 | | | | |
| - Initiative pour la culture | 17 | + 2 | - 3 | + 5 |
| - Contre-projet culture | 39 | + 0 | - 0 | + 0 |
| - Initiative formation professionnelle | 18 | + 3 | - 2 | + 5 |
| - Economie sucrière | 38 | + 1 | - 1 | + 2 |

| Scrutin | Totale Oui | Ecart Femmes Oui | Hommes | Différ. |
|---|---------------|------------------------|--------------|--------------|
| 7.12.1986 | | | | |
| - Protection des locataires | 64 | + 5 | - 4 | + 9 |
| - Redevance sur les poids lourds | 34 | + 7 | - 6 | + 13 |
| 5.4.1987 | | | | |
| - Droit d'asile (modif.) | 67 | - 3 | + 2 | - 5 |
| - Loi sur les étrangers (modif.) | 66 | - 3 | + 2 | - 5 |
| - Double oui lors d'initiatives pop. | 63 | + 1 | - 1 | + 2 |
| - Référendum dépenses militaires | 41 | + 5 | - 5 | + 10 |
| 6.12.1987 | | | | |
| - Rail 2000 | 57 | + 2 | - 3 | + 5 |
| - Initiative Rothenturm | 58 | + 8 | - 6 | + 14 |
| - Assurance-maladie et assurance-maternité | 29 | + 6 | - 5 | + 11 |
| 6.6.1988 | | | | |
| - Politique coordonnée des transports | 46 | - 1 | + 1 | - 2 |
| - Age AVS abaissé à 62 ans | 35 | - 1 | + 0 | - 1 |
| 4.12.1988 | | | | |
| - semaine de 40 heures | 34 | + 0 | - 0 | + 0 |
| - Initiative ville-campagne | 33 | + 2 | - 2 | - 4 |
| - 6ème initiative sur la limitation de l'immigration | 31 | - 2 | + 2 | + 4 |
| Moyenne | 49 | + 1,0 | - 1,0 | + 2,0 |

Tableau 10:
Compétence attribuée aux partis en matière de questions féminines en général de 1987 à 1989

| Enquête | Partis PSS | PDC/PCS | PRD | POCH | UDC | AdI | PES |
|-------------|------------|---------|-----|------|-----|-----|-----|
| | % | % | % | % | % | % | % |
| 1987 (oct.) | 12 | 7 | 5 | 5 | 3 | 4 | 2 |
| 1988 (fév.) | 17 | 11 | 9 | 5 | 3 | 2 | 2 |
| 1989 (fév.) | 15 | 7 | 6 | 3 | 2 | 2 | 2 |
| Moyenne | 15 | 8 | 7 | 4 | 3 | 3 | 2 |

Tableau 11:
Compétence attribuée aux partis en matière de promotion des femmes, selon les thèmes (1988)

| Thème | PSS | PDC/PRD/ UDC | POCH | autres partis | Pas de parti | Pas d'opinion |
|----------------------|-----|-----------------|------|---------------|--------------|---------------|
| | % | % | % | % | % | % |
| Age AVS | 22 | 9 | 12 | 4 | 15 | 48 |
| Egalité des droits | 23 | 8 | 10 | 7 | 18 | 42 |
| Formation | 19 | 10 | 5 | 4 | 22 | 40 |
| Egalité des salaires | 28 | 5 | 8 | 5 | 18 | 36 |
| Travail | 30 | 6 | 7 | 6 | 16 | 35 |
| Politique en général | 22 | 8 | 12 | 11 | 15 | 33 |

Tableau 12:
Critères énoncés de choix des personnes lors d'élections au Conseil national

| Critère | Totale | Femmes | Hommes | Différ. |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|---------|
| | % | % | % | % |
| Efficiencè en tant que politicien(ne) | 66 | 66 | 66 | 0 |
| Profession | 62 | 63 | 61 | + 2 |
| Membre d'association(s) | 31 | 31 | 31 | 0 |
| Appartenance à des groupes politiques | 20 | 22 | 18 | + 4 |
| Relation personnelle | 17 | 18 | 16 | + 2 |
| Age | 16 | 16 | 15 | + 1 |
| Sexe | 9 | 13 | 5 | + 8 |
| Recommandation hors parti | 8 | 11 | 5 | + 6 |
| Apparition dans les médias | 7 | 7 | 7 | 0 |
| Confession | 5 | 4 | 6 | - 1 |
| Etat civil | 2 | 2 | 2 | 0 |

Bibliographies

Asher, H.A. et al.: Political Participation. A Workbook in Comparative Analysis, Francfort/Main 1984

Ballmer-Cao, T.H.: Le conservatisme politique féminin en Suisse. Mythe ou réalité?, Habil.schrift Zurich, Genève 1988

Ballmer-Cao, T.H.; Wenger, R.: L'élite politique féminine en Suisse. Die politische Frauenelite in der Schweiz, Zurich 1989

Beckwith, K.: "Women and Parliamentary Politics in Italy 1946-1979", in: Penniman, H.R. (ed.): Italy at the Polls, 1979. A Study of Parliamentary Elections, Washington and London 1981

Commission fédérale pour les questions féminines (éd.): La situation de la femme en Suisse, première partie: Société et économie, Berne 1979

Frauenlexikon. Traditionen, Fakten, Perspektiven, hgg. von A. Lissner, R. Süssmuth, K. Walter, Fribourg 1988

Gruner, E.; Hertig, H.P. (en collaboration avec A. Grossen): Der Stimmbürger und die 'neue' Politik (= Publikationen des SNF, Nr. 17), Berne und Stuttgart 1983

Hertig, H.P.: Analyse der Nationalratswahlen 1979, VOX-Sondernummer, GfS und FSP, Zurich 1980

Hoecker, B.: Frauen in der Politik. Eine soziologische Studie, Diss. Bielefeld, Opladen 1987

Hofmann-Göttig, J.: "Frauenwahlrecht in Deutschland - Emanzipation mit dem Stimmzettel?", in: Aus Politik und Zeitgeschichte. Beilage zur Wochenzeitung 'Das Parlament', B 6-7 (1986)

Hofmann-Göttig, J.: Emanzipation mit dem Stimmzettel. 70 Jahre Frauenwahlrecht in Deutschland, Dusseldorf 1986

Holenstein, K.: "Das Engagement für die Gleichstellung von Mann und Frau im eidgenössischen Parlament. Eine Untersuchung über die Legislaturperiode 1983-1987", in: Schweizerische Politik in Wissenschaft und Praxis. Festschrift Peter Gilg, hgg. von P. Hablützel, H.Hirter und B. Junker, Berne 1987

Inglehart, R.: The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles among Western Public, Princeton 1977

Inglehart, R.: "New Perspectives on Value Change", in: Comparative Political Studies, 4 (1985)

Inglehart, M.L.: "Political Interest in West European Women. A Historical and Empirical Comparative Analysis", in: Comparative Political Studies, 14 (1981)

Inglehart, M.L.: "Sex Role, Historical Heritage, and Political Participation in Switzerland", in: Penniman, H.R. (Ed.): Switzerland at the Polls. The National Elections of 1979, Washington 1983

- Kaufmann, C.: "Les quotas valent mieux que leur réputation! La vie contestée à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes", in: F-Questions au féminin, publié par la Commission fédérale pour les questions féminines, 11/1988
- Kerr, H.H.: "The Swiss Party System. Steadfast and Changing", in: Daalder, H. (ed.): Party Systems in Denmark, Austria, Switzerland, the Netherlands and Belgium, London 1987
- Kriesi, H.P. et al. (Hg.): Politische Aktivierung in der Schweiz, 1945-1978, Diessenhofen 1981
- Linder, W., Longchamp, C.: Parteibindungen, Parteiimages und Konflikte bei Verkehrsabstimmungen. Univox-Jahresbericht 'Direkte Demokratie', GfS und FSP, Zurich 1989
- Lipset, S.M., Watterberg, B.J.: "Men and women. Where they differ, where they don't", in: Public Opinion, 5 (1982)
- Longchamp, C.: "Die VOX-Analysen als Beispiel politischer Sozialforschung in der Schweiz", in: Marktforschung Schweiz. Handbuch 1987/88, Einsiedeln 1987
- Longchamp, C.: "L'homme et la femme face aux urnes. Signes d'un nouveau clivage dans les votations fédérales", in: F-Questions au féminin, publié par la Commission pour les questions féminines, 9/1986
- Longchamp, C.: Analyse der Nationalratswahlen 1983, VOX-Sondernummer, GfS und FSP, Zurich 1984
- Longchamp, C.: Analyse der Nationalratswahlen 1987, VOX-Sondernummer, GfS und FSP, Zurich 1988
- Lovenduski, J.: Women and European Politics. Contemporary Feminism and Public Policy, Sussex 1986
- Mossuz-Lavau, J.: "Le vote des femmes en France, 1944-1984", in: D. Gaxie (ed.): Explication du vote. Un bilan des études électorales en France, Paris 1985
- Mossuz-Lavau, J.; Sineau, M.: Les femmes dans le personnel politique en Europe. Rapport établi pour le Conseil de l'Europe, Strasbourg 1984
- Nachanalysen eidg. Wahlen 1971-1983. Handbuch zur Datenbank mit Fragebögen, Zeigematerial und Codepläne, FSP, Bern 1987; Nachtrag: Nachanalyse der eidg. Wahl 1987. Handbuch zur Datenbank mit Konzept, Fragebogen und Auswertungsunterlagen, FSP, Berne 1987
- Neidhart, L.; Hoby, J.P.: Die Ursachen der Stimmbastinenz in der Schweiz. Bericht an das EJPD, Berne 1977
- Nie, L.P.; Verba, S.: 'Political Participation', in: F. Grenstein, L. Polsby (eds.): Handbook Political Science, Vol. 4, Massachusetts 1975
- Norris, P.: "The Gender Gap. A Cross-Cultural Trend", in: C. Mueller (ed.): The Politics of the Gender Gap, London 1988

Plasser, F.: Parteien unter Stress. Parteiensystem in Oesterreich, der BRD und den Vereinigten Staaten im Vergleich, Habil.schrift, Innsbruck, Vienne 1987

Randall, V.: Women and Politics. An International Perspective, London 1987 (second edition)

Riklin, A.; Kley, R.: Stimmbeteiligung und direkte Demokratie, Berne und Stuttgart 1980

Ritter, G.; Niehuss, M.: Wahlen in der Bundesrepublik Deutschland. Bundestags- und Landtagswahlen 1946-1987, Munich 1987

Schmidtchen, G.: Die Situation der Frau. Trendbeobachtungen über Rollen- und Bewusstseinsänderungen der Frauen in der Bundesrepublik Deutschland, Berlin 1984

Sidjanski, D. et al.: Enquêtes sur le comportement politique en Suisse 1972, Genève 1974

Sidjanski, D. et al.: Les Suisses et la politique. Enquêtes sur les attitudes d'électeurs suisses (1972), Berne et Francfort/M 1975

Skard, T.: "Les femmes dans la vie politique des pays nordiques", in: Revue internationale des sciences sociales, 25 (1983)

Stämpfli, R.: "Einstellungen zu Förderungsmassnahmen von Frauen bei Nationalratswahlen. Ergebnisse einer Repräsentativ-Befragung" (dans ce tome)

Vaus, D. de, MaAllister, I: "The changing politics of women. Gender and political alignment in 11 nations", in: European Journal of Political Research, 17 (1989)

VOX. Analysen eidg. Urnengänge, hgg. von der Schweiz. Gesellschaft für praktische Sozialforschung in Zusammenarbeit mit den Universitäten Bern, Zurich et Genève, Zurich 1977 ss.

Chapitre 6:

Attitudes à l'égard des mesures

déstinées à promouvoir les femmes

lors des élections au Conseil national.

Résultats d'une enquête représentative

par Regula Stämpfli

Traduction: Francine Matthey

Introduction

I

La présente étude a été effectuée par le Centre de recherche de politique suisse (directeur: prof. Wolf Linder), à la demande de la Commission fédérale pour les questions féminines. Un groupe de travail de la commission a collaboré au projet (responsables: Claude Longchamp et Regula Stämpfli), afin d'assurer le suivi du mandat de recherche.

Les aspects suivants figuraient au premier plan:

- Perception du problème parmi les électeur(trice)s et attitudes à l'égard de la promotion des femmes en politique.
- Disposition des électeur(trice)s et de sous-groupes importants à appuyer diverses mesures de promotion en vue des prochaines élections et estimation de leur efficacité.

Les questions ci-après ont été formulées en collaboration avec le groupe de suivi de la commission et les responsables du projet du Centre de recherche:

II

- La population est-elle disposée à appuyer des mesures de promotion appropriées? Existe-t-il des catégories sociales et politiques qui réagissent de manière particulièrement positive ou négative à ces mesures?
- Quel est l'effet, en politique, des attitudes et des jugements de valeur à l'endroit des femmes? La politique féminine est-elle perçue comme un domaine autonome? Quelle relation y a-t-il entre l'appréciation de la politique féminine et les mesures de promotion? Existe-t-il des différences liées au sexe dans la perception de la politique des femmes en tant que domaine politique autonome?
- Comment l'homme et la femme sont-ils perçus en politique? Quelles qualités attribue-t-on plutôt à un sexe ou plutôt à l'autre sexe?

- Qu'attend-on des femmes en politique? Est-ce qu'on attend autre chose d'elles que de la part des hommes?
- Comment la sous-représentation des femmes en politique est-elle perçue et évaluée? Comment l'explique-t-on?

III

La présente étude "Attitudes à l'égard des mesures destinées à promouvoir les femmes lors des élections au Conseil national" s'appuie non seulement sur la littérature citée en annexe mais encore sur une enquête effectuée auprès des électeur(trice)s. Mille soixante-sept personnes ont été contactées, après avoir été sélectionnées selon une procédure combinant l'échantillonnage aléatoire et la méthode des quotas. Nous avons choisi au hasard 110 localités dans les trois régions linguistiques principales et mené 10 interviews dans chacune d'elles.¹ Les personnes, formées, chargées des interviews devaient recueillir des données concernant le sexe, l'âge, le salaire et la profession, qui soient représentatives de l'électorat. Compte tenu de l'abstentionnisme régulier et occasionnel, compris entre 30 et 50%, le groupe sondé est proportionnellement plus grand que dans le cas où l'électorat potentiel aurait été pris en compte. L'influence possible du sexe des enquêteur(euse)s sur les personnes interviewées n'a pas été négligée. Vu la dimension de l'échantillon, l'exactitude des déclarations est de +3/-3 points. Pour une valeur fixée à 50%, le pourcentage effectif oscille en 47 et 53%. Des distorsions plus importantes n'intéressent pas la statistique.

Ce sont les responsables du projet du Centre de recherche qui ont élaboré le questionnaire (cf. annexe, p. 207s) et en ont discuté ensuite avec le groupe de suivi et le secrétariat de la Commission. Conformément au mandat de recherche, il portait essentiellement sur les aspects suivants:

- disposition à appuyer les mesures sélectionnées destinées à promouvoir les femmes
- prise de conscience du fait que les femmes sont sous-représentées dans le domaine politique
- attitudes à l'égard des femmes, qui ont une influence sur les élections.

Le fait de considérer l'enquête comme un supplément à l'analyse VOX du 6 juin 1988 a permis en outre:

- d'examiner l'importance des dispositions en matière de politique en général

- de contrôler la répartition des résultats selon certaines caractéristiques: individus, ménages et régions (cf. dans l'annexe, p. 206 le schéma "Concept de recherche sous-tendant l'étude").

La Société Suisse de Recherches Sociales Pratiques a effectué le travail de terrain du 7 au 28 juin 1988. Une interview sur dix a été vérifiée après coup au hasard, par téléphone. L'analyse des données a été réalisée à l'aide du programme statistique SPSS/PC+ au Centre de recherche. Les caractéristiques mentionnées moins de 30 fois n'ont en principe pas été encore subdivisées. Elles n'apparaissent ni dans le texte ni dans les tableaux.

IV

Il est de toute évidence impossible d'évaluer la participation politique indépendamment de la réalité socio-économique d'un pays. Cette réalité précisément engendre une perception particulière des rôles de même que la différenciation, en fonction du sexe, des droits, des possibilités ainsi que des qualités des personnes et elle détermine la présence des femmes, de toutes les femmes, dans la vie politique. Des mesures de promotion sur le plan politique ne suffisent pas pour supprimer le préjudice causé aux femmes dans ce domaine; une perception fondamentalement nouvelle des rôles dans la société et dans l'économie s'avère également indispensable. L'idée peut sembler banale mais mérite d'être prise en considération. N'oublions pas non plus l'apparition relativement tardive des revendications en matière d'égalité et le statut minoritaire, devenu une tradition, des femmes dans la politique en Suisse. L'histoire, comparativement courte, de la participation des femmes à la vie politique a un effet inhibiteur non négligeable sur leur émancipation au sein du monde politique.

Voyons par exemple les résultats des élections au Conseil national en 1987: Le nombre des candidats et des candidates à un siège au sein du Conseil national n'avait jamais été aussi élevé. Sur 2400 candidatures, on a dénombré 706 femmes, soit 29%. Près d'un tiers des candidat(e)s étaient donc de sexe féminin. Cependant, 15% à peine de femmes ont obtenu un siège au Conseil national (29 conseillères nationales) et 10% au Conseil des Etats (5 conseillères aux Etats).

Il reste donc un long chemin à faire, dans notre pays, jusqu'à ce que la parité entre hommes et femmes soit réalisée au sein du monde politique

1. Disposition à appuyer les mesures visant à l'égalité et les mesures de promotion

Que signifient au fond les termes "mesures visant à l'égalité" et "mesures de promotion"?

Il convient de faire la distinction entre égalité des droits et égalité des chances: L'égalité formelle des droits est réalisée pour une part considérable en Suisse, bien que le programme législatif "Egalité de droits entre hommes et femmes" du 26 février 1986 ne soit pas encore pleinement exécuté. L'inégalité sociale subsiste toutefois: hommes et femmes, sur ce plan-là, n'ont pas des chances égales.

Les mesures de promotion sont destinées à atténuer les inégalités existantes; elles constituent non seulement des positions formelles à l'égard de l'égalité des droits, mais encore une tentative de supprimer les discriminations actuelles.

Nous distinguons ci-après deux types de mesures de promotion:

a) Les mesures prises par les organisations politiques, qui se présentent de la manière suivante:

1. Annonces, affiches, meetings et recommandations hors partis en faveur des femmes
2. Position particulièrement favorable des femmes sur les listes électorales
3. Cumul des femmes uniquement, sur les listes
4. Pourcentages réservés aux femmes sur les listes des partis (p.ex. quotas d'un tiers ou équivalent à la moitié)
5. Listes de partis établies séparément pour les femmes (et pour les hommes).
6. Listes de partis exclusivement féminins.

b) Les quotas de sièges:

1. Conseil national: garantie d'un pourcentage, soit 40% au minimum des 200 sièges, au sexe le moins bien représenté.
2. Conseil des Etats: obligation des cantons de déléguer une femme et un homme lorsqu'ils disposent de deux sièges au Conseil
3. Conseil fédéral: garantie d'une proportion de 3 sièges sur 7 au sexe le moins bien représenté.

Le système des quotas est considéré comme la mesure de promotion la plus intensive à l'endroit des femmes.² Il doit servir à concrétiser l'égalité des droits garantie dans la loi: c'est un moyen, statiquement démontrable, de compenser la sous-représentation des femmes. Il existe diverses formes de quotas: les quotas

"stricts", "rigides" d'une part et les quotas "flexibles" d'autre part. Nous proposons en quelque sorte une solution mixte. La garantie d'un pourcentage minimum au sexe le moins représenté a un caractère rigide (fixation d'un pourcentage), mais elle est flexible en ce sens que ce pourcentage minimum peut très bien être augmenté.

1.1. Mesures prises par les organisations politiques afin de promouvoir les femmes

Il existe de nombreuses possibilités que certains partis utilisent déjà et de manière spontanée dans les différents cantons, dans le but de renforcer la présence des femmes dans les organes politiques.³

Des partis bourgeois ont organisé des meetings et placardé des affiches lors des dernières élections au Conseil national, afin de mettre davantage les femmes en évidence. En outre, des sections cantonales se sont décidées à donner une place favorable aux femmes sur leurs listes: Des partis de gauche ont soit réservé un pourcentage de places aux femmes sur leurs listes soit établi des listes séparées pour les femmes et pour les hommes. Des listes présentées par des partis exclusivement féminins ont également fait leur apparition en 1987.

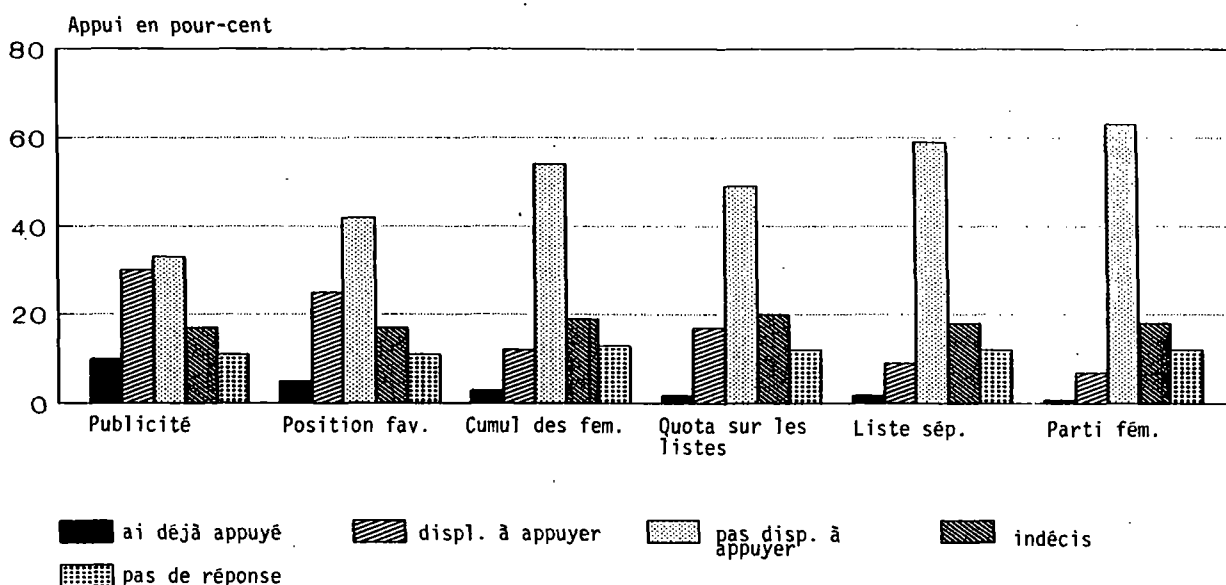
Nous avons formulé nos questions en fonction des mesures de promotion qu'ont prises ces partis. Les personnes interrogées devaient dire, dans chaque cas, quelles mesures

- a) elles avaient particulièrement appuyées lors des dernières élections au Conseil national
- b) elles seraient prêtes à appuyer davantage à l'avenir
- c) elles n'étaient pas prêtes à appuyer davantage à l'avenir.

Elles étaient donc invitées à s'exprimer par rapport à une situation réelle sur leur disposition à agir, passée et future.
Les résultats de l'enquête se présentent de la manière suivante:

Graphique 1:

Disposition à appuyer les mesures de promotion des femmes prises par les organisations politiques



- 33% des personnes interrogées ne sont pas prêtes à appuyer l'utilisation d'annonces, d'affiches, les meetings et les recommandations hors partis en faveur des femmes. Seules 10% déclarent avoir pris garde à de telles activités et 30% sont disposées à appuyer à l'avenir le renforcement de la propagande en faveur des femmes. Un bon tiers des personnes rejettent donc déjà cette mesure visant à l'égalité, dont l'impact est relativement faible.
- 42% des personnes ne sont pas prêtes à appuyer des listes sur lesquelles les femmes sont particulièrement bien placées. 25% imaginent qu'elles appuieront de telles listes à l'avenir. 5% seulement ont prêté attention, lors des élections au Conseil national en 1987, à la position des femmes sur les listes des partis.
- Les personnes rejettent encore plus nettement la proposition de cumuler uniquement les femmes sur les listes. Seules 3% d'entre elles ont déjà apporté leur soutien à une telle proposition; 12% seulement imaginent qu'elles le feront à l'avenir et 54% s'opposent à une telle mesure.
- La solution des pourcentages réservés aux femmes sur les listes des partis suscite un peu moins d'opposition. 49% des personnes refusent d'appuyer cette mesure, 2% ont déjà appuyé de telles listes et 17% imaginent qu'elles le feront à l'avenir.

- Les listes des partis établies séparément pour chaque sexe n'ont pas beaucoup de succès. 59% des personnes interrogées s'y opposent. 9% seulement imaginent qu'elles appuieront cette mesure à l'avenir.
- 63% des personnes n'ont pas l'intention de soutenir un parti exclusivement féminin. 7% d'entre elles imaginent qu'elles appuieront la liste d'un tel parti. La différence est considérable par rapport à l'attitude de la population à l'égard, par exemple, du renforcement de la propagande en faveur des femmes dans le domaine politique.

BILAN: La population est peu disposée à appuyer les mesures de promotion que quelques partis ont déjà mises en oeuvre. Les personnes décidées à appuyer les mesures prises par les organisations politiques constituent une minorité. Il en est de même de celles qui s'engagent au sein même d'un parti et en faveur de la politique suivie par un parti. Par conséquent, il vaudrait peut-être la peine que les partis intéressent les électeur(trice)s disposés à soutenir les femmes - qui représentent une minorité par rapport à l'ensemble de la population mais souvent une majorité par rapport aux personnes engagées sur le plan politique - aux "préoccupations de l'élite" et remportent ainsi un certain succès.

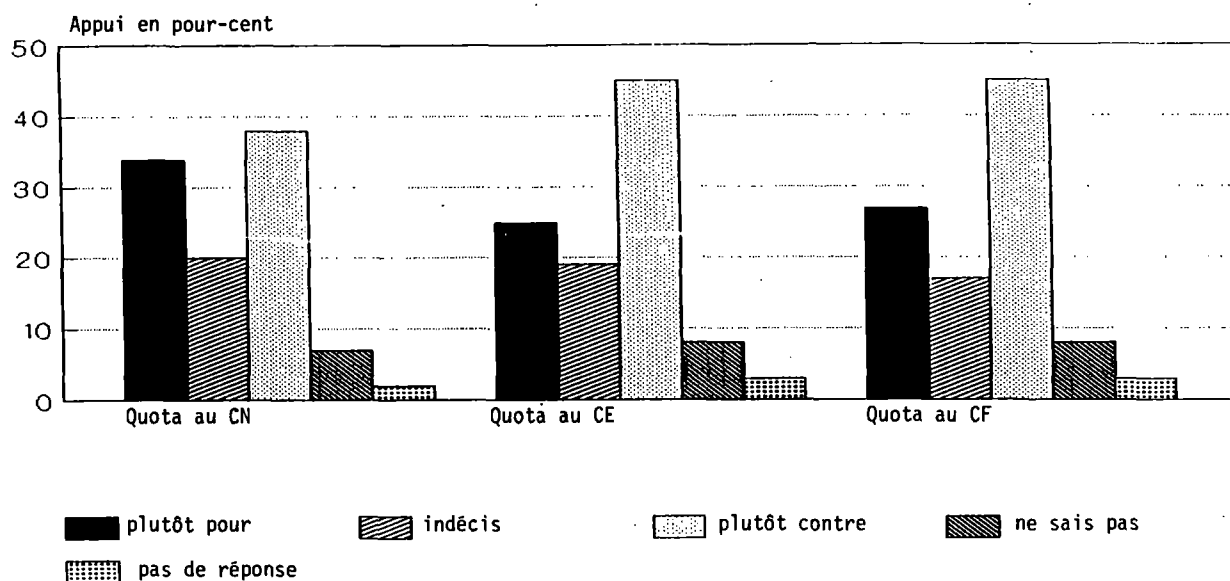
1.2. Quotas de sièges

Les personnes interrogées pouvaient, à l'égard des quotas proposés dans chaque cas, se déclarer

- a) plutôt pour
- b) encore indécises
- c) plutôt contre.

Comme il n'existe pas de quotas fixés par la loi, le questionnaire a seulement permis de mettre en relief une disposition indirecte, hypothétique à appuyer le système des quotas.

Graphique 2:
Disposition à appuyer la solution des quotas de sièges au CN/CE/CF



Les résultats sont étonnants: les quotas réalisent un meilleur score que les mesures de promotion prises par les organisations politiques.

- Un tiers des personnes interrogées (34%) se prononcent plutôt pour un quota de 40% au moins au Conseil national, que la loi garantirait au sexe le moins bien représenté. 38% d'entre elles, en revanche, se déclarent plutôt contre. De toutes les mesures de promotion que nous avons proposées, celle-ci est la plus populaire.
- 25% des personnes approuvent l'idée de présenter un homme et une femme par canton lors des élections au Conseil des Etats. 19% s'abstiennent de donner leur avis. Le taux de rejet, soit 45% de toutes les personnes interrogées, est un peu plus élevé que dans le cas des quotas proposés pour le Conseil national.
- 27% des personnes approuvent l'idée de garantir au sexe le moins bien représenté 3 sièges sur 7 au Conseil fédéral. 45% s'y opposent et 11% s'abstiennent de donner leur avis.

BILAN: La population juge l'introduction des quotas plus positive que les mesures prises par les organisations politiques. Elle souhaite plutôt une amélioration purement quantitative de la présence des femmes dans le monde politique, qu'une promotion des femmes au sein des partis.

D'un point de vue méthodique, il n'est pas forcément étonnant que la solution des quotas ait davantage de succès que les mesures prises par les partis. Des enquêtes relevant des sciences sociales ont montré à maintes reprises que des propositions nouvelles, inédites, suscitent davantage d'écho que des propositions qui datent de quelque temps déjà. En outre, la question portant sur la disposition à appuyer les mesures prises par des organisations politiques était beaucoup plus concrète que celle qui concernait les quotas de sièges. Par conséquent, les chiffres ne sont pas directement comparables.

2. Attitudes catégorielles envers les mesures visant à l'égalité et les mesures de promotion des femmes

Dans une deuxième étape, nous nous sommes intéressés aux dispositions des personnes en matière de politique, au sexe, à la région, à la composition de leurs ménages ainsi qu'à leur environnement social. Nous avons mis ensuite ces caractéristiques en relation avec l'attitude de la population à l'égard des mesures de promotion des femmes et effectué une analyse, afin de trouver certaines explications à certains comportements. Nous nous sommes par conséquent posé les questions suivantes:

- Quels sont les affinités politiques qui déterminent les personnes à se prononcer pour ou contre les mesures de promotion des femmes?
- Y a-t-il un lien entre le sexe, l'âge, la profession de la personne interrogée et son attitude à l'égard des mesures visant à l'égalité?

2.1. Attitudes générales en matière de politique

Lorsque nous avons enquêté sur l'attitude à l'égard des mesures visant à l'égalité auprès de la majorité de la population, nous nous sommes tout d'abord intéressés aux dispositions générales des personnes en matière de politique. Quels groupes ayant des options politiques définies sont plutôt pour ou contre des mesures de promotion?

2.1.1. Intérêt pour la politique

Les personnes qui s'intéressent à la politique se montrent un peu plus disposées à appuyer les femmes à l'aide des listes des partis, que celles qui se désintéressent de la politique. Toutefois, la première catégorie refuse plus nettement que la deuxième la proposition des quotas au Conseil national, au Conseil des Etats et au Conseil fédéral.

2.1.2. Confiance en le gouvernement

Moins les personnes interrogées ont confiance en le gouvernement, plus elles approuvent la solution des quotas. Plus elles sont intégrées dans le système politique, plus elles pensent que les femmes ont, en fait, les mêmes chances que les hommes dans les structures actuelles. Cependant, plus leur méfiance à l'égard du gouvernement en place est prononcée, plus elles jugent nécessaire de prendre des mesures afin de promouvoir les femmes. Celles qui se montrent plutôt critiques à l'égard du système approuvent davantage les mesures de promotion que celles qui sont intégrées dans le système. Cette différence est liée au fait que l'application des mesures de promotion, qu'il s'agisse des mesures prises par

les organisations politiques ou des quotas de sièges, implique un changement; et toutes les personnes qui se sentent bien intégrées dans le système politique actuel n'ont aucun intérêt à ce qu'il change.

2.1.3. Participation régulière au scrutin

Les rapports sont les mêmes en ce qui concerne la participation au scrutin: moins les gens se rendent aux urnes, plus ils sont favorables à des mesures destinées à promouvoir les femmes. Ce sont souvent ceux qui se tiennent à l'écart des urnes qui pensent que la Berne fédérale poursuivra de toute façon la politique qu'elle voudra, qu'ils n'ont pas le pouvoir de l'influencer.

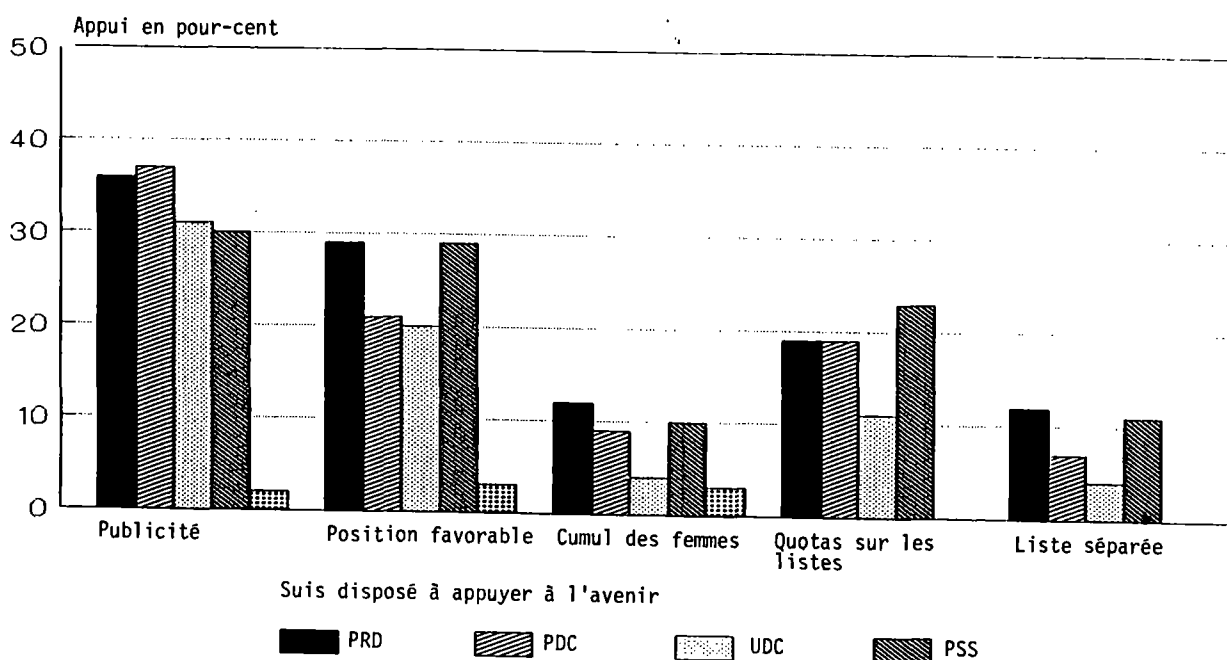
2.2. Sympathies à l'égard des partis

La majorité des personnes interrogées sont d'avis que le PSS et le POCB sont les plus compétents en matière de problèmes politiques ayant trait aux femmes. On pourrait donc en déduire que les sympathisant(e)s de ces mêmes partis sont aussi les plus disposé(e)s à appuyer les mesures visant à l'égalité. Les résultats sont toutefois plus nuancés:

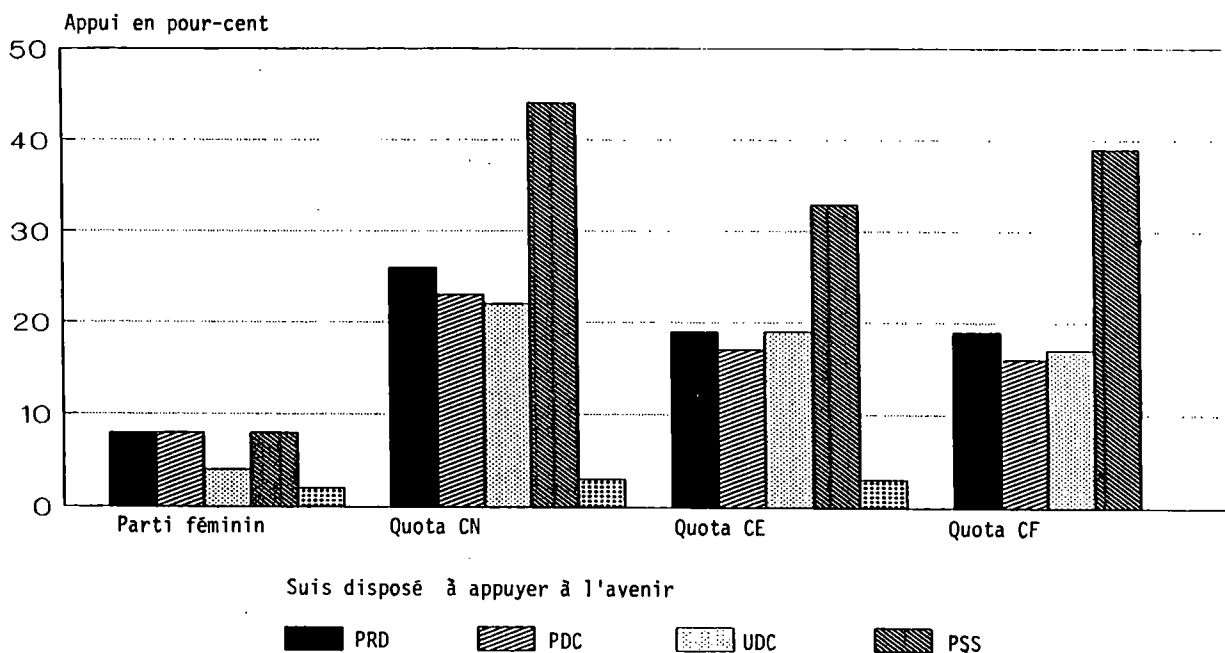
2.2.1. Promotion à l'aide de mesures prises par les organisations politiques

Graphique 3:

Disposition à appuyer les mesures, selon les affinités avec les partis



Graphique 4:
Disposition à appuyer les mesures, selon les affinités avec les partis



La disposition à appuyer la promotion des femmes par les partis à l'aide de la formation des listes ne varie guère selon les sympathies pour l'un ou l'autre des partis.⁴ Les résultats s'avèrent nettement plus différenciés en ce qui concerne le rejet; les sympathisant(e)s des partis bourgeois sont plus nombreux que ceux(celles) de la gauche, soit un tiers de plus, à s'opposer à certaines mesures.

Sinon, on ne constate pas de polarisation des opinions, comme dans d'autre cas, dans le schéma gauche/droite. Les différences sont si faibles que l'on pourrait presque en déduire que le thème "mesures destinées à promouvoir les femmes" - en mettant les choses au mieux - est l'objet d'un débat sur un terrain guère pré-disposé à la politique partisane ou - au pire - est devenu en quelque sorte une "question de foi" qui n'a plus rien à voir avec les options politiques de l'un ou de l'autre parti.

Ce sont les sympathisant(e)s de l'UDC qui désapprouvent le plus nettement la proposition d'une formation des listes plus favorable aux femmes. Les sympathisants de sexes féminin et masculin du PDC sont davantage disposés à les appuyer que ceux de l'UDC mais moins que ceux du PRD et du PSS. Tandis que les sympathisant(e)s du PDC et de l'UDC se distinguent en principe par une volonté de soutien un peu plus faible, ceux et celles du PRD et du PSS ne sont pas aussi un-

animes: il(elle)s penchent, dans le cas du PRD, davantage (+6%) pour le renforcement de la propagande et les recommandations hors partis en faveur des femmes, que dans le cas du PSS. En revanche, les dernier(ère)s se montrent plus favorables (+4%) que les premier(ère)s aux pourcentages réservés aux femmes sur les listes des partis.

2.2.2. Quotas de sièges

Le taux d'acceptation des mesures visant à l'égalité sous la forme des quotas de sièges est très élevé chez les sympathisants masculins et féminins du PSS et ils sont largement disposés à les appuyer. La moitié approximativement des personnes qui déclarent être proches de ce parti approuvent plutôt la proposition d'un quota de 40% au Conseil national. Elles sont deux fois plus nombreuses dans le camp social-démocrate que dans le camp bourgeois à approuver l'idée de réserver 3 sièges sur 7 au Conseil fédéral au sexe le moins bien représenté. Etant donné que les sympathisant(e)s du PSS dans quelques cantons ont déjà une certaine expérience en matière de formation des listes favorables aux femmes, ceci explique peut-être cela. Ils se sont prononcés sur un système qui leur est familier, d'où le faible taux de refus enregistré.

2.3. Différences liées au sexe

Outre les critères de l'âge, de la couche sociale, etc., qui sont en général des facteurs déterminants du statut social et de l'intégration politique, l'appartenance à l'un ou à l'autre sexe joue également un rôle. On peut s'attendre à ce que les femmes évaluent autrement que les hommes les mesures visant à l'égalité et les mesures de promotion des femmes.

2.3.1. Mesures de promotion prises par les organisations politiques

La disposition à appuyer les mesures de promotion prises par les organisations politiques n'accuse pas d'écarts significatifs liés au sexe. Disons, pour être plus précis, que les femmes approuvent davantage que les hommes toutes les mesures déjà mises en oeuvre, mais que les faibles écarts enregistrés, soit de 2 à 6 points, ne permettent pas de conclure à une différence liée au sexe.

Il en est autrement du rejet des mesures proposées par les partis. Les femmes les rejettent moins nettement (- 12%) que les hommes et elles s'opposent également moins qu'eux aux mesures visant à l'égalité.

Il est logique, à notre avis, que les femmes se montrent plus positives que les hommes à l'égard des mesures de promotion. Ces derniers les ressentent plutôt comme une menace. Les femmes apparaissent effectivement comme les gagnantes po-

tentielles tandis que leurs congénères masculins font figure de perdants potentiels, d'où l'appréciation inégale des mesures prises par les organisations politiques: c'est le taux de rejet qui crée la différence liée au sexe et non le taux d'approbation. Nous estimons cependant que les différences, dans la plupart des cas, auraient été beaucoup plus prononcées si la majorité des femmes se sentaient de fait fortement discriminées dans le domaine politique. On ne peut toutefois pas décider qu'il n'en est rien en se fondant uniquement sur l'appréciation des mesures de promotion. Nous allons tenter, dans les commentaires ci-après, d'approfondir cette question.

2.3.2. Promotion à l'aide des quotas de sièges

La proposition d'un quota de sièges, fixé dans la loi, réservé au sexe le moins bien représenté au Parlement et au Conseil fédéral suscite une approbation plus différenciée chez les deux sexes. Un nombre plus grand (+ 8 à 12%) de femmes que d'hommes jugent positive l'introduction d'un quota au Conseil national, au Conseil des Etats ainsi qu'au Conseil fédéral.

Cette différence passe au double en ce qui concerne le rejet: une proportion plus faible (- 20%) de femmes que d'hommes rejette les mesures fictives visant à l'égalité. La solution des quotas a davantage de succès auprès des femmes, bien qu'elle soit formulée de façon explicitement neutre puisqu'elle s'applique au "sexe le moins bien représenté" dans les organes politiques.

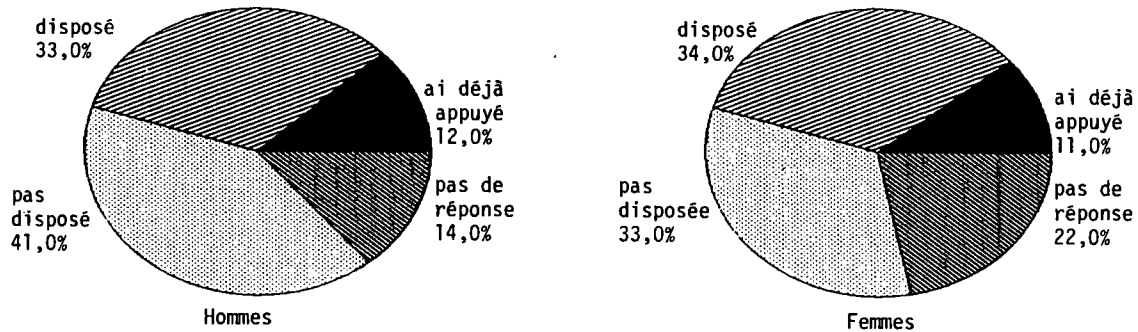
BILAN: L'influence des différences liées au sexe sur la disposition à appuyer les mesures de promotion des femmes n'a encore guère fait l'objet d'études. Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques à ce sujet⁵, nous estimons que les écarts sont significatifs dès le moment où ces différences équivalent à 10% et plus.

Nous avons relevé des différences qualitatives liées au sexe dans la manière d'apprécier les mesures: davantage de femmes que d'hommes se prononcent pour une garantie concrète de l'égalité des chances des femmes. Une bonne moitié des hommes s'oppose aux quotas, contre un tiers seulement de femmes.

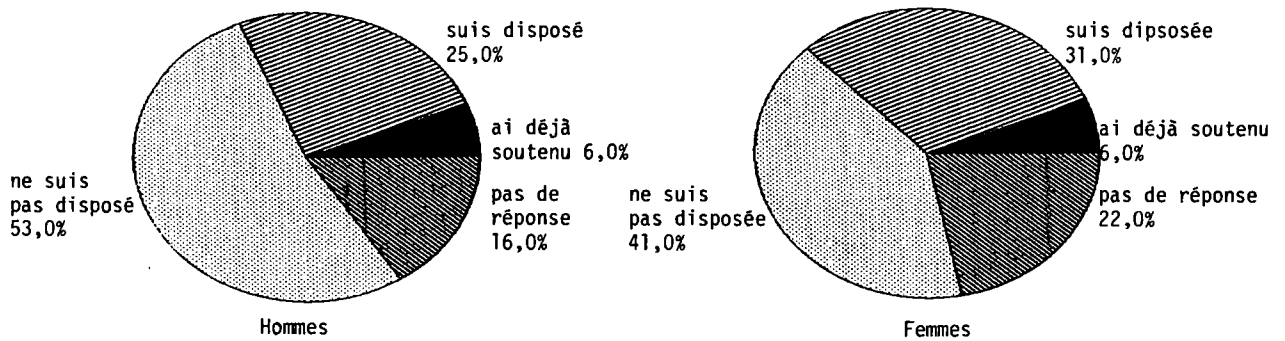
Les mesures de promotion ne rallient pas dans l'ensemble énormément de suffrages, certes, mais on peut dire que les femmes les rejettent moins énergiquement que leurs congénères masculins.

**Graphiques 5-13:
Disposition à appuyer les mesures de promotion des femmes, selon le sexe**

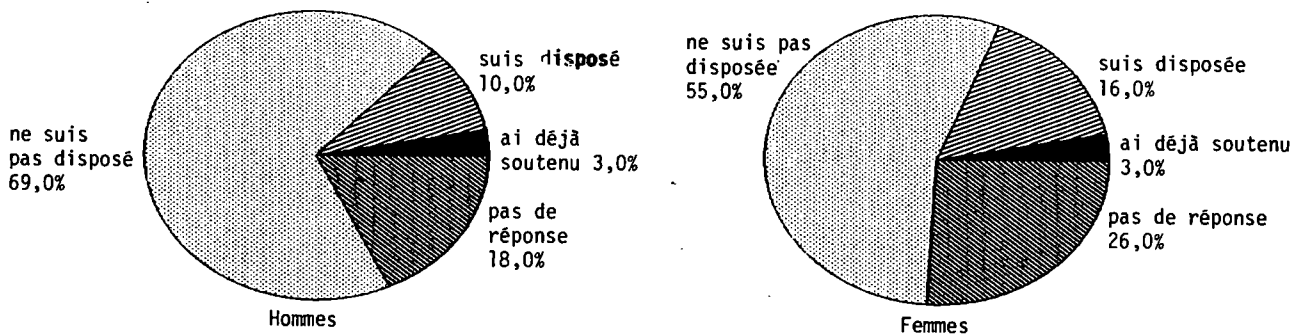
**Graphique 5:
Propagande**



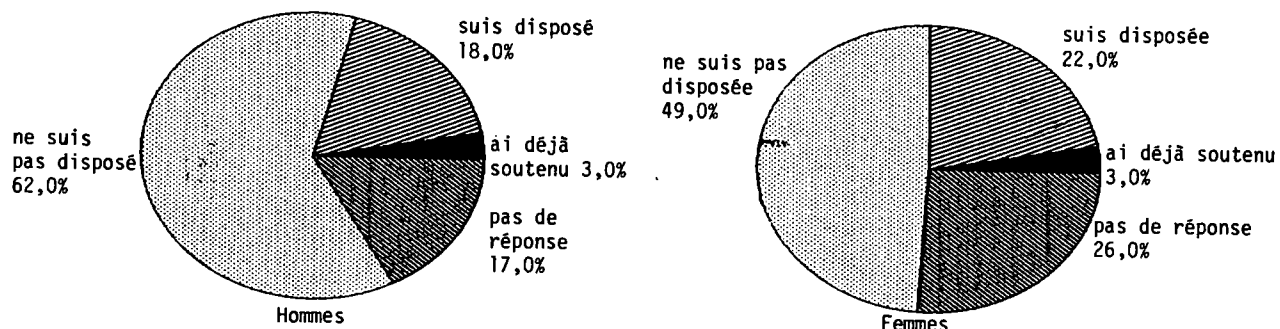
**Graphique 6:
Position favorable des femmes sur les listes**



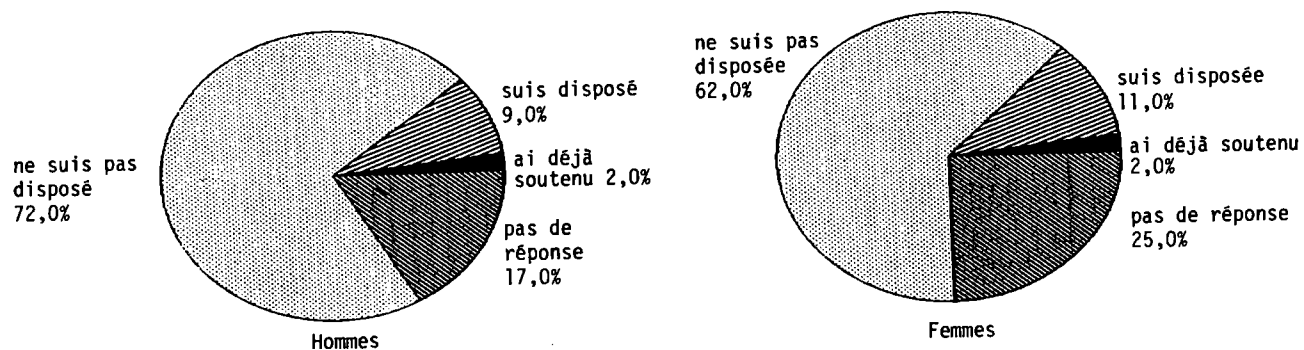
**Graphique 7:
Cumul des femmes**



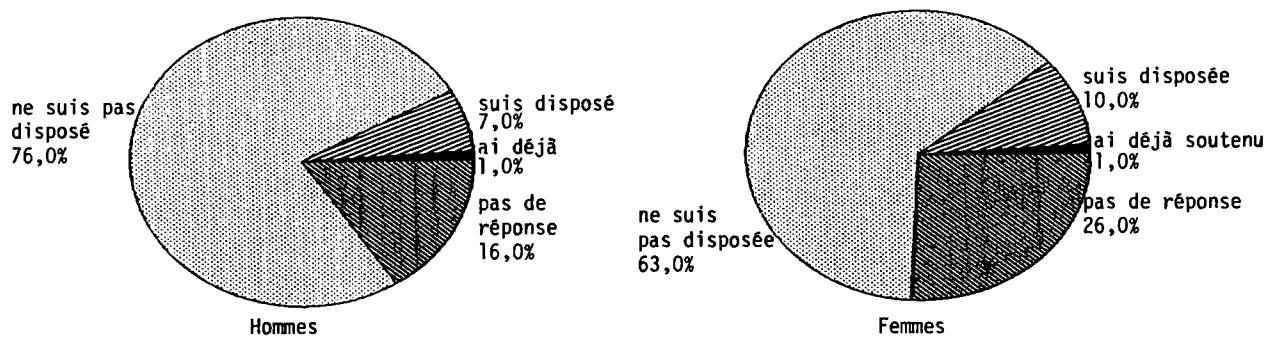
**Graphique 8:
Quotas sur les listes**



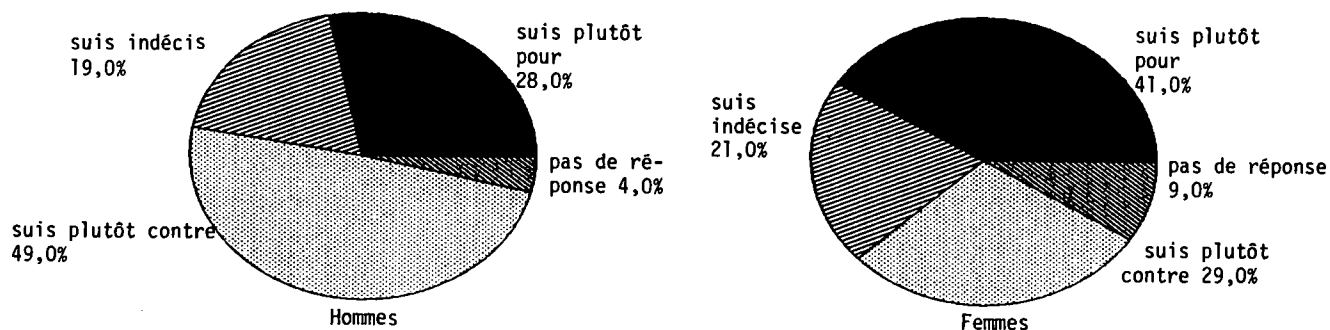
**Graphique 9:
Liste séparée**



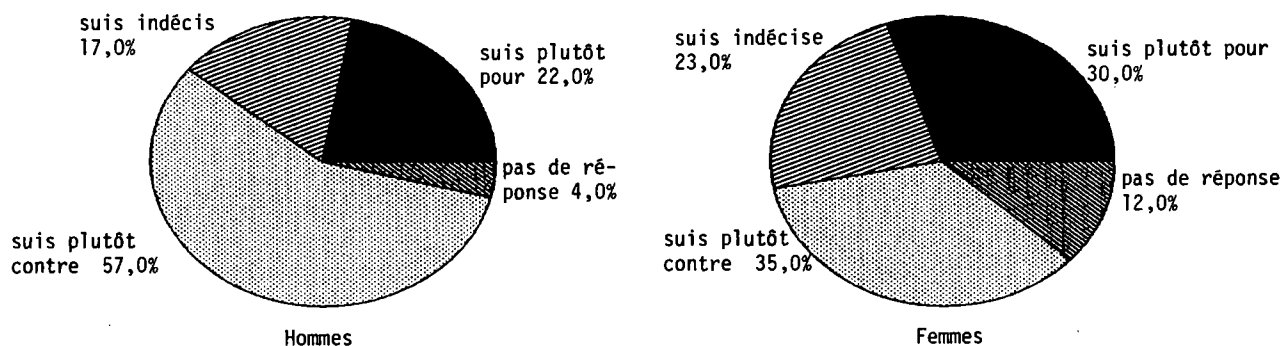
**Graphique 10:
Parti féminin**



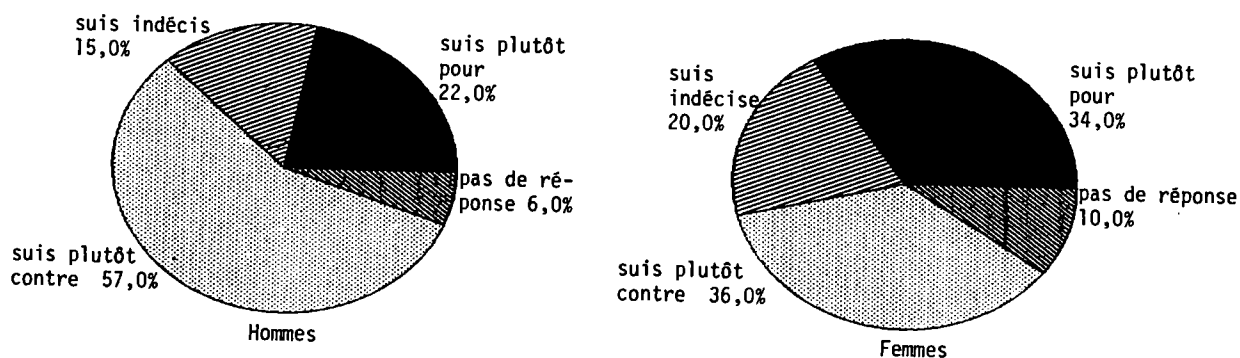
**Graphique 11:
Quota au Conseil national**



**Graphique 12:
Quota au Conseil des Etats**



**Graphique 13:
Quota au Conseil fédéral**



2.4. Différences dues à l'âge

Le thème des femmes dans le monde politique est relativement nouveau dans notre pays. Etant donné que les Suisses n'ont accordé le droit de vote aux Suissesses qu'en 1971, 63% de toutes les personnes interrogées, en raison de leur âge, ont connu la période où la politique suisse était une affaire d'hommes exclusivement. Il importe par conséquent, à notre avis, d'examiner si l'âge exerce une influence déterminante sur l'attitude à l'égard des mesures de promotion des femmes.

La majorité des personnes âgées de 20 à 50 ans sont disposées à appuyer ou refusent, dans des proportions à peu près égales, les mesures proposées, de la formation des listes aux quotas. L'idée du "quota au Conseil national" plaît surtout aux personnes de 29 à 37 ans, lesquelles se situent au-dessus (+6%) de la moyenne de la population. La classe des 20 à 28 ans se prononce plutôt, à raison d'un tiers environ, pour le quota au sein du Conseil fédéral.

Les personnes qui ont fait l'expérience d'une politique d'où les femmes étaient absentes, soit la génération des 50 à 80 ans, sont les plus nombreuses à rejeter toutes les mesures de promotion. Les quotas ne suscitent pas une opposition aussi massive, dans ces classes d'âges, que les mesures prises par les organisations politiques, rejetées par la moitié au moins des personnes de 51 ans et plus.

Nous en concluons que c'est plutôt la jeune génération qui se montre favorable aux mesures de promotion. Les différences, en l'occurrence, ne sont pas importantes. Nous avons été frappés par la chose suivante: étant donné que c'est le mouvement féministe de la deuxième vague, soit depuis la fin des années soixante, qui a redéfini les conceptions, les objectifs et les stratégies, on pourrait s'attendre à ce que la génération qui en a essentiellement profité, soit celle des 20 à 40 ans, approuve davantage les mesures de promotion des femmes. Elle ne se distingue toutefois pas des autres classes d'âges sur ce plan-là. La légitimité de la présence des femmes dans la politique et la volonté de renforcer cette présence est diversement appréciée par toutes les classes d'âges. Les personnes plus âgées ne rejettent pas carrément les innovations et les plus jeunes ne sont pas fondamentalement prêtes à tenter l'expérience. D'autres facteurs politiques et sociaux plus importants que l'âge interviennent certainement.

2.5. Appartenance à une classe sociale

Il existe un certain lien entre la situation professionnelle et la disposition à appuyer les mesures de promotion que nous avons proposées. Le taux de rejet est particulièrement élevé parmi les personnes ayant une bonne situation. Plus les

personnes interrogées sont intégrées et plus leur situation professionnelle est sûre et leur niveau de vie élevé, plus elles sont nombreuses à rejeter toutes les mesures de promotion ainsi que les mesures visant à l'égalité.

Ce sont surtout les employés et fonctionnaires occupant des fonctions subalternes qui approuvent les mesures; ils sont trois à cinq fois plus nombreux que les paysans à le faire, qui, eux, rejettent pour la plupart toutes les propositions. Le taux de rejet est également élevé chez les indépendants. Les employés et les fonctionnaires du niveau moyen suivent de près leurs collègues du niveau inférieur mais émettent des opinions plus contrastées: le taux d'approbation de même que le taux de rejet sont relativement élevés. Les catégories inférieures de revenus, étant donné qu'elles comptent de nombreux "indécis", ne donnent pas matière à des commentaires détaillés..

3. Attitudes générales à l'égard du problème de l'égalité

Il nous a paru intéressant de savoir dans quelle mesure les personnes interrogées estiment que l'égalité des droits et l'égalité des chances sont réalisées en Suisse. Nous avons examiné en outre le lien entre leur perception de la réalité sociale et leur attitude à l'égard des mesures de promotion envisageables.⁶

Les personnes interrogées avaient la possibilité de se déclarer

- a) "entièrement d'accord",
- b) "plutôt d'accord",
- c) "pas tellement d'accord",
- d) "pas du tout d'accord"

avec quelques opinions généralement émises sur les femmes et la politique, qui jouent un rôle considérable dans les projets en matière d'égalité.

Etant donné la structure du questionnaire, il convient d'interpréter de façon différente l'approbation et le rejet des diverses assertions: nous procéderons de la sorte dans chaque cas.

3.1. Egalité des droits

Signalons d'emblée que nous avons renoncé, dans l'exposé des résultats, à tenir compte des différences d'attitude liées au sexe. Les réactions des femmes et des hommes différaient si peu que toute interprétation reposerait sur une "base statistique" fragile. Des thèmes tels que "égalité des droits", "politique des femmes" et "discrimination" ne provoquent pas à première vue une polarisation des opinions en fonction des sexes.

La première assertion, "d'une manière générale, les femmes et les hommes sont aujourd'hui égaux en droits", invitait à une appréciation de la situation en matière d'égalité. Cette assertion présente une certaine ambiguïté car elle peut se rapporter aussi bien à l'égalité matérielle qu'à l'égalité formelle des droits. Il est possible que les personnes qui se déclarent entièrement d'accord considèrent soit que l'égalité matérielle et formelle est réalisée en Suisse, soit que l'égalité matérielle des droits n'est en principe pas un problème. L'approbation étant difficile à interpréter, c'est le rejet de cette assertion qui nous intéresse en premier lieu, de même que le lien entre ce rejet et la disposition à appuyer les mesures de promotion.

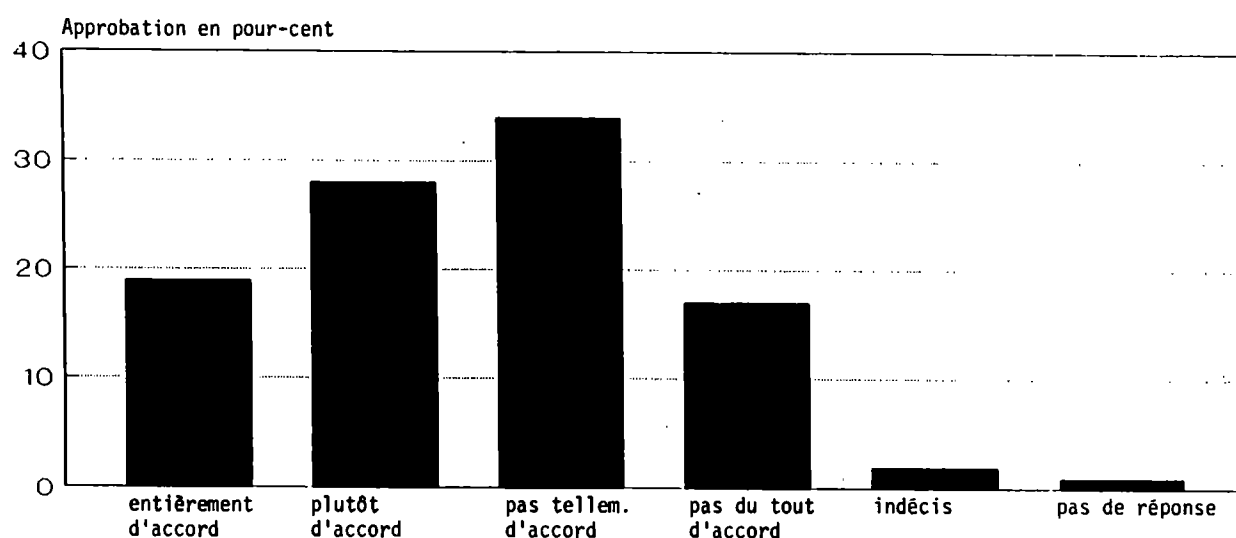
Quarante-sept pour cent des personnes interrogées déclarent être entièrement (19%) et plutôt (28%) d'accord avec cette assertion. La moitié (50%) d'entre el-

les ne sont pas du tout (17%) ou pas tellement (33%) d'accord. Elles se répartissent ainsi en deux grands groupes presque égaux, le groupe dominant étant celui des personnes qui estiment que l'égalité des droits entre hommes et femmes n'est pas encore réalisée en Suisse.

La corrélation suivante est intéressante: les personnes qui contestent que "d'une manière générale, les femmes et les hommes sont aujourd'hui égaux en droits" sont davantage disposées à appuyer toutes les mesures de promotion ainsi que les mesures visant à l'égalité.

Graphique 14:

Attitude générale à l'égard des femmes dans le domaine politique: Egalité des droits



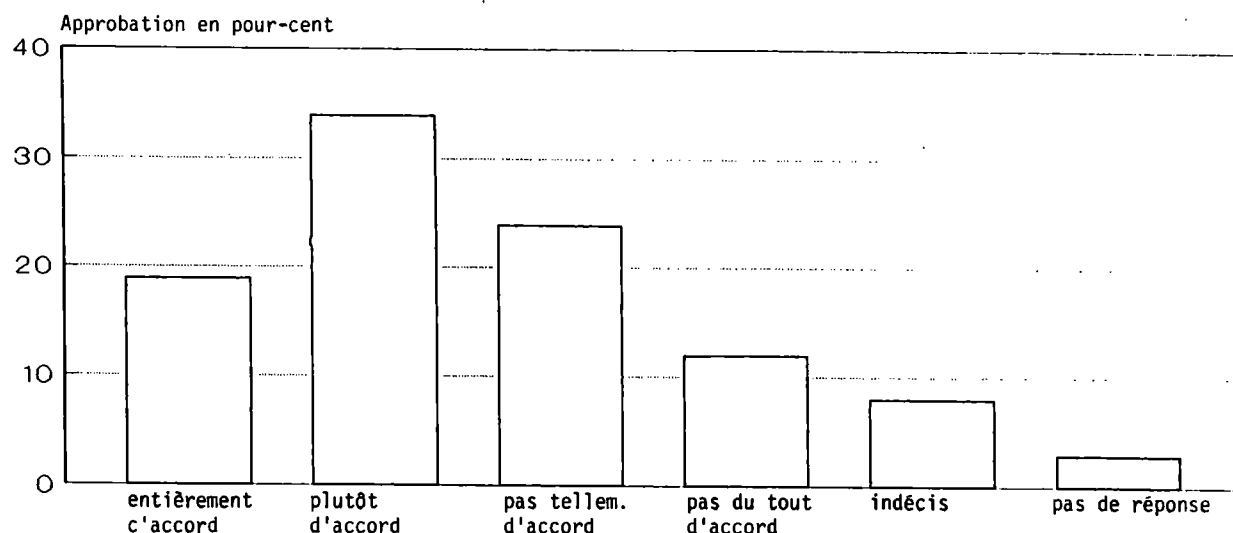
3.2. Une politique des femmes servant la cause des femmes

La deuxième assertion, "certains droits, souhaits et certaines idées des femmes ne peuvent être réalisés que si la politique des femmes sert la cause des femmes", implique une compréhension plus poussée de la politique. Cette exigence est bien accueillie par la majorité des personnes interrogées. 53% d'entre elles sont entièrement (19%) ou plutôt (34%) d'accord avec cette assertion. 36% ne jugent pas nécessaire une politique des femmes qui sert la cause des femmes. Dans ce cas également, il existe un lien évident entre l'approbation de cette opinion et l'approbation des mesures de promotion. Les personnes qui jugent une telle

politique nécessaire pour pouvoir réaliser certaines idées et certains désirs des femmes appuie les mesures, notamment l'introduction des quotas, dans une proportion supérieure à la moyenne.

Graphique 15:

Attitude générale à l'égard des femmes dans le domaine politique: Une politique des femmes servant la cause des femmes

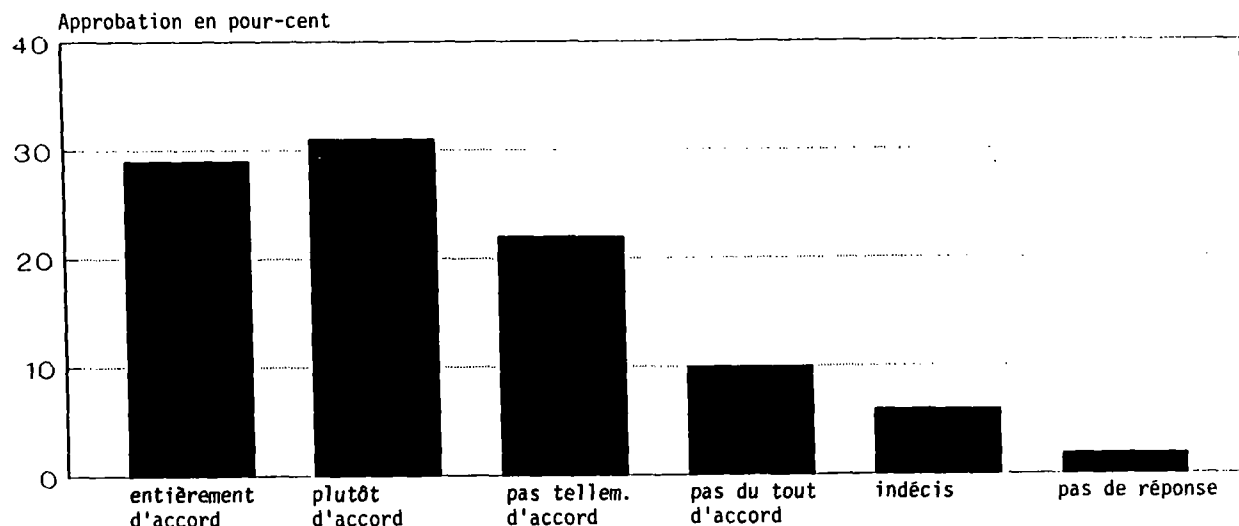


3.3. Nécessité d'une participation égale de l'homme et de la femme

Soixante et un pour cent des personnes interrogées sont entièrement (29%) ou plutôt (32%) d'accord avec l'assertion "une démocratie ne fonctionne, à la longue, que si les femmes et les hommes participent dans une mesure égale à la vie politique et sont représentés de façon équitable au Parlement"; un tiers d'entre elles ne sont pas de cet avis. Il existe un lien évident entre l'approbation de cette assertion et l'approbation, notamment, des quotas. L'idée d'augmenter le pourcentage de femmes en introduisant des quotas trouve un écho chez les personnes qui préconisent une participation égale de la femme et de l'homme à la politique suisse. La nécessité d'une participation équitable, numériquement parlant, de tous les groupes qui composent la population est un argument qui convainc nombre de personnes, autant et même davantage que les arguments qui mettent surtout en relief la discrimination des femmes.

Graphique 16:

Attitude générale à l'égard des femmes dans le domaine politique: Nécessité d'une participation égale des hommes et des femmes



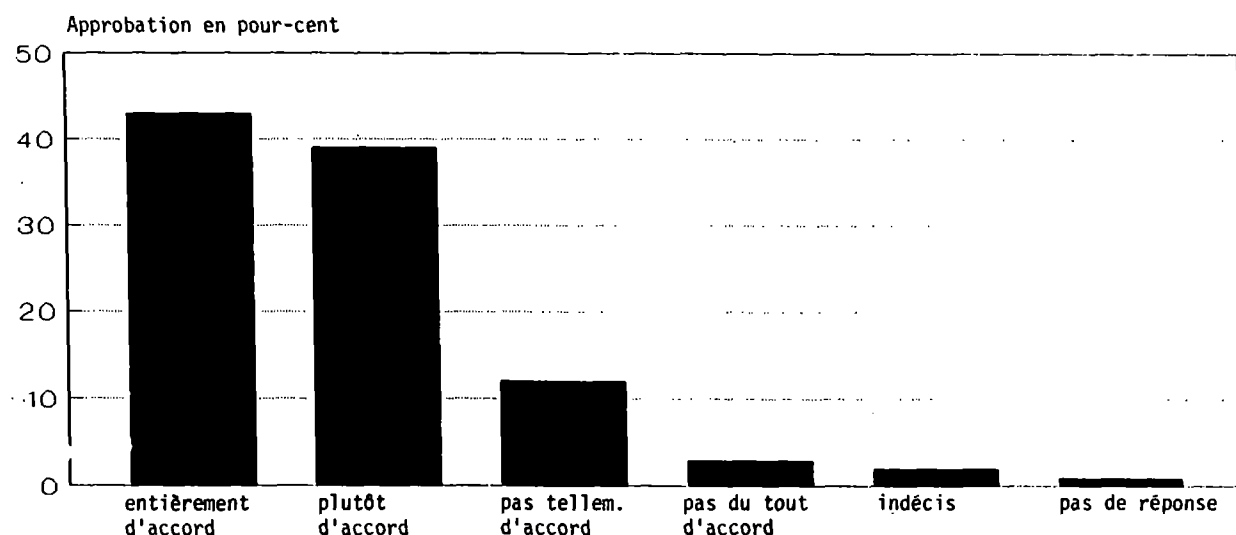
3.4. Discrimination des femmes

La grande majorité des personnes interrogées sont entièrement (43%) ou plutôt (39%) d'accord avec l'assertion "bien qu'elles aient les mêmes droits que les hommes, les femmes restent désavantagées dans de nombreux domaines". Un nombre étonnamment élevé de personnes estiment que les femmes sont désavantagées dans de nombreux domaines. Il s'agit néanmoins d'être prudent dans l'interprétation car reste à savoir jusqu'à quel point ces désavantages sont ressentis comme négatifs.

La moitié des personnes qui approuvent cette assertion s'opposent à toutes les mesures de promotion. Une personne peut très bien constater que les femmes sont désavantagées dans de nombreux domaines sans vouloir forcément y changer quelque chose sur le plan politique. Il n'apparaît pas toujours indispensable de corriger l'inégalité.

Graphique 17:

Attitude générale à l'égard des femmes dans le domaine politique: Femmes désavantagées dans de nombreux domaines



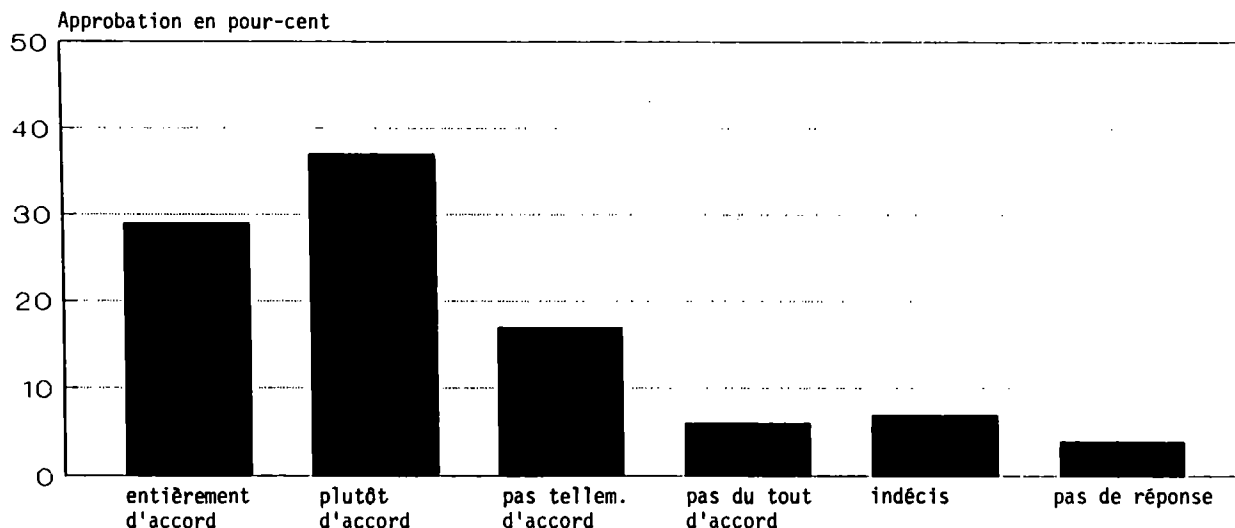
3.5. Accroître le nombre des femmes en politique n'est qu'une première étape

La dernière assertion "accroître le nombre des femmes au sein du Parlement n'est qu'une première étape vers un changement des modes de pensée et des comportements traditionnels dans la politique et dans la société", implique la perspective de changements fondamentaux. 66% des personnes interrogées sont entièrement (29%) ou plutôt (37%) d'accord avec cette conception large de l'émancipation. Celles qui sont convaincues que ce changement des mentalités est un long processus approuvent les mesures de promotion. Les termes "n'est qu'une première étape" sont déterminants: la majorité des personnes pensent que l'accroissement du nombre des femmes au Parlement joue un rôle secondaire, certes, mais qu'il convient de ne pas sous-estimer.

Quant à savoir si les mêmes personnes qui approuvent cette assertion encourageraient effectivement un changement des modes de pensée et des comportements traditionnels, la question reste bien sûr ouverte.

Graphique 18:

Attitude générale à l'égard des femmes dans le domaine: Un première pas



BILAN: Plus il y a de personnes qui pensent que seule une politique des femmes servant la cause des femmes permettra de réaliser les droits, les désirs et les idées de ces dernières, plus elles sont nombreuses également à vouloir soutenir les mesures de promotion prises par les partis et l'introduction de quotas dans les organes politiques. Plus elles sont conscientes de la discrimination dont souffrent les femmes, plus elles sont disposées à appuyer les mesures. Chez celles qui sont peu ou ne sont pas du tout conscientes, les mesures de promotion proposées restent sans écho. L'attitude à l'égard des femmes et de leur rôle dans la société et dans l'Etat est un facteur essentiel dans l'évaluation de leurs possibilités d'action dans le domaine politique. Plus les gens pensent sérieusement que nous sommes encore loin, en Suisse, de connaître une véritable égalité des droits, plus ils sont prêts à appuyer toutes les mesures en faveur des femmes. Comment se fait-il alors, étant donné leur attitude vis-à-vis de l'égalité, qu'ils ne le soient pas encore davantage disposés à le faire? Nous pensons que cela tient à la formulation du questionnaire. Du fait qu'elles avaient la possibilité de répondre par "plutôt d'accord", les personnes interrogées se sont abstenues d'observer une certaine cohérence entre leur attitude et leur comportement.

Par conséquent: bien qu'une majorité de personnes reconnaissent que les femmes restent désavantagées dans de nombreux domaines, seul un tiers entend appuyer des mesures spéciales en leur faveur. Cela signifie que même celles qui sont conscientes de cette situation ne jugent pas de telles mesures indispensables. Les inégalités entre femmes et hommes sont perçues, certes, mais quant à savoir si cette prise de conscience implique une volonté de modifier les règles du jeu, la question reste ouverte.

4. Pourcentage de femmes dans le domaine politique: Etat des connaissances et opinions

Les schémas culturels, entrelacés d'idéologies, sont des formes d'organisation de la pensée dans une société donnée. Les structures sexuelles "pensent" en nous et nous nous projetons en elles. Le sexe féminin est en cela plus sexualisé que le sexe masculin: comparé à l'homme, il est l'"autre" sexe. Nous allons voir quel intérêt suscite cet "autre" sexe lors des élections, en testant l'état des connaissances de la population concernant le pourcentage de candidates et celui des sièges qu'elles ont obtenus au Conseil national et au Conseil des Etats.

Nous avons posé plusieurs questions, soit: "Pouvez-vous me dire à combien s'élève approximativement le pourcentage de femmes qui ont brigué un siège au Parlement lors des dernières élections au Conseil national?" Les autres questions, formulées de manière analogue, portaient sur le nombre des femmes élues au Conseil national et au Conseil des Etats. Les personnes interrogées ne disposaient pas d'un choix de réponses mais devaient citer des chiffres: en fait, les femmes représentaient presque un tiers des candidat(e)s à un mandat parlementaire lors des dernières élections au Conseil national. 29 femmes ont été élues au Conseil national, 5 au Conseil des Etats. 45% de personnes n'ont pas pu répondre à la question relative au pourcentage de candidatures féminines (2), 39% non plus à la question concernant le nombre de sièges qu'ont obtenus les femmes au Conseil national et 39% également à la même question concernant le Conseil des Etats. La plupart des personnes qui ont fini par répondre ont indiqué des nombres inférieurs aux nombres réels dans les trois cas.

Seule 1% des personnes interrogées connaît le nombre exact de femmes siégeant au Conseil national, mais 10% d'entre elles savent combien de femmes compte le Conseil des Etats. Quant au pourcentage approximatif de candidates lors des élections au Conseil national en 1987, 7% seulement des réponses étaient correctes.

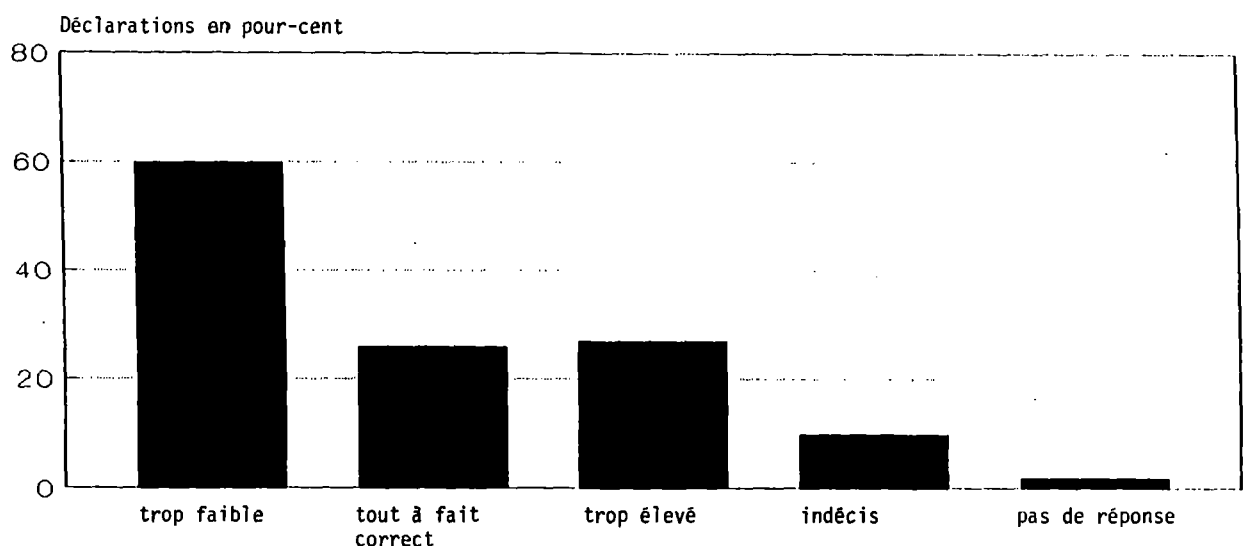
La participation à la vie politique n'est pas perçue, au niveau conscient, comme ayant un lien avec l'appartenance à l'un ou à l'autre sexe. Par conséquent, les femmes devraient se voir offrir les mêmes possibilités de participer et les mêmes chances d'être élues que les hommes. En fait, on pourrait supposer que le "sexe" n'est pas du tout perçu comme une catégorie sociale. Il est cependant difficile de mesurer à l'aide d'une enquête représentative le préjudice latent dont souffrent les femmes en politique.

Quant au pourcentage de femmes présentes dans le domaine politique, 63% des femmes et 60% des hommes estiment qu'il y a trop peu de parlementaires de sexe féminin, 28% des hommes et 25% des femmes qu'il y en a suffisamment. Ceux et celles qui les jugent trop nombreuses sont à égalité.

BILAN: La majorité des personnes interrogées ne savent pas combien de femmes ont en fait sollicité un siège au Parlement en 1987 et combien l'ont obtenu. Tout à fait indépendamment de cela, 60% de ces personnes (presque autant d'hommes que de femmes) pensent que les femmes sont nettement sous-représentées au Parlement; 26% estiment qu'elles sont suffisamment représentées et 2% seulement qu'il y a trop de femmes sous la coupole fédérale.

Graphique 19:

Attitude à l'égard du pourcentage de femmes au parlement. Le taux actuel de représentation des femmes est-il...



Les gens sont plus ou moins conscients de la sous-représentation des femmes. Disons qu'ils en ont un vague sentiment. Le fait de connaître le pourcentage de femmes siégeant au Parlement suppose un certain effort et un certain niveau d'information. Un très petit nombre de personnes est cependant prêt à fournir cet effort ou en mesure de le faire.

Même si l'on ne sait pas vraiment jusqu'à quel point les femmes sont sous-représentées, on admet généralement qu'elles le sont.

Etant donné la propagande accrue à laquelle les partis représentés au Conseil fédéral se sont livrés, avant les dernières élections, en faveur d'une augmentation du pourcentage de femmes sous la coupole, l'ignorance de la population ne

manque pas de surprendre. Le nombre des femmes qui siègent au Parlement ne semble intéresser, en fin de compte, qu'une minorité de personnes, une élite.

La sous-représentation des femmes - tout comme l'inégalité - figure aujourd'hui parmi les faits établis: toutefois, elle ne suscite apparemment pas un grand intérêt (ou n'a pas tellement d'importance) et ne choque pas non plus les citoyen(ne)s au point qu'ils éprouvent le besoin d'en connaître la dimension exacte.

5. Attentes à l'égard des femmes dans le domaine politique

"Une seule femme au Parlement, c'est comme une fleur dans un paysage, mais un grand nombre de femmes, c'est comme de la mauvaise herbe".

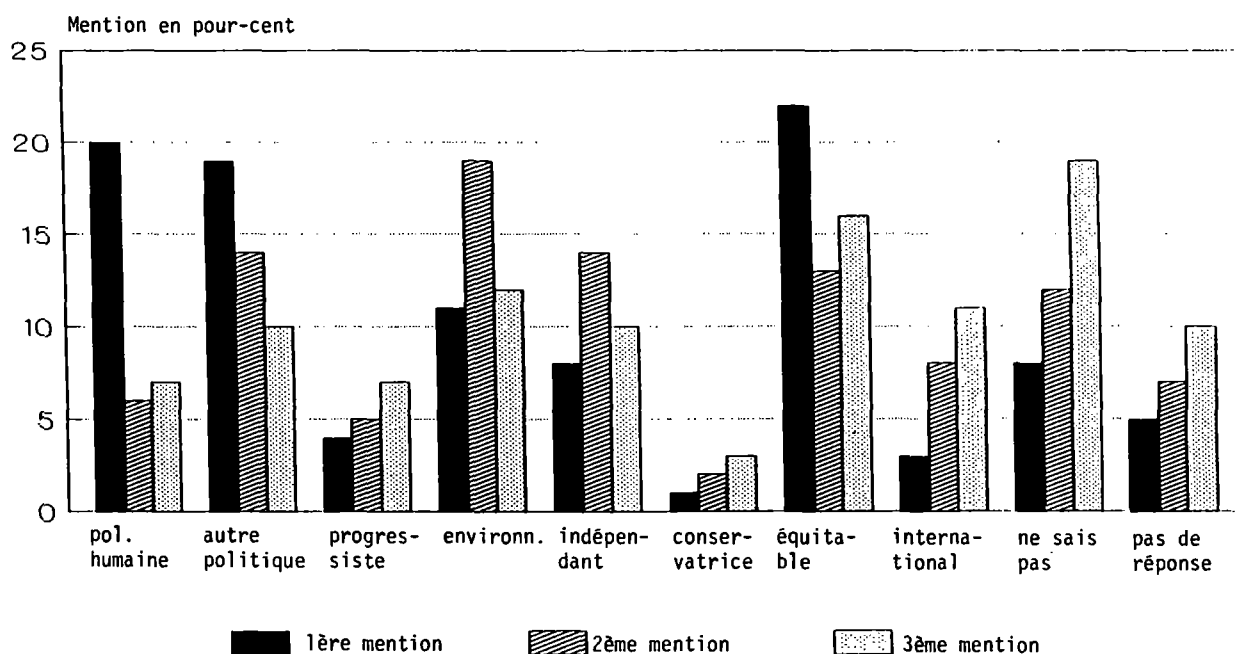
*"Les femmes, à la différence des hommes, ont un rôle plus intellectuel, moral, culturel, éducatif et un besoin très profond de s'engager pour le bien de l'être humain, de protéger ses valeurs et sa dignité."*⁸

Ces deux citations reflètent bien la spécificité des attentes dont "la femme" est l'objet au Parlement. Les attentes jouent un grand rôle dans la décision d'élire une femme. Les problèmes que rencontre le sexe féminin en politique résultent également des attentes indirectes, non formulées, auxquelles ses représentantes sont censées satisfaire et qui découlent des normes sociales établies à leur endroit. Ils résultent en outre de la socialisation des femmes en tant que telles et de la fonction biologique primordiale que leur attribue la société, soit la fonction de reproduction. Des modèles intériorisés et des comportements spécifiques acquis ainsi qu'une répartition sexiste des rôles influencent - dans un sens restrictif - l'usage qu'elles font de leurs possibilités de participer à la vie politique.⁹ C'est le propre des attentes en matière de comportement qu'impliquent les rôles sociaux d'être contraignantes. La non satisfaction de ces attentes entraîne des sanctions, tandis que la satisfaction est payante.¹⁰

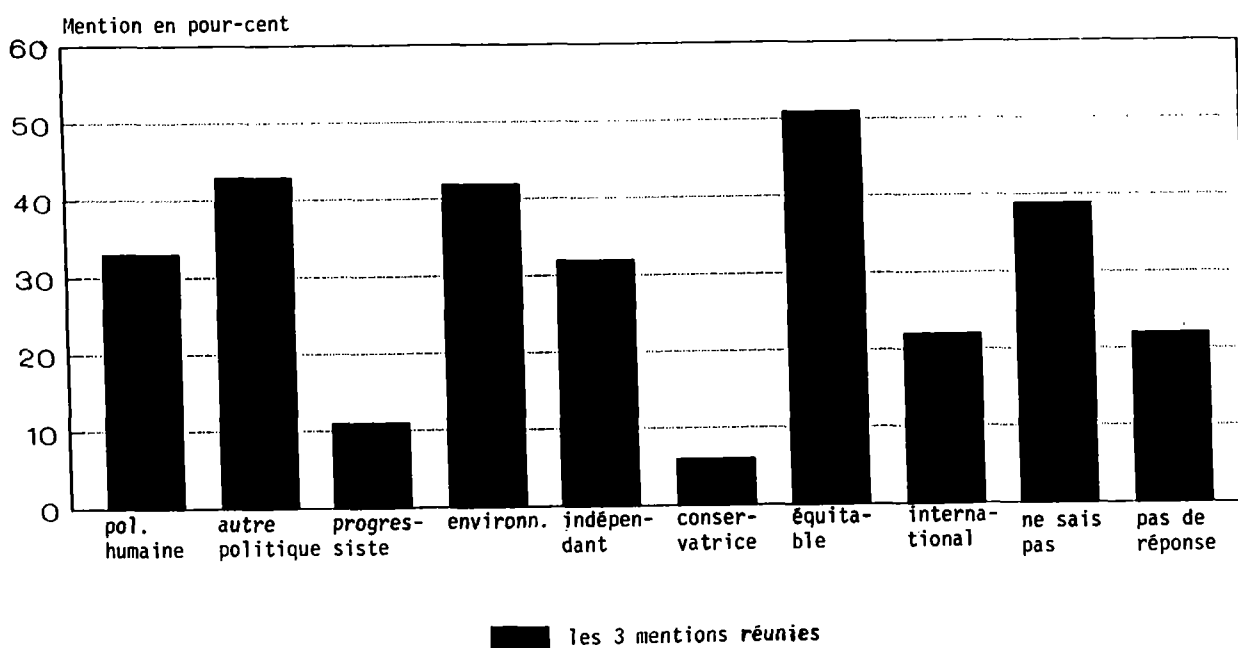
Quels rôles les personnes interrogées attendent-elles que les femmes jouent dans le domaine politique? Quelles sont les raisons qui déterminent les électeur(trice)s à opter pour une femme?

Les personnes interrogées devaient sélectionner, parmi huit réponses possibles, les trois arguments en faveur d'une augmentation du nombre des femmes au Parlement, qui leur paraissaient les plus importants:
Résultats:

Graphique 20:
Raisons d'élire des femmes



Graphique 21:
Raisons d'élire des femmes



Les femmes devraient être davantage représentées dans les organes politiques,

- en premier lieu pour des raisons d'équité (22%),
- parce qu'elles sont plus humaines (20%),
- parce qu'elles font une autre politique (19%) et
- parce qu'elles ont un lien plus fort avec la nature et avec l'environnement (11%)".

Ces quatre arguments prédominent également dans les deuxièmes mentions. En outre, l'argument "parce que nous sommes en retard, en matière de questions féminines, par rapport à ce qui se fait sur le plan international", a un certain poids dans les deuxièmes et troisièmes mentions.

La forte proportion de personnes qui invoquent la notion d'équité s'explique peut-être avant tout par leur attachement aux principes démocratiques. Leurs déclarations renvoient au fossé qui existe entre l'égalité des droits garantie dans la constitution et l'inégalité de fait. La démocratie, dans sa conception actuelle, requiert effectivement la participation d'un nombre aussi élevé que possible de citoyens et de citoyennes aux processus de prise de conscience, de définition des objectifs et de décision dans le domaine politique.

6. Causes perçues de la sous-représentation des femmes dans le domaine politique

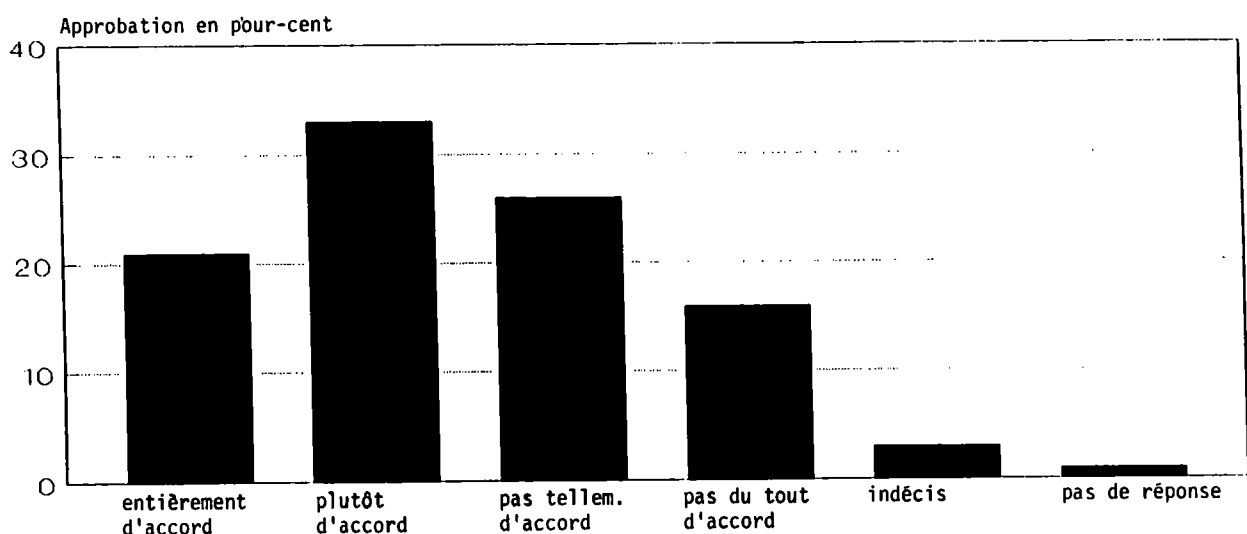
Les spécialistes en matière de recherche sur les partis admettent en général que l'appartenance à l'un ou l'autre sexe est une variable déterminante de la participation à la vie politique. Toutefois, les facteurs qui influencent le comportement des femmes dans le domaine politique n'ont pas encore été établis avec certitude. Toutes les tentatives d'explication ont jusqu'à présent tourné autour des raisons de la sous-représentation des femmes et autour de la question "pourquoi sont-elles si peu nombreuses?". Les chercheurs ont donc une certaine difficulté à transposer la spécificité de la nature féminine sur le terrain de la science politique. Nous avons soumis à l'appréciation des personnes interrogées quelques opinions courantes sur les causes de la sous-représentation des femmes dans le domaine politique. Elles devaient, dans chaque cas, dire si elles étaient

- a) entièrement d'accord,
- b) plutôt d'accord,
- c) pas tellement d'accord
- d) pas du tout d'accord

avec ces opinions.

6.1. Les femmes sont plus étrangères que les hommes à la vie politique

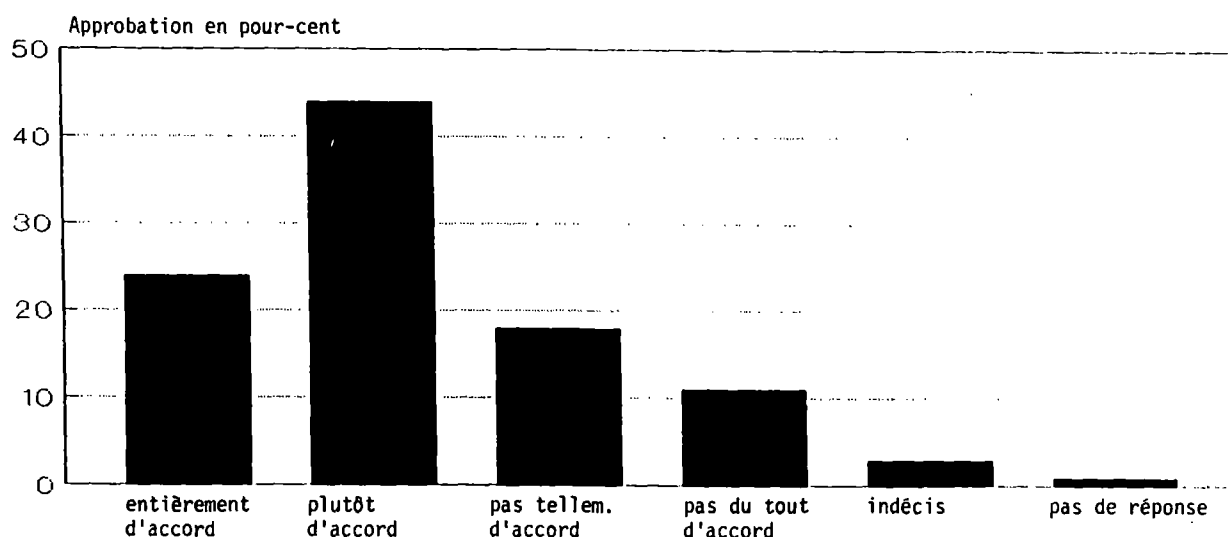
Graphique 22:



54% des personnes interrogées sont entièrement (21%) ou plutôt (33%) d'accord avec cette assertion. Plus de la moitié d'entre elles approuvent donc un argument discriminatoire: la politique est une "affaire d'hommes" et les femmes, en raison de leur sexe, n'ont pas grand-chose à y faire.

6.2. En raison de leur éducation, les femmes sont moins prêtes que les hommes à exercer une activité politique

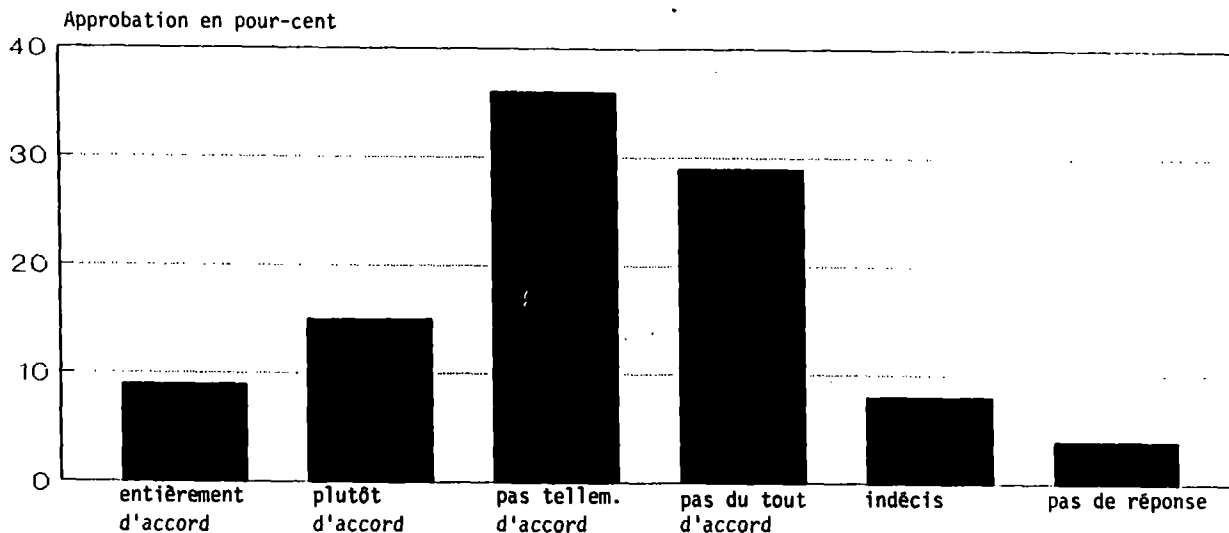
Graphique 23:



68% des personnes interrogées sont entièrement (24%) ou plutôt (44%) d'accord avec cette assertion. En plus de la "distance naturelle des femmes par rapport à la politique", la socialisation des femmes apparaît comme un obstacle à leur engagement accru dans la politique.

6.3. Les femmes qui font de la politique négligent fréquemment leurs obligations familiales

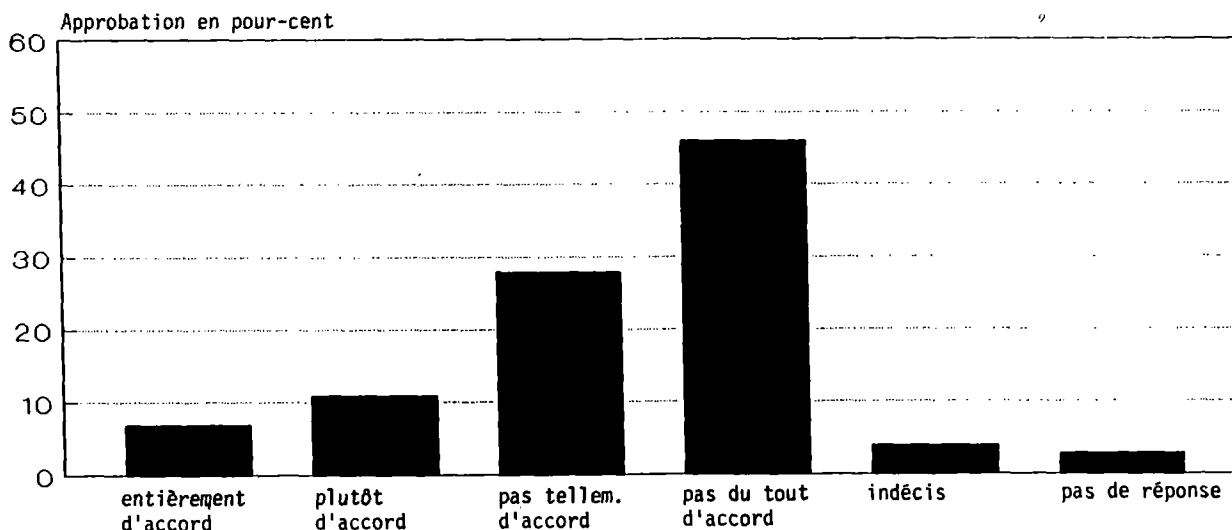
Graphique 24:



La majorité (65%) des personnes interrogées n'approuvent plus en 1988 un tel préjugé, qui était encore assez répandu dans les années cinquante et au cours des débats qui ont précédé l'introduction du suffrage féminin.

6.4. Les hommes sont plus capables que les femmes

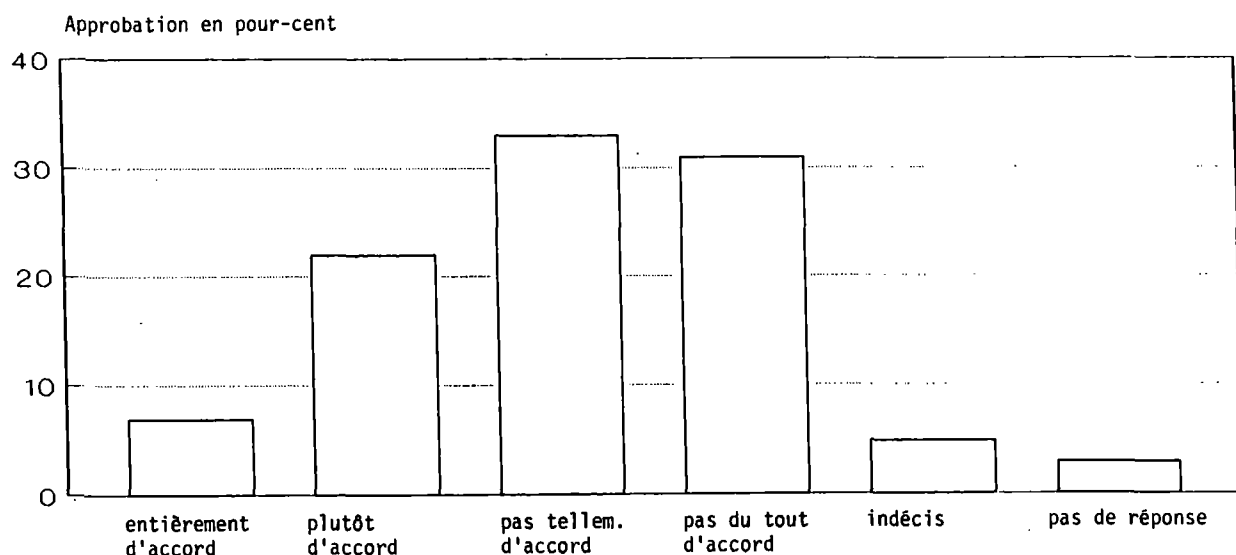
Graphique 25:



La majorité (68%) des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec cette assertion. On ne peut pas, objectivement, parler d'un préjugé en ce qui concerne les capacités.

6.5. Les femmes prennent des décisions politiques par intuition et ne sont pas assez objectives

Graphique 26:



La majorité (64%) des personnes interrogées ne sont pas de cet avis. La nature plus "intuitive" des femmes ne devrait donc pas être une cause de leur sous-représentation dans les organes politiques.

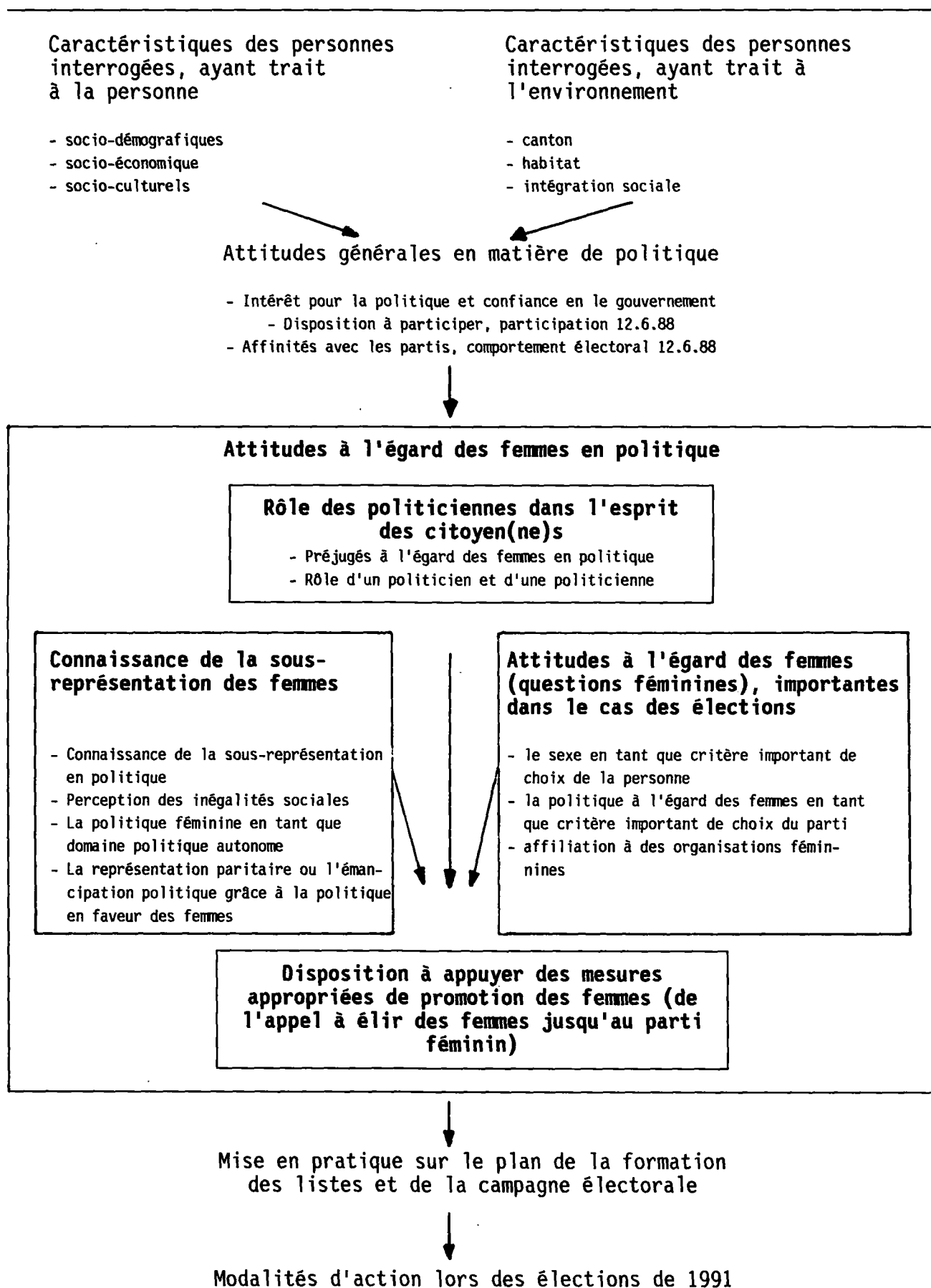
Lorsqu'on compare les réponses des hommes et des femmes, on constate que leurs attitudes à l'égard des causes de la sous-représentation ne diffèrent pas notablement. Autant d'hommes que de femmes rejettent les préjugés en question.

Remarques

- 1) Les différentes régions linguistiques de la Suisse ne se distinguent pas les unes des autres en ce qui concerne leur disposition à appuyer les mesures de promotion des femmes.
- 2) Concernant la discussion sur les quotas, voir Claudia Kaufmann, "Les quotas valent mieux que leur réputation! La voie contestée à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes", tiré de "F-Questions au féminin", n° 1, 1988, une publication de la Commission fédérale pour les questions féminines.
- 3) Lors des élections au Conseil national en 1987, le PS bernois et le PRD soleurois ont présenté pour la première fois des listes séparées pour chaque sexe. D'autres partis ont encouragé les femmes à se porter candidates en fixant des quotas ou en leur réservant des places autorisant tous les espoirs sur leurs listes. Dans le canton d'Argovie, des politiciennes provenant de divers partis ont lutté contre la sous-représentation des femmes dans la vie politique suisse en établissant leur propre liste "Frauen für den Aargau". Cf. APS, 1987, p.41 ss.
- 4) Etant donné le faible nombre de cas parmi les petits partis, nous nous sommes limités aux grands partis.
- 5) Voir Gurin, P., Women's gender consciousness, in: Public Opinion Quarterly, vol. 49, 1985 et Zipp, J., Plutzer, E., Gender differences in voting for female candidates in: Public Opinion Quarterly, vol. 49, 1985 et Shapiro, R.Y., Mahajan, H., Gender differences in Policy preferences: A summary of trends from the 1960s to the 1980s in: Public Opinion Quarterly, vol. 50, 1986.
- 6) Nous avons en général posé les questions relatives à l'attitude envers la politique des femmes avant celles portant sur l'attitude à l'égard des mesures de promotion. Nous voulions éviter que les personnes interrogées vérifient par elles-mêmes si elles faisaient preuve de cohérence, ce qui aurait eu un effet négatif sur l'interview. En outre, ce procédé contribuait au bon déroulement de cette dernière.
- 7) Mabry, H., Unkraut ins Parlament, Giessen, 1974. Citation d'un ancien commissaire du gouvernement et président du Landtag.
- 8) Déclaration officielle de la Suisse à l'occasion de l'Année de la Femme, in: Haller, G., Frauen und Männer, Die Zukunft der Gleichberechtigung, Berne, 1980.
- 9) Hoecker, B., Frauen in der Politik, Eine soziologische Studie, Opladen, 1987, p. 29.
- 10) Pross, H., Die Männer, Hamburg, 1978.

Annexe

Schéma: Concept de recherche sous-tendant l'étude



STANDARD 6 - 88

| | | | | |
|--------|------|-------|---------|----------|
| Visum: | TEL. | PERS. | CODEUSE | LOCHERIN |
|--------|------|-------|---------|----------|

VOX - I-88 (11 et 12 juin 88)

Avancement de femmes

Personne interrogée: Rue/No.:

No postal: Lieu: Canton: Tél.:/.....

Enquêteur(-trice):

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|----|---|----|---|
| 15. "Tout généralement parlant, combien vous intéressez-vous à la politique? Est-ce que vous vous intéressez "très fort", "assez fort", "un peu" ou "pas du tout"?" | 8 | 0 | 9 | KA | 9 | 5 | |
| | | | | | | 10 | 1 |
| | | | | | | | 2 |
| | | | | | | | 3 |
| | | | | | | | 4 |
| | | | | | | | 5 |
| | | | | | | 6 | |

| | | | |
|--|--------------|------------|------------|
| 16. "Imaginez-vous que les élections du conseil national auraient lieu déjà les jours prochains. Laissez-nous parler de la façon selon laquelle vous y sélectionnez les personnes. Sur cette carte vous voyez une liste avec des critères qui peuvent être d'importance pour cette décision. Qu'est-ce qui est pour vous le plus décisif? S'il vous plaît indiquez-moi les trois critères qui importent particulièrement!" | 1ère mention | 2e mention | 3e mention |
| | 11-12/ | 13-14/ | 15-16/ |
| ENQUETEUR: DONNEZ LA CARTE 8 . DEMANDEZ T R O I S REPNSES; | | | |
| NOTEZ-LES DANS L'ORDRE MENTIONNE! | | | |
| - âge | 01 | 01 | 01 |
| - formation, profession, position dans la vie professionnelle . . | 02 | 02 | 02 |
| - notoriété et présence fréquente dans les massmédia | 03 | 03 | 03 |
| - appartenance de sexe (si homme ou femme) | 04 | 04 | 04 |
| - confession, conception religieuse | 05 | 05 | 05 |
| - efforts pendant les quatre années passées dans le conseil national (pour ces qui ont participé à la législature passée) . | 06 | 06 | 06 |
| - efforts comme homme/femme politique dans la commune, le canton et des domaines semblables (pour les nouveaux) | 07 | 07 | 07 |
| - appartenance à des organisations qui représentent mes intérêts | 08 | 08 | 08 |
| - appartenance de parti | 09 | 09 | 09 |
| - connaissance personnelle des candidats | 10 | 10 | 10 |
| - recommandations au-dessus des partis | 11 | 11 | 11 |
| - état civil | 12 | 12 | 12 |
| - ne sait pas, ne peut pas se décider | 13 | 13 | 13 |
| - pas de réponse, refus de réponse | 14 | 14 | 14 |

| | | | | | Col. | C |
|--|---|---------------|--|-------------------------------------|------------------------------------|---|
| 17. "Imaginez-vous que vous votez pour une femme et un homme du même parti. Lesquelles des qualités suivantes prendriez-vous particulièrement en considération chez un homme politique resp. chez une femme politique? S'il vous plaît, décidez vous à chaque question pour l'homme ou pour la femme!" | | | | | | |
| <u>ENQUÊTEUR:</u> MONTREZ LA CARTE 9. LISEZ ET FAITES JUGER LES DONNÉES UNE À UNE! | je prendrais en considération plutôt... | chez un homme | chez une femme | ne sait pas/ ne peut pas se décider | pas d'indication/ refus de réponse | |
| a) efforts professionnels | 1 | 2 | 3 | 4 | 17 | |
| b) engagement en faveur des femmes (chez la femme politique), en faveur des hommes (chez l'homme politique) | 1 | 2 | 3 | 4 | 18 | |
| c) bonne présentation, personne soignée | 1 | 2 | 3 | 4 | 19 | |
| d) d'une forte attirance humaine | 1 | 2 | 3 | 4 | 20 | |
| e) grande compétence et capacité de rendement | 1 | 2 | 3 | 4 | 21 | |
| f) appartenance à des associations d'intérêts économiques | 1 | 2 | 3 | 4 | 22 | |
| 18a) "Pouvez-vous me dire maintenant quel a été à peu près le pourcentage des femmes qui ont présenté leur candidature à un siège au parlement au cours des dernières élections du conseil national?" | | | 23 24 25 | | | |
| <u>ENQUÊTEUR:</u> NOTEZ LE POURCENTAGE MENTIONNE DANS LES CASES CI-CONTRE, À FLEUR DU BORD DROIT ! | | | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> | pourcents | | |
| | | | - ne sait pas | | 26 | 1 |
| | | | - pas d'indication | | | 2 |
| 18b) "Et pouvez-vous me dire à présent quel a été à peu près le nombre de femmes qui ont été élues? Commençons par la représentation nationale. Combien des 200 sièges du conseil national sont occupés actuellement par les femmes?" | | | 27 28 29 | | | |
| <u>ENQUÊTEUR:</u> NOTEZ LE NOMBRE MENTIONNÉ DES FEMMES ÉLUES AU CONSEIL NATIONAL DANS LES CASES CI-CONTRE, À FLEUR DU BORD DROIT! | | | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> | | | |
| | | | - ne sait pas | | 30 | 1 |
| | | | - pas d'indication | | | 2 |
| 18c) "Passons à la représentation des états. Combien des 46 sièges du conseil des états sont occupés actuellement par des femmes?" | | | 31 32 | | | |
| <u>ENQUÊTEUR:</u> NOTEZ LE NOMBRE MENTIONNÉ DES FEMMES ÉLUES AU CONSEIL DES ÉTATS DANS LES CASES CI-CONTRE, À FLEUR DU BORD DROIT! | | | <input type="text"/> <input type="text"/> | | | |
| | | | - ne sait pas | | 33 | 1 |
| | | | - pas d'indication | | | 2 |
| 19. "Qu'est-ce que vous pensez, est-ce que la représentation actuelle des femmes au parlement est trop faible, exactement juste ou trop forte?" | | | | | 34 | |
| | | | - trop faible | | | 1 |
| | | | - exactement juste | | | 2 |
| | | | - trop forte | | | 3 |
| | | | - ne sais pas, ne peut pas se décider | | | 4 |
| | | | - pas d'indication, refus de réponse | | | 5 |

ENQUÊTEUR: DONNEZ LA CARTE 10. LISCEZ ET FAITES JUGER LES DONNÉES UNE À UNE !

"Nous avons rassemblés ici quelques opinions générales qu'on entend généralement au sujet de la politique au féminin. Est-ce que vous pouvez me dire à chaque fois, s'il vous plaît, si vous personnellement êtes 'tout à fait d'accord', 'plutôt d'accord', 'plutôt pas d'accord', 'plutôt pas d'accord' ou 'pas du tout d'accord' avec les opinions citées?"

a) A tout prendre les femmes et les hommes sont aujourd'hui égaux en droits

b) Certains droits, souhaits et idées des femmes ne peuvent être réalisés qu'en poursuivant d'une façon prononcée une politique au féminin pour les femmes.

c) A la longue une démocratie ne fonctionne que si les femmes et les hommes y participent et sont représentés au parlement de façon égale.

d) En dépit des droits égaux les femmes sont encore désavantagées dans beaucoup de domaines.

e) Il n'existe pas de thèmes d'hommes et de thèmes de femmes, ni de politique au masculin et de politique au féminin, mais tout concerne tout le monde.

f) La meilleure représentation numérique de femmes au parlement n'est qu'un premier pas sur le chemin de la transformation des modes traditionnels de pensée et de comportement dans la politique et la société

| | |
|------|------|
| 5 | Code |
| Col. | |

| | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|
| 35 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 36 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 37 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 38 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 39 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 40 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |

21. ENQUÊTEUR: DONNEZ LA CARTE 11, FAITES JUGER CHAQUE DONNÉE SÉPARÉMENT !

"Il existe une assez grande palette de possibilités pour augmenter la représentation des femmes au conseil national dont déjà certains partis dans quelques cantons font usage volontairement. Dites-moi, s'il vous plaît pour chaque mesure, si à l'occasion d'élections passées vous avez particulièrement fait attention de soutenir de telles listes ou recommandations, si dans vos décisions électorales futures, vous êtes disposés à tenir compte dans une mesure plus large de telles listes ou mesures, ou si vous avez l'intention de les laisser hors de compte."

je suis disposé à soutenir
je ne suis pas disposé à soutenir
je suis disposé à soutenir
je ne suis pas disposé à soutenir

Annouces, affiches, manifestations publiques et recommandations de conseil national
Femmes au-dessus des partis
Listes avec un placement particulière-
ment favorable de femmes
Listes où que les femmes sont consignées
deux fois

je suis disposé à soutenir
je ne suis pas disposé à soutenir
je suis disposé à soutenir
je ne suis pas disposé à soutenir

| | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|
| 41 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 42 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 43 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 44 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 45 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 46 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |

22. ENQUETEUR: DONNEZ LA CARTE 12; LISEZ ET FAITES JUGER CHAQUE DONNÉE SÉPARÉMENT !

"Il existe encore d'autres postulats qu'on entend par-ci, par-là, qui prennent au sérieux une meilleure représentation de femmes dans la politique. Est-ce que vous pouvez me dire pour chaque postulat, si vous êtes 'plutôt d'accord', 'plutôt pas d'accord' ou 'encore irrésolu'?"

| | je suis plutôt d'accord | je suis encore irrésolu | je ne suis plutôt pas d'accord | je ne sais pas | pas d'indi- cation/ refus de rép. | |
|---|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|---|----|
| a) Conseil national: une quote-part garantie de 40% des 200 sièges au minimum pour le sexe représenté plus faiblement | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 47 |
| b) Conseil des états: l'obligation des cantons de déléguer, au cas de deux sièges, à la fois une femme et un homme | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 48 |
| c) Conseil fédéral: une quote-part garantie de 3 des 7 sièges pour le sexe représenté plus faiblement | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 49 |

23. ENQUETEUR: DONNEZ LA CARTE 13 . DEMANDEZ T R O I S RÉPONSES; NOTEZ-LES DANS L'ORDRE MENTIONNÉ !

"Beaucoup de représentants politiques, de partis et d'organisations sont de l'opinion que les femmes doivent être représentées à un plus haut degré aussi dans les organes politiques. Nous avons ici une liste avec des arguments qu'on cite à ce propos. S'il vous plaît décidez-vous pour les trois arguments qui importent le plus à vous personnellement?"

| | 1ère mention | 2 ^e mention | 3 ^e mention |
|--|-----------------|---------------------------|---------------------------|
| | 50-51/ | 52-53/ | 54-55/ |
| - parce que les femmes sont plus humaines | 1 | 1 | 1 |
| - parce que les femmes poursuivent une autre façon de politique | 2 | 2 | 2 |
| - parce que les femmes sont plus progressives | 3 | 3 | 3 |
| - parce que les femmes sont plus liées à la nature et à l'environnement | 4 | 4 | 4 |
| - parce que les femmes poursuivent une politique plus indépendante | 5 | 5 | 5 |
| - parce que les femmes sont plus conservatrices | 6 | 6 | 6 |
| - parce que c'est juste que les femmes soient représentées dans une mesure adéquate | 7 | 7 | 7 |
| - parce que nous nous trouvons, dans la comparaison internationale, à la queue en ce qui concerne les questions au féminin | 8 | 8 | 8 |
| - ne peut pas se décider | 9 | 9 | 9 |
| - pas d'indication, refus de réponse | 0 | 0 | 0 |

24. ENQUETEUR: MONTREZ LA CARTE 14 . LISEZ ET FAITES JUGER CHAQUE DONNÉE SÉPARÉMENT !

"Nous avons rassemblés ici quelques opinions qu'on cite comme causes pour la sous-représentation de femmes dans la politique. Est-ce que vous pouvez me dire pour chaque opinion, s'il vous plaît, si vous personnellement êtes 'tout à fait d'accord', 'plutôt d'accord', 'plutôt pas d'accord' ou 'pas du tout d'accord'?"

| | tout à fait d'accord | plutôt d'accord | plutôt pas d'accord | pas du tout d'accord | ne sait pas/ne peut pas se décider | pas d'indi- cation/ refus de réponse | |
|--|----------------------------|--------------------|---------------------------|----------------------------|--|--|----|
| a) Les femmes sont par nature plus étrangères à la vie politique que les hommes | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 56 |
| b) A cause de leur éducation les femmes sont moins disposées à participer à la vie politique que les hommes. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 57 |
| c) Des femmes qui font de la politique négligent souvent leurs devoirs dans leur propre famille | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 58 |
| d) Comparés avec les femmes, on doit attribuer plus de capacités aux hommes | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 59 |
| e) les femmes sont trop émotionnelles et trop peu sobres, trop peu conformes aux faits. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 60 |

ENQUETEUR: MONTREZ LA CARTE 15 AVEC LES PARTIS; NOTEZ LE NUMERO CORRESPONDANT DANS LES CASES, A FLEUR DU BORD DROIT !

| Col. | Code |
|------|------|
| | 5 |

"Quel est, selon votre opinion, dans notre pays le parti qui s'engage le plus pour.....?"

| TEXTE DE LA CARTE: | No |
|--|----|
| - PDC / PCS | 01 |
| - PEP | 02 |
| - PRO | 03 |
| - PS Suisse | 04 |
| - UDC | 05 |
| - AdI | 06 |
| - PLS | 07 |
| - Action nationale (an) | 08 |
| - Vigilance | 09 |
| - POCH organisations progressistes | 10 |
| - PST | 11 |
| - PSA | 12 |
| - PES (parti écologiste suisse) | 13 |
| - un autre parti s'engage particulièrement | 14 |
| - aucun parti ne s'engage particulièrement; tous s'engagent à peu près dans la même mesure | 15 |
| - la personne questionnée est surchargée. ne le sait pas | 16 |
| - pas d'indication, refus de réponse | 17 |

- a) l'avancement de femmes dans la politique en général 61 62
- b) la réalisation générale des droits égaux pour homme et femme 63 64
- c) l'égalité des chances dans le travail 65 66
- d) l'assimilation de l'homme et de la femme dans la AVS 67 68
- e) l'égalité des chances dans le domaine de la formation 69 70
- f) le salaire égal pour les femmes comme pour les hommes 71 72

| | | | | | |
|---|---|---|----|---|---|
| 8 | 0 | 9 | KA | 9 | 6 |
|---|---|---|----|---|---|

Chapitre 7:

Mesures prises par les partis afin de
promouvoir les femmes lors des
élections au Conseil national

par Katharina Belser et Véronique Ducret

Traduction: Francine Matthey

1. Introduction

La perspective des élections au Conseil national en 1987 a donné lieu pour la quasi première fois à un vaste débat, au sein du public, sur les mesures concrètes destinées à promouvoir les femmes dans le domaine politique. L'événement le plus marquant a été la décision qu'ont prise en 1986 le POCH d'une part et le PSS d'autre part de faire en sorte que tous les organes internes des partis comportent un pourcentage approprié de femmes. Le POCH a décidé, cette année-là, d'introduire un quota de 60% pour tous les organes et le PSS l'a imité peu de temps après en fixant un quota de 33,3%. Il a également beaucoup été question dans les médias, pendant la campagne électorale, de la sous-représentation du sexe féminin et des mesures à prendre afin d'y remédier. On a même espéré, à tort, que ces élections permettraient de renforcer de manière décisive la présence des femmes au Parlement.

Le but, dans la présente étude, est de passer en revue le maximum possible de mesures discutées et mises en oeuvre afin de promouvoir les femmes en Suisse, à l'occasion des élections de 1987 et en vue des élections de 1991 au Conseil national. L'inventaire inclut aussi bien les mesures visant à accroître le nombre des candidates (quotas sur les listes, listes féminines), que celles destinées à améliorer les chances du sexe féminin auprès des électrices et électeurs (propagande en faveur des femmes, position et cumul des candidates sur les listes). L'enquête a donc été limitée aux mesures prises dans le contexte des élections susmentionnées et exclut de ce fait d'autres aspects fondamentaux du soutien apporté aux femmes dans le domaine politique. Nous avons utilisé comme outil le sondage par écrit et interrogé les sections cantonales des partis intéressés.

2. Méthode

Le questionnaire portait sur les mesures de promotion des femmes discutées et mises en oeuvre par les partis à l'occasion des élections au Conseil national en 1987, de même que sur les mesures prévues pour 1991. Nous avons établi une distinction entre la propagande (annonces, affiches et meetings) et la formation des listes (placement des femmes en tête de liste, cumul, quotas et liste féminine séparée). Les questions posées étaient des questions fermées (faire une croix); les sections des partis avaient cependant la possibilité de citer

d'autres mesures et d'expliquer pourquoi elles avaient pris ou voulu prendre des mesures ou bien ne l'avaient pas fait. Le sondage portait également sur le nombre des membres, le nombre des candidat(e)s, les sièges obtenus, la propagande électorale en général et la participation à des émissions sur les élections à la radio et à la télévision (voir questionnaire en annexe.)

Le questionnaire a été envoyé à la mi-août aux sections cantonales des partis et aux groupements politiques locaux qui, selon les indications des chancelleries respectives, ont participé aux dernières élections au Conseil national, de même qu'à ceux qui sont actifs sur le plan cantonal et participeront éventuellement aux prochaines élections en 1991. Au total, 232 formations ont été sollicitées. Il était évidemment impensable d'atteindre tous les groupements politiques, étant donné que nous n'avons pas encore connaissance des nouveaux qui participeront en 1991.

Afin de rassembler des informations autant que possible comparables, nous avons demandé aux groupements de faire remplir si possible le questionnaire par leur secrétaire, ce qu'ils ont fait dans la majorité des cas.

Au cours de la deuxième semaine de septembre, le délai de renvoi des questionnaires étant échu, tous les secrétariats qui n'avaient pas encore répondu ont reçu un rappel.

3. Réponses aux questions

Cent quarante-six réponses au total nous sont parvenues jusqu'au moment du dépouillement, c'est-à-dire à la fin de septembre; ce qui équivaut à un taux de renvoi de 63%. Cinq répondants ont expliqué pourquoi ils n'ont pas voulu ou pu remplir le questionnaire; 3 d'entre eux n'ont pas participé aux élections en 1987 et n'ont pas l'intention de le faire en 1991 (ou ne savent pas encore s'ils le feront), 2 autres n'approuvent pas les objectifs de l'étude (ils estiment que la promotion des femmes n'avantage que les partis de gauche ou considèrent le problème comme déplacé). Parmi les répondants, 112 sections ont participé aux élections en 1987 et 105 envisagent d'y participer en 1991. Sept groupements sont encore indécis en ce qui concerne 1991.

Le tableau 1 montre que ce sont les partis représentés au Conseil fédéral (à l'exception de l'UDC) ainsi que les petits partis du centre qui ont répondu en grand nombre. Le taux de renvoi le plus bas a été enregistré dans les petits partis de droite et dans les autres partis. Cela tient, chez ces derniers, non seulement au manque d'intérêt à l'égard du sujet mais encore au fait que nombre d'entre eux ne participent pas aux élections nationales.

Tableau 1:**Comparaison contactés-répondants, par groupe de partis**

| Groupe de partis | contactés | répondants | en pour-cent des contactés |
|-------------------------------|------------|------------|-------------------------------|
| PRD/PL | 32 | 24 | 75% |
| PDC/PCS | 33 | 25 | 76% |
| PS | 26 | 21 | 81% |
| UDC | 15 | 9 | 60% |
| petits p.de g. ¹⁾ | 31 | 18 | 58% |
| petits p.du c. ²⁾ | 43 | 33 | 77% |
| petits p.de dr. ³⁾ | 31 | 12 | 39% |
| autres | 21 | 4 | 19% |
| Total | 232 | 146 | 63% |

1) POCH, PSA, PST, POP, AV, etc.

2) AdI, PEV, écologistes, etc.

3) AN, Parti des automobilistes

Tableau 2:**Participation aux élections au Conseil national (comparaison échantillon-totalité)**

| Groupe de partis | Nombre effectif des listes en 87 ¹⁾ | Répondants Partic.87 | Partic.91 |
|-------------------------------|---|-------------------------|------------|
| PRD/PL | 28 | 20 | 21 |
| PDC/PCS | 28 | 21 | 21 |
| PS | 23 | 18 | 17 |
| UDC | 15 | 7 | 8 |
| petits p.de g. ²⁾ | 17 | 13 | 12 |
| petits p.du c. ³⁾ | 32 | 25 | 17 |
| petits p.de dr. ⁴⁾ | 27 | 8 | 9 |
| autres | 52 | 0 | 0 |
| Total | 222 | 112 | 105 |

1) D'après une vue d'ensemble des partis ayant participé aux élections au Conseil national en 1987. In: Office fédéral de la statistique, Les élections au Conseil national de 1987, Berne 1989. (L'OFS ne prend en considération que les cantons appliquant le système proportionnel, mais toutes les listes d'un parti dans un canton. Nous avons également inclus dans notre enquête les cantons appliquant le système majoritaire mais pris en considération une réponse seulement par parti dans un canton - sauf dans les deux cantons bilingues du Valais et de Berne.)

2) 3) 4) Répartition des réponses concernant l'échantillon comme dans le tableau 1. Etant donné que l'OFS groupe les petits partis tels que le POP, le PSA, le PSD sous "autres", un léger glissement se produit par rapport à l'échantillon pour les 4 derniers groupes de partis.

Tableau 3:**Pourcentages de candidates par groupe de partis (comparaison échantillon-totalité)**

| Groupe de partis | Echantillon | Totalité ¹⁾ |
|------------------|-------------|------------------------|
| PRD/PL | 22.9% | 20.3% |
| PDC/PCS | 18.8% | 20.6% |
| PS | 37.2% | 37.3% |
| UDC | 16.5% | 15.3% |
| petits p.de g. | 52.1 | 53.9% |
| petits p.du c. | 39.2 | 37.1% |
| petits p.de dr. | 23.9% | 15.8% |
| Total | 33.9% | 29.0% |

1) D'après: Office fédéral de la statistique, Les élections au Conseil national de 1987, Berne 1989.

Il ressort des tableaux 2 et 3, que notre échantillon ne présente pas de distorsions systématiques très importantes, mais que les pourcentages de femmes dans l'échantillon ont tendance à être un peu trop élevés par rapport à ceux de la totalité. C'est dû avant tout au fait que les groupements (notamment les petits) dont les listes comportent relativement beaucoup de femmes ont répondu un peu plus tôt au questionnaire, que ceux qui comptent peu voire ne comptent pas de candidates.

Tableau 4:**Répartition des sièges par groupe de partis**

| Groupe de partis | Echantillon | | | Totalité ¹⁾ | | |
|------------------|-------------|--------|------|------------------------|--------|------|
| | Sièges | Femmes | % | Sièges | Femmes | % |
| PRD/PL | 47 | 3 | 6.4 | 60 | 4 | 6.7 |
| PDC/PCS | 26 | 2 | 7.6 | 42 | 5 | 11.9 |
| PS | 31 | 10 | 32.3 | 41 | 12 | 29.3 |
| UDC | 10 | 0 | 0.0 | 25 | 1 | 4.0 |
| petits p.de g. | 1 | 0 | 0.0 | 6 | 2 | 30.0 |
| petits p.du c. | 20 | 4 | 20.0 | 21 | 4 | 19.0 |
| petits p.de dr. | 3 | 0 | 0.0 | 5 | 0 | 0.0 |
| Total | 139 | 19 | 13.7 | 200 | 28 | 14.0 |

1) D'après: Office fédéral de la statistique, Les élections au Conseil national de 1987, Berne 1989.

Il nous manque malheureusement dans le tableau 4 les réponses de 8 sections qui ont placé à elles toutes 9 conseillères nationales (presque un tiers des élues).

Il s'agit des partis suivants: PRD BE, PDC SG, PDC FR, PDC VS, UDC BE, PS ZH (2), POCH BS et POCH BL.

Les indications relatives au nombre des membres n'ont pas pu être analysées car elles ne sont guère comparables. (Au contraire des partis qui établissent des listes de membres, de nombreux partis dont les membres ne sont pas inscrits comptent simplement tous les électrices et électeurs à ce titre.) Quatre-vingts groupements ont indiqué les pourcentages de femmes parmi leurs membres; ils se situent entre 10 et plus de 90% et reposent pour une bonne part sur des estimations. Le pourcentage moyen, selon ces indications, est de 33,6%.

4. Campagne électorale lors des élections de 1987

4.1. Propagande en général

La grande majorité des 112 sections qui ont répondu à notre questionnaire et participé aux élections de 1987 au Conseil national ont fait de la propagande afin de soutenir leurs candidat(e)s. Nonante-neuf d'entre elles ont recouru à des annonces, 95 ont organisé des meetings et 92 ont utilisé des affiches. La grande majorité ont utilisé plusieurs instruments à la fois. Seuls 4 groupements déclarent ne pas avoir fait de propagande de ce type.

Septante et un des répondants citent d'autres instruments (parfois plusieurs) en plus de ceux qui figurent dans le questionnaire. Il s'agit le plus fréquemment de propagande par écrit, impersonnelle, sous la forme de prospectus, tracts, brochures, journaux électoraux, etc. (48 mentions). Ensuite, viennent les contacts directs, mais en général sans sélection préalable, sous la forme de stands, meetings, théâtre, fêtes, etc. (18 mentions). Les contacts établis avec des électeurs/trices sélectionnés par lettre et par téléphone viennent en troisième position. Les médias également sont souvent utilisés: courrier des lecteurs, conférences de presse, propagande au cinéma ou à la télévision.

4.2. Participation à des émissions consacrées aux élections à la radio et à la télévision

Cent sections sur les 112 qui ont participé aux élections en 1987 ont eu la possibilité de collaborer à une émission consacrée aux élections, 77 sections même plusieurs fois.

Nous nous ne prenons en considération ci-après que les 89 sections qui ont proposé au moins une femme. Quatre-vingt-quatre d'entre elles ont participé à des émissions, dont 69 à plusieurs reprises. Les médias concernés sont la télévision, la radio RSR (ou DRS/RSI) ainsi que les radios locales, c'est-à-dire tant les émissions locales de la RSR que les radios locales privées.

Trente et une indiquent avoir animé des émissions aux trois niveaux (ce qui surprend quelque peu, car il y a aussi parmi elles des petits partis de cantons périphériques). Certains répondants ont peut-être pensé que la question se rapportait non à la section mais à l'ensemble du parti). Vingt-trois groupements ont eu l'occasion de participer à une émission seulement d'une radio locale, 16 à des émissions de la RSR et de radios locales, 6 à des émissions de la télévision et de la RSR, 3 exclusivement à une émission de télévision et 2 à une émission de la RSR.

Tableau 5:
Participation à des émissions consacrées aux élections et présence des femmes
(N=84)

| | Nombre de partis | | Représentés par des femmes | |
|--------------|------------------|-----|----------------------------|-----|
| Télévision | 42 | 50% | 22 | 26% |
| Radio RSR | 51 | 61% | 36 | 43% |
| Radio locale | 76 | 91% | 56 | 67% |

Le tableau montre qu'à mesure que l'ampleur de diffusion et le prestige d'un média croissent, les femmes ont davantage de difficultés à y accéder. Elles sont, en général, étonnamment bien représentées dans les médias. Soixante-six sections au total se sont fait (aussi) représenter par des femmes. Sur les 15 sections qui n'ont eu qu'une seule fois l'occasion de participer à une émission, 7 y ont envoyé une femme. Par ailleurs, 18 groupements (un peu plus que 1/5) n'ont pas délégué de femme à une émission. Reste à savoir, dans ce dernier cas, dans quelle mesure cette décision a été prise par les sections elles-mêmes et quelle a été l'influence du parti dans son ensemble ou des médias sur le choix de la personne.

4.3. Mesures destinées à promouvoir les femmes

4.3.1. Propagande

Sur les 89 sections ayant répondu qui ont présenté des candidates lors des élections de 1987, 43 ont fait de la propagande en leur faveur. Il s'agissait le plus souvent de manifestations spéciales (36x) et d'annonces (30x), beaucoup plus rarement d'affiches spécifiques et de soutien financier d'une propagande hors parti en faveur des femmes.

Vingt groupements au total ont discuté des mesures de propagande spécifiques, sans toutefois y recourir, tandis que 36 n'ont même pas abordé le sujet.

4.3.2. Formation des listes

Pour ce qui est de la formation des listes, 33 sections ont pris des mesures en vue de promouvoir les femmes, qui consistaient le plus fréquemment à fixer un quota (21 mentions) et à placer les femmes en tête de liste (17 mentions). Le quota variait entre 25 et 55%. Il ne ressort pas clairement dans chaque cas s'il s'agissait d'une décision du parti ou si le nombre indiqué correspondait uniquement au pourcentage effectif de femmes figurant sur la liste. Si l'on compare ces réponses avec les réponses à la question concernant les décisions officielles en matière de promotion, il s'avère que 15 groupements seulement ont décidé d'introduire des quotas (cf. 6.3).

Le cumul et l'établissement d'une liste féminine séparée n'ont été pratiqués que 3 ou 4 fois.

Vingt-sept groupements déclarent avoir discuté des mesures concernant la formation des listes, notamment le placement des femmes en tête de liste (19), les listes féminines (10), le cumul (7) et les quotas (7). Par ailleurs, 38 sections (43%) n'ont pas voulu envisager un de ces moyens. Il s'agit principalement des sections du PDC et du PRD (resp. 10 et 9) ainsi que de petits partis du centre et de la droite. Malgré la décision concernant les quotas, prise lors du congrès national du PSS en 1986, 3 sections déclarent n'avoir pris aucune mesure en matière de formation des listes afin de promouvoir les femmes.

4.3.3. Autres mesures destinées à promouvoir les femmes

A part les mesures énumérées dans le questionnaire, les formations interrogées ont utilisé un très petit nombre d'autres moyens. Elles ont cité dans le domaine de la propagande: participation à des meetings hors parti (sans contribution financière), préférence donnée aux femmes lors de prestations publiques, tracts et propagande spécifique auprès d'électrices sélectionnées. Quant à la formation des listes, elles ont mentionné à plusieurs reprises le placement de femmes directement après les candidats sortants et une seule fois l'alternance hommes/femmes.

Autres mesures citées: une campagne axée sur des thèmes féminins ainsi que l'élection de femmes, avant que débute la campagne électorale, dans des organes du parti.

4.4. Raisons pour lesquelles aucune mesure n'a été prise

Quarante-deux sections au total ont expliqué pourquoi elles n'ont pris aucune mesure ou n'ont pas fait grand-chose en 1987 afin de promouvoir les femmes. Nous

avons groupé les raisons invoquées par thème:

| Raisons | Nombre de mentions |
|---|--------------------|
| Pas nécessaire de promouvoir les femmes ¹⁾ ou refus de promouvoir les femmes ²⁾ | 21 |
| Raisons d'ordre structurel (nombre restreint de sièges, système majoritaire) | 15 |
| Autres raisons | 6 |

- 1) Citée 15 fois en tout. Arguments à l'appui: "Les femmes ne se sentent pas désavantagées." "Dans notre parti, l'égalité des droits est réalisée." "Il y a suffisamment de femmes dans les organes politiques."
- 2) Citée 7 fois. Arguments à l'appui: "Promouvoir les femmes est antidémocratique." "Personne ne demande de privilégier les femmes." "Pas de dissociation en politique féminine/politique masculine."

Les 21 sections qui refusent ou estiment inutile de promouvoir les femmes représentent toutes les couleurs politiques: 8 appartiennent au groupe PRD/PL, 5 sont de petits partis du centre et 4 des sections du PDC.

Les raisons d'ordre structurel prédominent évidemment dans les sections des très petits cantons. Il est démontré ailleurs (cf. Ballmer-Cao, chap. 2 et Bitterli/Ducret, chap. 1) que le nombre des sièges ainsi que le système électoral d'un canton influent sur les chances des candidates d'être élues. C'est le cas dans les 5 plus petits cantons qui comptent chacun 1 siège au Conseil national et appliquent le système majoritaire. Il est indiscutablement plus difficile de promouvoir les femmes dans de telles conditions et il faut recourir à d'autres moyens (impossible, p.ex., de prendre des mesures en matière de formation des listes). Certaines sections abusent toutefois lorsqu'elles prétendent que même avec 5 sièges elles ne disposent d'aucune marge pour favoriser les candidates sur les listes.

5. La campagne électorale de 1991

5.1. Propagande à caractère général

Sur les 105 sections ayant répondu qui ont l'intention de participer aux élections au Conseil national en 1991, 77 envisagent de recourir à des annonces pendant la campagne électorale, 76 à des affiches et 77 prévoient des meetings. La majorité d'entre elles utiliseront les 3 instruments en même temps.

36 sections citent d'autres instruments de propagande possibles et se réfèrent, pour la plupart, aux stratégies utilisées en 1987. Les mesures générales prévues pour 1991 ne diffèrent donc pas beaucoup par rapport à 1987.

17 formations envisagent de recourir à des mesures de propagande par écrit (tracts, journaux électoraux, cartes, prospectus, etc.)

9 ont l'intention de s'adresser personnellement à des électeurs(trices) sélectionné(e)s

7 envisagent des contacts directs et

7 recourront aux médias;

24 sections ne font pas mention de leurs stratégies de propagande.

5.2. Mesures destinées à promouvoir les femmes

5.2.1. Propagande spécifique

La plupart des formations ont déjà une idée bien précise de la propagande générale qu'elles envisagent de faire pour 1991. En revanche, 7 sections seulement ont **décidé** d'entreprendre une propagande spécifique en faveur de leurs candidates (4 prévoient des annonces spéciales, 2 des affiches, 3 des meetings et 3 autres ont l'intention de participer à des campagnes hors parti). 15 groupements ont **discuté** des mesures et 21 en ont seulement **proposé**.

D'autres mesures de propagande prévues pour 1991 ont été citées chacune une fois:

- propagande spécifique auprès d'électrices
- concentration de la propagande sur la candidate numéro un
- thèmes féminins traités de manière particulière pendant la campagne électorale.

5.2.2. Formation des listes

Trente-deux formations sur 105 qui ont répondu envisagent de prendre des mesures sur le plan des listes. Huit sections ont déjà pris des décisions. Le placement des femmes en tête de liste et les quotas sont de nouveau cités plus fréquemment que le cumul et la liste féminine. Les quotas prévus (décidés) varient entre 16 et 51%. La plupart des formations donnent la préférence à un quota de 50%. Seule autre forme de promotion citée au moyen des listes: le placement des femmes après les candidats sortants, une mesure pratiquée en 1987 déjà.

5.3. Raisons pour lesquelles aucune mesure de promotion des femmes n'est envisagée pour 1991

Septante-trois des formations interrogées ont répondu à cette question. La plupart jugent qu'il est encore trop tôt pour se prononcer car elles n'ont pas encore commencé à préparer la campagne électorale de 1991. Six sections annoncent toutefois leur intention de promouvoir les femmes. Une section souhaite appliquer au moins les mêmes mesures qu'en 1987, voire en faire davantage, et une autre étudie la possibilité d'établir une liste féminine. Sinon, les raisons

de ne rien entreprendre sont les mêmes, à peu de chose près, que pour les élections de 1987:

9 formations considèrent qu'il est superflu de promouvoir les femmes
8 refusent plus ou moins explicitement de prendre des mesures
9 invoquent des raisons d'ordre structurel (nombre de sièges/système électoral)
et
4 déplorent le manque de candidates (capables).

6. Raisons de prendre des mesures afin de promouvoir les femmes

6.1. Quel a été le déclencheur?

Quarante sections ont répondu à la question concernant les raisons qui les ont poussées à promouvoir les femmes.

Nous avons groupé les réponses comme suit:

| Déclencheur | Nombre de mentions |
|--|--------------------|
| Sous-représentation des femmes | 18 |
| Discussions générales ou internes au sujet de l'égalité des droits | 6 |
| Mauvais scores des candidates | 5 |
| (Majorité de) femmes au sein de la direction du parti | 3 |
| Programme du parti/réorganisation de la section/ groupe féminin | 4 |
| Autres raisons | 4 |

6.2. Qui a eu l'idée de prendre des mesures au sein du parti?

Ce sont dans la majorité des cas (22) des femmes - rien de surprenant - qui ont proposé de prendre des mesures en vue de promouvoir leurs semblables: le groupe féminin ou la division "femmes" (11x), des femmes occupant des fonctions, p. ex. présidente cantonale, secrétaire, responsable des femmes (4x), ou tout simplement des femmes (7x). Dans 6 cas, il s'agissait de personnes des deux sexes: la fraction, le congrès, des intellectuel(le)s du parti et un homme seul ont été cités une fois. Un groupe fait remarquer qu'il y a simplement eu un consensus général sur la nécessité de promouvoir les femmes. (31 réponses, dont 2 de la part d'un même parti)

6.3. Décisions en matière de promotion des femmes

Trente et une sections indiquent qu'elles ont effectivement pris la décision de promouvoir les femmes. Dans presque tous les cas, les décisions se rapportent aux élections de 1987 et devraient se répéter en 1991. Un petit nombre de sections ont déjà défini et adopté des concepts de promotion pour 1991. Les décisions, à deux exceptions près, émanent d'organes de décision officiels et peuvent donc être considérées comme impératives.

Les décisions des sections portent dans 15 cas sur des quotas; dans 2 des cas, il est question d'une "représentation égale des deux sexes" et d'une "majorité de femmes". Cette règle des quotas s'applique la plupart du temps non seulement au nombre des places sur les listes mais encore, d'une manière générale, au nombre des sièges dans tous les organes ou dans les organes importants du parti. Parmi ces 15 sections qui ont décidé de respecter un quota figurent 7 sections du PSS, 6 petits groupements de gauche, 1 petit parti du centre et 1 section du PDC.

7 de ces 15 sections ont décidé de garantir 50% ou plus des sièges aux femmes. 2 sections ont pris la résolution de créer une structure/division "femmes" et 2 autres de présenter une liste féminine.

7 répondants indiquent vouloir simplement promouvoir les femmes et faire une propagande spécifique en leur faveur; 2 axent leur décision sur un accroissement de l'information, de la formation et de l'intégration des femmes. (4 autres réponses ne sont pas classables.)

7. Remarques

De nombreuses formations ont utilisé la rubrique "remarques", à la fin du questionnaire, pour faire des commentaires. Précisons que, comme pour les raisons de ne pas envisager de mesures, il s'agit plutôt d'opinions et d'estimations propres à la personne qui a rempli le questionnaire, que de prises de position officielles du parti.

Quelques remarques portent tout d'abord sur les **difficultés liées à la promotion des femmes** (11 réponses). Plusieurs formations font observer qu'une promotion de bas en haut est nécessaire. Un certain nombre se plaignent de la difficulté à motiver les femmes soit afin qu'elles travaillent pour le parti, soit afin qu'elles se portent candidates. Certaines l'expliquent par le manque de confiance en soi et par les charges familiales qui incombent aux femmes.

Le deuxième groupe de remarques porte sur l'importance particulière des **groupes féminins** au sein des partis, qui d'une part soutiennent les femmes de façon autonome et d'autre part confrontent le parti à leurs exigences en matière de promotion.

Divers groupements critiquent le fait que notre questionnaire se limite aux élections au Conseil national. Ils font valoir que l'on ne peut pas mettre en place une promotion seulement lors des élections et, qui plus est, seulement lors des élections au Conseil national. Au contraire, l'intégration des femmes, assortie de l'égalité des droits, dans tous les domaines d'activité du parti, est une condition indispensable d'une représentation équitable du sexe féminin au sein des parlements.

8. Deux exemples de concepts de promotion des femmes

Dans 2 des sections qui ont répondu, le groupe féminin a débattu (à l'occasion de l'enquête ou auparavant déjà) la question de la promotion des femmes et a soumis des propositions. Elles ont abouti à l'élaboration d'un concept, annexé au questionnaire en retour. Il s'agit évidemment d'exemples isolés, non représentatifs. On sait que d'autres partis discutent et expérimentent depuis quelque temps déjà des concepts de promotion (p.ex. le POCH, l'Alternative verte, le PSS). Il convient néanmoins de présenter ces deux exemples de manière un peu plus détaillée, notamment pour montrer combien le débat sur la promotion des femmes a pris de l'ampleur dans quelques sections de partis bourgeois.

La commission féminine de l'UDC Vaud se demande tout d'abord comment les électeurs et les membres masculins du parti auraient réagi si une candidate avait obtenu le seul siège réservé au parti cantonal à Berne. Le noeud, en matière de promotion, lui semble être le fait qu'"une femme de plus, c'est un homme de moins". Elle souligne que les femmes devraient conquérir leur place dans la politique non contre les hommes mais avec eux, ce qui requiert de la part de ces derniers une grande tolérance et une grande solidarité. Elle aborde ensuite le problème de la disponibilité limitée des femmes. Famille, éducation des enfants, ménage, obligations paroissiales et autres ne leur laissent guère le temps d'exercer une activité politique. Outre leur manque d'intérêt pour la politique, leur répugnance à apparaître en public empêche également souvent de nombreuses femmes capables de s'engager sur le plan politique. Certaines histoires scandaleuses relatées dans la presse y contribueraient aussi et non dans une moindre mesure.

Sachant qu'il n'existe pas de recettes infailibles à ce problème, la commission propose en attendant les mesures suivantes:

- Animation par les candidates de tribunes publiques ou de débats sur des questions d'actualité d'intérêt général
- Personnalisation de la propagande en faveur des candidat(e)s; montrer ces dernier(ère)s dans leur vie quotidienne

- Mieux promouvoir les candidat(e)s à l'aide de supports didactiques et techniques
- Meetings interpartis éventuels.

La commission féminine de l'UDC Vaud rejette le "sexisme à l'envers", qui consiste par exemple à placer les candidates en tête de liste ou à faire une vaste campagne de propagande en leur faveur.

Une commission du **parti libéral (PRD) du canton de Lucerne** a analysé l'année dernière le thème "Femmes au sein du PL" et présenté au Bureau un rapport assorti de mesures, qu'il a approuvé en septembre 1989. Les auteurs constatent que les femmes, au sein du PL, ont peu de chances d'être élues, qu'on ne leur facilite guère l'accès à la vie politique et le cumul des obligations politiques et familiales. La commission propose les mesures suivantes en guise d'amorces de solutions:

- Créer une division "femmes" au sein du Bureau.
- Définir les qualifications exigées lors d'élections en pensant également aux femmes.
- Attribuer les mandats et les fonctions de préférence aux femmes (à qualifications égales), jusqu'à ce que l'égalité numérique soit réalisée.
- Faire prendre conscience à tous les organes du parti que le problème n'est pas seulement l'affaire des femmes.
- Augmenter le pourcentage de candidates sur les listes. A cet effet, soigner la planification et motiver les candidates (séminaires préparatoires). S'informer auprès de ces dernières avant d'entreprendre quelque chose et non après.
- Axer davantage la politique du parti sur des questions qui intéressent les femmes (éducation, environnement, santé, politique sociale, famille, femmes et travail, logement et loyers, femmes seules, etc.).
- Associer les femmes de manière appropriée aux tâches du parti, notamment à l'élaboration du programme.
- Utiliser les médias davantage en faveur des femmes et de manière plus adéquate.
- Développer et renforcer la structure féminine du PL.
- Prévoir une assemblée des délégués sur le thème "Les femmes dans le domaine politique".
- Donner régulièrement la parole aux femmes lors des assemblées et des meetings du parti.

9. Résumé et conclusions

Il ressort de la présente étude, que la promotion des femmes est un thème d'actualité dans de nombreuses sections de partis. Lorsqu'on y regarde de plus près, il s'avère toutefois que les différentes formations accordent une importance variable au problème selon la position qu'elles occupent sur l'échiquier politique. L'analyse des réponses aux questions permet de dégager deux camps,

presque aussi importants l'un que l'autre: d'un côté se tiennent les sections et les groupements qui estiment nécessaire de promouvoir les femmes et qui ont déjà pris des mesures à cet effet ou, pour le moins, en discutent. De l'autre côté, on trouve de nombreuses sections qui rejettent les mesures ou les considèrent comme inutiles. Le premier camp comprend principalement - rien d'étonnant - des formations de gauche, tandis que l'autre camp compte plutôt des partis de l'aile droite. Les groupes de partis "scindés" - qui se rangent partiellement dans un camp partiellement dans l'autre - constituent un phénomène intéressant. Il s'agit du PDC et des petits partis du centre. Parmi ces derniers, l'AdI et les Verts sont plutôt favorables aux femmes, tandis que le PEV penche davantage vers les indifférents ou les opposants.

En quoi consistent les mesures discutées et appliquées afin de promouvoir les femmes?

D'une manière générale, les mesures de propagande étaient et sont encore manifestement plus populaires, dans les partis, que les mesures en matière de formation des listes. Les plus répandues sont les meetings et les annonces spécifiques concernant les candidates, deux instruments relativement peu coûteux. (Reste à examiner de plus près jusqu'à quel point il s'agit vraiment d'efforts particuliers déployés par les partis en faveur de leurs candidates.) Ensuite viennent les quotas sur les listes et le placement des femmes en tête de liste. Des mesures de propagande plus onéreuses (p.ex. des affiches spécifiques) et d'autres qui ne profitent pas tout à fait directement au parti (p.ex. les contributions à des campagnes hors parti en faveur des femmes) ont été beaucoup plus rarement appliquées, de même que le cumul et la liste féminine séparée. En résumé, et en simplifiant un peu: plus une mesure est coûteuse, frappante et peut-être aussi plus efficace, plus elle est rarement appliquée.

A part ces instruments de promotion connus, très peu d'idées nouvelles ont été formulées. On notera que les mesures de propagande générales, non liées au sexe, ont donné lieu à des réponses nombreuses et relativement diverses, tandis que les mesures spécifiques en faveur des femmes ont rarement suscité des idées originales et créatives. Même des outils traditionnels et bon marché tels que les tracts, par exemple, ou la propagande auprès de groupes particuliers d'électrices n'ont pas souvent été cités (s'agit-il d'un oubli ou en a-t-il vraiment été ainsi?).

Les informations recueillies ne permettent malheureusement pas d'analyser l'efficacité des mesures de promotion. Il aurait également fallu inclure les pourcentages de voix obtenus par les candidates, la taille du canton, l'importance relative du parti dans le canton, la question des candidats sortants ainsi que d'autres facteurs. On notera toutefois que le nombre des candidates et le pourcentage de femmes parmi les élu(e)s atteignent le maximum dans les partis qui, selon la présente étude, déploient le plus fréquemment des efforts afin de renforcer la représentation du sexe féminin au Parlement (PS, POCH, PE).

Le passage à la radio et à la télévision fait naturellement aussi partie des mesures de propagande. Les femmes s'en tirent relativement bien sur ce plan, quoiqu'il ne faille pas négliger une certaine difficulté à accéder aux médias principaux. Il conviendrait encore d'établir quel rôle les médias eux-mêmes jouent lors de la sélection des candidat(e)s.

Concernant la campagne de 1991, le questionnaire n'a guère apporté d'éléments nouveaux. Les trois quarts de toutes les sections sont en mesure de fournir des informations sur leur stratégie de propagande générale, mais la plupart déclarent qu'elles n'ont pas encore planifié leur campagne au point de pouvoir formuler leurs intentions à l'égard du sexe féminin. Cela tient peut-être au fait que la campagne, d'une manière générale, se déroule toujours de façon à peu près semblable, alors que la promotion des femmes est un aspect nouveau et spécial qui nécessite des discussions et des décisions particulières. Il importe néanmoins de mettre en garde contre la tendance à toujours penser aux femmes en second lieu. Les listes pourraient déjà avoir été établies et les moyens financiers répartis.

Il est impossible actuellement, étant donné le peu d'indications concrètes que nous avons pu rassembler sur les mesures de promotion envisagées en 1991, de dire si les sections et les groupements sont moins ou davantage qu'auparavant disposés à promouvoir les femmes lors des prochaines élections. Il semble que des mesures en la matière suscitent encore en grande partie les mêmes réactions, chez les mêmes partis, que celles qui sont décrites au début de ce chapitre. Les deux concepts de promotion élaborés par la commission féminine de l'UDC Vaud et par la commission de la section lucernoise du PRD pourraient toutefois dénoter une sensibilité croissante des partis bourgeois au problème. Le succès de telles approches dépendra principalement - comme toujours - de l'esprit d'initiative ainsi que de la ténacité des femmes et des groupes féminins.

Commission fédérale pour les
questions féminines
Groupe de travail
"femmes et politique"
Finkenhubelweg 12
3012 Berne

QUESTIONNAIRE SUR LES MESURES DE PROMOTION DE LA FEMME

1. Nom de votre parti/groupement:

.....

2. Canton:

3. Nombre approximatif de membres

4. Nombre de femmes

QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DE 1987

5. Votre parti a-t-il participé aux dernières élections au Conseil national?

oui non

Si oui, veuillez s'il vous plaît répondre aux questions suivantes:

6. Pourcentage de suffrages obtenu:%

7. Combien de personnes figuraient sur votre/vos liste/s?

8. Combien de femmes?

9. Combien de sièges votre parti a-t-il obtenu?

10. Combien de femmes de votre parti ont été élues ?

11. Quels moyens avez-vous utilisés pour soutenir vos candidates et candidats ?

annonces

affiches

meetings

autres lesquels?

.....

pas de propagande

Formation des listes

- femmes placées en tête de liste
- cumul pour les femmes exclusivement
- introduction de quotas
- hauteur des quotas %
- liste séparée de femmes
- autre mesures lesquelles?
-
-
- pas de mesures motif:
-

QUESTIONS CONCERNANT LA CAMPAGNE EN VUE DES ÉLECTIONS DE 1991

15. Votre parti se présentera-t-il aux élections au Conseil national en 1991?

oui non

Si oui, veuillez s'il vous plaît répondre aux questions suivantes:

16. A quels moyens aurez-vous recours pour soutenir vos candidates et candidats?

- annonces
- affiches
- meetings
- autres lesquels?
-
- pas de propagande

17. Quelles mesures en faveur de la promotion des femmes prévoyez-vous de prendre?

| | mesures | proposées | discutées | décidées |
|---|---------|--------------------|-----------|----------|
| propagande | | | | |
| affiches spéciales pour les candidates | | [] | [] | [] |
| annonces spéciales pour les candidates | | [] | [] | [] |
| meetings animé par les candidates | | [] | [] | [] |
| contribution financière pour une propagande hors parti en faveur des femmes | | [] | [] | [] |
| formation des listes | | | | |
| femmes placées en tête de liste | | [] | [] | [] |
| cumul pour les femmes exclusivement | | [] | [] | [] |
| introduction de quotas | | [] | [] | [] |
| hauteur des quotas |% | | | |
| liste séparée de femmes | | [] | [] | [] |
| autres mesures? | [] | lesquelles ? | | |
| | | | | |
| pas de mesures | [] | motif: | | |
| | | | | |

18. Qu'est-ce qui a poussé votre parti/groupement à prendre, discuter ou proposer des mesures de promotion en faveur des femmes?

.....

19. Qui a lancé l'idée au sein du parti ?

.....

20. Avez-vous pris une décision officielle à ce sujet?

oui non

si oui, à quel niveau?

que contient cette décision?

.....
.....
.....

Remarques:

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce questionnaire soigneusement et de nous le retourner d'ici au **8 septembre 1989** au moyen de l'enveloppe ci-jointe. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration.

Chapitre 8:

Bilan

Commission fédérale pour les questions
féminines

Traduction: Francine Matthey

1. Vision d'avenir

Berne, une autre année. Le Palais fédéral a ravi la première place au Grütli parmi les buts d'excursion préférés des touristes masculins et féminins. Depuis que l'égalité de la femme et de l'homme est entrée dans les moeurs, également sur le plan politique, le nombre des visiteurs et visiteuses a sensiblement augmenté d'une année à l'autre. Les étrangers semblent vouloir acquérir de visu la conviction que l'égalité a réellement fait son entrée dans les couloirs du Palais fédéral.

Election séparée des femmes et des hommes: un concept magique qui, de manière surprenante, a suffi à résoudre le problème de la sous-représentation des femmes dans les organes politiques. Cette innovation, qui ouvre de nouveaux horizons, n'a pas été mise en place par une autorité mais par voie démocratique directe: le souverain en a décidé ainsi.

Voyons en quoi consiste la nouvelle réglementation:

Pour chaque législature, les femmes et les hommes ont droit à un nombre égal de sièges au Parlement. Candidates et candidats se mesurent seulement aux candidats de leur sexe. Elles/ils figurent sur des listes électorales séparées, une mesure qui a permis de contourner avec élégance l'inégalité des chances qui profitait aux hommes. Chaque parti, chaque groupement politique établit deux listes distinctes en vue de la campagne électorale. Les femmes n'ont plus besoin de se donner deux fois plus de mal pour compenser l'avance de leurs congénères masculins, et ceux-ci peuvent à nouveau poser leur candidature sans avoir mauvaise conscience; ils n'enlèvent plus une place à une femme.

L'élection séparée garantit d'avance l'équilibre des sexes au sein du Parlement. Ce système proportionnel a été adopté après que des expériences faites avec le système en place à l'époque n'eurent pas donné de résultats satisfaisants pendant des années. L'équilibre a ainsi été atteint à la fois sur les plans linguistique, régional et sexuel.

Depuis que les femmes ont fait leur entrée au Palais fédéral dans une proportion égale à celle qu'elles représentent parmi la population, les processus politiques de formation de l'opinion et de décision sont devenus beaucoup plus ouverts, plus objectifs et plus détendus. La discipline dont font preuve les conseillères et les conseillers pendant les sessions ne manque pas d'impressionner les observateurs, et la garderie d'enfants aménagée sur place constitue une at-

traction particulière. Politiciennes et politiciens peuvent y laisser leurs enfants sous bonne garde et se consacrer en toute tranquillité à leur tâche.

2. Situation de fait ou anomalie?

Berne, 1990. "La présence des femmes à la Chambre populaire fédérale reste maigre" (partie Ballmer-Cao). Vingt-huit femmes et 172 hommes se partagent les sièges au Conseil national. Cinq conseillères aux Etats siègent en compagnie de 41 conseillers aux Etats. Le Conseil fédéral, au sommet de la pyramide, est formé exclusivement d'hommes. Depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971, le pourcentage de femmes au Parlement a augmenté de 4,5 à 13,4%. Aux niveaux cantonal et communal, le déséquilibre est légèrement moins prononcé. En outre, quelques partis reconnaissent de plus en plus les droits des femmes. Comparée avec d'autres pays, la Suisse, avec ses quelque 14 pour cent de femmes au Parlement, occupe une position moyenne (partie Bitterli/Ducet). Il n'empêche que le sexe féminin est encore nettement sous-représenté dans le domaine politique. Les facteurs responsables de cet état de choses sont multiples et il n'est guère possible de les classer par ordre d'importance car ils se combinent et se renforcent mutuellement. Rappelons brièvement les plus importants:

Les femmes ont moins de chances au départ, car

1. dans l'ensemble, elles occupent des positions professionnelles inférieures à celles des hommes et sont moins bien représentées qu'eux dans les groupes d'intérêts économiques (cf. le rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines, La situation de la femme en Suisse, 1ère partie). Un statut social élevé, un certain prestige sur le plan professionnel de même que le soutien apporté par les groupes d'intérêts économiques accroissent les chances d'être élu à une fonction politique;
2. comparées aux hommes, elles sont souvent moins disponibles pour entreprendre une carrière politique, étant donné qu'elles assument encore dans la plupart des cas des obligations familiales. Une plus grande liberté dans l'emploi du temps et surtout le fait compter sur le soutien et la compréhension de leur famille accroissent les chances des hommes de faire une carrière politique prometteuse (cf. partie Ballmer-Cao);
3. elles n'ont pas encore vraiment un passé politique auquel elles peuvent se référer pour se mettre en valeur. Les hommes se lancent dans la course beaucoup plus fréquemment en tant que candidats sortants, qu'ils briguent un siège au Parlement, d'autres fonctions officielles ou encore un mandat au sein des organes des partis.

Dans l'ensemble, les conditions en matière de compétition dans l'arène politique sont très inégales selon que les intéressés appartiennent au sexe féminin ou au sexe masculin. Cette situation de départ alarmante car la sous-représentation des femmes en est une conséquence.

La population partage-t-elle ce point de vue? Cette situation de fait, chiffres objectifs à l'appui, est-elle ressentie comme une anomalie ou une chose naturelle? Les femmes et les hommes suisses s'en indignent-ils?

Deux tiers environ des citoyennes et des citoyens pensent que le pourcentage de femmes qui siègent au Parlement est trop faible (partie Stämpfli). Cette opinion - recueillie au cours d'un sondage - ne semble toutefois avoir guère d'incidence sur le comportement électoral. Les mesures destinées à promouvoir les femmes n'ont pas une grande audience (partie Stämpfli) et le sexe des candidat(e)s ne semble pas jouer un rôle prioritaire dans le choix des électrices et des électeurs (partie Longchamp); elles(ils) n'accordent en tout cas pas la préférence aux femmes parce qu'elles sont sous-représentées. Comment, par conséquent, faut-il évaluer les résultats d'un sondage qui révèle que plus de 80 pour cent des personnes interrogées estiment que les femmes, bien qu'elles aient les mêmes droits que les hommes, restent désavantagées dans de nombreux domaines? (partie Stämpfli) La conclusion paraît évidente. Le préjudice dont souffrent les femmes n'incommodent pas trop les personnes qui en sont conscientes. Hommes et femmes s'accordent pour dire que ces dernières continuent à être nettement désavantagées, mais il en est peut-être de ce préjudice comme du coucher du soleil: difficile de l'empêcher. On a fini par s'y habituer de part et d'autre à force d'y être confronté depuis la tendre enfance.

Nous sommes convaincues qu'il faut continuer à encourager cette prise de conscience et à l'entretenir en informant et en rendant publiques les discriminations manifestes et latentes dont les femmes sont l'objet. Les analyses et les faits établis, même s'ils datent de quelques années déjà, ne trahissent pas pour autant la vérité. Il convient toutefois de s'interroger sur la nécessité de trouver de nouveaux moyens de dépister les discriminations et de mettre au point des méthodes plus efficaces pour corriger l'anomalie en question.

Regula Stämpfli, dans son rapport, dresse un bilan objectif: "Même si l'on ne sait pas vraiment jusqu'à quel point les femmes sont sous-représentées, on admet généralement qu'elles le sont." Si cet état de choses était considéré comme une anomalie, y aurait-il davantage de femmes et d'hommes prêts à la combattre étant donné que les anomalies appellent au changement? Qu'en est-il de cette volonté de changement?

Un tiers approximativement de la population est prêt à appuyer des mesures destinées à promouvoir les femmes dans le domaine politique (partie Stämpfli). On peut toutefois se demander si cette proportion eût été la même au cas où seuls les citoyen(ne)s qui participent effectivement à la vie politique auraient été pris en considération. Nous concluons, à la lecture des résultats, que moins les personnes interrogées se rendent aux urnes, plus elles se montrent positives à l'égard des mesures de promotion des femmes dans le domaine politique. Il

existe par conséquent un soutien potentiel qui n'est pas concrétisé par des actes lors des élections et des votations.

Un tiers également des partis sont disposés à appuyer les mesures de promotion. Il n'est pas aisé, à partir de l'enquête qualitative effectuée auprès des chefs de file des partis et des candidats des deux sexes, de tirer des conclusions en ce qui concerne la disposition à prendre de telles mesures. Les personnes interrogées semblent accorder davantage d'importance aux multiples raisons qui entravent la carrière politique des femmes au sein des partis et des pouvoirs publics, qu'à la discussion de propositions pragmatiques visant à modifier la situation.

Il s'avère dans l'ensemble, à la lecture des rapports, que la promotion des femmes sur le plan politique n'intéresse qu'une minorité de personnes.

3. Place, s'il vous plaît!

Que faire pour améliorer la représentation des femmes dans le domaine politique? On prétend partout que, au fond, c'est l'affaire des citoyennes et des citoyens, du moins lorsqu'une élection populaire s'effectue au suffrage direct (cf. partie Longchamp). On peut également partir de l'idée que le problème du recrutement des futures candidates n'est pas la première cause de la sous-représentation du sexe féminin dans le domaine politique (cf. partie Ballmer-Cao). Il n'y a, de loin, pas autant de candidates que de candidats, mais une fraction d'entre elles suffirait la plupart du temps pour pourvoir chaque fois la moitié des sièges dans un organe.

Lors des élections au Conseil national en 1987, 679 femmes et 1737 hommes ont brigué un des 200 sièges à pourvoir. 4% des candidates et 10% des candidats ont été élus (cf. partie Ballmer-Cao). Etant donné l'inégalité des conditions au départ (nombre des candidatures masculines atteignant plus du double des candidatures féminines), il faudrait presque - pour obtenir une représentation paritaire - permuter les pourcentages d'élus: 14,7% des candidates et 5,8% des candidats auraient dû être élus pour qu'un nombre égal de femmes et d'hommes siègent dans l'hémicycle.

Ces chiffres démontrent la nécessité non seulement d'élire davantage de femmes dans les organes politiques mais encore d'y déléguer moins d'hommes. 30% de personnes parmi la population - elles ne constituent certes pas la majorité, mais une portion néanmoins considérable - estiment que les femmes sont sous-représentées dans le domaine politique et sont également prêtes à en élire davantage (cf. partie Stämpfli). Sont-elles toutefois aussi disposées à élire moins d'hommes? Il s'agit sans aucun doute d'un sujet tabou sur lequel on ne se risque pas à faire des réflexions en public. L'information de nature politique en faveur d'une meilleure représentation des femmes doit précisément servir à briser ce tabou.

N'est-il pas un peu simpliste d'attribuer aux électeur(trice)s l'entière responsabilité de la représentation des femmes dans les organes politiques et de ne pas la leur faire partager avec ceux qui précisément en raison de l'intérêt prononcé qu'ils affirment porter à la politique et de leurs qualifications, sont des représentants de la politique? Ce sont eux, en fin de compte, qui doivent laisser la place aux femmes, surtout ceux qui ont le plus de chances d'être élus: les "conseillers sortants". La responsabilité de ces représentants du peuple n'implique-t-elle pas aussi la sensibilité au problème de la représentation des femmes?

La culture politique, en Suisse, est caractérisée notamment par une sensibilité aiguë aux particularismes régionaux et aux prétentions en matière de représenta-

tion sur l'échiquier politique national. Cette sensibilité s'appuie sur un consensus qui est même garanti par la loi (garantie donnée aux cantons, aux groupes linguistiques, etc. en matière de représentation sur la scène politique nationale). Comment a-t-on pu décider, un jour (en 1971), d'associer les femmes à la politique sans développer subséquemment une sensibilité à ces nouvelles règles du jeu? Où sont les politiciens qui, depuis 1971, cherchent des moyens de partager avec les femmes non seulement leur droit d'électeur mais encore la responsabilité politique, cèdent leur place de plein gré, appuient des mesures afin d'aider les femmes à faire une percée politique? Ils n'y ont guère pensé. Il ne s'agit pas d'en appeler à la sensibilité et à la responsabilité de seigneurs envers des Cendrillon, mais tout simplement que ceux qui, pour des raisons connues, ont été les premiers à pénétrer dans l'arène politique fassent suffisamment de place aux nouveaux venus - en l'occurrence aux nouvelles venues - et/ou, ce qui ne va manifestement pas de soi, témoignent d'un peu d'imagination dans la manière de s'y prendre.

4. Une question de piment

La politique n'est pas un rituel de politesse et les femmes ne doivent manifestement pas s'attendre à ce que les hommes se montrent obligeants lorsqu'elles se présentent sur la scène politique. Ce n'est pas qu'on ne veut pas des femmes dans la politique. On souhaite leur présence, mais jusqu'à un certain **degré**, suffisant pour que **l'élément féminin** y soit représenté. C'est en fait ce qui donne toute sa saveur à la chose. De très petites quantités suffisent, comme dans le cas du piment. On admettait et on admet toujours pour ainsi dire quelques représentantes du sexe féminin, sans toutefois être prêts à céder aux **politiciennes** la place qu'elles méritent. L'"élément féminin" a suscité jusqu'à présent beaucoup d'intérêt dans le domaine politique. Il est même devenu de bon ton de s'y intéresser. Aucun parti sérieux ne pourrait plus se permettre, de nos jours, de renoncer aux femmes et par exemple de présenter une liste exclusivement masculine lors des élections. (Supposons que les femmes d'un parti renommé, p.ex. un parti représenté au Conseil fédéral, refusent ostensiblement de se porter candidates aux élections parlementaires: elles mettraient à coup sûr leur parti dans une situation délicate.)

Lorsqu'on fait de la place aux femmes en tant que politiciennes, leur appartenance au sexe féminin est le premier aspect qui suscite des questions. "Que pensent-elles, **en tant que femmes**, de telle ou telle affaire?" leur demande-t-on à plusieurs reprises au cours de débats publics. Ce genre de question sous-entend que ces quelques politiciennes sont supposées représenter le sexe féminin en tant que tel.

Les femmes qui occupent une fonction publique - et cela s'applique surtout au domaine politique - portent (au contraire des hommes) leur appartenance à leur sexe comme une bannière, qu'elles le veuillent ou non: étant actuellement sous-représentées dans toutes les fonctions publiques, elles sont perçues et considérées comme les "porteuses d'une bannière". Celle-ci, frappée du symbole "femme", a comme un effet trompeur, multiplicateur. Par exemple: "Le parti xy présente une liste de 10 candidat(e)s dont 2 femmes". On ne dit jamais: "dont 8 hommes". Les femmes se portent candidates en tant que **femmes** et elles sont bien sûr enseignantes, spécialistes en pédagogie curative, juristes. Les **hommes** font candidature en premier lieu en tant que représentants des milieux industriel, paysan, que syndicalistes, etc. mais jamais en tant qu'hommes. En d'autres termes: "La bannière que portent les deux candidates d'une liste de 10 candidat(e)s représente en quelque sorte aussi les trois candidates manquantes. Autre exemple: l'expérience malheureuse de la première femme conseillère fédérale a nui à la cause des femmes, dit-on; et pourquoi pas tout d'abord à la cause de la bourgeoisie zurichoise, à celle des banques, à celle de l'ordre des juristes des deux sexes? Parce qu'Elisabeth Kopp, elle aussi, unique élément féminin au sein du Conseil fédéral, portait cette bannière...

La fonction de "porteuse de bannière" des femmes dans un système politique façonné par les hommes présente une certaine ambivalence. Autant les politiciennes veulent faire si possible une politique servant la cause des femmes, autant elles n'entendent pas être réduites à cet aspect de leur tâche. Lorsqu'elles veulent se distancier de cette image, soit elles sont mal comprises, soit on leur en tient rigueur dans les deux camps: le camp de ceux qui ont intérêt à ce que l'effet multiplicateur de la bannière persiste (parce qu'il sert à contenir le pourcentage de femmes exerçant des fonctions politiques), et le camp également des partisans de la promotion des femmes dans le domaine politique (parce qu'ils interprètent cette distanciation comme un manque de solidarité avec les autres femmes).

De telles attitudes sont discutables: les défenseurs, hommes et femmes, des "campagnes en faveur des femmes" ne font-ils pas eux aussi une "politique de la bannière" en mettant le sexe au premier rang des critères de choix (cf. partie Longchamp)? Poursuivi sous cette forme et sans esprit critique, ce type de campagne pourrait en fait entretenir la "problématique de la bannière": notamment lorsque les acteurs font valoir l'importance de l'"élément féminin" au lieu de la revendication, justifiée, des candidates, à savoir: Faites de la place, s'il vous plaît, voici venir des politiciennes capables! La question "Qui cède sa place, s'il vous plaît?" devrait inciter à l'action et la formule "Celui qui pense vraiment ce qu'il dit libère son siège" devrait enjoindre ceux qui tiennent des discours positifs sur les femmes de mettre leurs idées en pratique. Si tous les politiciens venaient à libérer leur siège, il existerait sûrement des moyens d'amener quelques-uns d'entre eux à reprendre leur place. Si aucun toutefois ne devait se sentir concerné par la possibilité de concrétiser ses idées égalitaristes, il serait parfaitement possible de trouver des arguments pour les convaincre. Les partis, par exemple, pourraient faire comprendre aux parlementaires les plus anciens et à ceux qui cumulent le plus de fonctions (ou, en termes négatifs: à ceux qui donnent des signes d'usure et qui sont surmenés), qu'ils doivent céder leur place à une politicienne.

5. La proportionnelle, un sujet tabou?

Les causes profondes de la sous-représentation des femmes dans le domaine politique, comme en témoigne chacune des enquêtes, sont complexes. Nous avons, dans ces lignes, fixé notre attention sur le manque de sensibilité politique des parlementaires "en place" à l'égard des "nouvelles venues" et développé en conséquence une stratégie offensive réfléchie. Elle ne s'inscrit pas dans le cadre habituel de la pensée politique et on lui reprochera peut-être une certaine naïveté. Ce scepticisme tient à la croyance, fondée, que la politique ne s'embarrasse pas de morale, qu'elle est plutôt une politique de force au service d'intérêts personnels. Or, il a toujours existé des possibilités de corriger les inégalités de pouvoir et de garantir une représentation équitable à divers groupes de population ou d'intérêts. La représentation proportionnelle, en règle générale, en est une. En Suisse, elle garantit la représentation des cantons et des groupes linguistiques et équivaut à un quota informel appliqué aux partis représentés au Conseil fédéral ("formule magique"). Elle pourrait aussi servir à renforcer la présence des femmes dans les organes politiques. Il convient, en l'occurrence, de faire la distinction entre, d'une part, les quotas appliqués dans le domaine privé, dans les organes des partis, sur les listes électorales, dans toutes les organisations s'occupant de politique, et, d'autre part, les quotas appliqués dans les organes gouvernementaux (parlements, exécutifs, commissions et groupes d'expert(e)s).

On peut penser ce qu'on veut des quotas. Toujours est-il qu'ils constituent le moyen le plus efficace faire de la place aux femmes sur la scène politique. Personne, pour ainsi dire, ne prétendra le contraire et c'est précisément pourquoi ils sont l'objet d'une telle controverse. Peu de citoyen(ne)s s'opposent, en principe, à la promotion des femmes. Mais qu'en est-il lorsqu'elle constitue une garantie de succès?

La sphère politique devra débattre cette question. Il serait heureux, avant toutes choses, que la discussion sur les quotas s'accélère et que les tabous qui la gênent soient éliminés.

6. L'égalité en tant qu'argument dans la compétition

Les partis, qui ont un grand rôle à jouer dans la représentation politique, pourraient être acquis de diverses manières à la promotion des femmes:

Sur le plan financier, l'Etat pourrait soutenir à l'aide de subventions spéciales des séminaires d'instruction civique et de formation continue en politique organisés par les partis, dans la mesure où ils contiendraient des programmes spécifiques visant à promouvoir les femmes. Autre possibilité: faire des mesures de promotion des femmes prises par un parti un critère de répartition des subsides que l'Etat verse aux partis.

Les promoteur(trice)s de l'égalité des droits entre femmes et hommes devraient par ailleurs oeuvrer en sorte que la promotion des femmes devienne un élément indispensable à l'image d'un parti auprès de la population. Il ne doit pas seulement être de bon ton, pour un parti, de compter quelques femmes dans ses organes directeurs et sur ses listes électorales; le quota appliqué aux femmes dans ces deux cas doit devenir pour lui un argument essentiel dans la compétition. Si un parti se lançait dans la lutte en pratiquant une promotion offensive des femmes, c'est-à-dire en faisant de la promotion un thème de sa campagne, on pourrait s'attendre à ce que les autres partis en fassent autant (cf. l'exemple des pays scandinaves dans la partie Bitterli/Ducret).

7. Impatience et rigidité, deux vertus politiques

Un nombre croissant de personnes exhortent les femmes à être reconnaissantes des droits acquis et à laisser l'histoire suivre son cours. La représentation des femmes dans le domaine politique exige du temps, elle s'améliore de façon continue et inéluctable et il convient de progresser à petits pas pour atteindre de grands objectifs. Les femmes doivent se fier à l'évolution des mentalités. Mais l'évolution ne s'embarrasse pas de la notion d'équité. La vie organique se poursuit au mépris des catégories morales.

Le processus de l'égalité entre les sexes suit des courbes qui ne sont guère prévisibles à long terme. Lorsque, dans la moyenne générale, une pause, voire un recul, de la représentation féminine dans le domaine politique se produit, lorsque des mesures de promotion des femmes sont annulées après avoir donné des résultats positifs à court terme (cf. partie Bitterli/Ducret), deux conclusions au moins s'imposent:

Premièrement, la participation à égalité des femmes à la vie politique continue de susciter une résistance massive. Le principe de l'égalité des droits est largement approuvé, mais on assiste à une levée de boucliers dès qu'il est question de prendre des mesures concrètes en vue de répartir le pouvoir. La perspective de devoir renoncer à certains privilèges inspire des craintes. La résistance s'organise sous les formes les plus diverses afin de barrer la route aux femmes. Ainsi se reproduit de manière automatique le mécanisme d'exclusion des femmes, plusieurs fois séculaire. Le système actuel, à dominance masculine, est consolidé à peu de frais. Stabilité et ordre ont toujours été des arguments contre les mutations sociales.

Deuxièmement, il s'agit de donner une base solide aux stratégies en faveur d'une égalité politique à tous les niveaux, afin que, en cas de faible efficacité, elles ne puissent pas être annulées. L'efficacité de toutes les mesures de promotion (il serait plus correct de parler de mesures visant à compenser l'inégalité) devrait pouvoir être mesurée aux résultats obtenus. Exemple: lorsqu'un parti décide d'encourager à l'avenir ses membres à élire des femmes au Parlement et que le taux de représentation n'augmente quand même pas, cela signifie que la stratégie est inefficace et qu'il convient de la remplacer par une autre. Des mesures n'ont un sens que si elles comportent des obligations, visent des objectifs concrets et sont soumises à un contrôle permanent.

L'inégalité des sexes n'est pas un problème uniquement sur le plan électoral mais l'un des maux fondamentaux de notre civilisation. Il ne suffit pas de s'y attaquer de manière spontanée et d'y sensibiliser les hommes et les femmes. C'est une anomalie qui requiert, au niveau pragmatique, des décisions et des règles efficaces, axées sur un objectif commun.

8. Succès aux élections - Conditions et organisation

Quatre-vingt-six pour cent des conseillers nationaux actuels sont mariés et ont des enfants (partie Ballmer-Cao). Question: combien de ces hommes assument-ils ou ont-ils assumé à parts égales avec leurs compagnes l'éducation ou la garde de leurs enfants? Dans combien de cas leurs épouses supportent-elles les charges familiales? Le fait d'avoir une famille semble favoriser la carrière des politiciens - elle symbolise la stabilité et l'ordre - entrave souvent la carrière des femmes et les électeur(trice)s se demandent dans quelle mesure l'exercice d'un mandat politique est conciliable avec les obligations familiales. Seules les femmes éveillent ce genre de doute. On a considéré comme naturel jusqu'à présent que les politiciens soient libérés des obligations familiales. Personne n'aurait l'idée de prétendre qu'ils sont de mauvais pères ou de mauvais maris parce qu'ils réservent peu de temps dans leur agenda à leurs enfants et à leur épouse. Les mères et les épouses qui assument des charges professionnelles et politiques sont évaluées selon d'autres critères. Elles se voient reprocher sans ambages de négliger leurs tâches primordiales et demander pourquoi elles ont mis des enfants au monde si elles n'ont guère de temps à leur consacrer. On subordonne aux enfants le carriérisme et le désir de pouvoir.

Il faut rompre avec cette morale à deux faces. Si les femmes doivent prendre pied dans la politique en proportion de leur nombre parmi la population, l'organisation du secteur de la reproduction (qui garde les enfants, qui fait le ménage) revêt alors une importance décisive. Une carrière politique, comme le disait l'une des personnes interrogées, requiert du temps et de l'énergie. Tant que les femmes les investiront essentiellement dans la vie familiale et que les hommes démissionneront dans ce domaine, la politique restera quasiment une affaire d'hommes.

Imaginons le parcours fictif d'une femme qui brigue un siège au Parlement et l'obtient. Elle prépare sa victoire électorale de longue main. Grâce au fait qu'elle a pu se décharger partiellement ou totalement de ses obligations familiales, elle parvient à se faire une situation professionnelle et à se distinguer par des prestations politiques remarquables (Claude Longchamp démontre que ces deux éléments sont les critères essentiels qui déterminent le choix de la personne lors des élections). La candidate acquiert la popularité nécessaire sur le plan régional car, en plus de son activité politique ordinaire, elle apparaît dans les meetings et dans les médias. Elle soigne sa propre propagande comme une professionnelle car elle sait, pour les avoir vécues de près, que les campagnes électorales ne sont pas des rituels de politesse. Avant de se lancer dans la bagarre, elle a pris ses dispositions sur les plans financier, organisationnel et social. Dans la mesure où la position occupée sur la liste a un effet, dans sa circonscription électorale, sur les chances d'être élu(e), elle veille à ce que son nom figure aux premiers rangs et utilise à cet effet ses nombreuses relati-

ons influentes dans les milieux économique et politique, lesquelles équivalent aux lobbies qui épaulent ses concurrents masculins.

Si les femmes veulent conquérir des positions de force, en politique, elles doivent s'adapter pour une part considérable aux modalités (masculines) existantes en matière d'élections. Elles risquent alors de s'identifier avec ces modalités et de devenir des politiciennes aussi rudes que leur collègues masculins. Il y a néanmoins autant de chances qu'une fois élues, elles remodelent les règles du jeu. Dans les conditions actuelles, il nous paraît hasardeux de spéculer sur l'adaptation à court terme de la vie quotidienne politique aux candidates. Nous pensons que les femmes doivent recourir aux stratégies précitées mais également faire appel à toute leur imagination pour pouvoir atteindre l'objectif qu'elles se sont fixé.

9. Ne pas craindre la politique de force: un lobby parmi les lobbies

On peut définir la politique comme étant l'articulation, l'action combinée de groupes d'intérêts engagés dans une compétition et dans la recherche appropriée de compromis. Des personnes provenant de milieux variés tentent de faire prévaloir leurs idées dans le débat public, le cas échéant de négocier des compromis qui satisfassent leurs intérêts de façon optimale. Cette démarche s'effectue la plupart du temps sous une forme organisée: par l'intermédiaire d'associations et de partis politiques, de ce qu'on appelle les "pressure-groups" ou lobbies, donc de groupes qui exercent une pression dans le but de servir leurs intérêts.

Pour parvenir à être intégrées en plus grand nombre à tous les échelons de la politique, les femmes - au sein et hors de leurs organisations - ont en principe deux possibilités:

- se considérer (du fait qu'elles ont des idées et des intérêts déclarés "spécifiquement féminins") comme des lobbies plus ou moins homogènes et agir en conséquence (organisations féminines);
- former un lobby dans le but déclaré d'être intégrées à droits égaux à tous les échelons de la politique, donc également d'occuper des positions appropriées dans les lobbies déjà constitués.

Ces deux formules ne s'excluent pas l'une l'autre et il est même indiqué de les combiner lorsqu'il s'agit de sensibiliser les milieux politiques à l'application de l'égalité des droits et de les inciter à agir dans ce sens.

Nous retiendrons la deuxième formule car, à notre avis, elle semble encore peu utilisée en Suisse. Il convient en l'occurrence d'atténuer les appréhensions et les réserves qu'inspirent l'association de la politique de force et du pragmatisme aux intérêts des femmes dans le domaine politique. Tous deux sont indiqués lorsqu'il s'agit d'atteindre des objectifs à court et à moyen terme, délimités avec précision (p.ex. améliorer la représentation des femmes lors des prochaines élections), et qu'il s'avère nécessaire de pratiquer une politique adaptée aux règles du jeu des lobbies. Les femmes ont besoin d'un lobby pour pouvoir accéder aux lobbies existants du fait que c'est en leur sein que se livre la lutte pour la répartition des mandats politiques.

Les préoccupations d'un lobby politique féminin seraient les suivantes:

Comment les femmes qui s'intéressent à la politique deviennent-elles des politiciennes?

Comment se font-elles une place sur la scène politique?

Comment amener les politiciens en place à céder leur siège à des politiciennes?

Il conviendrait d'élaborer de façon pragmatique et professionnelle des modalités d'action, comme c'est déjà l'usage par exemple en ce qui concerne la réinsertion professionnelle et les plans de carrière des femmes. Le financement de ces lobbies féminins pourrait s'effectuer comme celui des organisations analogues dans le domaine professionnel: d'une part, les utilisatrices ou les organisations intéressées qui requièrent les services d'un lobby contribueraient à son financement (un parti pourrait, dans le but de soutenir sa candidate xy de manière professionnelle, verser une somme à un lobby); d'autre part, le lobby recevrait des subventions destinées à des meetings ou à des cours (p.ex. des cours de formation continue en politique). Des formules de ce type existent à l'étranger (cf. l'exemple des Etats-Unis et des Pays-Bas dans la partie Bitterli/Ducret). Les activités d'un tel organe auraient un caractère pragmatique, c'est-à-dire qu'elles devraient répondre aux besoins propres de divers partis et de diverses personnalités. La stratégie à suivre au sein d'un parti socialiste peut différer considérablement de la stratégie indiquée dans un parti bourgeois, de même que celle destinée à "établir" une femme dont l'action politique est axée sur les problèmes économiques se distingue de celle appliquée à une politicienne axée sur la protection de l'environnement.

Les causes profondes de la sous-représentation des femmes dans les organes politiques sont si enchevêtrées (cf. toutes les parties de ce tome) qu'il est impossible d'agir en ligne droite, mais plutôt indiqué d'élaborer des "mesures correctives pragmatiques". Il incombe aux partis d'analyser ces causes, ainsi qu'aux organisations féminines et à toutes les personnes qui tiennent à ce que l'égalité des droits des femmes et des hommes devienne une réalité.

10. Synthèse - Que faire d'ici 1991 et après?

Les prochaines élections au Conseil national auront lieu en automne 1991. Que pourrait-on et que devrait-on faire, après avoir pris connaissance des différents rapports de recherche, afin d'améliorer de façon décisive la représentation des femmes au Parlement?

Il s'agit avant toutes choses de faire preuve de lucidité: la sous-représentation navrante des femmes au Parlement a pour contrepartie une surreprésentation tout aussi choquante des hommes. En clair: il y a beaucoup trop d'hommes au Parlement et le moment est enfin venu pour eux et pour leurs successeurs potentiels de céder la place aux femmes.

L'équilibre entre les sexes au Parlement est par conséquent une affaire qui concerne avant tout les hommes et à plusieurs niveaux:

Premièrement: les hommes sont concernés en tant qu'électeurs. Ils sont invités à contribuer à l'élection d'un nombre sensiblement plus élevé de femmes au Parlement. Ils peuvent à cet effet

- privilégier des candidates sur les listes électorales et radier simultanément des candidats;

ou bien

- soutenir des listes féminines et

- faire de la propagande en faveur des femmes.

Deuxièmement: étant donné que les hommes sont nettement majoritaires dans la plupart des partis et occupent les positions clés les plus importantes, ils peuvent

- veiller à ce que les femmes aient au moins des chances égales d'être élues.

Il n'est absolument pas anti-démocratique

- de privilégier les femmes

dans un système où les hommes contrôlent largement les circuits ou les processus de formation de l'opinion et de décision.

Troisièmement: les conseillers nationaux en place et leurs successeurs potentiels ont le pouvoir de céder leur siège aux femmes. Les uns en

- libérant leur siège et en ne se portant plus candidats,

les autres en

- modifiant leurs plans de carrière et en

- employant désormais leur énergie à promouvoir une collègue de parti.

On distingue déjà clairement ce dont les candidates potentielles ont besoin: être soutenues à tous les niveaux, également de la part des hommes. Exemple:

- les compagnons et les amis des candidates les déchargent des tâches familiales et domestiques pendant la campagne électorale,

afin qu'elles aient le champ libre. Ou bien, les hommes

- oeuvrent dans des comités de soutien,

collectent des fonds, élaborent avec ingéniosité des stratégies de propagande efficaces. Ou encore, ils ont la possibilité de

- mettre à profit leur position de force, par exemple dans les médias, afin de ménager la place nécessaire aux femmes.

Ce changement d'optique est déterminant car il est trop souvent fait appel aux femmes pour porter remède au problème de l'inégalité des sexes, tandis que les hommes sont traités comme des grandeurs immuables.

La tâche des femmes, à notre avis, consiste à participer partout et sans réserve au combat politique:

Cela signifie que les femmes en tant qu'électrices doivent encore

- mieux connaître leurs droits en la matière

et, comme le font déjà les hommes,

- modifier les listes électorales en faveur des candidates, c'est-à-dire choisir des femmes et radier des hommes (cumul, panachage).

Les femmes devraient également s'engager à créer des conditions générales avantageuses pour les candidates. Elles peuvent

- créer des "pressure-groups" ou s'intégrer dans des groupes déjà constitués (notamment oeuvrer au sein d'organisations féminines dans le sens des lobbies).

Elles peuvent

- organiser des campagnes électorales,

et

- se solidariser avec des candidates indépendamment de leur appartenance à tel ou tel parti.

Une représentation équilibrée des sexes au Parlement implique évidemment qu'il y ait un nombre suffisant de candidates qualifiées. Elles ne manquent pas, selon le rapport Ballmer-Cao/Kopp, chapitre 2. Nous entendons néanmoins encourager les candidates éventuelles dans les partis à

- poser leur candidature et à persévérer dans leur démarche avec confiance en elle et fermeté.

Leur droit à jouir de privilèges en tant que candidates est plus que légitime et elles ont des succès électoraux à rattraper.

Partis, associations et autres collectivités ont la possibilité

- de casser les rituels électoraux figés qui favorisent les hommes.

Il leur faut toutefois du courage et de la détermination pour ajourner des carrières que les hommes ont mis des années à bâtir et faciliter l'accès des femmes au Conseil national. Ces dernières ont dans notre société moins de possibilités de s'attribuer des étiquettes et de nouer des relations influentes, puisque les domaines de qualification importants à cet égard sont quasiment tous réservés aux hommes (domaine militaire, corps de métiers masculins, positions dirigeantes dans l'économie et dans l'administration, etc.). Le parcours des femmes ne correspond fréquemment pas aux profils d'exigences conventionnels requis pour pouvoir occuper des fonctions politiques de haut niveau. Leurs biographies sont moins rectilignes, moins uniformes. Il convient de

- repenser la notion actuelle de qualification.

Le parcours du combattant, comme on l'appelle - la conquête quasi militaire de la qualification politique, le chemin long et malaisé de la base du parti à sa tête -, est-ce là le critère de l'aptitude à occuper une fonction politique? Ne faudrait-il pas prendre en considération d'autres itinéraires, moins traditionnels? La politique deviendrait alors accessible à des femmes (et à des hommes) qui ont acquis d'autres capacités dans d'autres domaines de la société. L'activité exercée dans des partis, des associations et d'autres organes ne représente qu'une des nombreuses possibilités de qualification. Les partis et les associations doivent inclure

- **la proportionnelle appliquée aux sexes dans leurs programmes.**

Le système de la

- **rotation (une femme succède à un homme)**

permettrait de faire de la place aux candidates. Les partis doivent être prêts à

- **soutenir leurs candidates de manière suffisante sur les plans financier et organisationnel.**

La longue

- **expérience des partis doit profiter en premier lieu aux femmes, jusqu'à ce que la représentation des sexes soit équilibrée.**

- **Les candidates doivent recevoir une préparation appropriée**

et

- **une formation interne en vue de la campagne électorale.**

Leurs campagnes doivent être préparées de manière professionnelle et approfondie avec l'aide du parti. Les candidates doivent pouvoir occuper

les places les plus prometteuses sur les listes électorales.

Enfin, l'Etat peut veiller à ce que les femmes aient davantage de chances d'être élues. Une possibilité consiste à

- limiter la durée du mandat des membres du Conseil

(cette règle est déjà en vigueur dans quelques parlements cantonaux et au sein de divers partis). Des places seraient par conséquent automatiquement et plus souvent libérées et les femmes pourraient profiter de ces circonstances. Autre option:

- nommer les membres des commissions extra-parlementaires en respectant le principe de l'égalité des sexes,

afin de donner à davantage de femmes la possibilité d'accumuler des expériences et de nouer des contacts utiles à leur carrière. En outre, on pourrait envisager

- des prises de position officielles telles qu'un message sur les élections au Parlement, accompagné du slogan "Le Parlement a besoin d'un nombre accru de femmes".

Cela permettrait d'activer un peu la mise en pratique de l'égalité des sexes reconnue dans la Constitution fédérale.

Quant à savoir si toutes ces possibilités d'action aideront vraiment les femmes, pendant l'année électorale 1991 et par la suite, à participer (enfin) comme elles en ont le droit aux processus politiques en Suisse, cela dépendra de l'engagement de tous les citoyens et de toutes les citoyennes majeur(e)s de ce pays. Le temps des requêtes, des espoirs et de la patience est révolu, la moitié de l'espace parlementaire revient aux femmes. Mobilisons toute notre énergie et notre imagination et partons à sa conquête!

Index

Avant-propos

I

Chapitre 1

Programmes élaborés dans divers pays afin de promouvoir les femmes dans le domaine politique

par Rosie Bitterli et Véronique Ducret

| | | |
|----------|---|----|
| | Introduction | 1 |
| 1. | Généralités | 3 |
| 1.1. | Statistique | 3 |
| 1.2. | Système électoraux | 3 |
| 2. | Promotion des femmes: situation sur le plan international | 5 |
| 2.1. | Tour d'horizon | 5 |
| 2.2. | Mesures prises par les Etats afin de promouvoir les femmes dans le domaine politique | 7 |
| 2.2.1. | Quotas dans les parlements | 7 |
| 2.2.2. | Quotas sur les listes | 8 |
| 2.2.3. | Quotas dans les organes extra-parlementaires | 9 |
| 2.2.4. | Autres mesures prises par les Etats afin de promouvoir les femmes dans le domaine politique | 14 |
| 2.3. | Mesures d'ordre privé destinées à promouvoir les femmes dans le domaine politique | 18 |
| 2.3.1. | Mesures prises par les partis | 18 |
| 2.3.1.1. | Quotas | 18 |
| 2.3.1.2. | Formation des listes | 23 |
| 2.3.1.3. | Listes féminines/Partis féminins | 25 |
| 2.3.1.4. | Autres mesures prises par les partis | 27 |
| 2.3.2. | Autres mesures d'ordre privé destinées à promouvoir les femmes dans le domaine politique | 28 |
| 3. | Conclusions | 31 |
| | Bibliographie | 33 |

Chapitre 2

La représentation féminine au Conseil national

par Thanh-Huyen Ballmer-Cao, avec la collaboration de Luzia Kopp

| | | |
|------|--|----|
| 1. | La représentation féminine dans le pouvoir législatif en Suisse | 39 |
| 2. | Evolution de la représentation féminine au Conseil national entre 1971 et 1988 | 41 |
| 2.1. | La présence féminine au Conseil national | 41 |
| 2.2. | La circonscription électorale ou la culture politique en contexte cantonal | 42 |
| 2.3. | La représentation des sexes et la représentatin des partis | 44 |
| | Remarques | 47 |
| | Annexe | 48 |

Chapitre 3

Les femmes dans la compétition électorale

par Thanh-Huyen Ballmer-Cao, avec la collaboration de Luzia Kopp

| | | |
|--------|---|----|
| 1. | Le recrutement des candidat-e-s au Conseil national | 51 |
| 1.1. | Qui se présente aux élections au Conseil national? | 52 |
| 1.1.2. | La féminisation de la nouvelle politique | 54 |
| 1.1.3. | La surreprésentation des candidats d'âge moyen | 56 |
| 1.2. | Comment devient-on candidat-e? | 58 |
| 1.2.1. | Du manque de candidats à la carence en candidates | 58 |
| 1.2.2. | L'abstention des femmes ou comment ne sont-elles tout de même pas devenues candidates | 62 |
| 2. | La lutte électorale | 64 |
| 2.1. | Les positions sur les listes de candidats | 64 |
| 2.1.1. | Candidats 'de fer' et candidats 'd'appât': la hiérarchisation des candidatures | 64 |
| 2.1.2. | Les femmes et les positions 'sans espoir' | 66 |
| 2.2. | La campagne électorale | 68 |
| 2.2.1. | Le travail à la base: le tremplin des candidates | 69 |
| 2.2.2. | La chasse aux électeurs ou le 'cauchemar' des candidates | 70 |
| 2.2.3. | La mobilisation des ressources | 72 |
| 2.2.4. | Les difficultés médiatiques | 75 |
| 2.2.5. | Les femmes au secours des candidates? | 77 |
| | Notes | 79 |
| | Annexe | 81 |

Chapitre 4

Les femmes et les résultats électoraux

par Thanh-Huyen Ballmer-Cao, avec la collaboration de Luzia Kopp

| | | |
|--------|--|-----|
| 1. | Les candidates et les résultats électoraux | 87 |
| 1.1. | Les chances d'être élu-e au Conseil national | 87 |
| 1.2. | Le succès électoral | 90 |
| 1.2.1. | Les positions 'viennent-ensuite' ou le prix de consolation pour les femmes | 90 |
| 1.2.2. | Les candidates et leur popularité | 93 |
| 2. | La représentation sociodémographique au Conseil national | 95 |
| 2.1. | Du rajeunissement des candidates à celui des femmes députés | 95 |
| 2.2. | Le statut familial des élus: le reflet de la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes | 98 |
| 2.3. | La profession des Conseillères nationales: le reflet de la situation des femmes dans le monde du travail | 99 |
| 3. | L'après-élection | 101 |
| 3.1. | L'échec électoral et ses raisons | 101 |
| 3.1.1. | Les circonstances extérieures | 102 |
| 3.1.2. | Les facteurs individuels | 104 |
| 3.2. | Les mesures et stratégies de soutien aux femmes | 105 |
| | Notes | 111 |
| | Annexe | 113 |
| | Bibliographie | 115 |

Chapitre 5

Etude comparative du comportement électoral des femmes et des hommes (1971 à 1988)

par Claude Longchamo

| | | |
|------|--|-----|
| | Introduction | 119 |
| 1. | Participation des femmes et des hommes à la politique | 122 |
| 1.1. | Rapprochements en matière de participation aux élections et de comportement pendant les campagnes électorales | 122 |
| 1.2. | Flexibilité de la participation des femmes et des hommes lors de futures élections? | 125 |
| 1.3. | Problème décroissant de la mobilisation: bilan | 128 |
| 2. | Orientations politiques des femmes et des hommes | 130 |
| 2.1. | Rapprochement en matière de choix du parti | 130 |
| 2.2. | Différences ponctuelles entre hommes et femmes à l'avenir? | 131 |
| 2.3. | Problème croissant de la sélection: bilan | 135 |
| 3. | Ecart entre conscience sociale et comportement individuel: deux exemples de paradoxe relatifs aux élections | 137 |
| 3.1. | Différence entre l'image que donnent d'eux-mêmes les partis et leur engagement effectif en matière de questions féminines; impact sur la décision électorale | 137 |
| 3.2. | Caractère anodin du sexe dans le choix de la personne | 139 |
| 3.3. | Problème de l'élection des femmes: bilan | 140 |
| | Notes | 143 |
| | Annexe | 145 |
| | Bibliographie | 163 |

Chapitre 6

Attitudes à l'égard des mesures destinées à promouvoir les femmes lors des élections au Conseil national

par Regula Stämpfli

| | | |
|--------|--|-----|
| | Introduction | 169 |
| 1. | Disposition à appuyer les mesures visant à l'égalité et les mesures de promotion | 172 |
| 1.1. | Mesures prises par les organisations politiques afin de promouvoir les femmes | 173 |
| 1.2. | Quotas de sièges | 175 |
| 2. | Attitudes catégorielles envers les mesures visant à l'égalité et les mesures de promotion des femmes | 178 |
| 2.1. | Attitudes générales en matière de politique | 178 |
| 2.1.1. | Intérêt pour la politique | 178 |
| 2.1.2. | Confiance en le gouvernement | 178 |
| 2.1.3. | Participation régulière au scrutin | 179 |
| 2.2. | Sympathies à l'égard des partis | 179 |
| 2.2.1. | Promotion à l'aide de mesures prises par les organisations politiques | 179 |
| 2.2.2. | Quotas de sièges | 181 |
| 2.3. | Différences liées au sexe | 181 |
| 2.3.1. | Mesures de promotion prises par les organisations politiques | 181 |
| 2.3.2. | Promotion à l'aide des quotas de sièges | 182 |
| 2.4. | Différences dues à l'âge | 186 |
| 2.5. | Appartenance à une classe sociale | 186 |

| | | |
|------|---|-----|
| 3. | Attitudes générales à l'égard du problème de l'égalité | 188 |
| 3.1. | Egalité des droits | 188 |
| 3.2. | Une politique des femmes servant la cause des femmes | 189 |
| 3.3. | Nécessité d'une participation égale de l'homme et de la femme | 190 |
| 3.4. | Discrimination des femmes | 191 |
| 3.5. | Accroître le nombre des femmes en politique n'est qu'une première étape | 192 |
| 4. | Pourcentage de femmes dans le domaine politique: Etat des connaissances et opinions | 195 |
| 5. | Attentes à l'égard des femmes dans le domaine politique | 198 |
| 6. | Causes perçues de la sous-représentation des femmes dans le domaine politique | 201 |
| 6.1. | Les femmes sont plus étrangères que les hommes à la vie politique | 201 |
| 6.2. | En raison de leur éducation, les femmes sont moins prêtes que les hommes à exercer une activité politique | 202 |
| 6.3. | Les femmes qui font de la politique négligent fréquemment leurs obligations familiales | 203 |
| 6.4. | Les hommes sont plus capables que les femmes | 203 |
| 6.5. | Les femmes prennent des décisions politiques par intuition et ne sont pas assez objectives | 204 |
| | Remarques | 205 |
| | Annexe | 206 |

Chapitre 7

Mesures prises par les partis afin de promouvoir les femmes lors des élections au Conseil national

par Katharina Belser et Véronique Ducret

| | | |
|--------|---|-----|
| 1. | Introduction | 215 |
| 2. | Méthode | 215 |
| 3. | Réponses aux questions | 216 |
| 4. | Campagne électorale lors des élections de 1987 | 219 |
| 4.1. | Propagande en général | 219 |
| 4.2. | Participation à des émissions consacrées aux élections à la radio et à la télévision | 219 |
| 4.3. | Mesures destinées à promouvoir les femmes | 220 |
| 4.3.1. | Propagande | 220 |
| 4.3.2. | Formation des listes | 221 |
| 4.3.3. | Autres mesures destinées à promouvoir les femmes | 221 |
| 4.4. | Raisons pour lesquelles aucune mesure n'a été prise | 221 |
| 5. | La campagne électorale de 1991 | 222 |
| 5.1. | Propagande à caractère général | 222 |
| 5.2. | Mesures destinées à promouvoir les femmes | 223 |
| 5.2.2. | Formation des listes | 223 |
| 5.3. | Raisons pour lesquelles aucune mesure de promotion des femmes n'est envisagée pour 1991 | 223 |
| 6. | Raisons de prendre des mesures afin de promouvoir les femmes | 224 |
| 6.1. | Quel a été déclencheur? | 224 |
| 6.2. | Qui a eu l'idée de prendre des mesures au sein du | |

| | | |
|------|---|-----|
| | parti? | 224 |
| 6.3. | Décisions en matière de promotion des femmes | 225 |
| 7. | Remarques | 225 |
| 8. | Deux exemples de concepts de promotion des femmes | 226 |
| 9. | Résumé et conclusions | 227 |
| | Annexe | 231 |

Chapitre 8

Bilan

par la Commission fédérale pour les questions féminines

| | | |
|-----|---|-----|
| 1. | Vision d'avenir | 239 |
| 2. | Situation de fait ou anomalie? | 241 |
| 3. | Place, s'il vous plaît! | 244 |
| 4. | Une question de piment | 246 |
| 5. | La proportionnelle, un sujet tabou? | 248 |
| 6. | L'égalité en tant qu'argument dans la compétition | 249 |
| 7. | Impatience et rigidité, deux vertus politiques | 250 |
| 8. | Succès aux élections - Conditions et organisations | 251 |
| 9. | Ne pas craindre la politique de force: un lobby parmi les lobbies | 253 |
| 10. | Synthèse - Que faire d'ici 1991 et après? | 255 |

| | | |
|--|--------------|-----|
| | Index | 261 |
|--|--------------|-----|

| | | |
|--|--------------------------------|-----|
| | Adresses des auteur(e)s | 267 |
|--|--------------------------------|-----|

Adresses des auteur(e)s

Ballmer-Cao Thanh-Huyen, PD Dr ès sc.pol., politologue, Centre de recherche de science politique à l'Université de Zurich, Künstlergasse 16, 8006 Zurich

Belser Katharina, lic.ès lettres, psychologue, collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la culture,
Lentulusstrasse 41, 3007 Berne

Bitterli Rosie, lic. en droit, collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la culture,
Hertensteinstrasse 14, 6004 Lucerne

Ducret Véronique, lic. en psychologie sociale,
35, Rue Grand-Bureau, 1227 Acacias

Kopp Luzia, lic.ès sc.pol., politologue, Centre de recherche de science politique à l'Université de Zurich, Künstlergasse 16,
8006 Zurich

Longchamp Claude, lic.ès lettres, politologue, Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne, Neubrückestrasse 10, 3012 Berne

Stämpfli Regula, lic.ès lettres, politologue, Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne, Neubrückestrasse 10, 3012 Berne